DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – Nº 13172 – 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – VENDREDI 5 JUIN 1987

Le Canada réconcilié ?

Le 3 juin 1987 restera-t-il, dans l'histoire du Canada, comme la date de la grande réconciliation entre les deux nations, l'anglaise et la française, qui ont participé depuis plus de trois siècles à la naissance puis au développement de ce vaste pays ? Depuis l'accord constitutionnel intervenu mercredi entre le premier ministre fédéral, M. Mulroney, et les chefs des dix gouvernements provinciaux, les conditions sont en tout cas réunies pour qu'il en soit ainsi. Les âpres discussions qui ont précédé ce compromis – dix-neuf heures de négociations ininterrompues – et l'obligation d'une ratification de l'accord par tous les Parlements concernés incitent toutefois à une certaine prudence. Les plus pessimistes ne disent-ils pas déjà qu'il faudra trois ans pour « couler dans le béton » ce compromis historique d'un nouveau type ?

Le point le plus important de l'accord est la reconnaissance officielle, pour la première fois depuis la fondation du pays, que le Québec forme au sein du Canada une « société distincte ». Il reviendra à son gouvernement et à son Parlement de « protéger et de promouvoir » cette spécificité. Le premier ministre québécois, M. Bourassa, a en outre obtenu de ses collègues anglophones une clause dite « de sauvegarde » qui, selon lui, assure désormais la « protection absolue » des lois adoptées depuis une quinzaine d'années pour imposer le français dans la province. Le Québec, enfin, s'est vu accorder des pouvoirs spéciaux en matière d'immigration afin de compenser la forte dénatalité des francophones.

Devant un tel résultat on peut certes faire la fine bouche, et les indépendantistes purs et durs ne s'en privent pas. Leur drame est qu'ils sont aujourd'hui fort peu écoutés. Assumant l'échec du référendum de 1980 sur la souveraineté-association, l'ancien premier ministre québécois René Lévesque était parvenu, pour sa part, à des conclusions plus réalistes. La principale condition qu'il posait à un accord constitutionnel, à la veille de son retrait de la scène politique, en juin 1985, n'était-elle pas précisément la reconnaissance du « caractère distinct du peuple québécois » à l'intérieur du Canada ? Son vieil ennemi, M. Pierre Elliott Trudeau, farouche adversaire de tout statut particulier pour le Québec, ne s'y est pas trompé. Et le coup de boutoir porté par l'ancien premier ministre fédéral a bien failli faire échouer, sur le fil, les efforts de M. Mulroney.

Les craintes de M. Trudeau de voir le Canada « balkanisé » et réduit à l'« impuissance » sont-elles justifiées ? Le droit de veto constitutionnel accordé à chacune des provinces introduit certes une rigidité dans les institutions canadiennes. M. Mulroney est le premier à l'admettre. Ce danger lui a paru moindre, toutefois, que la perpétuation des sempiternelles querelles entre anglophones et francophones. L'accord d'Ottawa, confirmant celui conclu sur les bords du lac Meech le 30 avril, ouvre, à ses yeux, la voie à un « fédéralisme équilibré de coopération » que toutes les provinces appelaient de leurs vœux. Ce n'est pas un hasard si, des rives du Pacifique à celles de l'Atlantique, la plupart des dirigeants politiques estiment aujourd'hui que le grand gagnant de l'affaire est le Canada.

En démontrant, à l'épreuve du pouvoir, une persévérance et un savoir-faire de négociateur qu'il avait su exercer auparavant avec succès dans le privé, M. Mulroney va peut-être permettre au testament légué par l'ancien premier ministre Lester Pearson de se réaliser. Quittant le pouvoir en 1968, celui-ci avait plaidé pour une unité nationale ayant « une nouvelle dimension et un nouveau fondement ». Les bases d'un nouveau Canada viennent peut-être d'être posées...

L'interpellation de 57 personnes originaires du Maghreb et du Proche-Orient

Paris craint que l'opération policière ne déclenche des représailles de l'Iran

Cinquante-sept personnes originaires du Maghreb, du Liban et de l'Iran ont été interpellées, le mercredi 3 juin, dans la région parisienne, à Lyon, à Marseille et à Toulouse par les services de la police judiciaire. Mercredi en fin d'après-midi, le ministère de l'intérieur faisait savoir dans un communiqué que ces interpellations avaient été faites « en exécution de commissions rogatoires délivrées par l'autorité judiciaire, relatives, d'une part, à la découverte d'explosifs dans la forêt de Fontainebleau, et, d'autre part, aux menaces du CSPPA ». Il précisait que des procédures judiciaires étaient en cours pour « détention d'armes et fabrication de faux documents administratifs ». Des mesures d'expulsion sont annoncées à l'encontre d'une trentaine de ressortissants de du Maghreb et du Proche-Orient. Paris redoute que cette opération déclenche des représailles de l'Iran.

L'opération de police déclenchée mercredi était en fait préparée depuis plusieurs semaines. Vivement interpellé à l'Assemblée nationale par les députés de l'opposition, M. Charles Pasqua avait d'ailleurs laissé entendre, mercredi 3 juin, qu'il y avait anguille sous roche. Au fil des semaines, non sans quelques vives discussions entre les différents services de renseignement et de la répression chargés des activités antiterroristes, une première opération qui devait aboutir à plusieurs centaines d'interpellations – cinq cents, précise-t-on même dans certains milieux policiers – s'est réduite pour devenir une opération de police judiciaire plus classique, effectuée sous le contrôle de la justice. Une dernière réunion, tenue il y a quelques jours au ministère de l'intérieur, a permis de peaufiner le dossier et de lui donner sa connotation judiciaire définitive grâce à trois commissions rogatoires distinctes délivrées par M. Gilles Boulouque, magistrat instructeur chargé du dossier des intégristes islamiques arrêtés et inculpés en mars et avril derniers.

La première commission rogatoire a été émise dans le cadre de l'information, ouverte le même mercredi 3 juin, pour « *menaces sous conditions en relation avec une entreprise individuelle ayant pour but de troubler l'ordre public par l'intimidation ou la terreur* » à la suite d'une lettre du Comité de soutien aux prisonniers arabes et du Proche-Orient (CSPPA). Reçue les 25 et 26 mai par l'Agence France-Presse et l'Agence Reuter, cette lettre menaçait la France d'un été « *très chaud* » si le gouvernement ne libérait pas, « *dans les plus brefs délais* », Georges Ibrahim Abdallah, Anis Naccache et Varaoudjian Garbidjian, tous trois condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité en France. Une trentaine d'interpellations ont été opérées dans ce cadre.

Le jeudi 4 juin, une vingtaine de personnes étaient encore en garde à vue dans les locaux de police. Des faux papiers auraient été découverts chez plusieurs d'entre eux ; au domicile d'un citoyen marocain, les policiers ont également saisi deux armes, un pistolet de calibre 7,65 et un révolver de calibre 11,43.

GEORGES MARION.

(Lire la suite page 13.)

Les territoires occupés, vingt ans après

Les « nouveaux Palestiniens »

Il y a vingt ans, au terme de six jours de combat contre ses voisins arabes (du 5 au 10 juin), Israël occupait le Sinaï égyptien, la bande de Gaza, le plateau du Golan syrien, la partie orientale de Jérusalem et la Cisjordanie. De cet héritage de la guerre de six jours, seul le Sinaï a été rendu à l'Egypte, en « échange » de la paix de Camp David. L'occupation de la Cisjordanie et de Gaza – où résident près de un million et demi de Palestiniens – a radicalement modifié la carte géopolitique de la région. Elle a, aussi, renforcé le nationalisme palestinien, et transformé en profondeur la société israélienne.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Bitaron, Soumoud. Chaque conflit étant aussi une guerre de mots, entre ces deux-là – l'un hébreu, l'autre arabe – court peut-être le fil d'Ariane de tout bilan pressé, en ce vingtième anniversaire de l'occupation des territoires.

Bitaron ? La sécurité. C'est encore et toujours, pour beaucoup d'Israéliens, l'argument-massue. Celui qui, au nom de l'impérative « *profondeur stratégique* », non seulement conjure leur vieille « *peur géographique* », en excluant le retour au passé, le repli sur la « ligne verte » – cette frontière d'avant 1967 qui, disait le travailliste Abba Eban, ressemble à la « *ligne d'Auschwitz* » – mais aussi banalise la conquête, légitime l'enracinement, cache mal l'appétit territorial.

C'est, en outre, derrière l'indispensable prévention du terrorisme, l'alibi de la domination, l'occasion de mille petites vexations quotidiennes, lorsque sous le regard du soldat, par exemple, le Palestinien devient *a priori* suspect. Faisal Husseini, aujourd'hui en détention administrative, racontait un jour qu'on lui avait interdit, pour des raisons de sécurité, de rapatrier à Jérusalem le corps de sa mère, morte à Londres : « *Quel péril représentait donc pour Israël le cadavre d'une vieille dame ?* »

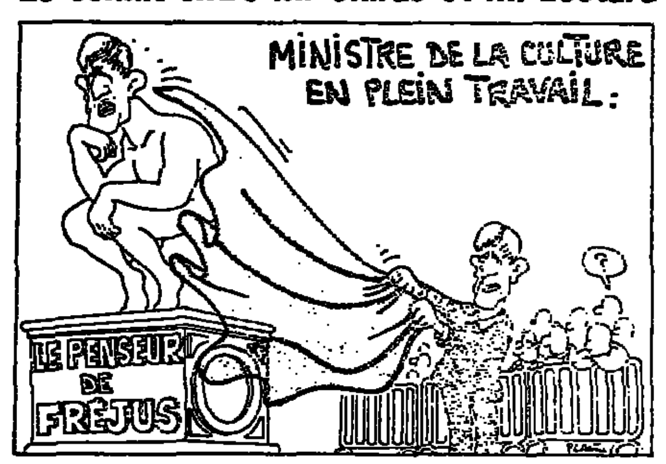
Soumoud ? La ténacité. Entre l'exil et la soumission, entre le désespoir infertile et la haine dévorante, les « Palestiniens de l'intérieur », au fil des jours, empruntent, de plus en plus nombreux, cette troisième voie : tenir bon, s'accrocher au pays, construire des maisons, faire des enfants. L'avocat Raja Shehadeh, qui, l'un des premiers, prôna le *Soumoud*, défend les paysans dépossédés de leurs champs ; le journaliste Zyad Abou Zayed publie un bimensuel rédigé en hébreu, « *pour donner aux Israéliens, dans leur langue, une information de première main, combattre les clichés et les stéréotypes* » ; l'économiste Ibrahim Mattar finance des projets agricoles et industriels créateurs de richesse et d'emploi.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

(Lire la suite page 6.)

La Société des lecteurs du Monde lance sa nouvelle augmentation de capital

André Fontaine et Alain Minc exposent les objectifs de cette opération. En conformité avec les prescriptions de la Commission des opérations en Bourse, une notice en précise les modalités.
Pages 15 à 20



DURAS
La vie matérielle
Un vol. 69 F
P.O.L
PRL

L'incendie d'un dépôt d'hydrocarbures près de Lyon

Le risque chimique

L'incendie du dépôt d'hydrocarbures du port Edouard-Herriot à Lyon, maîtrisé le mercredi 3 juin, a fait deux morts, deux blessés graves et cinq brûlés dont les jours ne sont pas en danger. Cette catastrophe ne devrait pas provoquer de pollution importante, selon les responsables régionaux, mais elle attire l'attention sur les risques que présentent les industries chimiques.

Ils sont en France trois cent vingt-cinq. Autant de sites abritant des usines ou des installations de stockage de produits chimiques et pétroliers dangereux ou toxiques, susceptibles de fuir, de s'enflammer, d'exploser même. Et cela sans compter les trente et une installations pyrotechniques, et celles qui renferment trop peu de substances à risque pour être comptabilisées.

Certes, tous ne sauraient être tenus pour des bombes à retardement, et les accidents graves sont suffisamment rares pour que l'on puisse, malgré tout, dormir en paix. Mais qu'un incendie se déclare dans un dépôt d'hydrocarbures et les craintes resurgissent. Panique excessive ? Sans doute, mais justifiée par le fait que « *les prévisions de sécurité se trouvent à chaque fois insuffisantes et débordées par les cas concrets* », comme l'écrivait récemment un expert en environnement, M. Michel Maes (1). On songe inévitablement à Bhopal, Mexico, Seveso, villes tristement célèbres, dont les noms sont désormais liés à des catastrophes chimiques...

D'autres activités industrielles présentent des « *risques majeurs* », l'énergie nucléaire, par exemple. Mais cette technologie est suffisamment « jeune » pour que les impératifs de sûreté aient pu être pris en compte dans la conception même des centrales, sans que cela garantisse pour autant – l'histoire récente l'a prouvé – une sécurité absolue. Il en va tout autrement dans les secteurs de la chimie et du pétrole. On y trouve des installations parfois fort anciennes qu'il est difficile, pour des raisons tant techniques qu'économiques, de totalement transformer pour les mettre en conformité avec les exigences d'une sécurité optimale.

ELISABETH GORDON.

(Lire la suite page 14.)

(1) Dans une étude du Centre de prospective et d'évaluation sur « Le risque majeur industriel », publiée en juillet 1986.

Débats

VOX POPULI

Remis récemment sous les feux de la rampe par Jean-Marie Le Pen, le « référendum d'initiative populaire » est paré de toutes les vertus démocratiques par Henry de Lesquen, alors que Maurice Duverger, analysant les exemples étrangers, montre les dangers auxquels il pourrait exposer la nation s'il n'était pas utilisé avec prudence.

La démagogie contre la démocratie

Le référendum peut devenir une technique d'agitation plutôt qu'une procédure de législation.

par MAURICE DUVERGER

EN demandant qu'on étende le champ du référendum, Jean-Marie Le Pen prend place au trentième rang dans cette revendication, après les vingt-huit propositions parlementaires des deux dernières législatures et le projet gouvernemental voté par les députés en août 1984 puis refusé par les sénateurs. En réclamant que le référendum s'ouvre à l'initiative populaire, *il se rallie aux vœux de Valéry Giscard d'Estaing et de François Mitterrand lors de la campagne présidentielle de 1981. En annonçant* qu'il appliquerait une telle procédure à la peine de mort et à l'immigration, il la détourne de son objectif libéral, mais rien ne prouve que les citoyens le suivraient dans cette perversion.

La Suisse a montré qu'ils pouvaient être éclairés par leurs gouvernants quand l'Action nationale – équivalent de notre Front national – a proposé en 1974 de réduire de moitié le nombre des étrangers, ce qui aurait conduit à expulser cinq cent mille personnes. Le président de la Confédération a solennellement appelé les électeurs *« à éviter de céder à des mouvements passionnels et à peser mûrement tous les éléments entrant en considération »*. Ses compatriotes l'ont compris. Ils ont rejeté le projet. Mais moins de 10 % des initiatives populaires présentant ainsi un texte nouveau sont approuvées par le référendum, car elles ne sont possibles que pour réviser ou compléter la Constitution (1), ce qui conduit à en modérer l'usage.

Même privé d'un tel obstacle de forme, on peut espérer qu'un référendum aussi brutalement xénophobe aurait échoué en France. Cet optimisme se trouve toutefois tempéré par les résultats de la seconde procédure suisse d'initiative populaire : les votations abrogatives, qui tendent à paralyser des lois votées par le Parlement. En 1984, les cantons alémaniques ont fait preuve de civisme en acceptant la création d'une vignette automobile et d'une redevance sur les poids lourds, mais les cantons francophones s'y sont opposés. Ce clivage est traditionnel pour les prélèvements publics. Notre poujadisme coutumier est d'ailleurs dépassé dans ce secteur par celui des Américains. Leurs référendums d'initiative populaire ont introduit ces dernières années des clauses de limitation des impôts dans les constitutions de plusieurs Etats (Californie, Massachusetts, Nevada, Idaho, Alabama).

Les référendums d'abrogation semblent plus sérieux en Italie, peut-être parce qu'ils y sont interdits pour les lois fiscales et enserrés dans des procédures limitatives. Leur texte doit être proposé par cinq cent mille électeurs au moins et contrôlé par la Cour constitutionnelle, qui s'est montrée jusqu'ici très rigoureuse : repoussant six des huit projets présentés en 1978 et six des onze présentés en 1981. Aucun référendum n'a encore réussi sur les neuf engagés depuis 1970, où l'institution a pu fonctionner. Les citoyens ont refusé d'abroger les lois sur le divorce, le financement des partis politiques, l'emprisonnement à vie. Ils n'ont accepté ni de réduire ni de supprimer les restrictions de l'interruption volontaire de grossesse. Ils n'ont pas voulu remettre en cause les limitations à l'indexation des salaires.

Des groupes à faible audience

La plupart de ces scrutins ont été provoqués par des groupes à faible audience parlementaire qui trouvent ainsi l'occasion de se manifester avec éclat en mobilisant l'ensemble *de la nation par leurs initiatives. Le* Parti radical italien l'a fait largement. Le Parti socialiste voulait l'imiter en 1987 par un vote antinucléaire que la dissolution de la Chambre a repoussé à l'année prochaine. Peu importe le résultat de telles entreprises. L'essentiel est dans le référendum lui-même, qui devient une technique d'agitation plutôt qu'une procédure de législation. On comprend que Jean-Marie Le Pen rêve d'une telle tactique. Elle serait plus dangereuse aux mains de l'extrême droite que de centristes farfelus.

Le référendum italien de 1985 met en lumière un autre aspect du problème, qui mérite réflexion dans notre pays où le développement d'un consensus relatif se trouve limité par la présence de deux groupes qui s'en séparent nettement : le Front national et le Parti communiste. Différentes dans leurs puissances respectives, les organisations correspondantes se sont unies au-delà des Alpes dans le vote de 1985. L'initiative venait des communistes, qui voulaient maintenir intégralement l'indexation des salaires. Elle a été appuyée par le Mouvement social (MSI), qui assume l'héritage du fascisme.

Cette alliance paradoxale rappelle l'une des mésaventures de la République de Weimar, qui, rétrospectivement, marquera le début de son agonie. Quelques mois après la formidable poussée qui avait fait grimper le parti nazi de 2,6 % à 18,3 % des votants aux législatives de 1930, ce dernier s'entendit avec les nationaux allemands pour provoquer un référendum imposant la dissolution du Landtag de Prusse, qui maintenait la coalition des socialistes et du Centre catholique, fondement de la démocratie allemande. Les communistes se joignirent à cette entreprise, qui toutefois échoua.

Moins dramatique, la coalition italienne de 1985 reproduit la même convergence. Incapables de s'entendre pour gouverner, l'extrême droite et l'extrême gauche peuvent s'unir pour affaiblir la démocratie par une agitation démagogique, sous le couvert d'un référendum d'initiative populaire. Cet aspect du problème n'est pas négligeable.

(1) Ce qui aboutit à introduire dans la *Constitution des dispositions* saugrenues, tel l'article 25 *bis* provenant d'une votation de 1983 : « Il est expressément interdit de saigner les animaux de boucherie sans les avoir étourdis préalablement. »

Vers le référendum d'initiative populaire

Les élites tendent à devenir des oligarchies coupées du peuple

par HENRY DE LESQUEN (*)

SOMMES-NOUS en démocratie ? Oui, sans doute. Mais tous les régimes, ou presque, se disent aujourd'hui démocratiques, alors que l'idéal de la démocratie est bien loin d'être réalisé partout dans le monde. Il faut donc y regarder de plus près.

Les soi-disant « démocraties populaires » des pays communistes ne sont ni démocratiques ni populaires : ce sont des pseudo-démocraties. Les démocraties libérales du monde occidental sont, quant à elles, à mi-chemin entre la pseudo-démocratie oligarchique et la démocratie authentique. A quelques exceptions près, ce sont des démocraties purement représentatives, où le peuple ne peut pas directement faire la loi. Or le régime représentatif est toujours menacé de dévier de la source de sa légitimité : la souveraineté du peuple.

Sous l'influence des idées socialistes, on a donné mission à l'Etat de gérer l'*économie et de « réduire les* inégalités ». Cet interventionnisme aboutit, par le jeu du « marché politique » (1), à un développement illimité de l'Etat-providence, qui étouffe les libertés. La *vraie démocratie*, notion politique, a dégénéré en « démocratie sociale » ou « démocratie économique ». On a voulu neutraliser la politique pour réduire les affaires publiques à la gestion. Insidieusement, la *technocratie* s'est substituée à la démocratie.

De plus, le développement des médias a joué un rôle ambivalent dans l'évolution de la démocratie. D'une part, il a contribué à la démocratisation de la vie publique en soumettant les dirigeants au contrôle de l'opinion. Mais, d'autre part, les *médias servent de* caisse de résonance à des *lobbies* d'un nouveau genre qui invoquent les droits de la morale – qu'*ils seraient seuls* qualifiés pour interpréter – contre les droits du peuple. Qu'il s'agisse notamment de l'immigration (par exemple pour le code de la nationalité) ou de la sécurité (peine de mort), le peuple ne peut exercer sa souveraineté. La prétention d'exercer le pouvoir au nom de la morale ne relève pas de la démocratie, mais d'une *« théocratie »* d'un nouveau genre (s'il est permis de parler, par extension, de théocratie lorsque Dieu est remplacé par quelque idole laïque : le Progrès, la Raison, la Nature ou l'Humanité...).

Dans les circonstances actuelles, *les élites tendent à devenir des oli*garchies coupées du peuple. Le décalage est criant sur les sujets de société : immigration, sécurité, école, culture. Le peuple se voit peu à peu dépossédé de la souveraineté... C'est pourquoi l'institution du référendum d'initiative populaire (RIP) est indispensable pour sauver la démocratie, en rendant la parole au peuple. Après *la démocratie de la place publique* (Athènes) et la *démocratie représentative* (Grande-Bretagne), le référendum d'initiative populaire a fait apparaître en Suisse et en Californie, *depuis la fin* du dix-neuvième siècle, un *troisième type* de démocratie, la *démocratie référendaire*, qui fait revivre l'idéal de la démocratie directe.

En Suisse et en Californie, le RIP permet de censurer le Parlement ou de le court-circuiter en proposant directement de nouvelles lois aux suffrages des citoyens. L'expérience a montré que l'on pouvait ainsi corriger substantiellement la démocratie représentative de ses défauts. Le RIP fonctionne comme un contre-pouvoir efficace : *« Lorsque la volonté populaire apparaît clairement, la démocratie directe peut mettre en échec tous les corps constitués »* (2). En Californie, par exemple, c'est le peuple qui a décidé du rétablissement de la peine de mort (1972) et de la baisse des impôts (1978).

Compléter la Constitution

On prétend souvent que le RIP ne pourrait pas aisément s'adapter à *nos institutions* en raison de différences profondes entre la France et la Suisse. Certes, il est exact que la centralisation ne *favorise pas l'exer*cice de la démocratie, et que la démocratie locale est précieuse pour l'épanouissement des comportements démocratiques. C'est pourquoi il est souhaitable que la procédure de RIP soit instituée non seulement au niveau de la nation, mais aussi à celui des collectivités locales.

En revanche, il n'y a pas raison de croire qu'en vertu de son tempérament le peuple français ne soit pas mûr pour le référendum... ou alors il ne le serait pas non plus pour la démocratie en général. L'Italie fournit d'ailleurs un excellent contre-*exemple* à ceux *qui* invoquent à ce propos la prétendue légèreté des peuples latins. Sur un sujet éminemment *démagogique*, le *maintien* de l'échelle mobile des salaires, elle a rejeté l'initiative du Parti communiste, dont on connaît pourtant le poids dans ce pays (référendum du 10 juin 1985).

Nous avons une bonne Constitution, il ne s'agit pas de la bouleverser, mais de la compléter en restant fidèle à son esprit. Le général de Gaulle avait renforcé le caractère démocratique de nos institutions pour faire échec au régime des partis. Le président de la République, élu au suffrage universel direct, peut soumettre un projet de loi au référendum (article 11). Il s'agit aujourd'hui d'aller plus loin pour mieux réaliser l'idée de démocratie : si l'on croit le peuple assez sage pour choisir des délégués qui exerceront le pouvoir en son nom, comment lui refuser la compétence de se prononcer directement sur les affaires publiques ?

Cette réforme est à l'ordre du jour. Elle devrait séduire les démocrates sincères, qui se recrutent dans tous les partis. En Italie, le leader des socialistes, M. Craxi, en a fait son cheval de bataille, afin de *« rendre aux citoyens leur autonomie de choix confisquée par le pouvoir des partis »* (3).

En France, le projet de loi du 20 décembre 1978 relatif au développement des responsabilités des collectivités locales, déposé devant le Sénat par le gouvernement de M. Barre, prévoyait l'institution du RIP au niveau des communes. La réforme n'a pas abouti, mais le groupe RPR du Sénat a déposé le 22 juin 1983 une proposition de loi constitutionnelle tendant à instituer le référendum d'initiative populaire au niveau national. M. Jean-Marie Le Pen, candidat à l'élection présidentielle, s'est prononcé en faveur du RIP au cours de l'émission « L'heure de vérité » du 6 mai 1987. Il existe donc dans notre pays les bases d'un accord général, au moins à droite. Et pourquoi les socialistes français ne suivraient-ils pas leurs collègues italiens ?

Pour que cette réforme aboutisse, il faut d'abord un grand mouvement d'opinion ; il faudra ensuite qu'elle soit inscrite dans les programmes des hommes politiques. Ceux-ci, une fois élus, auront alors la responsabilité d'engager la réforme qu'ils auront promise, et seront d'autant plus disposés à le faire que le peuple demandera avec force la pleine reconnaissance de ses droits...

Mais l'institution du RIP sera considérée comme une menace par les défenseurs des pouvoirs oligarchiques et risque d'être étouffée dans l'œuf, comme ce fut le cas en Italie (4). La procédure du RIP doit donc être soigneusement précisée pour que la réforme soit effective.

Il convient en particulier que le résultat de la votation ait un effet juridique obligatoire et que les différentes étapes de la procédure soient enfermées dans les délais impératifs raisonnables.

(*) Président du Club de l'Horloge.

(1) Analysé par l'école américaine du Public Choice.

(2) Yvan Blot, *les Racines de la liberté*, Albin Michel, p. 231.

(3) Cf. *le Monde* du 7 avril 1987.

(4) Le RIP était prévu par la Constitution de 1947. Le premier n'a pu avoir lieu qu'en 1974, en raison de l'opposition du Parlement.

COURRIER DES LECTEURS

Tristes stéréotypes

(...) *« Tristes classiques »*, ainsi jugez-vous les femmes au vu des résultats de votre sondage (1). Vous regrettez qu'elles ne soient pas davantage imprévisibles, extravagantes, ravivant ainsi le vieux cliché : elles ne sont vraiment elles-mêmes que superficielles, inattendues. Or les femmes d'aujourd'hui sont attendues au bureau, dans les usines, auprès de leurs enfants, de leur compagnon, et jamais elles n'ont été aussi présentes dans la vie de la société.

Pourquoi affirmez-vous que les jeunes femmes ressemblent à leurs grands-mères ? Parce qu'en majorité elles aiment s'habiller classique ? *Dans le milieu professionnel*, c'est plus simple pour évoluer. Débarrassées du carcan de l'apparence, les femmes sont plus libres pour créer, exister. Parce qu'à trente-cinq ans elles préfèrent le sac à main au fourre-tout ? Ça va plus vite pour trouver les clefs de voiture. Parce que les jeunes filles aiment la lingerie fine ? Elles sont aussi chaque année plus nombreuses dans les facultés. La séduction, elles n'en sont pas prisonnières, elles jouent avec. Les femmes ne sont pas tristes. C'est votre image construite de tics et de tocs qui est triste.

« Il est temps de faire mentir les stéréotypes », dit Josyane Savigneau dans son éditorial. Vous nous en offrez un, bien traditionnel, celui de l'indigence de la presse féminine. *« Futile, déconnecté de l'actualité... la presse féminine n'a pas fini de nous faire sourire »*, écrivez-vous. Elle vous aurait plutôt étonnés si vous aviez pris la peine de la regarder. Dans les derniers numéros de *Marie-Claire*, par exemple, vous auriez lu enquêtes, interviews et reportages sur : les traquenards du marketing, le contrôle démographique au Bangladesh, la prison de femmes à Rennes, l'intégrisme en Egypte, la Résistance à travers Lucie Aubrac, etc. Des sujets qui sont loin d'être futiles.

Vous exhortez les femmes à se réveiller. La presse féminine n'est *nullement somnolente, pas plus que* ses lectrices. Faites un sondage pour demander aux femmes si elles ont l'impression de dormir toute la journée. La réponse risque de sonner tel un réveille-matin à vos oreilles.

KATIE BREEN
ET ISABELLE MAURY,
journalistes à Marie-Claire.

(1) Supplément « Images de femmes », *le Monde* du 13 mai.

Et Marc Bloch ?

Je suis très sensible au soin et au ton avec lesquels *le Monde* commente le procès Barbie et les événements de l'époque.

Pourtant, j'ai été surpris que dans votre numéro daté du 7 mai, dans les pages consacrées à « Lyon, capitale de la Résistance », aucune mention n'ait été faite de Marc Bloch, le grand historien et résistant, qui avait été incarcéré au fort de Montluc et fusillé en juin 1944. Il avait, comme vous le savez, tenu une place importante dans les combats de l'époque. Ce rôle est très bien évoqué notamment dans la préface que Georges Altman, son compagnon de résistance, avait écrite pour *l'Etrange Défaite*, ce livre majeur qu'il ne serait pas inutile de relire aujourd'hui (...).

JEAN HALPÉRIN
(Paris).

Le flic et la guitare

Musicien de profession, très connu dans la vieille ville sous le nom de « Miguel », je jouais, il y a quelques jours, à la terrasse d'un restaurant du cours Saleya avec l'assentiment du patron et à la demande d'un de ses clients qui me connaissait. Je sentis soudain derrière moi une main qui m'empoigna l'épaule sans ménagement et j'entendis une voix sévère me dire : *« Vous êtes en infraction, suivez moi ! »* C'était un agent de la police municipale. Il m'emmena comme si j'étais un clochard au poste de police du cours Saleya. Là, avec un de ses collègues, il me confisquait la guitare en me demandant d'aller chercher mes papiers rapidement pour me dresser un procès-verbal.

Cinq minutes après je revins avec ma compagne et mon fils qui avaient vu toute la scène. En rentrant chez moi, voulant jouer de la guitare, je sortis celle-ci de sa housse et je constatai avec consternation que l'instrument était entièrement brisé. Cette guitare de concert valait plus de 10000 francs.

Je ne veux pas relever les insultes et les agissements des agents de police, je veux les oublier. Pour ce qui concerne ma guitare, bien sûr, il n'est pas question d'en rester là, j'ai des contrats à honorer. Que vais-je faire ?

MIGUEL HALLER
(Nice).

La France et le Pacifique Sud

Veut-on "chasser la France" du Pacifique Sud ?
La montée de l'opposition aux essais nucléaires français, l'apparition d'un "jeu" soviétique, l'attitude du gouvernement néo-zélandais, la crise néo-calédonienne : autant d'obstacles à la politique française dans le Pacifique Sud.
Un dossier réaliste qui ouvre le débat en donnant la parole à diverses parties, et tente de proposer des solutions.

politique étrangère
n° 1/87 : 80 F
Directeur de la publication : Thierry de Montbrial
ifri
Revue trimestrielle publiée par l'Institut français des relations internationales
Diffusion ARMAND COLIN - Abonnements : 40.44.76.44

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter
du 10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde
PUBLICITE
S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

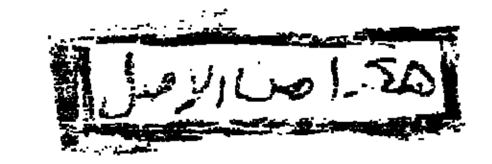
Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IX

Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.N.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.



La préparation du sommet de Venise

M. Reagan demandera aux occidentaux de coopérer au maintien de la liberté de navigation dans le Golfe

WASHINGTON
de notre correspondant

Quarantième anniversaire du plan Marshall aidant, tout avait été pensé comme un déplacement du Ronald Reagan de la grande époque : à défaut de substance, l'éclat au moins aurait du ne pas manquer.

En dix journées de voyage européen, le président américain devait en effet participer à Venise au sommet des pays les plus industrialisés, effectuer auparavant une visite officielle en Italie et ne rentrer aux Etats-Unis qu'après s'être rendu à Berlin-Ouest, puis en Allemagne fédérale. Abandonnant sa capitale à son climat de fin de règne et ses auditions parlementaires sur l'Irangate, il allait, en un mot, reprendre viguerur sur la scène internationale puisque le Rome (où est née la Communauté européenne) à Bonn (puissant symbole d'une renaissance à l'ombre de l'Amérique) la célébration de la solidarité occidentale devait dominer ce voyage et camper M. Reagan dans son rôle de leader du monde libre.

Tout avait été prévu, sauf qu'une crise politique ne conduise Rome à annuler la visite officielle. On aurait pu repousser la date de départ, mais il y avait toujours le Pape à aller voir (samedi) et un discours à prononcer avant de retrouver les autres dirigeants de ce monde. Le président américain, sa suite et un avion de journalistes sont en conséquence arrivés mercredi 3 juin à Venise pour un sommet qui ne s'ouvre que lundi prochain.

Cela laisse trois jours de repos complet — officiellement dits de « visite privée » — et outre que ce temps mort ne donne pas à M. Reagan l'image de battant que recherchaient ses conseillers, il laisse mieux voir à quel point les dirigeants américains attendent peu de choses, ne le cachent pas, de ce treizième sommet.

Depuis que la chasse irakienne a tué par erreur 37 hommes d'une frégate des Etats-Unis et que cette affaire a soudainement suscité l'inquiétude du Congrès sur la présence américaine dans le Golfe, M. Reagan semble avoir pour premier objectif à Venise d'obtenir des autres puissances occidentales qu'elles coopèrent au maintien de la liberté de navigation dans la région.

« La dépendance de nos alliés envers le pétrole (du Golfe) *n'est un secret pour personne »*, déclarait-il ainsi lundi en expliquant que les problèmes de sécurité dans ces eaux étaient *« communs aux démocraties occidentales »*. Le lendemain, le secrétaire d'Etat George Shultz avait paru légèrement nuancer le propos en remarquant que la Grande-Bretagne et la France entretenaient déjà une présence militaire dans la région mais le conseiller de M. Reagan pour les affaires de sécurité nationale, M. Carlucci, est revenu à la charge, mercredi, en annonçant que la Maison-Blanche avait retenu plusieurs suggestions à présenter aux Britanniques et aux Français sur la manière de prêter la main à la flotte américaine.

M. Carlucci, qui s'exprimait à bord de l'avion présidentiel, n'a pas donné plus de détails mais les demandes américaines, même modestes, devraient se heurter à une très grande réserve de la France et de la Grande-Bretagne qui se souviennent toutes deux de la débandade américaine à Beyrouth en 1984. La démarche de M. Reagan risque donc d'être difficile et de ne donner lieu, au mieux, qu'à des engagements sans portée pratique.

Stimuler la croissance ?

Or dans le domaine économique — objet, en principe, de ces sommets annuels — la situation est largement semblable puisque l'intention de M. Reagan est d'appeler à nouveau ses partenaires, Bonn et Tokyo au premier chef, à stimuler la croissance mondiale en donnant un coup de fouet à leur économie.

Devenu presque rituel depuis deux ans, cet appel a peu de chance d'être entendu car l'Allemagne et le Japon vont rétorquer qu'ils ont déjà fait ce qu'il fallait pour accroître leur demande intérieure, la première en s'engageant dans un important programme de réduction des impôts et le second en annonçant 43 milliards de dollars d'investissements.

Aucun des participants au sommet ne manquera, qui plus est, de faire valoir que les Etats-Unis ne mettent, dans la pratique, que peu d'acharnement à réduire leur déficit budgétaire — l'une des plus sérieuses menaces pesant sur l'économie mondiale — et qu'ils seraient donc bienvenus de finir par prendre leurs responsabilités.

Le sur-place qui s'annonce laisse mal augurer des possibilités d'impulsions nouvelles sur les difficiles dossiers des subventions agricoles, de la menace protectionniste et de la dette du tiers-monde. Quant au problème de la stabilité des changes, M. Reagan répétera qu'il n'est pas partisan d'une nouvelle baisse du dollar et qu'il s'agit au contraire d'appliquer les engagements pris tant l'année dernière à Tokyo que cette année à Paris.

Eviter les dissensions

Il est douteux que cela suffise à rassurer ses interlocuteurs mais l'ambition du président américain n'est pas de beaucoup progresser sur ces dossiers — d'autant qu'il n'ignore pas que son prestige est amoindir, que la Grande-Bretagne et l'Italie doivent penser à leurs prochaines élections, que M. Nokasone pourrait prochainement s'effacer, que la popularité du premier ministre canadien est faible, la position de M. Kohl fragilisée et la France préoccupée par l'élection de 1988.

Dans ces conditions, il s'agit plutôt pour M. Reagan d'éviter les dissensions trop sérieuses pour présenter un front occidental uni à la veille des derniers mois de négociations avec l'URSS sur un probable accord d'élimination des missiles de courte et moyenne portée en Europe. *« Nos discussions de Venis,* déclarait-il ainsi, mercredi, avant de quitter Washington, *contribueront à renforcer la solidarité occidentale, qui est indispensable aux progrès sur les sujets opposants l'Est et l'Ouest. »*

Dans ses discours, vendredi prochain à Venise et le vendredi suivant à Berlin et à Bonn où son avion s'arrêtera sur le chemin du retour, le président américain devrait faire valoir que son pays a toujours voulu et assuré le bien de l'Europe. Le message sera qu'il continuera d'en être ainsi avec les nouvelles perspectives qui s'ouvrent dans le domaine de la réduction des armements et ce ne sont ni Venise ni les cafouillages de son périble européen qu'il a en tête. C'est à l'automne qu'il pense plus volontiers, où il devrait, espère-t-il, recevoir M. Gorbatchev aux Etats-Unis.

BERNARD GUETTA.

Le Japon se dit prêt à apporter sa contribution

TOKYO
de notre correspondant

« Une solution internationale est, certes, nécessaire au problème de la sécurité dans le Golfe. Mais, jusqu'à pésent, rien n'a été décidé. Nous attendons de voir ce qui est réalisable dans le cadre du sommet de Venise. » Recevant, jeudi 4 juin, des correspondants étrangers, M. Nakasone est resté évasif sur une information de la presse japonaise selon laquelle son gouvernement pourrait proposer à ses partenaires à Venise (et en particulier aux Américains) de leur fournir une aide financière comme participation au maintien de la sécurité des routes maritimes dans le Golfe.

« Nous sommes conscients, a poursuivi le premier ministre, *que le Japon est le premier bénéficiaire de la sécurité des routes maritimes dans le Golfe* [60 % de ses approvisionnements en pétrole y transitent] *et que nous devons contribuer à l'effort international consenti pour assurer cette sécurité. Notre action sera essentiellement diplomatique, pacifique et non militaire. Nous sommes en position privilégiée en ce qui concerne le conflit Iran-Irak, étant donnés les liens étroits que nous entretenons avec les deux pays. Si le conflit Iran-Irak prend fin, le Japon est prêt à aider à la reconstruction économique de ces deux pays »,* a-t-il conclu.

Ph. P.

Le commandant du « Stark » pourrait passer en Cour martiale américaine

Le capitaine Clenn Brendel, commandant de la frégate américaine *Stark* touchée par un missile irakien, le 17 mai dans le Golfe, devrait *« vraisemblablement »* passer en Cour martiale, a affirmé la chaîne de télévision ABC, citant des responsables militaires non identifiés.

Selon ABC, le capitaine Brendel ne se trouvait pas aux commandes du navire au moment de l'attaque, dans laquelle trente-sept marins américains ont été tués, et n'a pas participé aux manœuvres du bâtiment pendant la demi-heure qui a suivi l'attaque.

M. Bill Nichols, président de la sous-commission de la Chambre des représentants chargée des enquêtes sur les forces armées, a déclaré, le mercredi 3 juin, qu'il *« ne serait pas du tout surpris »* si un ou plusieurs membres de l'équipage du *Stark* étaient poursuivis en justice. Le *Stark* n'a pas réagi à l'attaque alors que, selon un rapport du Pentagone publié le 3 juin, tous les systèmes radars de la frégate et ses armements étaient opérationnels.

Par ailleurs, des divergences américano-irakiennes sont apparues quant à la position du *Stark*. A la suite de l'enquête d'officiels américains à Bagdad, le gouvernement irakien a affirmé que le *Stark* avait été attaqué par accident parce qu'il se trouvait à l'intérieur d'une zone de guerre dans le Golfe, a indiqué le Pentagone. Les Américains ont contesté cette affirmation, déclarant que de nombreuses données à leur disposition montrent que le *Stark* se trouvait à l'extérieur de la zone de guerre décrétée par l'Iran.

Selon des sources proches du Pentagone, il y a une différence d'environ 50 km entre les calculs américains et irakiens sur la position du navire. La question est importante dans la mesure où les responsables militaires américains, le secrétaire à la défense, M. Caspar Weinberger en tête, ont insisté sur le fait que le navire n'avait aucune raison de soupçonner qu'il pourrait être attaqué par un appareil irakien, étant en dehors d'une zone de guerre.

A Téhéran, les autorités ne *« s'inquiètent »* pas de la venue d'une flotte de guerre américaine dans le Golfe, a affirmé mercredi, l'hodjatoleslam Hachemi Rafsandjani, le représentant de l'imam Khomeiny au Conseil de défense iranien, qui a cependant estimé qu'un accroissement des moyens militaires de Washington dans le Golfe était *« peu probable »*. *« Si les Etats-Unis veulent utiliser des bases dans les pays du sud du Golfe, ceux-ci refuseront, car ils sont à la portée de nos missiles, et ce n'est pas leur intérêt »*, a-t-il poursuivi. — *(AFP.)*

Les négociations sur le désarmement

Les parlementaires français et allemands souhaitent que l'Europe réponde d'une seule voix

BONN
de notre correspondant

Les commissions des affaires étrangères de l'assemblée nationale et bundestag ont tenu le mercredi 3 juin à Bonn une séance de travail commune consacrée à la réalisation du marché unique européen et aux questions de sécurité. Conduite par M. Giscard d'Estaing, la délégation française a été longuement reçue par le chancelier Kohl et le ministre ouest-allemand des affaires étrangères, M. H.D. Genscher.

Dans un communiqué, les deux commissions ont estimé que l'Europe doit *« aujourd'hui définir sa place dans le contexte est-ouest de l'après-Reykjavik »* et exprimé *« l'espoir, qui semble près de se concrétiser, de voir l'Europe répondre d'une seule voix aux propositions soviétiques dites « double option zéro »*. Ce texte a été adopté par les représentants de tous les partis, à l'exception des verts ouest-allemands et des communistes français.

M. Giscard d'Estaing a regretté en séance qu'il n'y ait pas eu de texte commun des pays européens en réponse à la « double option zéro » proposée par les Soviétiques. Au cours d'une conférence de presse, lui-même et Stercken, président de la commission du Bundestag, ont estimé qu'il n'y avait pas de désaccord sur la nécessité de faire suivre un accord sur la double option zéro de négociations sur les armes nucléaires à très courte portée, les armes chimiques et les forces conventionnelles.

Pour M. Giscard d'Estaing cependant, la quetion des armes à très courte portée dépend des moyens qui seront nécessaires au bout du compte pour assurer une dissuasion. *« Leur niveau,* a-t-il dit, *ne pourra être fixé qu'après qu'aient été réalisé des progrès sur le niveau des forces conventionnelles et la réduction des armes chimiques. »*

H. DE BRESSON.

Le premier ministre précise la position de la France sur les euromissiles

Au cours de la réunion du conseil des ministres, le mercredi 3 juin, M. Jean-Bernard Raimond a fait une communication sur l'acceptation allemande de la double option zéro proposée par M. Gorbatchev. M. Jacques Chirac a ensuite précisé la position française.

« La France, a déclaré le premier ministre, *n'est pas directement concernée et ses forces nucléaires ne sont pas en cause. La France réagit en fonction non pas de ses intérêts nationaux, mais dans un souci de solidarité européenne. La France est favorable à des accords équilibrés globaux et vérifiables entre les Etats-Unis et l'URSS, mais elle rappelle que la dissuasion nucléaire est indispensable en Europe. Pour la France, les véritables priorités du désarmement sont la réduction des armements stratégiques des superpuissances et la correction des déséquilibres conventionnels et chimiques en Europe. »*

Après avoir rapporté ces propos de M. Chirac, M. Rossi, ministre des relations avec le Parlement, qui rendait compte du conseil des ministres, a indiqué que le président de la République s'était déclaré en accord avec la déclaration de M. Chirac.

Les officiers ouest-allemands critiquent l'« option double zéro »

Les officiers supérieurs de la Bundeswehr (armée ouest-allemande), réunis, le mercredi 3 juin, en congrès à Oldenbourg, ont vivement critiqué l'« option double zéro », à laquelle la RFA vient de donner son accord et qui prévoit le démantèlement de tous les missiles nucléaires intermédiaires de 500 à 5 000 kilomètres.

Selon l'inspecteur général de la Bundeswehr, le général Dieter Wellershoff, l'accord en préparation n'est possible que *« grâce à une importante concession militaro-stratégique de l'Occident à l'URSS. Le renoncement de l'OTAN à une partie des armements qui lui avait permis d'empêcher l'URSS de penser que son territoire ne pouvait être touché depuis le sol européen, signifie la fin de la stratégie de la réponse flexible de l'alliance atlantique »*.

Les officiers affirment que la demande de la RFA d'exclure des négociations les soixante-douze fusées Pershing-1 A de la Bundeswehr ne changerait rien au problème, car les Etats-Unis sont en possession des ogives nucléaires qui les arment et peuvent décider pratiquement seuls de leur emploi. — *(AFP.)*

Deux nouveaux ambassadeurs

M. Jacques Le Blanc aux Philippines

Le *Journal officiel* du mercredi 3 juin 1987 a annoncé la nomination de M. Jacques Le Blanc au poste d'ambassadeur aux Philippines, en remplacement de M. Jacques Leclerc.

[Né en 1934, M. Jacques Le Blanc est licencié en droit, diplômé d'études supérieures de droit public et de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer (1955-1958). Intégré dans le corps des conseillers et secrétaires des affaires étrangères en 1964, il a notamment été en poste à Pékin et à Washington. Représentant permanent adjoint de la France auprès de l'office des Nations-unies à Genève de 1979 à 1983, il était, depuis, ambassadeur à Ouagadougou (Burkina-Faso).]

M. Renaud Vignal aux Seychelles

Le porte-parole du ministère des affaires étrangères a annoncé, mercredi 3 juin, la nomination de M. Renaud Vignal au poste d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la France aux Seychelles, en remplacement de M. Robert Marsan.

[Né le 18 avril 1943, M. Renaud Vignal est licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (ENA). Deuxième secrétaire au Caire (1971-1974), puis premier secrétaire à Washington (1975-1977), M. Vignal, qui a occupé divers postes à l'administration centrale, a été nommé chargé de mission, puis directeur de cabinet du ministre chargé de la coopération et du développement, M. Jean-Pierre Cot, de 1981 à 1982. Conseiller des affaires étrangères de 2e classe, il avait été nommé consul général à Québec en septembre 1983 et avait conservé ce poste jusqu'en mars dernier.]

A TRAVERS LE MONDE

Italie

Deux inculpations pour le meurtre du général Giorgieri

Rome. — Deux des cinq personnes arrêtées, le 29 mai, à Rome (*le Monde* du 4 juin), ont été inculpées, le mercredi 3 juin, de l'assassinat du général Licio Giorgieri, spécialiste italien de la « guerre des étoiles », tué par deux hommes, à moto, le 20 mars dernier à Rome. Le substitut du procureur de la République de Rome, M. Domenico Sica, a transmis deux mandats d'arrêt à Francesco Maietta et à Daniele Mennella, les deux dirigeants présumés du groupe terroriste Union des communistes combattants, une résurgence des anciennes Brigades rouges, née d'une scission survenue en 1985. Quatre des personnes arrêtées constitueraient le cœur de la « colonne romaine » de l'UCC.

Il reste à confirmer que la faiblesse numérique du groupe est dû au fait que son chef, M. Francesco Maietta, serait aussi, selon les premières vérifications opérées sur la base de narrations de témoins, l'homme qui a tiré sur l'officier. Il avait repris la direction de la petite équipe après l'arrestation, en janvier — également dans la capitale romaine — de son prédécesseur, M. Fabrizio Melorio. — *(Corresp.)*

Tunisie

Vingt intégristes musulmans condamnés à des peines de prison

Le tribunal correctionnel de Tunis a condamné, mercredi 3 juin, vingt fondamentalistes musulmans à des peines de prison allant de deux à six ans, pour *« attroupement sur la voie publique et atteinte aux biens d'autrui »*. Il s'agit de la première condamnation dans les rangs des islamistes depuis le déclenchement, en mars, d'une vague d'arrestations de militants du Mouvement de la tendance islamique (MTI, opposition intégriste non reconnue), accusés de *« connivence avec Téhéran »* pour renverser le régime tunisien. Les vingt accusés, dont quatre femmes, avaient été arrêtés le 14 mai, à la suite d'une manifestation organisée à Tunis par des sympathisants du MTI. — *(AFP, AP.)*

Vietnam

Paris accorde plus de sept cents visas aux réfugiés recueillis en mer de Chine

M. Jacques Chirac a demandé au ministère des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, que quatre cents visas supplémentaires soient accordés pour les réfugiés vietnamiens recueillis en mer de Chine, a indiqué, mercredi 3 juin, un communiqué du service de presse du premier ministre.

« En réponse à l'appel lancé par le docteur Kouchner à M. Chirac, le premier ministre a donné instruction au ministre des affaires étrangères d'accorder les quatre cents visas supplémentaires demandés pour les « boat-people » recueillis par trois bâtiments de la Marine nationale, en particulier l'aviso-escorteur Balny *et le* Rose-Schiaffino, *navire affrété par Médecins du monde. Cela porte à plus de sept cents le nombre total de visas accordés par la France au bénéfice des « boat-people » pour 1987 »,* déclare le communiqué.

U. Andersen

HOWARD BUTEN

AUTEUR DE :
QUAND J'AVAIS CINQ ANS, JE M'AI TUÉ
700.000 EX.

Beau à faire pleurer les cailloux.
C. Bravo / Le Matin

Howard Buten vous aura pris par les étamines. Dès lors, attendez-vous à déchiffrer le chant des oiseaux à l'envers (...) Je suis un fou avec toi, Buten. Ta différence me rassure.
J. Vautrin / Libération

85 F

HOWARD BUTEN
Monsieur Butterfly
ROMAN

AUX EDITIONS DU SEUIL

SEUIL

Diplomatie

Le conflit au Nicaragua et l'aide aux « contras »

La neutralité du Costa-Rica mise en question par les activités américaines

SAN-JOSÉ
de notre envoyé spécial

Le grand déballage auquel donnent lieu les auditions publiques du Congrès américain dans le cadre de l'enquête sur l'« Iran-Contragate » provoque quelque stupeur à San-José, où l'on découvre que Washington menait jusqu'à tout récemment, sur le sol costaricien, des activités en totale contradiction avec la politique officielle de neutralité.

Déjà, à la fin de février, le rapport de la commission Tower sur la vente d'armes à l'Iran par les Etats-Unis avait révélé certains détails sur la construction en 1985 d'une piste en terre battue de 2 kilomètres de long dans la province du Guanacaste, près de la frontière avec le Nicaragua. M. Lewis Tambs venait de prendre ses fonctions d'ambassadeur américain à San-José. Il a révélé la semaine dernière devant le Congrès qu'il avait alors reçu pour mission de renforcer le « front sud » de la Contra afin d'amener les sandinistes à éparpiller leurs troupes.

Cette piste devait servir d'escale pour les avions bourrés d'armes et de médicaments en provenance de l'aéroport d'Ilopango au Salvador. En fait, elle fut très peu utilisée, selon les différents témoins appelés devant la commission d'enquête. Pour deux raisons.

D'abord cette escale n'était pas indispensable sur le plan technique et la plupart des parachutages se firent – et se font encore – directement dans le sud du Nicaragua. C'est lors d'une opération de ce genre que les Nicaraguayens abattirent un avion en octobre dernier et capturèrent l'Américain Eugen Hasenfus, condamné à trente ans de prison et libéré peu après.

La deuxième raison est politique. En 1985, l'ambassadeur des Etats-Unis avait réussi à obtenir l'accord du président du Costa-Rica de l'époque, M. Luis Alberto Monge, pour la construction de cette piste, en lui faisant croire, selon ce dernier, qu'elle devait servir à faciliter une intervention militaire des Etats-Unis en cas d'invasion du Costa-Rica par le Nicaragua. Cet argument n'a pas convaincu le nouveau président, M. Oscar Arias, qui, peu de temps après sa prise de fonction en mai 1986, a demandé la fermeture de la piste au nom du respect de la neutralité de son pays dans le conflit entre Washington et Managua.

Peu habitués à de telles velléités d'indépendance de la part d'un allié plutôt docile jusqu'alors, les Etats-Unis ont cru pouvoir ignorer les réticences de M. Arias. C'est ainsi que les Costariciens ont pu apprendre, lundi 1er juin, que l'ancien chef local de la CIA avait utilisé de faux documents pour permettre à deux reprises à des avions de faire le plein de combustible à l'aéroport international de San-José, après avoir largué des armes au Nicaragua. Prises de court par ces révélations, qui mettent en évidence leur incapacité à contrôler leur propre territoire, les autorités costariciennes ont aussitôt annoncé l'ouverture d'une enquête.

Beaucoup plus importante pour la Contra sont les activités d'un citoyen américain très controversé au Costa-Rica, M. John Hull, qui possède à lui seul six pistes d'atterrissage sur ses propriétés situées dans le nord du pays. Dans une interview accordée la semaine dernière au *Wall Street Journal*, M. Hull reconnaît ce qu'il avait toujours démenti jusqu'alors, à savoir qu'il a organisé de nombreuses opérations aériennes de ravitaillement pour la Contra en territoire costaricien.

Tout cela, bien sûr, ne facilite pas les relations du Costa-Rica avec le Nicaragua, qui a demandé à plusieurs reprises à son voisin de mettre un terme aux activités des « contras » sur son territoire. Managua a d'ailleurs porté plainte contre le Costa-Rica devant la Cour internationale de justice de La Haye, qui doit se prononcer prochainement à ce sujet.

Contrairement au Honduras, où la Contra a plusieurs milliers d'hommes en armes dans des camps, les activités des organisations antisandinistes sont avant tout politiques au Costa-Rica, où résident plusieurs dirigeants importants, en particulier MM. Alfonso Robelo et Pedro Joaquim Chamorro. Les autorités locales leur ont demandé récemment, sous peine d'expulsion, d'être plus discrets et de ne pas organiser de réunions publiques.

Le successeur de M. Tambs, qui a quitté son poste en janvier, vient à peine d'être désigné. C'est un indice du mécontentement des Etats-Unis, qui n'apprécient pas non plus la campagne menée depuis quelques mois par le président Arias en faveur de son plan de paix régional.

BERTRAND DE LA GRANGE.

M. Abrams, secrétaire d'Etat adjoint, sur la sellette

L'avenir politique de M. Elliott Abrams, secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires interaméricaines, a été mis en question, mercredi 3 juin, par plusieurs membres du Congrès, à l'issue de sa seconde journée d'auditions dans le cadre de l'enquête sur l'« Iran-Contragate ».

M. Abrams, qui avait comparu la veille pendant six heures et demie devant les parlementaires, a dû s'expliquer de nouveau, pendant quatre heures, sur les raisons pour lesquelles il avait caché au Congrès sa demande au sultanat de Brunei, en août 1986, une contribution financière de 10 millions de dollars au profit des « contras ». Les congressistes ont également demandé au témoin pourquoi il avait démenti toute implication d'officiels américains dans le réseau privé d'aide aux rebelles.

M. Abrams a indiqué qu'il n'avait pas à l'époque l'autorité pour révéler les contacts avec Brunei et que ses démentis sur toute implication de fonctionnaire étaient *« honnêtes »*, même s'ils se sont révélés *« totalement erronés »*. *« Ou vous êtes totalement incompétent, ou vous êtes (...) encore en train de nous tromper en jouant sur les mots. Ou encore le gouvernement vous a laissé volontairement dans l'ignorance pour que vous veniez nous induire en erreur. Dans tous les cas, je me demande si vous pourrez survivre »* (politiquement), a lancé le représentant démocrate Jack Brooks à l'adresse du diplomate.

Un manque de curiosité

Le sénateur républicain Warren Rudman s'est, pour sa part, étonné de *« l'incompréhensible manque de curiosité »* de M. Abrams, qui a reconnu n'avoir jamais questionné le lieutenant-colonel Oliver North, cheville ouvrière du réseau d'aide aux « contras » sur ses activités. *« Vous êtes la seule personne que je connaisse qui soit plus fière de ce qu'elle ne sait pas que de ce qu'elle sait »*, a encore dit le représentant Jack Brooks.

M. Abrams a répondu à ces critiques en se prévalant de l'appui du secrétaire d'Etat, M. Shultz, et en affirmant qu'il *« était et entendait demeurer secrétaire d'Etat adjoint »*. Il a cependant admis que la diplomatie des Etats-Unis *« ne devrait pas être conduite par le personnel du Conseil national de sécurité ni par des citoyens privés et ne devrait pas être appliquée en allant demander de l'argent auprès de gouvernements étrangers »*.

Un autre témoin, M. Albert Hakim, un homme d'affaires iranien naturalisé américain, a, de son côté, donné mercredi une série de détails sur les méandres comptables des ventes d'armes à l'Iran et des livraisons aux rebelles nicaraguayens. Il a notamment expliqué comment il avait mis sur pied, avec l'aide d'une société fiduciaire suisse, une série de comptes bancaires et de sociétés, en particulier au Panama et au Liberia.

M. Hakim a révélé, en outre, l'existence d'un compte destiné, à l'insu du colonel North, à assurer l'avenir des enfants et de la famille de ce dernier dans le cas où lui-même serait tué ou décéderait. Le dépôt sur ce compte s'élevait à 200 000 dollars. Dans l'esprit de l'homme d'affaires, il s'agissait d'une sorte d'*« assurance-décès »*.

Ce compte avait été ouvert le 20 mai 1986, peu avant que M. North n'entreprenne une mission secrète à Téhéran. Une rencontre avait été organisée entre un associé de M. Hakim et la femme de M. North pour discuter des besoins de la famille. Cette révélation embarrassante est intervenue peu après que le procureur spécial, enquêtant de son côté sur le scandale de l'« Irangate » eut demandé au Congrès de ne pas octroyer une immunité judiciaire limitée à M. North. – *(AFP.)*

Europe

AUTRICHE

Vienne s'insurge contre le comportement des Etats-Unis dans l'« affaire Bartesch »

VIENNE
de notre correspondante

Les autorités autrichiennes ont protesté, mercredi 3 juin, auprès de l'ambassadeur des Etats-Unis à Vienne, M. Ronald Lander, contre le comportement des Etats-Unis dans l'« affaire Bartesch » et exprime leur « indignation ».

M. Martin Bartesch, ancien garde SS du camp de concentration de Mauthausen, né en Roumanie et âgé de soixante et un ans, a été déclaré déchu de sa nationalité américaine le 29 mai dernier, alors qu'il venait de quitter les Etats-Unis pour l'Autriche. M. Bartesch, accompagné de son épouse, est entré en Autriche avec un apsseport américain établi le 13 mai dernier et valide jusque en 1996. Il a été arrêté, lundi dernier, en haute Autriche – où il voulait s'installer – pour être expulsé vers les Etats-Unis.

Contrairement à la première version sur son voyage en Autriche – *son fils avait déclaré*, à Chicago, que son père avait fui les Etats-Unis pour ne pas être traduit en justice – M. Bartesch a quitté les Etats-Unis sur la base d'un « accord » que les autorités américaines avaient conclu avec lui bien qu'elles l'accusent non seulement d'avoir été gardien du *camp de concentration*, mais d'y avoir tué un prisonnier juif, Max Ochshorn, en 1943. Selon ce document présenté par Martin Bartesch aux autorités autricheinnes celles-ci renonçaient à le poursuivre en justice et à rien entreprendre contre sa famille aux Etats-Unis s'il s'engageait à émigrer et à rendre son passeport à l'ambassade des Etats-Unis à Vienne d'ici le 9 juin.

Un « affront »

Les Etats-Unis font référence, dans cette affaire, à un document signé en 1954, selon lequel l'Autriche s'engagerait à reprendre les réfugiés émigrés dont il était prouvé qu'ils avaient donné de fausses informations sur leur passé. Mais les autorités autrichiennes sont d'autant plus furieuses que les Américains n'ont adressé aucune demande à l'Autriche dans l'affaire Bartesh, ni fourni des preuves pour le crime dont l'ancien SS est accusé, ni même jugé utile d'informer de son cas leur ambassadeur à Vienne.

M. Karl Blecha, ministre de l'intérieur, a qualifié d'*« affront »* le comportement des Etats-Unis et souligné qu'il est *« inacceptable qu'un pays nous envoie sans prévenir un de ses citoyens qu'il considère brusquement comme indésirable et qui, en plus, n'a jamais eu la nationalité autrichienne. »* Pour le ministre, M. Bartesch est *« indésirable »* en Autriche parce qu'il s'est avéré qu'il avait tué un prisonnier juif du camp de Mauthausen. M. Bartesh, qui avait dix-sept ans à cette époque, a confirmé devant la police autrichienne qu'il avait tiré sur un prisonnier en fuite, mais affirme ne pas avoir su qu'il était mort de ses blessures. Membre de la résistance autrichienne, Max Ochshorn s'était enfuit en 1939 en France, où il fut arrêté en 1943 par les services de Klaus Barbie aux environs de Lyon.

Apatride après la guerre, M. Bartesch avait passé dix ans dans un camp de réfugiés en Autriche avant d'émigrer en 1955 aux Etats-Unis.

Pour les autorités autrichiennes le comportement des Etats-Unis est en contradiction flagrante avec le droit international selon lequel un passeport valide doit être considéré comme une preuve de nationalité donnant au pays d'entrée la garantie de pouvoir renvoyer, le cas échéant, son titulaire dans son pays d'origine. M. Blecha a rappelé que plus d'un million de réfugiés de tous les pays rassemblés dans des camps en Autriche avaient émigré au lendemain de la seconde guerre mondiale aux Etats-Unis. *« Nous devons tout faire, a-t-il dit, pour que cette exemple ne fasse pas école. »*

M. Simon Wiesenthal, directeur du Centre de documentation juif de Vienne, a demandé au ministère de la justice autrichien de transformer le mandat d'arrêt à des fins de refoulement contre Martin Bartesch en détention préventive en vue de l'ouverture d'une procédure judiciaire pour meurtre de Max Ochshorn. Selon la législation autrichienne la prescription n'est pas valable pour les crimes de guerre.

WALTRAUD BARYLI

PATRONS,
OFFREZ LA VALISE.

JEUNES,
FAITES VOTRE VALISE.



POUR GAGNER EN 1992. EMBARQUEMENT IMMEDIAT.

Europe

URSS

L'ancien premier secrétaire du parti à Boukhara est condamné à mort pour « corruption »

MOSCOU
de notre correspondant

Un nouveau pas vient d'être franchi dans la lutte contre la corruption. Tass a annoncé, mercredi 3 juin, que M. Abdouvakhid Karimov, qui fut sous Brejnev un des principaux dignitaires du PC en Ouzbekistan, une des républiques d'Asie centrale, avait été condamné à mort pour avoir *« accepté de manière systématique des pots-de-vin considérables et avoir abusé de ses fonctions »*.

M. Karimov était depuis 1977 et jusqu'en janvier 1984 premier secrétaire du parti pour la région de Boukhara, une des plus importantes d'Ouzbekistan. Il a été convaincu d'avoir non seulement reçu mais donné des pots-de-vin. A des responsables placés plus haut que lui ? Tass ne l'indique pas mais révèle que, parmi les bénéficiaires et les donateurs, *« certains ont déjà été condamnés »* tandis que *« l'enquête suit son cours concernant les autres »*.

Tass ne dit pas non plus quand la sentence sera exécutée. Les condamnés à mort sont fusillés en URSS. C'est vraisemblablement le sort qui attend prochainement M. Karimov ; il sera alors le plus haut représentant de la Nomenklatura à être passé par les armes depuis la mort de Brejnev... Le directeur du célèbre magasin d'alimentation moscovite, Gastronom nº 1, exécuté également pour corruption en 1984, était certes connu mais n'était pas un dignitaire du parti.

Réquisitoire posthume

Avec ce geste, la direction soviétique — on ne sait, en effet, s'il faut y voir la main de M. Gorbatchev ou celle du numéro deux du régime, M. Ligatchev — prend certainement un risque. La Nomenklatura n'a plus l'habitude depuis Staline qu'on enlève ainsi la vie à l'un de ses membres. Le système est largement fondé sur l'immunité de fait dont jouissent les premiers secrétaires régionaux du parti. Ils peuvent être limogés, et l'ont d'ailleurs abondamment été ces dernières années, mais jusqu'ici le déshonneur et l'exclusion du parti constituaient la punition maximale. Pour ces représentants du pouvoir central qui sont de véritables potentats sur leurs terres, la prison même paraissait exclue.

Les temps ont bien changé pour M. Karimov depuis ce 24 mars 1982 où il figurait dans la tribune d'honneur à Tachkent, lors de la remise par Brejnev de l'ordre de Lénine à la république d'Ouzbekistan. La plupart des autres dignitaires ouzbèques de l'époque ont également disparu. Le premier d'entre eux, Charaf Rachidov, numéro un du parti dans la république et grand ami de Brejnev, est mort en octobre 1983 d'une crise cardiaque alors que, semble-t-il, une inspection accablante pour sa gestion venait de révéler l'ampleur des faux en écriture qu'il couvrait depuis des années pour dissimuler les résultats catastrophiques de la culture du coton, principale richesse de l'Ouzbekistan.

Les purges se sont succédé dans cette république sous Andropov et Tchernenko. Rachidov fait l'objet d'un véritable réquisitoire posthume qui se poursuit aujourd'hui. Dix premiers secrétaires régionaux sur treize ont été remplacés. D'innombrables instructions sont ouvertes pour faits de corruption. Avant M. Karimov, victime la plus élevée dans la hiérarchie avait été l'ancien ministre de l'industrie du coton, M. Ousmanov, condamné à mort en août 1986 pour avoir reçu illégalement *« des centaines de milliers de roubles »*.

La *Pravda* écrivait, le 2 février 1986, qu'on avait constaté en Ouzbekistan une *« dégénérescence d'une partie des cadres »* dans une *« atmosphère d'autosatisfaction et de flagornerie »*. Selon le quotidien du parti, le défunt premier secrétaire Rachidov *« accordait sa protection à des gens malhonnêtes, parmi lesquels de grands criminels tels que l'ancien premier secrétaire de la région de Boukhara, Karimov »*.

Dans le même article, la *Pravda* estimait que *« parmi les graves problèmes qui se posent aux organisations du parti en Ouzbekistan, figure l'amélioration de la propagande antireligieuse et de l'éducation athée : il importe de réagir de façon décidée contre des us et coutumes arriérés qui, sous couleur de tradition populaire, répandent des idées et une morale étrangères à notre société »*.

L'islam n'était pas nommé, mais bien évidemment visé. Les discours officiels préfèrent mettre l'accent sur la lutte contre la corruption ; comme les émeutes d'Alma-Ata au Kazakhstan l'ont démontré en décembre dernier, le ferment nationaliste, qu'il est difficile de démêler de la foi musulmane, est présent dans toute l'Asie centrale soviétique. Les troubles d'Alma-Ata avaient été déclenchés par la nomination d'un Russe à la place d'un Kazakh réputé corrompu à la tête du parti au Kazakhstan...

DOMINIQUE DHOMBRES.

ESPAGNE : la campagne électorale

Les étranges accusations d'un candidat de la gauche unie

MADRID
de notre correspondant

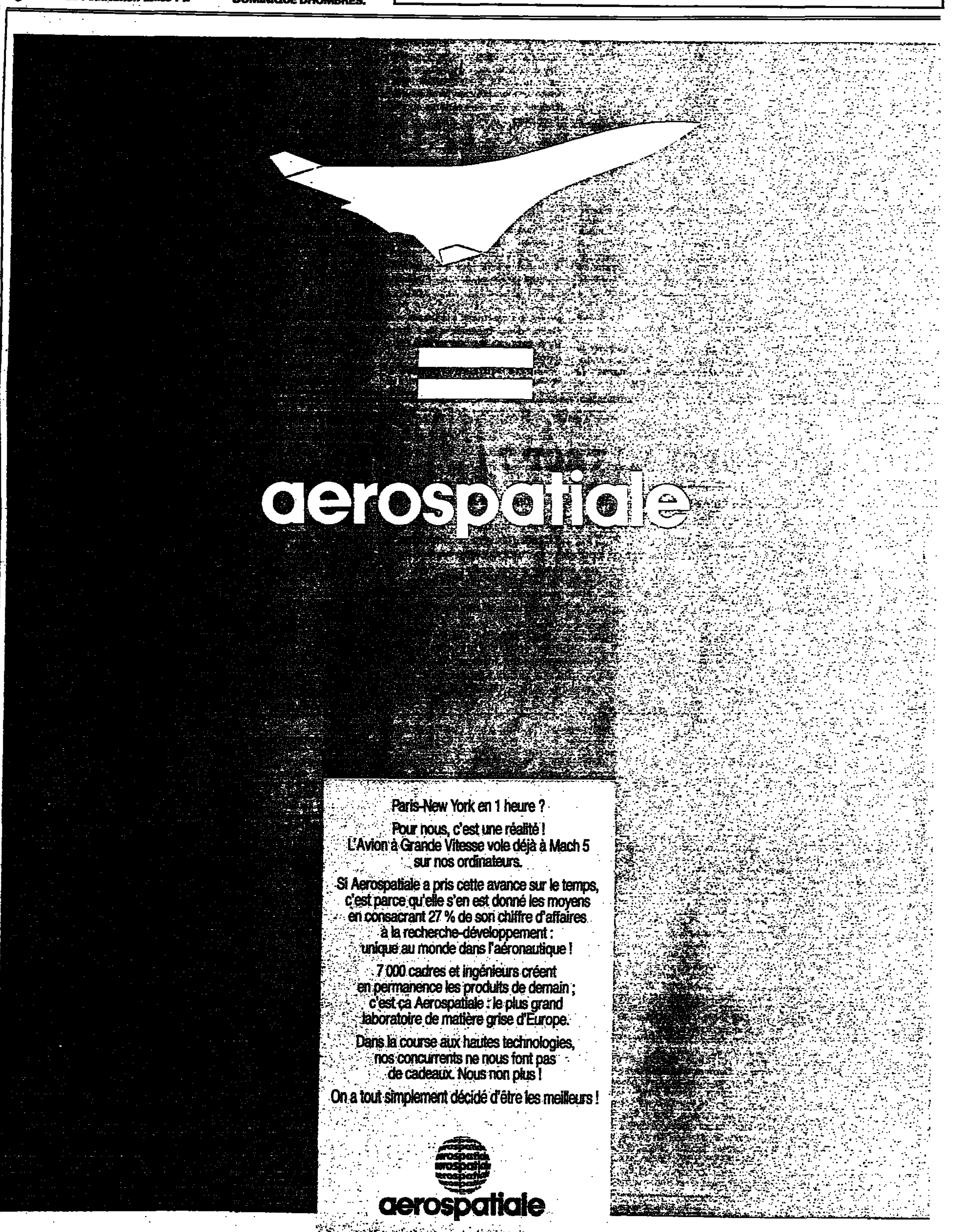
« Le secrétaire d'Etat à la coopération internationale Luis Yanez sniffe de la cocaïne ». En lançant le lundi 1er juin cette assertion inattendue lors d'un débat radiodiffusé, M. Ramon Tamames, le candidat à la mairie de Madrid de la formation Gauche unie (conduite par le Parti communiste) a enfin animé une campagne électorale qui semblait condamnée à sombrer dans l'ennui. Apparemment très en verve, M. Tamames a, en outre, conseillé au gouvernement socialiste de *« mieux traiter les homosexuels, car il pourrait y avoir des gays jusqu'au sein du conseil des ministres. »*

Dirigeant en vue de sa formation, économiste de renom, auteur de plusieurs ouvrages de référence sur les structures économiques espagnoles, M. Tamames ne semblait pas pourtant, jusqu'ici, particulièrement enclin à la frivolité. Ses affirmations ont bien entendu provoqué un tollé parmi les socialistes, qui se sont déclarés prêts à porter plainte à condition que le dirigeant de la Gauche unie renonce à son immunité parlementaire — il est député aux Cortes. M. Yanez a démenti avoir jamais « sniffé » quoi que ce soit, concédant qu'il avait pu tout au plus, dans le passé, *« fumer un ou deux joints »*, et soulignant surtout qu'il n'avait pas à rendre compte de sa vie privée. *« S'ériger en grand inquisiteur me semble plus être le propre de l'extrême droite que de Tamames »*, a ajouté M. Yanez.

Loin de battre sa coulpe toutefois, M. Tamames n'a pas hésité à récidiver. Devant les journalistes ravis de l'aubaine, il a accusé le lendemain les socialistes de protéger un *« trafiquant de drogue syrien »* installé à Marbella, la plage huppée de la Costa del Sol (il s'agit de M. Munzir al Kassar), et s'en est pris à l'*« hypocrisie »* du parti au pouvoir à propos du problème de la drogue.

Les compagnons de parti de M. Tamames se sont eux-mêmes montrés mal à l'aise face à ses déclarations. Le principal candidat communiste au Parlement européen, M. Fernando Perez Royo, n'a pas hésité à les qualifier de *« hors de propos »*, tandis que le secrétaire général du Parti communiste, M. Gerardo Iglesias, demandait que *« la campagne porte plutôt sur les problèmes qui intéressent vraiment les Espagnols, comme le chômage et la crise économique »*.

THIERRY MALINIAK.



LIVRES
POLONAIS
et livres français
sur la Pologne
et
l'Europe de l'Est
Catalogues sur demande
LIBELLA
12, rue Saint-Louis-en-l'Ile, PARIS-4e
Tél. : 43-26-51-09

Proche-Orient

Les territoires occupés, vingt ans après

(Suite de la première page.)

Nationalistes fervents, ils ne cautionnent en rien l'occupation, ni ne collaborent avec l'occupant mais contribuent au contraire, chacun à sa façon, à *maintenir la cohésion* de la société palestinienne. D'autres, parfois islamistes ou communistes, animent syndicats, associations charitables ou clubs sportifs. Leur atout maître est d'être présent, là où ils peuvent agir efficacement. Tous prennent des gages pour l'avenir.

Trois habitants des territoires sur quatre n'ont pas vingt-cinq ans, un sur deux a moins de quinze ans. Il faut donc répéter cette évidence : la Cisjordanie et Gaza abritent une *grande majorité de « nouveaux Palestiniens »*, sans autre mémoire que celle de l'occupation. Ils n'ont aucune nostalgie du royaume hachémite ni le moindre souvenir de la vieille haine arabe d'avant 1967 envers Israël. Ils ont reconquis fièrement l'identité nationale perdue ou émoussée chez leurs pères, et que seul, *par une amère* ironie de l'histoire, l'affrontement avec un peuple non arabe pouvait leur restituer.

« Au moins, maintenant, constate Raja Shehadeh, *nous savons qui nous sommes.* » Ils renouent avec leur culture, comme sur la scène du théâtre El-Hakawati, à Jérusalem-Est, en occupant l'aire de liberté que leur offrent les lois, plus indulgentes en matière de censure, de l'Etat hébreu. Citoyens jordaniens, ils redécouvrent leur histoire, non sans parfois quelque fétichisme, comme dans ce petit musée d'El-Bireh où *l'on peut voir des passeports* britanniques usés, datant de l'époque mandataire et frappés de la vénérable mention « Palestine ».

Dès la maternelle, ils accomplissent, en lançant des pierres, le pre*mier geste de révolte des enfants*, et l'armée doit, comme à Gaza, rehausser les murs de leurs écoles. Plus urbanisés, moins craintifs et mieux instruits que leurs pères, socialement plus mobiles et moins prisonniers des vieux clans, ils ont soif de connaissance et d'action. Ils ont la politique à *fleur de peau et* leur génération a largement pris la relève des anciens. Leurs leaders ne sont plus seulement des patriarches féodaux, mais des avocats ou des universitaires. Ceux de demain s'affirment aujourd'hui dans les prisons d'*Israël*.

Soutien nuancé à l'OLP

Ils n'ont pas d'illusion sur les régimes arabes et *leurs maîtres*. La petite phrase du syrien Hafez el Assad – *« Il n'y a pas de peuple palestinien »*, – n'est pas si lointaine (avril 1976) qu'ils ne l'aient oubliée. Le soutien massif qu'ils apportent à l'OLP, héraut de leurs aspirations nationales, ne les empêche pas, si besoin, de flétrir – en privé – *les caprices et les erreurs de* ses chefs. En quête d'un nouvel idéal arabe, ils savent que personne ne livrera à leur place les combats décisifs.

Vingt années de voisinage avec Israël *ont attisé leur goût pour une* société moins pesante, moins conformiste et plus ouverte que la leur. A Jérusalem-Est, ils lisent – et de plus en plus – la presse la plus frondeuse du Proche-Orient, malgré la vigilance des censeurs. Ils regardent le journal télévisé israélien – en hébreu – parce qu'ils le jugent moins propagandiste que les émissions du département en langue arabe. Ils *rêvent* d'un Etat palestinien exemplaire, démocratique et progressiste, qui serait la *« lumière des Arabes »*. En attendant, ils feront antichambre, le temps qu'il faudra, déclenchant en silence, avec les moyens du bord, une résistance économique quotidienne.

Il serait trompeur de présenter la Cisjordanie de 1987 sous les oripeaux d'une province miséreuse (à Gaza, c'est, hélas ! une autre histoire). Son économie est certes enchaînée à Israël, pour qui elle représente un *précieux débouché* commercial et qu'elle pourvoit chaque jour d'une main-d'œuvre à bon marché. De plus, l'Etat juif ne se prive pas d'entraver les projets susceptibles de concurrencer ses propres industries, d'où la maigreur des investissements productifs en Cisjordanie. Mais l'argent gagné par ces travailleurs « migrants » et celui que leurs frères exilés dans le monde arabe renvoient au pays ont amené en vingt ans une hausse flagrante du niveau de vie *moyen*.

Cet argent emprunte le circuit, tout simple, des changeurs ayant pignon sur rue à Jérusalem et un compte en banque à Amman. Il y a quelques mois, un résident de Cisjordanie venant d'Amman s'est présenté au pont Allenby avec *950 000* dollars en espèces, *emmaillottés* dans un long bas de nylon. *Jusqu'en 1978, l'OLP ne se souciait* guère d'enrichir la Cisjordanie. Depuis cette époque, elle y aurait injecté 300 millions de dollars. Par l'entremise des municipalités, elle aide, par exemple, les familles des détenus ou des combattants morts en son nom.

Neutraliser les élites

Sait-on que les agriculteurs arabes de la vallée du Jourdain commencent à exporter avec succès vers les marchés européens au point d'inquiéter leurs voisins juifs ? Ou que, en dix ans, les paysans palestiniens ont planté plus de trois millions de jeunes oliviers en Cisjordanie ? Même si ces actions ponctuelles ne résorbent pas pour autant le sous-emploi des jeunes – à Gaza, deux ingénieurs sur trois n'exercent pas leur métier et à Jérusalem des diplômés travaillent comme jardiniers, – elles participent modestement du *soumoud*. Les structures d'un Etat, si hypothétique soit-il, se dessinent ainsi lentement, par petites touches. Pour le jour où... Sait-on jamais ?

Mais gare au faux pas ! A se mêler trop activement de « politique », on devient vite un point de mire. Influent parmi les siens, on n'occupe pas longtemps l'avant-scène : Akram Haniyeh fut expulsé, Faisal Husseini est détenu sans procès ; d'autres, *parmi* cette génération de l'« après 67 », comme Hana Siniora *ou* Faez Abou Rahmeh, voient leur liberté de mouvement réduite au gré des humeurs de l'occupant. Eternelle contradiction d'Israël, qui prétend rechercher des *« Palestiniens authentiques »*, mais s'empresse de les neutraliser dès qu'ils expriment leur allégeance à l'OLP.

Ce n'est pas un hasard si les trois notables choisis par Shimon Pérès comme éventuels partenaires d'une négociation de paix – Elias Freij, Rachad Chawa, Hikmat Al Masri – appartiennent à la plus vieille génération. Si l'on est jeune, indépendant et déjà puissant, on risque aussi de tomber sous les balles d'un extrémiste palestinien, comme Zafer Al Masri, l'ancien maire de Naplouse assassiné en mars 1986 par le FPLP. Certains apparatchiks de *l'extérieur* ne tolèrent sans doute pas l'idée que *des hommes de l'intérieur* puissent un jour leur porter ombrage.

Les « nouveaux Palestiniens » ont leurs homologues juifs en Israël, qui partagent – symétriquement – la même mémoire historique, qui n'ont jamais connu le « petit *Israël* » ni l'époque où leur pays pouvait être fort et fier sans dominer *autrui*. *« Pour tous ces jeunes, le fait même de devoir imaginer ce qu'était l'Israël d'avant 1967 relève d'une démarche quasiment archéologique »*. Ce mot du professeur Henri Atlan prend, chaque jour, plus de poids. *Comme le note* M. Aloeph Hareven, directeur de l'Institut Van Leer à Jérusalem – lequel fait un remarquable travail d'éducation en ce domaine – *« la majorité des enfants juifs ne perçoivent pas la différence de statut politique entre un arabe de Haïfa* [Israël] *et un autre de Naplouse* [Cisjordanie] ».

Au pis, ceux-ci sont *élevés* dans la méfiance ou la haine de l'Arabe, comme ces gamins du quartier juif de Hébron dont la violence de propos effraie jusqu'aux *soldats* chargés de protéger en permanence leurs familles. A l'exemple de leurs parents, colons religieux du Goush Emounim (Bloc de la foi), ils assimilent les Palestiniens de 1987 aux Amalecites, le peuple que Josué avait reçu mission de détruire. Les militants du Goush Emounim sont une infime minorité, *mais leur idéologie*, où l'intolérance se mêle au *chauvinisme*, a *déteint*, diffuse et adoucie, sur une partie de la jeunesse. Politiquement, les jeunes Israéliens sont plus intransigeants que leurs aînés : si 45 % de la population refuse toute concession territoriale en échange de la paix, ils deviennent 73 % dans la tranche des dix-huit-vingt-deux ans.

Un pays schizophrène

La victoire de 1967 transfigura Israël. Les frontières de l'ancienne Palestine mandataire entourent désormais une entité binationale, un pays *schizophrène*, *juridiquement* dualiste – avec deux ethnies, deux justices, deux régimes politiques – et où rôde le spectre de l'apartheid. Démocratie en deçà de l'ancienne « ligne verte », occupation militaire au-delà. En forçant le trait, on constate, avec Meron Benvenisti, le meilleur connaisseur israélien des territoires, que le quadrillage routier et le « maillage » du sol par des implantations juives d'ores et déjà en mesure d'accueillir cent mille colons ont fait disparaître, sur le terrain, la Cisjordanie de *1967*, que celle-ci n'existe plus que sur les anciennes cartes ou dans la tête des politiciens.

La dynamique de l'occupation, ajoute M. Benvenisti, a franchi le seuil critique ; son caractère temporaire n'est plus qu'une fiction commode ; les jeux sont pratiquement faits. La gauche israélienne comme les *dirigeants* palestiniens rejettent ce pessimisme péremptoire : la première par attachement au compromis territorial, prémisse de son scénario de paix ; les seconds, parce que la thèse du non-retour « verrouille » l'avenir et sape leur combat.

Il n'empêche : les territoires sont bel et bien livrés à la « routine », celle de l'« annexion rampante » et de la violence. Sûrs de leur bon droit et inquiets pour leur sécurité après chaque *nouvel acte de terrorisme*, une majorité d'Israéliens s'accommodent de ce faux *statu quo*. Le présent, à leurs yeux, devient légitime et la réalité vertu. Il en sera ainsi tant qu'aucun dirigeant ne pourra leur présenter, à la faveur de faits nouveaux, un choix clair, une stratégie de rechange.

L'annexion ? *« On n'annexe pas son propre pays »*, avait tranché Menahem Begin. *« Chiche ! Annexez-nous »*, répondent certains Palestiniens, qui, comme l'universitaire Sari Nusseibeh, espèrent, à terme, conquérir l'Etat juif de l'intérieur. Pourquoi annexer quand on occupe aux moindres frais ? Pour Israël, le coût militaire et financier de l'occupation est dérisoire. Mieux : selon M. Benvenisti, les territoires lui ont rapporté en vingt ans, sous forme d'impôts indirects et de droits de douane, la bagatelle de 708 millions de dollars. Une « taxe d'occupation », en quelque sorte.

Imaginer la paix ? Cela commencera peut-être par des rêves. Un chercheur de Jérusalem a récemment analysé un millier de rêves d'enfants juifs et arabes de onze à treize ans. Le résultat est édifiant : pas un seul n'avait pour thème l'amitié judéo-arabe ou l'« aspiration à la paix ».

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

(Publicité)

APPEL
UN PEUPLE EN TROP ?

Il y a vingt ans, l'Occident dénommait « guerre des six jours » une nouvelle étape du long calvaire du peuple palestinien depuis 1948 : exil et massacres en 1948, occupation de la Cisjordanie et Gaza en juin 1967, massacres de Tell Al Zaatar au Liban en 1976, massacres de Sabra et Chatila en 1982, guerre des camps au Liban en 1987. Tant qu'Israël refusera le droit des Palestiniens à une patrie, tant que ce peuple vivra en exil, considéré partout comme un intrus, la tragédie continuera...

Mais, au-delà de sa dimension humaine, la question palestinienne demeure un facteur politique d'instabilité au Proche-Orient. Elle est à la base des conflits régionaux sans cesse recommencés et qui risquent à tout moment de s'étendre. Elle nourrit aussi un terrorisme aveugle et meurtrier.

Plus nécessaire que jamais, la solution du conflit israélo-palestinien passe par la fin de l'occupation israélienne des territoires occupés en 1967, par l'édification d'un État palestinien indépendant, par des négociations avec l'O.L.P. L'idée d'une conférence internationale qui servirait de cadre aux négociations gagne aujourd'hui du terrain. La C.E.E. l'a entérinée ; la France en a accepté le principe et propose de mettre sur pied un groupe de travail préparatoire qui permettrait de créer les conditions de sa tenue.

Les soussignés appellent le gouvernement français à prendre toutes les initiatives nécessaires pour engager un processus qui conduirait à une paix juste et durable dans cette région du monde.

Liste des premiers signataires :

Claude Bourdet ; Maurice Buttin ; Marcel-Francis Kahn ; Paul Milliez ; Louis Odru ; Louis Terrenoire ; Isabelle Avran ; Francis Blanchet ; Yves Buannic ; Sonia Dayan ; Jacques Fath ; Cécile Goldet ; Bernard Morin ; France Paramelle ; Jacques Vigier ; Paulette Baudoin ; Niki Ouardani ; Daniel Poupart ; Daniel Voguet ; Danielle Hafan ; Jérôme Chahine ; Joyce Blau ; Jean-Jacques Chambrin ; Marie-Hélène Samuel ; Martine Darwiche ; José Alloza ; Hélène et Roland Bessière ; Marie-Claude Al Hamchari ; Cécile Altmann ; Jean Bourliaud ; Monique Harel ; Henriette Jacot ; Yolande Jaouani ; Miled Jaouani ; Charles Marine ; Jean-Paul Roubier ; Bruno Teocoli ; Françoise Clément ; Denise Barrat ; Jean Dresch ; Maria Eugenia Cordova ; Irène Michkine ; Jacqueline Jondot ; Jeanne Barron-Maigouyres ; Marie Proux ; Cyril Veken ; Norma Hecker ; Gabriel Mokobodzky ; Catherine Vincent ; Michel Vincent ; Christiane Rebequet ; Mehdi Hayder ; Jacques Chastagner ; Robert Davezies ; Pierre Guiot-Bourg ; Nadia Kempf ; Pierre Brandon ; Elvire de Saint-Blanquart ; Gilles Perrault ; Francis Arzalier ; Arthur Villard ; Andrée Francisci ; Daniel Zimmermann ; Françoise Grillo ; André Brigoneu ; Daniel Besnier ; Carmelo Cala ; Michel Breant ; Christine Chardin ; Édouard Bobrowsky ; François Fournier ; Jean Cayrol ; Gisèle Halimi ; J.-F. Weil ; René Rivet ; Marie-Claude Schang ; Bernadette Bomm ; Jacques Lhabitant ; Paul et Marguerite Grunwald ; Dominique Grandmont ; Alain Chatellier ; Marc Nectar ; Guy Chayvialle ; Robert Patte ; Patrick Maisonneuve ; Jean-Louis Moynot ; Marie-Josée Thomas ; Michel Dion ; Eliana Sampaio ; Philippe Daumas ; Madeleine Riffaud ; Joe Nordmann ; Roland Menard ; Denise Weil ; Jacques Couland ; Jean Rabinovici ; Nicole Bachten ; Yvette Forget ; Antoine Saint-Come ; Nicolas Bons ; Claude Perrin ; Laure Perrin ; Jean Berthet ; Marc Delouze ; Danielle Fournier ; Suzanne de Brunhoff ; Georges Labica ; Michel Deguy ; Jean-Pierre Joyeux ; Louis-Jean Duclos ; Pierre Bauby ; Jacques Lamballais ; Jean-Paul Chagnollaud ; Hilaire Daneyrole ; Noël Palacios ; Madeleine Guigliardi ; Georges Jeuland ; Roger Kempf ; Marcelle Huisman ; Madeleine Rebérioux ; Yves Lacondemine ; Robert Montdargent ; Colette Magny ; Jean-Luc Michou ; Pierre Lafourcrière ; Simone Sebille ; James Marson ; Albert Jacquart ; Mario Vincent ; Joël Miachon ; Danielle Bourchanin ; Marie Cavan ; Philippe Glatz ; James Pichette ; Hélène Langevin ; Etel Erlich ; Vincent Balmes ; Serge Guillou ; Bernard Sigg ; Evelyne Aver ; E. Piat ; François Geze ; Pierre et Simone Laurenceau ; Roland Desne ; Claude Vinci ; Claude Simon ; Henri Alleg ; Armand et Paule Guillotin ; Jean Suret-Canale ; Pierre Moreau ; Michel Troche ; Eugène Guillevic ; Bernard Tayon ; Roger Maria ; Nicole Mazevet ; Robert Le Goff ; Jean-Luc Laurent ; Robert Charvin ; Jean-Pierre Clauvel ; Bernard Metais ; Olivier Pozzo di Borgo ; Jean Raymond ; Janine Robert ; Alain Belkanni ; Dominique et Christine Vidal-Sephiha ; Maryse et Georges Jeuland-Meynaud ; Madeleine Gaonac'h ; René Loyon ; Roger Lobertreau ; Jean-Marie Maillard ; François Garnier ; Anne Escoubes ; André Laudouze ; Christa Fink ; Monique Murawsky ; Didier Chassery ; Didier Burdy ; Léo Weisse ; René Lefort ; Marguerite Guareau ; Jean-Pierre Canou ; Alain et Françoise Berhault ; Jean-Pierre Kahane ; Henriette Lavallée-Limouzin ; Bernard Rancillac ; Mireille Amphoux ; Gilbert Amphoux ; Jean Legac ; Michel Leiris ; Jean-Michel Gama ; Jacques Guilbaud ; Jean-Louis Sarthou ; Léon Bataille ; Michel Cardoze ; Pierre Juquin ; Simone Bruno ; Clément Harari ; Robert Ganeff ; Guy Seligmann ; Ali Kasmi ; André Poveda ; Marie-Thérèse Lemesle ; Françoise Dulieu ; Pierre Toulat ; Gabriel Arnaud ; Bernard Calvino ; Hélène Faure ; Jacques Roux ; Nicole Berne ; Jean-Claude Bosquet ; Lucien Poli ; A. Tarpinian ; Serge Guilmin ; Victoria Roger ; 168 professionnels, techniciens, dessinateurs, cadres et ingénieurs de la direction des études de la Régie nationale des usines Renault ; Odette Eyssautier ; Jean Querbes ; Olivier Rubens ; Marguerite André ; Jean Peaud ; Nadine et Bernard Dicks ; Maurice André ; Elizabeth Picard.

Vous pouvez vous joindre à cet appel en envoyant votre signature et vos dons à l'Association France/Palestine, B.P. 184.04, 75160 Paris Cedex 04. C.C.P. 9812 24 P Paris.

Afrique

ALGÉRIE

Ouverture du procès de vingt-deux « benbellistes »

ALGER
de notre correspondant

Le procès de vingt-deux « benbellistes » a *commencé*, *mercredi* 3 juin, devant la Cour de sûreté de l'État, à Médéa, à une centaine de kilomètres au sud d'Alger. Il leur est reproché d'appartenir ou d'avoir agi au nom du Mouvement pour la démocratie en Algérie (MDA), parti du premier président de la République algérienne, M. Ahmed Ben Bella, qui vit en exil près de Lausanne, en Suisse.

Dix-huit d'entre eux comparaissent ; quatre autres, en fuite à l'étranger, seront jugés par contumace. Tous sont accusés d'atteinte à la sûreté et à l'autorité de l'Etat, de détention et distribution de tracts *subversifs, et d'avoir reçu des fonds*, pour mener leur action, notamment du MDA et de la Libye.

Ils sont également accusés d'avoir monté des réseaux du MDA sur le territoire algérien dès *1984*, après la réunion constitutive du parti de M. Ben Bella, et d'avoir été en liaison avec M. Abdel Wahab Benchenous, considéré comme étant très proche de l'ex-président. Ancien pilote de la compagnie Air Algérie, M. Benchenous a été condamné par contumace à vingt ans d'emprisonnement le 25 décembre 1985 par la même Cour de sûreté de l'Etat au terme d'un procès au cours duquel dix-huit personnes furent condamnées à des peines allant d'un an a vingt ans de réclusion.

Comme en 1985, les observateurs étrangers et la presse sont admis dans la salle d'audience. Amnesty International est représentée par un avocat égyptien, M[e] Adel Amine. La Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme récemment agréée par les autorités est représentée par un membre de son bureau, M[e] Youssef Sethallah, également *défenseur de plusieurs accusés*.

M[es] Abdennour Ali Yahia et *Mokrane Aït Larbi, respectivement* président et vice-président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme toujours non reconnue par le pouvoir, sont aussi dans le prétoire. *Ils* avaient tous deux été condamnés par la Cour de sûreté de l'Etat à onze mois d'emprisonnement le 19 décembre 1985, précisément pour la constitution de cette Ligue. Ils ont été libérés en 1986 après avoir purgé l'intégralité *de leur peine*.

Deux cent deux « intégristes »

Le tribunal de Médéa ne chômera pas puisque, dès la fin de ce procès, la Cour de sûreté aura à juger deux cent deux « intégristes » de la « bande » de Mustapha Bouïali. Prévu du 15 juin au 30 juillet, ce *procès débutera* six mois après la mort de Mustapha Bouïali, tué au début du mois de janvier avec trois de ses compagnons lors d'une embuscade tendue par la police, au cours de laquelle le chef d'une unité d'élite devait également trouver la mort.

Les forces de l'ordre étaient sur les traces de Bouïali depuis le mois d'août *1985*, après qu'il eut attaqué une caserne-école de la police à La Soumaa, à une quarantaine de kilomètres au sud-ouest d'Alger, pour y dérober des armes et des uniformes. *Il s'était ensuite réfugié* avec ses hommes dans le maquis, près de Larbaa, une région qu'il connaissait parfaitement pour l'avoir parcourue en tant que capitaine de l'Armée de *libération nationale*, pendant la guerre d'indépendance. Les échanges de coups de feu entre sa bande et les forces de police et de gendarmerie, au cours de plusieurs accrochages, avaient fait de nombreuses victimes des deux côtés.

Ses partisans qui vont comparaître à partir du 15 juin sont accusés de complot et d'atteinte à la sûreté de l'État, attaque à main armée et contre les forces de l'ordre, de vols qualifiés et de constitution d'organisation illégale. Plusieurs d'entre eux *risquent la peine capitale*.

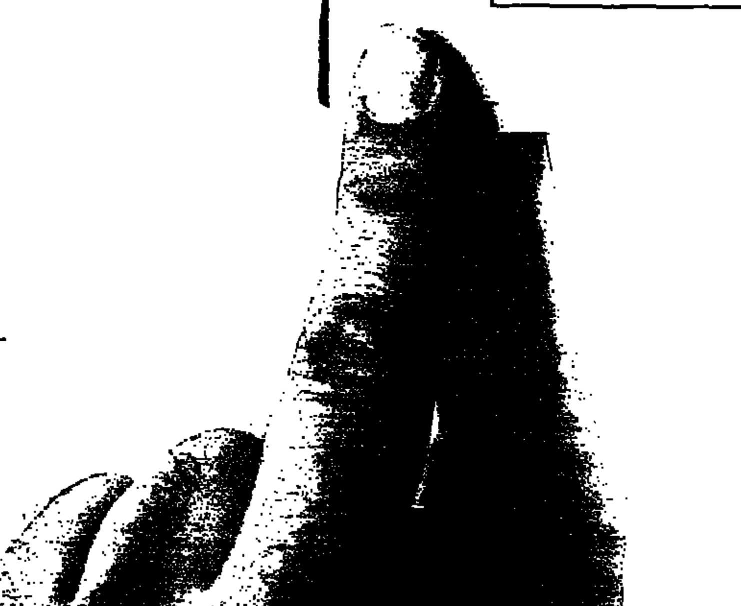
FRÉDÉRIC FRITSCHER.

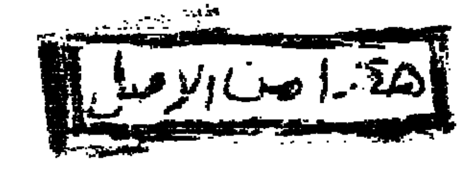


AL HIWAR

– le magazine international des Arabes, dans les kiosques à partir du 5 juin.
– Au sommaire du n° 1, un dossier spécial à l'occasion du vingtième anniversaire de « la guerre des six jours ».
– Un document inédit : les révélations explosives de l'ex-chef d'état-major de l'armée égyptienne, le général Chazli.

Pour tout renseignement, écrire à :
DAR AL HIWAR,
25, rue Saint-Augustin
75002 Paris





Quand Transpac multiplie par deux sa capacité, chaque entreprise puise une force neuve.

Fournir la bonne réponse, au bon moment, telle est la loi de tout marché. Ceci est encore plus vrai lorsqu'il s'agit de haute technologie.

Il y a dix huit mois, devançant la marée montante des demandes, TRANSPAC prenait une décision capitale : doubler la capacité de son réseau dans un délai record, en se dotant de ce que les experts nomment une seconde génération de commutateurs.

1987 : le pari est tenu.

Dès à présent, TRANSPAC dessert plus de 43 000 accès directs pour 1 000 milliards de caractères transportés par mois.

110 commutateurs sont installés ou le seront dans les mois qui viennent. Parmi eux, des commutateurs de transit, dédiés aux échanges internes, constitueront la véritable épine dorsale du réseau.

Des concentrateurs locaux d'entreprises, proposés à des prix attractifs, optimisent les raccordements. Les facilités d'accès indirects synchrones, et bientôt asynchrones, sont étendues et perfectionnées.

Avec ses 5 agences à Paris, et 6 agences en Province, TRANSPAC rayonne et se renforce pour vous donner un élan neuf.

TRANSPAC fait partie du Groupe COGECOM (Compagnie Générale des Communications).

TRANSPAC. Tour Maine-Montparnasse, 33 av. du Maine. 75755 Paris cedex 15. Tél. (1) 45.38.52.11.

TRANSPAC

Prenez l'Elan Transpac.

Asie

SRI-LANKA : le récit d'un fiasco

La flottille transportant des secours indiens a fait demi-tour...

DÉTROIT DE PALK
(à bord du « SS-Vikram »,
frégate des garde-côtes de la marine indienne)
de notre envoyé spécial

« Les Sri-Lankais nous menacent indirectement d'ouvrir le feu si notre flottille pénètre dans leurs eaux territoriales, on rentre. » La mission humanitaire dont s'était chargé Rajiv Gandhi était vouée à l'échec depuis le début, et beaucoup de journalistes invités dans cette galère le savaient. Ils ignoraient, en revanche, l'extraordinaire capacité d'entêtement de New-Delhi.

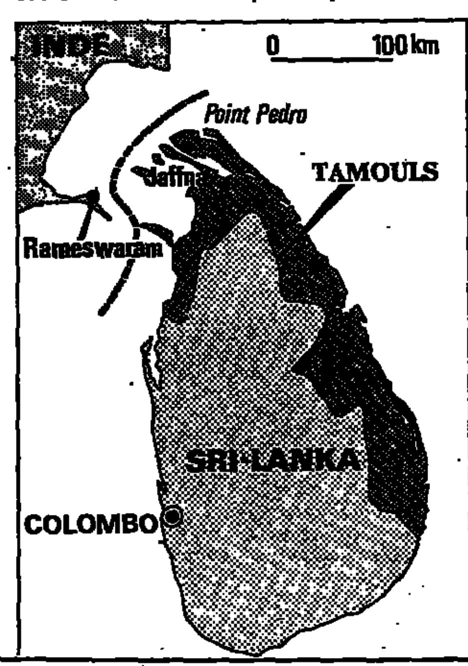
8 heures du matin, Rameshwaram, petit port de pêche du sud de l'Inde, n'a jamais vu autant de monde sur sa jetée. Le départ de la *« croisière humanitaire »* est prévu pour 9 heures. Mais les patrons pêcheurs, pressés par les autorités de mettre leurs embarcations au service de la *« grande cause »*, se font tirer l'oreille. On avait prévu vingt-cinq bateaux, on n'en trouvera finalement que dix-neuf qui accepteront les 2 500 roupies promises par le gouvernement pour la journée de service. Le chargement commence. Des milliers de corbeaux dans le ciel humide surveillent les opérations et guettent les miettes.

De 20 à 25 tonnes de vivres (pain, riz, huile, etc.) passent de mains en mains. Les portefaix ont le dos luisant de sueur. La mousson n'est pas loin. Jaffna non plus, théoriquement. Il est 11 heures, on charge toujours entre les pauses-thé. De grands drapeaux blancs frappés de la célèbre croix rouge sont accrochés aux mâts des embarcations. On apprend par la BBC que les discussions entre Delhi et Colombo se poursuivent. A Rameshwaram, le haut fonctionnaire du ministre indien de *« la publicité extérieure »* est confiant ; *« Nous allons bientôt partir: Oui, on va à Jaffna. »*

13 h 30. La flottille s'élance enfin sur une mer d'huile et sous les acclamations des habitants de la cité, massés sur les quais. Torses nus, *« longuis »* enroulés autour des hanches, chevelures de jais, la scène pourrait se passer à Jaffna ou dans n'importe quel village tamoul sri-lankais. Rien à dire, les gens d'ici sont bien les « cousins » de ceux qui subissent une offensive militaire à Jaffna. En route pour l'aventure. Le moral à bord est au plus haut. *« Ces massacreurs de Tamouls vont voir à qui ils ont affaire, mille sabords ! »*, lance un journaliste indien. La majorité de ses confrères est encore persuadée qu'on sera ce soir à Jaffna. Les étrangers, eux, l'espèrent mais doutent ouvertement.

La mer est calme ; la traversée ne devrait pas prendre plus de six heures. Soudain, un hélicoptère des garde-côtes surgit au-dessus de nous. Il ne cessera de survoler la flottille pendant trois heures. Il est bientôt rejoint par deux avions Dornier armés, chargés de la protection maritime. Les pêcheurs sont rassurés ; les journalistes, un peu inquiets. On leur avait dit que la croisière ne serait pas escortée. Une heure plus tard la flottille croise une frégate et une vedette des garde-côtes. Grands signes : *« Salut ! Bonne chance ! A bientôt ! »* Nous sommes toujours dans les eaux territoriales indiennes.

15 heures. Devant nous surgit un grand vaisseau blanc curieusement semblable à la frégate des garde-côtes de tout à l'heure. Renseignements pris, c'est, paraît-il, *« un navire civil de recherches océanographiques »*. C'est lui qui va désormais prendre en charge les cent journalistes et les six membres de l'équipe de la Croix-Rouge. Les bateaux de vivres suivront. Question : qu'est-ce qui différencie un grand vaisseau civil d'une frégate des garde-côtes ? Réponse : une bonne couche de peinture blanche sur la coque et l'absence d'un gros canon anti-aérien sur le pont. Personne ne s'y trompe. Avec sa batterie de radars et sa piste d'atterrissage pour hélicoptère, le *SS-Vikram* — on avait oublié de repeindre aussi les bouées de secours — ne pouvait pas cacher longtemps sa véritable identité. Une note de service découverte dans les coursives achève de détruire la légende : *« Ordre du commandant pour le 3 juin : tout le monde en civil. »*



Sympathique et barbu comme il se doit, le capitaine, mal à l'aise dans ses jean's délavés, avoue gentiment que son bateau a été repeint deux jours plus tôt. *« De toute façon nous sommes désarmés et nous flottons sous pavillon civil. Légalement ce vaisseau est donc civil. »* Passons. On va toujours à Jaffna ? *« Oui, dès que M. Maithra »*, l'homme de la « publicité extérieure », *« nous aura rejoint »*.

« Les Dieux sont avec les Cinghalais »

Parti plus tard, son bateau s'est trompé de route, il sera là dans deux heures. Attente. Les journalistes, désœuvrés, envahissent les coursives. La BBC, seul lien à sens unique avec l'extérieur, annonce que la tension est forte entre Delhi et Colombo. Elle dit aussi qu'à Genève le Comité international de la Croix-Rouge n'apprécie pas du tout ce qui se passe dans le détroit de Palk, que le gouvernement indien utilise peut-être la Croix-Rouge locale à des fins qui ne sont pas entièrement humanitaires... Mais qu'importe, R. Rajiv Gandhi laisse toujours entendre qu'il ira jusqu'au bout de son projet. C'est l'essentiel. Mais où est donc passé M. Maithra ? Le voilà, la mèche en bataille et le sourire un peu crispé. *« On y va »*, annonce-t-il à la cantonnade. D'accord, mais où ? D'abord à la limite des eaux territoriales marquées par un îlot, Kachchativu, dont la possession fait du reste l'objet d'un vieux contentieux entre l'Inde et Sri-Lanka. Le voilà qui s'approche justement. Mais, là-bas, sur la ligne d'horizon, n'est-ce pas un navire sri-lankais ? Il est même armé de lance-missile.

Son capitaine établit un contact radio avec le nôtre et réitère poliment les ordres de son gouvernement : *« Vous n'avez pas l'autorisation de pénétrer nos eaux territoriales, restez où vous êtes, s'il vous plaît. »* M. Maithra échange sa casquette de fonctionnaire contre celle du capitaine et se jette sur la radio. On jette l'ancre. Il est 19 heures. *« Veuillez demander à votre gouvernement de reconsidérer sa décision. Nous avons des vivres et des médicaments à distribuer d'urgence aux populations en souffrance à Jaffna. »* Réponse du capitaine sri-lankais : *« Je vous invite à mon bord pour négocier. — Impossible, j'ai cent journalistes avec moi, je veux qu'ils entendent tout ce que vous avez à dire. Venez donc à notre bord. — Impossible , je suis commandant, je ne peux pas abandonner mon poste. — Demandez l'autorisation à Colombo. — OK, je vous rappelle dans une heure. D'ici là, ne bougez pas, SVP. »*

Une heure plus tard, même scénario. *« Mon gouvernement refuse toujours. » « Veuillez, SVP, lui demander de reconsidérer. Nous avons ici, etc. — OK ! Je vous rappelle. »*

A bord du SS Vikram, plus personne n'a envie de rire. La nuit tombe. Un grain s'est levé et les dix-neuf coquilles de noix chargées de vivres dansent comme des bouchons sur des creux de trois ou quatre mètres. Les hommes font savoir par signes qu'ils ont faim et soif, qu'ils veulent rentrer chez eux et que les « cousins » tamouls de Jaffna attendront bien encore un peu. *« Les dieux sont avec les Cinghalais,* lance quelqu'un en riant. *Mieux vaut rentrer »*. Réponse de M. Maithra : *« Attendons. »* 22 heures. Mal de mer, fatigue extrême d'un voyage commencé mardi à l'aube. Beaucoup demandent grâce : *« S'il vous plaît, rentrons »*, implore un malade. *« On ne peut pas pour l'instant approcher la côte, la mer est trop méchante. Si cela continue, ce sont les Sri-Lankais qui seront contraints de nous secourir.*

Le majestueux Vikram n'est plus qu'un bateau ivre. Il ne sait plus où il va et fait des cercles dans le détroit en attendant une réponse sri-lankaise que tout le monde connaît. Les pêcheurs, eux, sont rentrés sains et saufs au port.

23 heures. Le dernier contact est établi. Pas de surprise : *« Désolé, mon gouvernement ne change pas d'avis. J'ai l'ordre de m'opposer par tous les moyens à ma disposition à la violation de notre intégrité territoriale. »* Cette fois, c'est bien fini.

La mer s'est un peu calmée. Deux petites vedettes des gardes-côtes sont venues chercher les passagers du Vikram. *Il est 0 h 30 jeudi à Rameshwaram. Onze heures de galère pour rien. Les citadins sont couchés face à l'embarcadère, les autorités ont dressé un triste buffet pour leurs hôtes épuisés. L'ambiance est aussi sinistre qu'après un match de cricket perdu contre le Pakistan.*

PATRICE CLAUDE.

● **Médecins sans frontières** a annoncé, mercredi 3 juin, l'envoi d'urgence, la veille, d'une équipe médico-chirurgicale dans la presqu'île de Jaffna pour y renforcer les onze Médecins sans Frontière déjà présents depuis septembre 1986. *« Le gouvernement sri-lankais a, en effet, autorisé Médecins sans Frontières, ajoute un communiqué diffusé à Paris, à ouvrir à Point-Pedro, dans la presqu'île de Jaffna, un centre chirurgical neutre pour porter secours aux victimes civiles des combats. »*

RÉSEAUX CABLÉS : LES GRANDES VILLES DE FRANCE SE BRANCHENT SUR LA LORRAINE

MÉDIAVILLE 87

METZ, LES 10 ET 11 JUIN

MédiaVille

AVEC LES RÉSEAUX CABLÉS, LA COMMUNICATION DU FUTUR EST ENTRÉE DANS LES VILLES. LE CABLE, AUJOURD'HUI, EST UNE RÉALITÉ EN PLEIN DÉVELOPPEMENT. DEMAIN, IL APPORTERA A DES CENTAINES DE MILLIERS DE FRANÇAIS LES IMAGES DU MONDE ENTIER ; DEMAIN AUSSI, IL PERMETTRA D'ÉCHANGER, DE COMMERCER, D'APPRENDRE. EN UN MOT DE COMMUNIQUER.

RÉSEAUX CABLÉS :
LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE

QUI PAIE? QUI ÉQUIPE? QUI PROGRAMME? QUI GÈRE? ET AVEC QUELS PARTENAIRES? POUR UN GESTIONNAIRE DE GRANDE VILLE, CRÉER UN RÉSEAU CABLÉ N'EST PAS UN ACTE SOLITAIRE. LOCOMOTIVES DE LEUR PROJET, LES MAIRES DES GRANDES VILLES DOIVENT S'ENTOURER DES COMPÉTENCES DE L'ÉTAT, DES POUVOIRS PUBLICS, DE L'INDUSTRIEL, DU FINANCIER, DE L'OPÉRATEUR, DU PROFESSIONNEL. C'EST POUR CELA QU'EST NÉ MÉDIAVILLE, DONT LA 3E ÉDITION AURA LIEU A METZ LES 10 ET 11 JUIN PROCHAINS. POLE D'EXCELLENCE DE LA COMMUNICATION, LE CHOIX DE LA LORRAINE N'EST PAS UN HASARD.

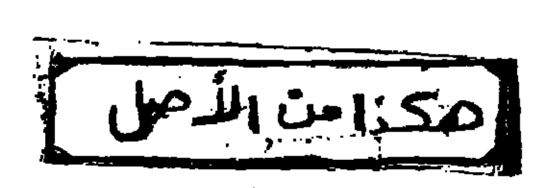
LES NOUVELLES TECHNOLOGIES, LES INDUSTRIES INNOVANTES S'Y DÉVELOPPENT DEPUIS LONGTEMPS AVEC, EN PARTICULIER METZ 2000 ET NANCY-BRABOIS-INNOVATION, LES DEUX TECHNOPOLES LORRAINS. METZ EST AUJOURD'HUI, ET DEPUIS 9 ANS, LE PREMIER RÉSEAU CABLÉ DE FRANCE AVEC, AU MENU DU TÉLÉSPECTATEUR DEPUIS LE DÉBUT 1987 18 PROGRAMMES. AVEC JEAN-MARIE RAUSCH, SÉNATEUR-MAIRE DE METZ, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE LORRAINE ET PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE GRANDES VILLES DE FRANCE, LA LORRAINE REDOUBLE D'INITIATIVES : CRÉATION DU TÉLÉPORT ET DU CENTRE D'ÉTUDES DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION A METZ, CENTRE DE RECHERCHE IMAGES A NANCY ET ÉPINAL. ET EN 1988, AUX COTÉS DE METZ, LES RÉSEAUX CABLÉS D'ÉPINAL ET DE NANCY.
LA LORRAINE EST, DÉJA, DEVENUE LEADER, DANS LE DOMAINE DE LA COMMUNICATION, D'UN NOUVEL ESPACE EUROPÉEN QUI ASSOCIE LUXEMBOURG, BELGIQUE ET SUD DE L'ALLEMAGNE. DÈS AUJOURD'HUI, LA LORRAINE S'ARME POUR LE GRAND MARCHÉ UNIQUE EUROPÉEN DE 1992.

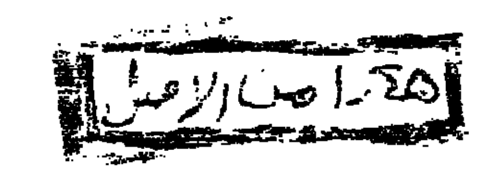
MÉDIAVILLE 1987 - CONTACT : FRANCIS DELANCHY

ASSOCIATION DES MAIRES DES GRANDES VILLES DE FRANCE
SÉNAT - PALAIS DU LUXEMBOURG - 75291 PARIS CEDEX 06
TÉL. 16 (1) 45.48.14.16

CONSEIL RÉGIONAL DE LORRAINE
1, PLACE SAINT-CLÉMENT - 57036 METZ CEDEX 1
TÉL. 87.33.60.00







Le conflit entre le premier ministre et M. Léotard

La roulette tourne, mais les jeux ne sont pas faits

M. François Léotard a quitté Paris, après le conseil des ministres du mercredi 3 juin, pour Fréjus où il fera connaître, samedi, sa position définitive dans le conflit qui l'oppose au premier ministre. M. Léotard s'exprimera devant les militants du Parti républicain, dont il est le secrétaire général, à l'occasion du dixième anniversaire de la création de cette formation. Réuni mercredi en fin de journée, le bureau politique de l'UDF a exprimé sa solidarité avec le gouvernement et l'ensemble de la majorité, en souhaitant que les dirigeants des formations politiques qui la composent et qui sont aussi ministres puissent exprimer « leurs convictions ».

Contrairement à toutes les règles, la roulette tourne depuis mardi mais les jeux ne sont pas tous faits. On jette encore ou l'on déplace fébrilement des mises sur le tapis vert. Chacun veut en être.

« Banco ! », dit, le mercredi 3 juin, en début d'après-midi, M. Jacques Toubon, dans les couloirs du palais Bourbon. Si M. François Léotard, sommé par M. Jacques Chirac de choisir entre son portefeuille ministériel et un *« rôle militant »* à la tête de son parti, donnait sa démission du gouvernement, *« ce ne serait pas une crise »*, assure le secrétaire général du RPR. Explication : *« Nous sommes sous la Vᵉ République (...), même si tous les ministres du Parti républicain démissionnaient, ce n'est pas pour cela que le PR ne ferait plus partie de la majorité. »*

Poisson rouge

Porte-parole du PR, M. Philippe Vasseur n'en revient pas. *« Prétendre,* réplique-t-il immédiatement dans ce même lieu propice à toutes les déclarations que l'on veut bruyantes, *que le départ des ministres représentant la deuxième formation de la majorité aurait une importance négligeable, c'est, tout simplement, surréaliste. »* A son tour, M. Vasseur place sa mise. Les déclarations de M. Toubon, juge-t-il, *« augurent mal de l'évolution du climat politique au sein de la majorité. Après le communiqué de Matignon, mardi, c'était l'étonnement. Après les déclarations de Jacques Toubon, c'est la stupéfaction. »*

Le duo Toubon-Vasseur joue plusieurs tons au-dessus de la moyenne. Il marque, pour ainsi dire, la limite supérieure de la cacophonie, au-dessous de laquelle tous les autres, ou presque, s'appliquent à se tenir. Mercredi matin, au siège du PR, rue de Constantine, M. Léotard prend son petit déjeuner avec les ministres et secrétaires d'Etat de sa formation, à l'exception de M. André Giraud. Le ministre de la culture et de la communication recueille les avis – dont celui de son secrétaire d'Etat, le barriste Philippe de Villiers, qui assure qu'il le suivra, le cas échéant, dans la démission, – mais reste impénétrable.

Dans la cour de l'Elysée, pour le conseil des ministres, M. Léotard et ses amis arrivent, comme au premier jour, en « bande ». A la sortie, M. Gérard Longuet, ministre délégué aux P et T, trésorier du PR, mime le poisson rouge pour signifier aux journalistes qui l'interrogent que la consigne est au silence absolu. M. Léotard a un aparté avec M. Pierre Méhaignerie. Le ministre de l'équipement, président du CDS, conseille au secrétaire général du PR de rester au gouvernement et de jouer de la dédramatisation.

Le ministre de la défense, qui se réclame du gaullisme mais que les circonstances avaient amené à s'inscrire au PR après mars 1986, fait savoir qu'il entend peser *« de toute l'autorité que lui confèrent son âge et son passé de ministre technicien »* pour *« calmer le jeu »* et qu'il refuserait de s'associer à une *« réaction syndicale »* des ministres du PR. Une partie de ceux-ci se retrouvent au siège de leur formation. Le déjeuner est froid, mais l'ambiance, rapporte-t-on, chaleureuse.

M. Jacques Dominati, ancien secrétaire général de l'ancêtre républicain indépendant, estime qu'*« un libéral sans liberté de parole, cela n'existe pas »* et que M. Léotard doit préférer rester *« le premier des militants de son parti »*, plutôt que de devenir un ministre muet.

M. Léotard écoute, puis il quitte le siège du PR et Paris pour Fréjus, où il entend rester jusqu'à la fête du dixième anniversaire de son parti, samedi. A l'Hôtel Matignon, M. Chirac et M. Balladur évaluent la situation et se préparent aux diverses hypothèses – zéro, une ou plusieurs démissions, – certains citant le nom de M. Toubon, qui en rêve, pour remplacer M. Léotard au ministère de la culture, alors que la position officieuse est plutôt de prévoir la nomination d'un PR à la place de M. Léotard afin de ne pas modifier l'équilibre politique du gouvernement.

Comme la plupart des dirigeants de l'UDF, M. Jacques Barrot, secrétaire général du CDS, tente de calmer le jeu. *« Il faut que la sagesse l'emporte,* estime-t-il. *Toute résiliation brutale du contrat donnerait un handicap supplémentaire à la majorité. »* Pour M. Barrot, il vaut mieux satisfaire *« les attentes des électeurs »* que de suivre *« les réactions naturelles des militants »*. M. André Rossinot, chargé de rendre compte du conseil des ministres en l'absence de M. Alain Juppé, retenu à l'Assemblée nationale, s'est déclaré, *« comme président du Parti radical »*, décidé à *« continuer à s'exprimer »*, car *« le droit à la différence est fondamental »*. *« Nous devons gouverner ensemble pour gagner ensemble »*, précise-t-il à l'adresse de MM. Chirac et Léotard.

1988 : 4,5 %

En début d'après-midi, les résultats du sondage de BVA que *Paris-Match* doit publier le lendemain sont connus. Les responsables de la majorité sentent leur inquiétude se renforcer, tandis que ceux qui conseillent à M. Léotard d'adopter un profil bas disposent d'un nouvel argument : 4,5 %, lui est-il prédit pour l'élection présidentielle. M. Jean-Claude Gaudin multiplie les appels au calme en coulisse. Aucun ministre ne se met à portée des journalistes, à l'Assemblée nationale, à l'occasion de la séance des questions au gouvernement. Les socialistes ne posent pas de questions au ministre de la culture : *« Les journalistes en font assez »*, jugent-ils. Mais, dans les couloirs, ils ironisent. M. Pierre Joxe souhaite que le gouvernement *« retrouve un semblant d'équilibre, pour, au moins, expédier les affaires courantes d'ici à l'élection présidentielle »*.

A dix-sept heures, le bureau politique de l'UDF se réunit au siège de la confédération, boulevard de La Tour-Maubourg. Sont absents, outre M. Léotard, représenté par M. Alain Madelin, M. Valéry Giscard d'Estaing, en déplacement à Bonn, ainsi que MM. Barrot, Marcel Lucotte et Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat au tourisme, proche de l'ancien président de la République. Pour une fois tous d'accord, les participants sont soucieux d'apaisement, mais ils tiennent, aussi, à rappeler à M. Chirac ses engagements de mars 1986, d'autant que, pour eux, le ministre de la culture et de la communication n'a pas failli à la solidarité gouvernementale. Chacun est d'accord aussi pour convenir que son départ et celui de ses amis serait *« un désastre pour tout le monde »*. Mais le patron du PR est pressé par eux de se déterminer au plus vite.

L'entourage de M. Léotard doute qu'il ne donne cette satisfaction à l'UDF. Les collaborateurs du ministre sont contents du communiqué publié à l'issue de la réunion. Celui-ci affirme que *« la solidarité de l'UDF a été et restera totale »*, mais que celle-ci *« n'exclut pas que les dirigeants des formations politiques qui gouvernent ensemble expriment leurs convictions et assument leurs responsabilités dans le respect de l'union de la majorité et de l'indispensable cohésion gouvernementale »*. Voilà pour MM. Chirac et Léotard. Mais M. Raymond Barre a, aussi, sa petite fleur, puisque l'UDF *« réaffirme qu'elle apportera son soutien à un candidat et à un seul »*.

M. Michel Calzaroni, conseiller en communication et poisson-pilote de M. Léotard, lit au téléphone, à son patron, le communiqué de l'UDF. Le président de celle-ci, M. Jean Lecanuet, va demander *« un geste »* à M. Chirac, afin de faciliter l'éventuel maintien de M. Léotard. Les amis du ministre, conciliants, refusent de *« cafter »* les ministres RPR qui lui ont apporté leur appui. M. Michel Noir, pourtant, ne se cache pas d'avoir donné à M. Léotard l'assurance de son *« amitié »*, tandis que Mme Michèle Barzach ne confirme ni ne dément avoir fait la même démarche.

Et M. Philippe Séguin ? Invité le soir de « L'heure de vérité », sur Antenne 2, le ministre des affaires sociales, tout en soulignant *« l'estime et l'amitié »* qu'il porte à M. Léotard, se fait le porte-parole du premier ministre pour expliquer que celui-ci n'avait pas l'intention d' *« empêcher les ministres de s'exprimer »*, mais, simplement, de leur demander de le faire *« dans le cadre d'une solidarité gouvernementale minimale »*. A en croire l'ex-indocile du RPR, *« dans une dizaine de jours, on ne parlera plus de cette affaire »*, d'autant que la position de l'UDF est *« raisonnable »*.

Voilà qui ne ferait pas l'affaire du... syndicat des grands cirques. Son président, M. Gilbert Edelstein, a, lui aussi, un avis très ferme sur ce que doit faire M. Léotard. Glissant son jeton sur la table, il a *« humblement supplié »* le ministre de la culture de donner sa démission, *« pour le bien et la sauvegarde des grands cirques, que sa léthargie et sa désinvolture risquaient d'anéantir »*. Le coup de pied de l'éléphant ?

THIERRY BRÉHIER, DANIEL CARTON et PATRICK JARREAU.

En attendant « un geste » de M. Chirac

IL faut dé-dra-ma-ti-ser ! Une fois de plus, l'UDF vient donc d'opter pour une technique qui lui est chère, celle de l'édredon. Au cours de son bureau politique de mercredi après-midi, tous ses responsables, dans une belle unanimité, ont pressé M. François Léotard – qui, au demeurant, n'avait pas jugé utile de se présenter devant eux – de rentrer au plus vite dans le rang gouvernemental, sans même attendre la fièvre de samedi soir, à Fréjus.

Prompts, décidément, à pratiquer le pardon général des offenses, se gardant bien, par exemple, de rappeler qu'en mars 1986, lorsqu'il s'agissait alors d'entrer au gouvernement et non pas de le quitter, la bande de M. Léotard s'est moquée de l'UDF comme d'un vulgaire *« paillasson »*, tous ces responsables ont poussé leur zèle conciliateur jusqu'à réaffirmer officiellement leur solidarité totale avec le secrétaire général du PR.

Ce n'est pas précisément l'impression que l'on avait pu retirer des premiers jugements portés sur cette affaire par le président de la confédération, M. Jean Lecanuet. Mais il faut croire *« que la sérénité dans le débat politique »*, comme le souligne le communiqué final, est devenu une ardente obligation pour tous les partenaires de la majorité. M. Lecanuet s'est engagé, cette fois, à intervenir auprès de M. Jacques Chirac pour que celui-ci trouve avant samedi les moyens d'expliquer que son communiqué de mardi avait finalement dépassé quelque peu sa pensée et que, pour reprendre les termes du communiqué UDF, *« les dirigeants des formations politiques qui gouvernent ensemble »* peuvent *« exprimer leurs convictions »*.

M. Chirac s'exécutera-t-il ? M. Léotard acceptera-t-il de hisser le drapeau blanc ? Rien n'est moins sûr. Quand tout va mal, l'optimisme est une nécessité ! Les dirigeants de l'UDF appliquent laborieusement ce principe. Ils tiennent tous à éviter *« le désastre »*, selon le mot de l'un d'entre eux.

Désastre pour l'UDF, qui se retrouverait dans la position toujours inconfortable d'avoir un pied au gouvernement et un pied dehors. Désastre aux yeux de l'opinion, qui comprend de moins en moins toutes ces querelles de boutique au sein de la majorité. Désastre pour la majorité tout entière que, à tout instant, M. Mitterrand peut se charger de gérer à sa façon. Désastre aussi pour les barristes, qui estiment que le départ de M. Léotard du gouvernement ruinerait sérieusement les chances de bons reports des voix au second tour de l'élection présidentielle.

La technique de l'édredon

Si l'affaire Léotard peut être réglée sans drame, la véritable question ne sera pas pour autant résolue. L'UDF et le RPR pourront-ils rester jusqu'au bout sur le même bateau, au fur et à mesure que la vague de l'élection présidentielle approchera ? M. Pierre Méhaignerie, le président du CDS, et M. André Rossinot, son homologue du Parti radical, estiment que la situation est encore tenable, à condition que, de part et d'autre, soient respectés, au moins jusqu'à la fin de cette année, ces trois engagements : *« Ne plus parler de l'élection présidentielle, être au sein de l'UDF dans le gouvernement pour marquer un plus et non pas une différence et faire équipe dans cette action majoritaire. »*

A vrai dire, ce sont exactement les mêmes engagements que les deux hommes avaient déjà proposés à la signature de M. Léotard l'automne dernier, après les perturbations des universités d'été. Ce ne fut pas un franc succès. MM. Méhaignerie et Rossinot s'estiment à l'aise au sein de ce gouvernement, mais on ne peut pas dire non plus que leurs formations politiques se distinguent, depuis un an, par leur esprit d'entreprise.

Malgré cet optimisme forcé, on ne voit pas comment cette technique de l'édredon pourrait empêcher d'autres réveils brutaux. Sauf à condamner les ministres UDF au rôle de potiche, ou le gouvernement Chirac tout entier à l'expédition des affaires courantes.

D. C.

Ministre et chef de parti : une « tradition républicaine » selon le président du RPR

Etre à la fois ministre et dirigeant d'un parti n'est en rien contraire à la tradition républicaine. Qui dit cela ? M. Jacques Chirac, qui appelle à l'appui de sa thèse l'exemple de celui qui a pourtant combattu le « régime des partis » : le général de Gaulle. Cette prise de position du président du RPR date du 13 avril 1987 et a été publiée au *Journal officiel*.

Le premier ministre répondait à une question écrite de M. Dominique Saint-Pierre, député radical de gauche de l'Ain. Celui-ci lui demandait s'il ne trouvait pas *« contraire aux principes qui régissent notre vie publique le fait d'être à la fois chef d'un parti politique et ministre du gouvernement de la France »*. Curiosité prémonitoire, cet élu souhaitait savoir si M. Chirac n'entendait pas *« dans un bref délai proposer aux ministres concernés de ne choisir qu'une de ces deux fonctions »*.

Le chef du gouvernement affirmait alors : *« Le cumul entre une responsabilité ministérielle et un mandat, quel qu'il soit, au sein d'un parti politique n'est réglementé ni par la Constitution ni par une loi ordinaire. Par ailleurs, la tradition républicaine ne permet pas d'adopter une position absolue sur ce sujet et la Vᵉ République a connu des cas divers sur ce point. L'exemple du gouvernement qui a présidé à l'élaboration de l'actuelle Constitution est significatif puisque, le général de Gaulle avait souhaité s'entourer des dirigeants des formations qui le soutenaient dans son action. »*

● **Nouvelle-Calédonie : référendum au début du mois de septembre.** – M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer, a indiqué, le mercredi 3 juin, que le référendum d'autodétermination en Nouvelle-Calédonie aura lieu *« le plus rapidement possible, c'est-à-dire au maximum trois mois après la promulgation de la loi, ce qui nous mènerait vraisemblablement dans la première quinzaine de septembre, s'il n'y a pas de retard dans la promulgation »*.

La question posée aux populations intéressées de Nouvelle-Calédonie, compte tenu de la décision du Conseil constitutionnel (*le Monde* du 4 juin), sera la suivante, a précisé le ministre : *« Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à l'indépendance ou demeure au sein de la République française ? »*

« Il est rare qu'un ministre ne soit pas un homme politique »

déclare M. Mitterrand à Zurich

ZURICH
de notre envoyé spécial

M. François Mitterrand a assisté, mercredi 3 juin, en compagnie de M. Pierre Aubert, président de la Confédération helvétique, à l'inauguration du Festival international de Zurich consacré, cette année, au romantisme français.

Avec humour et parfois ironie, M. Mitterrand s'est prêté de bonne grâce aux questions des journalistes. Ils a effleuré de quelques phrases l'affaire Léotard : *« Il est rare qu'un ministre ne soit pas un homme politique. Ce serait surprenant qu'il ne le soit pas. Le problème est de savoir ensuite ce qu'on en fait. »*

Interrogé sur l'absence du ministre de la culture à ses côtés, M. Mitterrand a déclaré : *« De temps en temps, je respire un peu tout seul. Cela me fait plaisir. Il n'était pas prévu avant hier que je viendrais avec un ministre. A moi tout seul, je peux représenter la France. »* Le président de la République a également pris avec le sourire la présence presque simultanée en Suisse de deux autres personnalités françaises : M. Raymond Barre, qui devait faire le même jour une intervention devant l'Association internationale des économistes de langue française à Fribourg, et le premier ministre, M. Jacques Chirac, attendu jeudi 4 juin à Genève pour inaugurer le premier aimant du grand collisionneur à électrons du CERN. *« Je ne suis pas spécialiste de la musique, l'autre n'est pas spécialiste de la science, le troisième n'est pas spécialiste de l'économie. Mais ce grand élan de personnalités françaises vers la Suisse témoigne de l'intérêt collectif porté à ce pays »*, a commenté le chef de l'Etat.

La visite du président de la République à Zurich a été une nouvelle occasion de célébrer l'amitié franco-suisse. Les liens entre les deux pays se sont sensiblement resserrés depuis le voyage officiel de M. Mitterrand à Berne en 1983, la première d'un chef d'Etat français en Suisse depuis 1910. Aucun contentieux ne pèse actuellement sur les rapports entre les deux pays, et c'est avec la Confédération que la France dégage son excédent commercial le plus important. Parlant de l'ouverture d'un grand marché européen en 1992, M. Mitterrand a estimé qu'il faudra trouver des aménagements avec la Suisse, étant donné son poids dans l'économie mondiale. *« Le gouvernement et le peuple suisses,* a-t-il dit, *devront décider souverainement de leur adhésion ou non au Marché commun, mais il faudra bien marcher ensemble. »*

Même la récente affaire Fratoni ne semble pas avoir terni le climat entre Berne et Paris. Il y a quelques jours, l'ancien PDG du casino Ruhl de Nice avait été libéré et expulsé vers Saint-Domingue, la justice helvétique ayant considéré comme insuffisamment fondée la demande d'extradition présentée par la France. *« Y a-t-il une affaire Fratoni ?* s'est interrogé M. Mitterrand, *on peut le penser ! Je ne sais pas avec quel degré d'énergie la demande d'extradition a été faite. »*

JEAN-CLAUDE BUHRER.

CULTURE GÉNÉRALE
UNE MÉTHODE POUR REVOIR LES BASES.
Le parcours santé de l'équilibre et de la réussite
Consacrez quelques heures par semaine à la mise à jour des connaissances de base. Une méthode qui présente les 20 principaux domaines de la culture générale sous une forme simple, dans la chronologie des événements, des mouvements de pensée et des hommes, des civilisations.
Littératures, arts, histoire, sciences, politique, économie, religions, etc.
Documentation gratuite à l'Institut Culturel Français, service 3902, 35, rue Collange, 92303 Paris-Levallois. Tél. : (1) 42-70-73-63.

Un sondage BVA-*Paris-Match*

Le président de la République continue de dominer ses concurrents

MM. François Mitterrand et Raymond Barre sont, aux yeux de leur camp respectif, les meilleurs candidats à l'élection présidentielle, selon les résultats du sondage réalisé par BVA et publié, le jeudi 4 juin, dans *Paris-Match* (1). 50 % des électeurs de gauche se prononcent en faveur du président de la République qui dispose d'une avance record sur M. Michel Rocard, préféré par 25 % des sympathisants de la gauche. M. Barre, choisi par 35 % des électeurs de droite (soit un gain de six points par rapport au mois d'avril), bénéficie du recul de M. Chirac auprès des sympathisants (30 % d'entre eux, au lieu de 44 % en avril, se prononcent en faveur de ce dernier).

La droite demeure majoritaire dans la plupart des hypothèses du premier tour. Elle enregistre son meilleur résultat (55 % des suffrages exprimés) quand M. Mitterrand est absent de la compétition. Candidat aux côtés de MM. Barre, Chirac et Le Pen, M. Léotard ne recueille que 4,5 % de suffrages exprimés. De son côté, la gauche n'est majoritaire (51 % des voix) que lorsque le chef de l'Etat et M. Rocard défendent ensemble les couleurs socialistes.

En revanche, au deuxième tour, le candidat de gauche sort victorieux dans toutes les éventualités proposées. M. Mitterrand est réélu, face à M. Chirac (avec 55 % des voix) et M. Barre (avec 54 % des suffrages), tout comme M. Rocard, qui bat le premier ministre (avec 55 % des voix) et le député du Rhône (avec 51 % des suffrages), alors que ce dernier faisait jeu égal avec lui en avril.

A propos d'une éventuelle entente entre la majorité et le Front national, 54 % des personnes interrogées (dont 57 % des électeurs de droite) pensent que l'UDF et le RPR *« doivent refuser de discuter)* avec le parti de M. Jean-Marie Le Pen, tandis que 27 % des consultés (dont 32 % des partisans de la majorité) estiment qu'ils doivent *« essayer de s'entendre »* avec lui. En avril 1986, 47 % des électeurs UDF-RPR refusaient la discussion avec le FN, mais 42 % la souhaitaient.

(1) Sondage effectué du 15 au 20 mai auprès d'un échantillon représentatif de neuf cent cinquante et une personnes.

ACADIE
La guerre de Cent Ans des Français d'Amérique aux Maritimes et en Louisianne 1670-1769
Robert SAUVAGEAU
Préface de Maurice DENUZIÈRE
15,5 × 24 cm - 254 p.
9 cartes - 175 F
Berger-Levrault
5, rue Auguste-Comte - 75006 PARIS



Banc d'essai vérité :
20 IMPRIMANTES POUR IBM PC

L'envoi de M. Nucci devant la Haute Cour

La demande de la majorité jugée « recevable » par le bureau de l'Assemblée nationale

Le bureau de l'Assemblée nationale a déclaré recevable, le mercredi 3 juin, la proposition de résolution portant mise en accusation devant la Haute Cour de justice de l'ancien ministre socialiste de la coopération, M. Christian Nucci. Les députés de la majorité, du Front national et du Parti communiste ont voté la recevabilité (qui porte sur la forme et non sur le fond) en l'absence des membres socialistes de cette instance, qu'ils avaient quittée avant ce vote.

Les députés socialistes entendaient, ainsi, protester contre le rejet de leur demande de joindre l'examen des propositions de résolution concernant, d'une part, M. Nucci et, d'autre part, le ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua.

M. André Billardon (PS) a expliqué, en quittant cette réunion du bureau : *« Nous faisons un constat simple, les faits qui ont conduit aux deux dépôts de résolution de comparution sont les mêmes, puisqu'ils ont pour origine les déclarations de M. Yves Chalier. »*

Ils ont été les seuls de cet avis, puisque les membres du PC et du FN se sont abstenus. En revanche, les députés communistes et du Front national ont déjà annoncé qu'ils voteront la recevabilité de la proposition socialiste visant M. Pasqua.

La majorité n'accélère pourtant pas la procédure contre M. Nucci ; la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de résolution de la droite, avant que les députés ne se prononcent en séance publique, ne sera constituée que le mardi 9 juin.

Politique

A l'Assemblée nationale

Marché unique européen

Les difficultés de M. Giscard d'Estaing

M. Valéry Giscard d'Estaing l'avait promis : ses amis s'efforceront d'introduire dans tous les projets de loi, une ou plusieurs dispositions symbolisant la volonté de la France de se préparer au grand marché unique européen. Ce n'est pas toujours facile, et les députés du RPR, qui ont pourtant fait de cette échéance leur principal thème de campagne, ne sont pas prêts, en toutes circonstances, à suivre les giscardiens sur cette voie.

La démonstration en a été portée le mercredi 3 juin à la commission des lois de l'Assemblée nationale. Alors qu'elle examinait le projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social, M. Alain Lamassoure (UDF, Pyrénées-Atlantiques), proche de l'ancien président de la République, a proposé un amendement prévoyant que, à compter du 1er janvier 1993, les ressortissants de la Communauté économique européenne seraient assimilés à des Français pour l'accès à la fonction publique, « *sauf pour le recrutement à des emplois qui comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de la puissance publique, ou à des fonctions qui auront pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de l'État, ou des autres collectivités publiques* ».

A l'appui de sa démarche, M. Lamassoure a rappelé que la France avait été condamnée le 3 juin 1986 par la Cour de justice européenne, pour avoir réservé à ses ressortissants la titularisation pour des emplois dans les hôpitaux publics. Il n'en a pas pour autant obtenu l'adhésion de ses collègues. Le RPR et le PS ont contesté son initiative. Le député giscardien n'a même pas été soutenu par tous les membres de son groupe. Bien que M. Lamassoure se soit déclaré prêt à faire dépendre l'application de sa proposition à une règle de réciprocité de la part des autres pays européens, son amendement a été repoussé.

Th. B.

La secte Moon a mis un pied au Palais-Bourbon

M. Alain Vivien, député socialiste de Seine-et-Marne, qui fut l'auteur d'un rapport officiel sur les sectes lors de la législature précédente, a profité d'un rappel au règlement, le *mercredi 3 juin*, pour signaler qu'il avait reçu, comme d'autres de ses collègues, des documents provenant de Causa, qu'il a qualifié de *« filiale politique de la secte Moon »*. Or ces documents lui ont été envoyés, a-t-il expliqué, *« sous le timbre de l'Assemblée nationale par un député du Front national, M. Pierre Ceyrac (élu du Nord), qui y avait joint une lettre rédigée sur du papier à en-tête de l'Assemblée »*.

M. Vivien a trouvé scandaleux *« qu'une secte utilise dans cette enceinte les moyens réservés aux parlementaires pour l'affranchissement de leur courrier »*.

Au conseil des ministres

A Riscossa est dissoute en Corse

Moins de deux semaines avant le *déplacement de M. Pasqua en* Corse, le conseil des ministres a décidé, sur proposition du ministre de l'intérieur, la dissolution d'A Riscossa, l'association nationaliste corse de soutien aux militants emprisonnés.

Cette mesure est prise « *en application de la loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat et milices privées et, plus particulièrement, de son article 1er paragraphe 3 qui prévoit la dissolution des mouvements, quelle que soit leur forme, qui portent atteinte à l'intégrité du territoire* ».

A Riscossa (le renfort) avait été créée en 1978, alors qu'étaient jugés par la Cour de sûreté de l'Etat divers militants présumés du FLNC. Depuis, A Riscossa organisait de nombreuses manifestations et assurait un soutien actif aux nationalistes emprisonnés et à leurs familles. Sa dissolution intervient après celle du MCA (Mouvement corse pour l'autodétermination), le 21 janvier dernier, par le conseil des ministres.

Depuis le mois de janvier, les attentats et les arrestations se sont multipliés, dont le 19 mai à Ajaccio l'arrestation de onze nationalistes corses, inculpés notamment d'attentats, d'association de malfaiteurs et d'extorsion de fonds, et écroués à Marseille. Quatre jours plus tard, le 21 mai, au cours d'une conférence de presse à Ajaccio, le préfet délégué à la police, M. Morin, avait accusé A Riscossa de se livrer à d'« *insupportables provocations* ».

La décision du conseil des ministres n'est sans doute pas étrangère à diverses investigations judiciaires en cours à Paris, notamment sur l'attentat de l'ex-FLNC qui détruisit, le 13 mars dernier (cf. *le Monde* du 25 avril), la ferme Sainte-Hélène, à *Ghisonaccia* (Haute-Corse). Elle intervient quelques heures seulement après l'attentat à Ajaccio contre la villa du directeur de cabinet du préfet de la région Corse, M. Marc-René Bayle, qui regardait la télévision avec son épouse. La charge, estimée à 2 kilogrammes de plastic, a ravagé une partie de la maison. Trois personnes, dont deux enfants, ont été légèrement blessées par des éclats de vitres dans l'immeuble situé en face.

A Riscossa, dont la dissolution, qu'elle qualifie de « *mesure de répression politique* », n'est pas encore officiellement notifiée, a appelé l'ensemble de ses sections à se réunir à Corte samedi 6 juin.

D. R.

Nominations

M. Christian Cardon, conseiller référendaire à la Cour des comptes, a été nommé délégué interministériel au projet Eurodisneyland en France, par le conseil des ministres du mercredi 3 juin.

[*Né en 1944 à Lille, Christian Cardon* est conseiller référendaire à la Cour des comptes. Institut d'études politiques de Paris, ENA ; auditeur à la Cour des comptes en 1969. Chargé de mission au secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (1973), directeur de cabinet de Pierre Méhaignerie, secrétaire d'Etat à l'agriculture (1976), directeur adjoint (1978) puis directeur (1980) de cabinet de Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture ; maire de Trouville depuis 1983.]

∴

Le vice-amiral Claude Gagliardi a été nommé président de la mission interministérielle de la mer. Par délégation du premier ministre, le secrétaire d'Etat à la mer prépare et met en œuvre la politique générale du gouvernement dans le domaine des activités maritimes, aux termes d'un décret du 2 août 1978. Cette politique est élaborée au sein d'un comité interministériel de la mer. Depuis 1981 il n'y avait plus de président de la mission interministérielle de la mer, ce qui ôtait à cet organisme sa capacité d'initiative.

[Né le 4 mars 1927, le vice-amiral d'escadre Claude Gagliardi est ancien élève de l'Ecole navale. Il est vice-amiral d'escadre depuis 1984. Il exerçait jusqu'au 4 mars dernier à Toulon les fonctions de préfet maritime de la IIIe région à Toulon.]

∴

Sur proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, le conseil des ministres, réuni le mercredi 3 juin, a approuvé la nomination au Conseil d'Etat au tour extérieur de M. Pierre Bordry, proche collaborateur de M. Alain Poher, président du Sénat, dont il est depuis janvier dernier le *conseiller* spécial. Auparavant, il était depuis novembre 1968, son chef de cabinet.

Défense

Malgré des propositions de ses sociétés nationales

La France pourrait commander aux Etats-Unis des avions de combat et des appareils de transport

Après avoir commandé des radars volants à Boeing, qui les lui livrera en 1991, la France pourrait acheter aux Etats-Unis des avions de combat F-18, pour son aéronavale, et des appareils de transport Hercules, *pour son* armée de l'air. Cette double éventualité est soumise, par les états-majors concernés, à l'approbation du ministre de la défense, M. André Giraud, qui devrait trancher très prochainement.

Si le choix des militaires était entériné par le pouvoir politique, nul doute que deux entreprises françaises, le groupe Dassault-Breguet et la société Aérospatiale, qui peuvent prétendre offrir des solutions de remplacement, auraient le sentiment de recevoir un camouflet du client national.

La marine nationale a besoin de remplacer ses avions d'interception Crusader en 1993 et ses avions d'attaque au sol Super-Etendard en 2005. Elle avait donc imaginé, au début de ses réflexions d'état-major, *de moderniser ses flottilles avec un* appareil polyvalent, le Rafale, qui serait développé en harmonie avec l'armée de l'air pour un besoin assez parallèle de succession, d'ici à la fin du siècle, de ses avions d'attaque Jaguar et de ses appareils de défense aérienne Mirage-F1 et Mirage-2 000.

Des achats sur étagères

Malgré cette prise de conscience commune de *leurs* propres besoins de modernisation, la marine et l'armée de l'air n'ont pas exprimé la même priorité : la première souhaite, dès 1993, remplir d'abord ses missions d'interception (la succession du Crusader) et la seconde privilégie à partir de 1996, dans un premier temps, l'attaque au sol (le remplacement de Jaguar).

A cet obstacle-là s'ajoute une autre difficulté : le trop lent démarrage du programme Rafale, dû à des considérations politiques extérieures à la France (l'incapacité de l'Europe à concevoir en coopération un même avion de combat) et à d'autres, internes (la crise de confiance qui distend les rapports entre le ministre de la défense et M. Serge Dassault). *Mais le résultat reste le même : si* l'avion de combat français dérivé du Rafale et commun à l'aéronavale et à l'armée de l'air, voit le jour, il ne sera pas disponible avant 1996 et, vraisemblablement, à une date plus proche de 1998.

Pendant au moins trois ans et peut-être cinq, les porte-avions français risquent, dans ces conditions, d'être dépourvus de l'appareil moderne capable d'assurer leur défense aérienne.

D'où le projet de l'état-major de la marine d'acheter sur étagères, comme on dit, c'est-à-dire directement chez le constructeur, dix-huit avions d'interception F-18, de conception américaine. A défaut, il serait même possible d'en louer ou de commander, à titre temporaire, un nombre supérieur d'appareils, qui seraient neufs ou d'occasion, en attendant la livraison des Rafale. *L'aéronavale est désormais pressée* par le temps pour le remplacement de ses Crusader, qui sont, eux aussi, des avions de construction américaine et elle ne voit pas, dans ses propositions, matière à un camouflet politique envers les industriels français qui devraient exiger, en contrepartie, des compensations du genre de celles qui leur furent accordées par la firme Boeing.

La société Dassault ne l'entend pas de cette oreille. Comment continuer à vendre, font observer ses responsables, des Mirage-2 000 à l'exportation et, plus tard, des Rafale si le client national affiche sa préférence pour un produit concurrent et marque ainsi sa défiance au profit du F-18 ? Pourquoi faire un *cadeau aux constructeurs américains*, qui ne manqueront pas de tirer un avantage commercial de la commande de l'aéronavale française auprès des clients étrangers ? La *marine nationale a-t-elle présenté* au gouvernement une addition complète et honnête, y compris le coût considérable qui résultera des commandes d'armement, de matériels de servitude et de pièces de rechange requis par le F-18 ?

Pour toutes ces raisons, le groupe Dassault-Breguet a contre-attaqué. Il propose de prolonger la *durée* de vie opérationnelle des Crusader actuels de 1992 à 1996, en renforçant la structure de l'avion et en modernisant son électronique de bord, pour un coût estimé à environ 70 millions de francs par appareil. Ainsi, ces avions ne serviraient que pour le *Foch* et le *Clemenceau*, tandis que le Rafale « navalisé » serait au rendez-vous du prochain porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle*, prêt pour 1996.

A l'état-major de la marine, personne ne croit beaucoup à la possibilité de faire durer au-delà de 1994 un avion comme le Crusader, qui aura alors subi de nombreux catapultages toujours éprouvants pour la fiabilité d'un avion. Avec le ministre de la défense, les marins continuent d'incliner vers une solution de location ou d'acquisition temporaire de 18 appareils F-18.

On retrouve un débat semblable, c'est-à-dire l'acquisition de quelques exemplaires d'un modèle américain, avec le souhait de l'armée de l'air française de commander des appareils de transport Hercules à la société Lockheed (entre six appareils neufs et douze d'occasion) pour remplir des missions intercontinentales.

En réalité, les besoins de l'état-major de l'air sont très complexes et ils changent souvent. Ils sont au minimum de deux ordres assez différents. Le premier besoin exprimé depuis deux ans consiste à remplacer les vieux Noratlas, qui sont des avions-cargos de servitude (pour le transport de fret) ou d'instruction (pour l'entraînement au largage de parachutistes et de matériels). Le second besoin est apparu plus récemment encore, avec les opérations au Tchad, et il revient à disposer de quelques avions de transport lourd capables, à la *différence* du Transall qui a des capacités plus réduites, de franchir de longues étapes sans escale intermédiaire ou sans nécessité de ravitailler en vol.

Une pilule amère

A ce double marché, la société nationale Aérospatiale entend répondre par deux propositions différentes. Dans le premier cas, l'avion-cargo de servitude et d'instruction pourrait être la version militaire du court-moyen courrier civil ATR-42, dont le coût de développement est évalué à 1 milliard de francs et le marché potentiel à une centaine d'appareils (dont vingt à vingt-cinq en France). Dans le second cas, l'Aérospatiale imagine de pouvoir *relancer la chaîne de* fabrication du Transall à moindre frais si une décision était arrêtée avant la fin de cette année.

L'armée de l'air française fait des manières. Elle reproche à l'ATR-42 d'être une solution bâtarde, conçue à partir d'un avion doté d'une simple porte latérale pour le chargement et le déchargement alors que les spécialistes lui préfèrent un appareil avec la classique porte arrière à rampe pour des embarquements et des débarquements plus autonomes et plus rapides. Elle considère que le *Transall ne répond pas à sa* demande spécifique d'un appareil de transport intercontinental et apte, de surcroît, au largage d'hommes ou de matériels au plus près des combats.

C'est pourquoi l'état-major de l'air ne cache pas ses préférences pour *deux modèles* étrangers : le cargo léger bimoteur CASA-Nurtanio-235, de conception hispano-indonésienne, et le lourd quadrimoteur Hercules, déjà vendu par son constructeur américain Lockheed à plus de 1 800 exemplaires.

Deux solutions qui, de l'aveu de responsables de l'Aérospatiale, ont le défaut majeur de n'être pas nationales à l'heure où, comme le démontre l'effort quotidien de la société nationale pour placer à l'exportation les versions civiles de l'ATR-42, la concurrence *américaine ne fait* aucun cadeau à l'industrie française. Si le gouvernement devait trancher en faveur d'une double commande étrangère, l'Aérospatiale a d'ores et *déjà prévenu qu'elle* exigera de bénéficier, en retour, de compensations industrielles des fournisseurs choisis. Mais, tant pour Dassault, dans le domaine de l'aviation de combat, que pour l'Aérospatiale, en matière d'aviation de transport, la pilule paraît amère.

JACQUES ISNARD.

OFFICIERS MINISTERIELS VENTES PAR ADJUDICATION

Rubrique OSP
64, rue La Boétie, 45-63-12-66

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE au PALAIS de JUSTICE de PARIS, le jeudi 18 juin 1987 à 14 heures
UN LOGEMENT
dans un immeuble sis
PARIS-11e
10, rue de Vaucouleurs, de 2 pièces principales, 3e étage et cave
MISE A PRIX : 50 000 F
S'adr. SCP COURTEAULT, LECOCQ, RIBADEAU-DUMAS, avocats, 17, avenue de Lamballe, PARIS-16e. Tél. 45-24-46-40.

Vente au Palais de Justice de Paris, le jeudi 18 juin 87 à 14 h 30
IMMEUBLE INDUSTRIEL à CHATELLERAULT
(Vienne)
Zone industrielle-Nord-8 allée d'Argenson
9608 m² - LIBRE DE LOCATION
MISE A PRIX : 1 000 000 F (POUVANT ÊTRE BAISSÉE DU QUART)
S'adresser à : Me Bernard de Sariac, avocat, 70, avenue Marceau, Paris 8e Tél. : 47-20-82-38. Me Carrasset-Marillier, syndic, 10, rue Bertin-Poirée, Paris. Me Meille, syndic, 41, rue du Four, Paris.

VENTE sur sais. immob. Pal. de Just. CRÉTEIL, jeudi 18 juin 1987 à 9 h 30
APPART. de 4 p. princ.
au 4e ét. Bât. B. CAVE. Ds ens. immob.
à ABLON (94)
1 et 3, r. de la Courre-aux-Lièvres - 82 à 86, r. de l'Europe - 36 et 38, r. de Mons dit « Résidence du Château »
MISE A PRIX : 90 000 F
S'ad. Me Llora TROJMAN, av. à CRÉTEIL (94), 66, r. des Ecoles, t. 46-80-31-02 et 48-98-55-05 - Me Charly BENSARD, av. à PARIS-7e, 179, bd St-Germain, t. 45-44-55-95 - Ts av. pr. T.G.I. de CRÉTEIL - S/lieux pr vis.

VENTE SUR LICITATION au PALAIS de JUSTICE d'ÉVRY, rue des Mazières, le MARDI 16 JUIN 1987 à 14 heures
UNE MAISON
située à
DRAVEIL (Essonne)
Quai des Dames et rue du Port-aux-Dames, sans numéro
MISE A PRIX : 80 000 F
Possibilité baisse quart puis moitié. Consignation indispensable. Pour rens. s'adresser à SCP AKOUN TRUXILLO, avocats, demeurant à ÉVRY (91), 4, boulevard de l'Europe. Tél. 60-79-39-45. Au greffe du Trib. de gde instance d'ÉVRY.

Vente sur licitation au Palais de Justice de Paris
le LUNDI 22 JUIN 1987 à 14 heures
EN DEUX LOTS
1er lot : STUDIO cuisine, salle d'eau — LIBRE MISE A PRIX : 60.000 F
2e lot : APPARTEMENT 2 pièces, cuisine, salle d'eau LIBRE — MISE A PRIX : 90.000 F
dans le Bâtiment A, aile est à l'entresol de la propriété sise à
AVARAY (Loir & Cher)
dite « CHATEAU D'AVARAY »
Pour tous renseignements s'adresser à Me Jean NOUEL, avocat à Paris (7e) 26, boulevard Raspail, Tél. : 45-44-10-33 — Sur place pour visiter

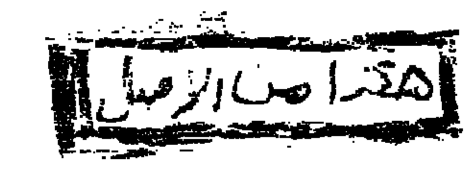
VENTE SUR LICITATION, au Palais de Justice de PARIS
le LUNDI 22 JUIN 1987 à 14 heures
UN APPARTEMENT de 2 pièces princ., cuis., douche, w.-c., chauffage central gaz. CAVE.
15, RUE DESCOMBES - PARIS-17e
LIBRE D'OCCUPATION - M. à px 150 000 F
S'adr. Me F.-Xavier SIMONNET et Philippe BROUSMICHE, avocats associés, 11, rue de Rome, 75008 PARIS, tél. 43-87-48-66
Visites sur place les 13 et 20 juin de 9 heures à 11 heures.

Vente sur licitation au Palais de Justice de Nanterre
le JEUDI 18 JUIN 1987 à 14 heures
EN UN SEUL LOT : UN
IMMEUBLE à LEVALLOIS-PERRET (92)
24, rue Vergniaud
comprenant 3 BATIMENTS de chacun 2 étages
cour pavée sur terrain de 193 m²
MISE A PRIX : 550.000 F
S'adresser pour tous renseignements à Me Marcel WISLIN, avocat, 7, avenue de Madrid 92200 Neuilly-sur-Seine, Tél. : 47-47-25-30 — Me Serge BRILLATZ, avocat 18, avenue Bugeaud 75116 Paris, Tél. : 47-27-09-94 — Et à tous avocats postulant près le Tribunal de Grande Instance de Nanterre.

Vente sur saisie au tribunal de grande instance d'Évry
le MARDI 16 JUIN 1987 à 14 h
PAVILLON à STE-GENEVIÈVE-DES-BOIS (91)
25, RUE LAMARTINE
Au rez-de-chaussée : garage, buanderie et dépendances, mur extérieur en meulière — Un 1er étage avec escalier extérieur, balcon-terrasse, salle de séjour, cuisine, chambres — 2e étage : chambres sous combles aménagés.
MISE A PRIX : 150 000 F
S'adresser à Me Jean-Marie Becam, avocat au barreau d'Évry, 96, Grande-Rue, 91290 Arpajon. Tél. : 64-90-90-32 — Au greffe du tribunal de grande instance d'Évry où le cahier des charges est déposé — Sur les lieux pour visiter.

Vente sur surenchère au palais de justice de Nanterre,
le JEUDI 18 JUIN 1987 à 14 h
EN UN SEUL LOT :
UN MAGASIN au rez-de-chaussée à gauche avec ARRIÈRE - BOUTIQUE
UN APPARTEMENT de 2 pièces principales au 1er étage - une CAVE
dans un immeuble sis à
BOULOGNE-BILLANCOURT (92)
80, rue d'Aguesseau
MISE A PRIX : 396 000 F
S'ad. à Me Benoît Desclozeaux, avocat au barreau de Nanterre, 58, bd du Couchant, 92000 Nanterre. Tél. : 47-21-57-05 — Me Michèle Becard-Peltier, avocat au barreau de Nanterre, 109, rue de Longchamp, 92200 Neuilly. Tél. : 46-24-94-11.

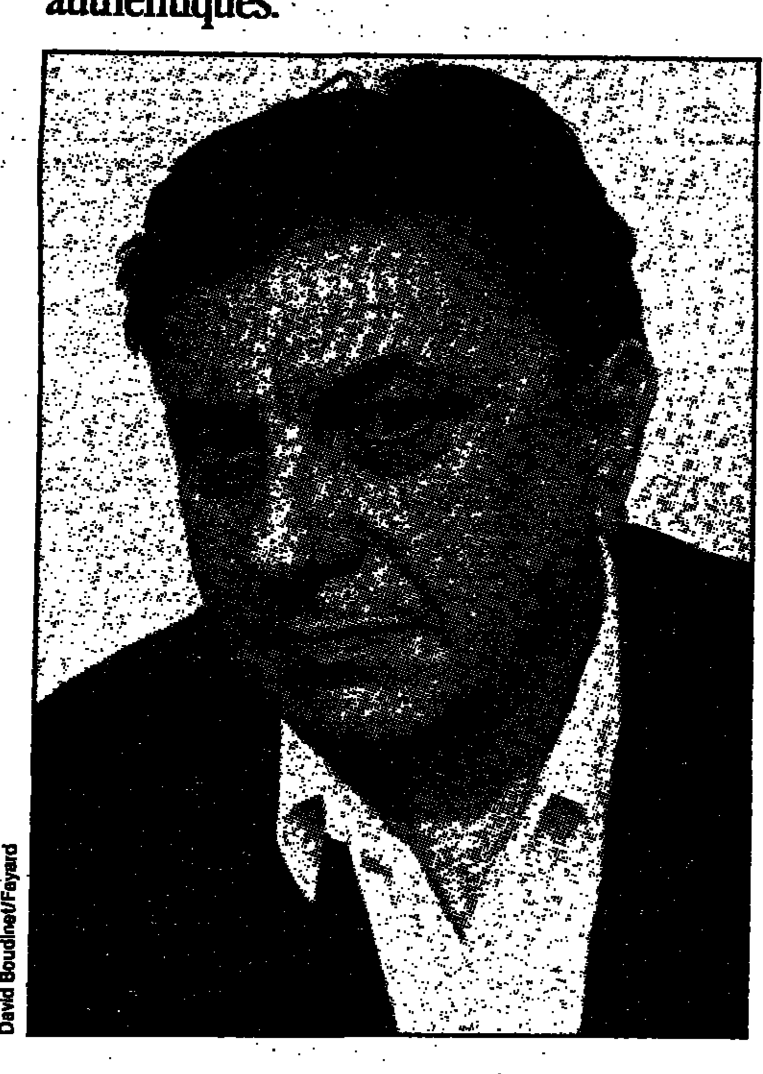


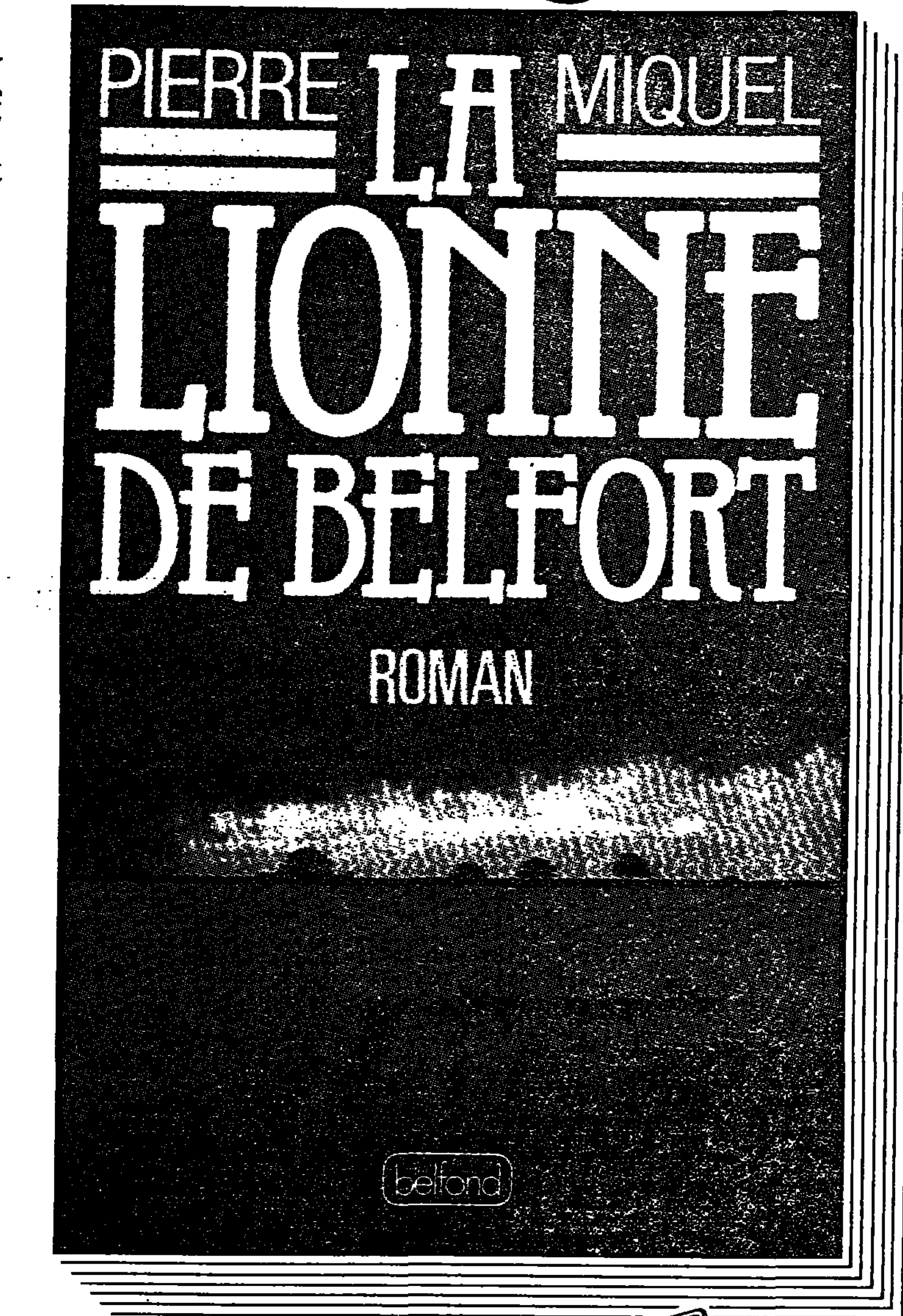


Pierre Belfond
vous propose
le premier roman de
PIERRE MIQUEL

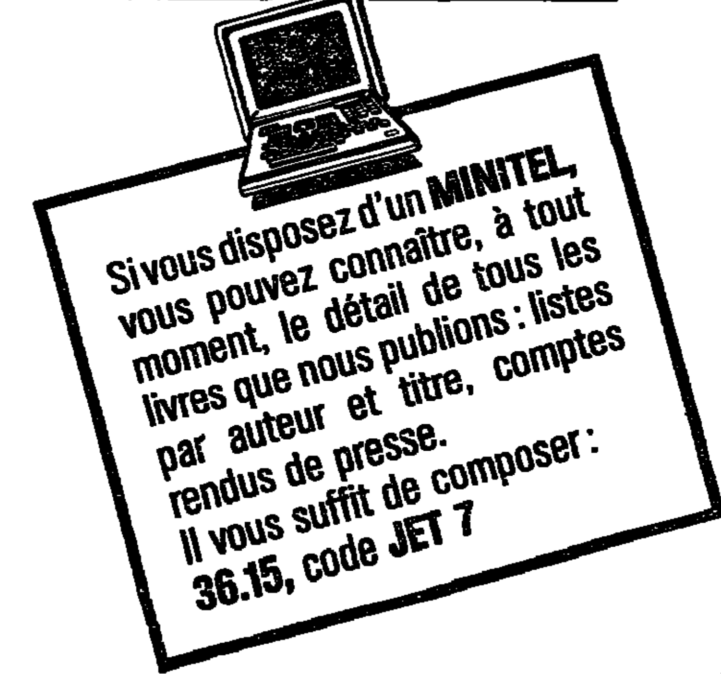
Fauve

Après "Les guerres de Religion", "Histoire de la France", "La Grande Guerre" et "La Seconde Guerre Mondiale" qu'il a fait paraître chez Fayard et qui ont connu un immense succès, Pierre Miquel publie son premier roman.
C'est en effectuant des recherches sur la guerre de 14-18 qu'il a "rencontré", dans des archives, les personnages de *La Lionne de Belfort*. Pierre Miquel s'est donc largement inspiré d'événements authentiques.


David Boudinet/Fayard



Automne 1917 : après une escarmouche, le lieutenant de hussards Antoine de La Salle sauve la vie d'un simple fantassin, Jean Tardy. Désormais, entre eux, ce sera à la vie, à la mort.
Dans le train qui les ramène vers Belfort, voyage aussi une ouvrière de Reims. Seule la guerre pouvait faire se croiser ces trois destins : le brillant vicomte parisien sorti major de Saumur, le rude paysan lorrain et la blonde Gabrielle qui va un peu au hasard, comme tant d'autres, chercher fortune dans le voisinage immédiat des combats. Belfort est un îlot privilégié où civils et militaires ne songent qu'à faire la fête, à s'étourdir, à oublier les obus et les tranchées.
Tandis que Gabrielle, mi-chanteuse, mi-théâtreuse, se produit dans un caf'conc', une rivalité tragique naît entre le lieutenant et le fantassin...



Si vous disposez d'un **MINITEL**, vous pouvez connaître, à tout moment, le détail de tous les livres que nous publions : listes par auteur et titre, comptes rendus de presse.
Il vous suffit de composer : **36.15**, code **JET 7**

Société

Le procès de Klaus Barbie à Lyon

L'appel avant le dernier train pour les camps de la mort

LYON
de notre envoyé spécial

D'ores et déjà, le procès Barbie est assuré de la dimension historique qui en était attendue. Les dépositions des témoins ou des victimes partie civile, entendues depuis maintenant dix jours, ont rappelé ou révélé, dans toute leur étendue, les réalités quotidiennes, dans les locaux de la Gestapo, dans les prisons et dans les camps nazis, du système mis en place pour l'anéantissement ou la réduction en esclave de ceux qui étaient décrétés, à l'époque, ennemis du Reich.

D'autres dépositions suivront. Cependant, parallèlement à cette dimension historique, la cour d'assises du Rhône a tenu à une autre exigence. Si Barbie a incontestablement servi le système, il convient judiciairement d'établir son rôle personnel dans chacun des crimes contre l'humanité qui lui sont reprochés.

Pour la rafle du 9 février 1943 au siège de l'Union nationale des israélites de France, comme pour celle des enfants d'Izieu le 6 avril 1944, le dossier se fonde sur des témoignages qui font état de sa présence sur les lieux, mais qui peut-être ne seraient pas suffisants.

C'est pourquoi l'accusation comme les avocats des parties civiles attachent un grand prix aux deux télex qui, signés l'un et l'autre Klaus Barbie, rendirent compte à Paris de ces deux rafles, en décrivent les circonstances et établissent un bilan chiffré du nombre de personnes arrêtées.

Il n'en va pas de même avec la déportation des six cent quarante personnes qui furent embarquées le 11 août 1944 dans le dernier train de ce genre qui quitta Lyon à destination de l'Allemagne, emmenant, tout à la fois, des juifs et des résistants.

Les premiers, après douze jours d'errance sur les voies ferrées de l'est de la France, devaient aboutir à Auschwitz. Les autres avaient été séparés en cours de route : les hommes résistants étaient débarqués en Alsace, pour les envoyer au camp du Struthof ; les femmes résistantes se trouvant de leur côté conduites à Ravensbrück.

C'est ce dramatique voyage dans la chaleur du mois d'août, sans eau, sans vivres, avec des arrêts incessants de gare en gare, Tournus, Mâcon, Dijon, Chalon-sur-Saône, Vittel, Sarrebrück, qui, depuis mercredi 3 juin, occupe l'attention. Klaus Barbie en fut-il l'ordonnateur ? Il n'existe aucun document écrit pour l'établir. C'est donc uniquement sur les récits des rescapés que la cour et le jury pourront fonder leurs convictions. Car parmi ces rescapés, il en est qui ont gardé le souvenir de la présence de Klaus Barbie le 11 août 1944, au moment où se faisait à la prison du fort Montluc, l'appel pour ce départ.

« Quelque chose d'immonde »

C'est le cas de Mme Alice Vansteenberghe. Cette femme, docteur en médecine, est aujourd'hui une infirme. Les supplices qui lui furent infligés à Lyon par Barbie et ses hommes l'ont réduite à un état de déchéance physique. Mais ses souvenirs sont intacts. Voici pourquoi elle accuse Barbie.

« Je me considère ici, devait-elle dire, *comme en mission. Je ne suis pas, moi, un écrivain. Moi, j'ai connu Barbie quand il m'a arrêtée en août 1944, avec son équipe : six civils dont deux Français. J'ai été conduite aussitôt dans les locaux de la Gestapo, qui, à cette époque, se trouvaient place Belcour. Pour commencer, c'est un colosse blond, qui s'appelait Schmidt, qui m'a interrogée. Un quart d'heure après, je n'avais plus d'ongles. Je n'ai toujours rien dit.*

» On m'a abandonnée sur une chaise. C'est alors que j'ai vu Barbie. Il est venu s'asseoir en face de moi, et il parlait en chef aux autres. J'ai pu le regarder, et je me suis dit à ce moment : « Toi, mon gars, si je » te retrouve un jour, je ne te man- » querai pas. » Oui, je l'ai bien regardé. J'ai remarqué une particularité de son oreille gauche, et aussi un geste de son petit doigt. Sur des photos de lui que j'ai vues à La Paz, on voit bien toutes ces anomalies. Il a donc donné des ordres, et Schmidt, qui m'avait déjà torturée, s'est jeté sur moi, fait déshabiller et étendre sur une table, où j'ai reçu des coups de knout et de ceinturon. »

Mme Vansteenberghe est ressortie de là avec cinq vertèbres cassées. *« Le matin,* dit-elle, *j'étais partie dans l'euphorie de mon corps vivant. Je n'ai jamais retrouvé cette sensation. Je n'ai plus jamais pu marcher. »*

Elle fut enfermée à Montluc. C'est là, a-t-elle expliqué, qu'elle éprouva envers Barbie un sentiment que, dit-elle, *« je voudrais essayer de vous faire partager ». « Nous, dans la Résistance, nous savions les risques que nous prenions, et j'assume tout ce que j'ai subi. Mais, dans cette cellule où l'on m'avait jetée, il y avait d'autres gens. J'y ai vu une femme juive et son enfant, bien soigné, tout blond, avec une barrette dans ses cheveux. Eh bien, Barbie est entré un jour, et il est venu arracher cette mère à son enfant. Ça, ce n'est pas la guerre. C'est quelque chose d'immonde. »*

> *Une rescapée, Mme Alice Vansteenberghe, a vu Barbie et son équipe faire l'appel, le 11 août 1944, dans la cour du fort Montluc, de six cent quarante juifs et résistants pour le départ du dernier train à destination de l'Allemagne.*

Voici maintenant le point majeur de ce témoignage : *« Le 11 août 1944, nous avons été réveillés très tôt. On a fait sortir tout le monde dans la cour, sauf moi. On m'a dit :* « Pas vous, vous n'êtes pas juive. » *J'ai alors regardé par l'œilleton de la porte de la cellule. C'est ainsi que j'ai bien vu Barbie et son équipe dans la cour, en train de rassembler ces gens, de les compter pour les envoyer à Auschwitz. »*

Au rang de bêtes

Un peu plus tard, après qu'elle eut regardé d'autres départs de Mont- luc, postérieurs au 11 août 1944, et dont l'aboutissement fut les fosses communes après les grandes fusillades de Bron et de Saint-Genis-Laval, dans la banlieue de Lyon, le président Cerdini lui demanda de bien préciser. *« Oui,* dit-elle, *le 11 août, j'ai vu dans la cour Barbie et ses bonshommes. »*

Au cours de l'instruction, on ne voulut rien négliger. Il fut procédé à Montluc, dans la cellule qu'occupait Mme Vansteenberghe, à une sorte de reconstitution. On vérifia ce qu'elle avait bien pu voir par cet œilleton. On prit des mesures, et il apparut que ce qu'elle disait pouvait être effectivement retenu.

Cependant, le président lui demandera encore : *« Comment savez-vous que, place Belcour, c'est bien à Barbie que vous aviez affaire ? »*

« Ce que je sais, M. le président, c'est que l'homme que l'on m'a montré après, c'est bien celui qui m'a fait torturer et a torturé mon chef. J'ai d'ailleurs trouvé qu'il n'avait pas tellement changé. Il y avait toujours ce même regard, et puis cette oreille gauche, et cette façon de tenir son petit doigt écarté des autres. Ça, c'est resté gravé. »

Aux questions du procureur général, comme à celles de Mes Iannucci et Zelmati, parties civiles, Mme Vansteenberghe a donné autant de réponses qui, avec des détails complémentaires, confirmaient ses certitudes.

Me Vergès lui, n'estima pas devoir intervenir. Il le fit, en revanche, après que M. Isaac Lathermann, rescapé du convoi du 11 août, eut raconté le voyage, les malades, les mourants, les sélections d'Auschwitz.

Car si M. Lathermann, arrêté lui aussi par Barbie, reconnaît en ce dernier l'homme qui l'interrogea, il ne peut affirmer l'avoir vu ni à la prison au moment de l'appel ni sur les quais de la gare lors de l'embarquement dans le train.

« Je me souviens seulement, a-t-il dit, *d'un SS, mais qui se trouvait assez loin de moi. Et puis, nous étions trop émus, trop boulerversés par tout ce qui se passait. »*

Mme Alice Zohar, arrêtée le 31 juillet 1944, dénoncée par un voisin, a connu, elle aussi, l'appel et l'embarquement du 11 août, le voyage infernal et le camp d'Auschwitz dont elle parle encore avec effroi.

Mais elle aussi, dira qu'elle n'est pas en mesure de reconnaître les Allemands à qui elle eut affaire ce jour-là. Tout comme Mme Charlotte Wardy, aujourd'hui professeur de littérature française à Haïfa. Mais le témoignage de Mme Wardy, enfermée à Montluc dans la cellule numéro 10, recoupe celui de Mme Vansteenberghe.

« Dans la nuit du 5 au 6 août, a-t-elle raconté, *la porte a été ouverte et on a jeté parmi nous cette femme dans un état atroce. Elle nous a dit : « Surtout, ne me questionnez pas. » Donnez-moi à boire, je vous en » supplie. » Nous n'avions pas d'eau. Nous avons seulement pu lui faire sucer un pruneau qui nous restait. »*

Mme Wardy avait quinze ans. Par elle, on a su quelques détails supplémentaires sur ce train du 11 août 1944, *« un train bien étrange, avec son wagon de première classe pour les officiers et les nôtres de troisième classe ».*

« En gare de Stugart, ajoute-t-elle, *il y eut un appel par haut-parleur : « Train de juifs. Tout le monde doit quitter la gare » ;* elle se souvient aussi des enfants allemands qui crachaient au passage des déportés, et surtout de l'arrivée, après douze jours, à Birkenau, l'antichambre d'Auschwitz.

« Je n'oublierai jamais. Il y avait sur une autre voie des wagons à bestiaux d'où les SS faisaient sortir à coups de trique des malheureux dans un état squelettique. Ma mère a tiré le rideau, pour que je ne continue pas à voir ça. » Elle dira encore : *« Tout était calculé pour nous faire perdre notre dignité. Pour nous mettre au rang de bêtes. Notre lutte a consisté à tout faire pour ne pas devenir ce qu'ils voulaient que nous devenions. »*

La famille d'un compagnon de Jean Moulin porte plainte

Me Vergès devait pour finir tenter de tirer parti de la déposition d'un autre rescapé, M. Anatole Lilienstein. M. Lilienstein qui, lui aussi, a raconté le voyage abominable et son aboutissement, avait déclaré qu'à son avis ce devait être l'officier SS responsable du train du 11 août 1944 qui avait pris la décision, faute de pouvoir acheminer le train jusqu'à Drancy, de gagner directement l'Allemagne. Il avait dit exactement :

« Si notre convoi est arrivé à Auschwitz, c'est que telle était la détermination de l'officier qui conduisait ce convoi de tout faire pour ça, malgré les difficultés. »

Dès lors, pour Me Vergès, cet officier n'étant pas Barbie, celui-ci ne saurait se voir reprocher l'initiative d'un envoi à Auschwitz. A quoi M. Lilienstein a rétorqué : *« Pour moi, cet officier ne pouvait agir que sur ordre. Et, à mon avis, le seul homme qui pouvait donner un tel ordre était Barbie. »*

Me Vergès en cette circonstance n'en était pas moins dans son rôle de défenseur. En début de journée, il s'était montré plus ironique. Me Henri Noguères venait d'informer la cour que la veuve et les quatre enfants d'André Lassagne, arrêté avec Jean Moulin à Caluire le 21 juin 1943, torturé par Barbie, déporté et mort en 1953 des suites de cette déportation, venaient de déposer une plainte avec constitution de partie civile contre Klaus Barbie, *« pour montrer leur volonté et celle des résistants de voir cesser l'accusation d'un refus de connaître la vérité sur ce drame ».*

« Eh bien, dit Me Vergès, *voilà qu'on se manifeste quarante-quatre ans après les faits, et quatre ans et demi après l'arrivée en France de mon client. Je constate qu'on n'a pas été trop pressé. Je ne peux que souhaiter que cette instruction aille vite, et ne dure pas, elle, quatre ans et demi. »*

Il avait en réalité fort bien compris que cette plainte, après celle de la veuve de Bruno Larat, autre victime de Caluire, constituait un nouveau contre-feu le privant sur ce chapitre de certains effets annoncés. Qui, dans la tonalité actuelle du débat, apparaissent bien secondaires.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

Le second procès de trois membres d'Action directe aux assises de Paris

Claude et Nicolas Halfen en première ligne

Régis Schleicher a refusé d'assister à la fin de l'audience

C'est peut-être un signe. Cette fois, six mois après le procès avorté des trois membres d'Action directe pour cause de panique parmi les jurés populaires, c'est Claude Halfen, trente et un ans, qui est entré le premier dans le prétoire, et non Régis Schleicher, l'un des dirigeants du groupe terroriste. Claude Halfen, avec ses allures d'étudiant sage et rêveur, ses lunettes rondes d'intellectuel et ses vêtements portant, à la hauteur du cœur, un triangle de tissu rouge cousu, pour marquer symboliquement qu'il se considère, plus de quarante ans après les ravages d'une traque nazie, comme un résistant et un déporté politique...

Oui, ce fut lui la vedette – délibérément ou non, certainement non – de cette première audience d'un procès où la cour d'assises de Paris, composé, pour la circonstance de sept magistrats professionnels, devra déterminer dans quelle mesure Régis Schleicher, trente ans, Claude Halfen et son frère, Nicolas, vingt-trois ans, furent les auteurs ou les complices de cette fusillade survenue à Paris, avenue Trudaine, le 31 mai 1983, au cours de laquelle deux policiers trouvèrent la mort.

Durant trois bonnes heures, le procès ronronna pourtant. Le prétoire était bien calme, et l'on pouvait croire les vieux démons exorcisés. A aucun moment Régis Schleicher ne s'est levé, comme il le fit en décembre 1986, menaçant les jurés, leur promettant *« les rigueurs de la justice prolétarienne »* s'ils se hasardaient à le juger. Non, Régis Schleicher était bien sage, se contentant d'admirer les superbes caissons du plafond et de faire savoir au président Xavier Versini, une fois pour toutes : *« Je refuse de répondre à vos questions quelles qu'elles soient. »*

Mais le feu couvait. Le président venait de rappeler les moments forts du *curriculum vitae* de Schleicher, d'évoquer sa famille *« extrêmement honorable »*, un père qui fut l'un des secrétaire nationaux de la CFDT, une mère qui dirige une institution pour enfants handicapés, sa scolarité bousculée. Ce fut au tour de Claude Halfen. On rappela quel fut son environnement familial, une grand-mère communiste, résistante, un père résistant lui aussi, décédé en 1973 et visiblement adulé par ses enfants. Le président énumérait ensuite les principales aventures sentimentales de l'accusé, ses engagements politiques précoces – à treize ans, en mai 1968 – qui lui valurent le surnom de Biberon.

C'est au terme de cet examen de sa biographie que Claude Halfen, à la légère surprise du président, demanda la parole. Ce fut pour déclarer d'une voix forte, mais parfois tremblante, amplifiée par un micro : *« Ma vie ne regarde ni l'Etat, ni les juges. Je n'en ai à répondre que devant mes camarades. Ma vie appartient à la Révolution. Vous avez parlé de ma grand-mère et de mon père, Alfred Halfen. C'est vrai, je suis fidèle à leur mémoire. Ils ont vécu des temps sombres, ceux de l'étoile jaune et du triangle rouge. Ils étaient du gibier pour les wagons plombés. »*

« Un rapprochement méprisable »

Claude Halphen devait laisser passer un silence, pour reprendre aussitôt : *« Aujourd'hui, nous sommes devant les sections spéciales. C'est un sinistre bégaiement de l'histoire. »* Aussitôt, l'avocat général Gérard Guilloux veut se lever. Le président Versini prend les devants : *« Il n'a tenu qu'à vous d'être jugé, en décembre, par une juridiction populaire. Vous pouvez avoir confiance en moi, le débat sera parfaitement objectif. »*

Mais une phrase avait été lancée, et après que Claude Halphen eut fini d'expliquer qu'il avait été accusé sans preuve par une repentie – *« des gens sans honneur ni morale »*, – l'avocat général intervint avec force : *« Cet individu vient de faire un rapprochement méprisable entre les sections spéciales de Vichy et une juridiction démocratique. C'est une insulte au gouvernement de la République et au Parlement qui ont initié le vote de cette loi. »*

C'est alors que Me Thierry Lévy, défenseur de Claude Halfen, lança d'une voix tonitruante : *« Calmez-vous ! »*

Aussitôt ce fut l'incident, un long incident, chaque intervenant couvrant les propos des autres.

« – Vous n'avez pas à diriger les débats », rétorquait l'avocat général.

– Nous sommes en train d'entendre des éructations, ou alors c'est que vous ne vous comportez pas comme un magistrat, que votre but est différent », répondait Me Lévy.

– Votre attitude est intolérable. »

Au milieu de ce pugilat verbal, Claude Halfen reprit la parole pour lancer : *« Vous êtes une association de malfaiteurs venus pour casser du rebelle. »*

Son frère Nicolas se dressait alors, tout rouge, pour crier à l'adresse de l'avocat général : *« Connard ! Fasciste ! »* Tandis que trois gendarmes mobiles tentaient de le souder à son banc d'accusé. On entendait fuser un *« Pétainiste de merde ! »*. Pendant ce temps, Me Lévy et le ministère public continuaient leur dialogue monotone : *« Calmez-vous. » « Je maintiens »*, etc.

« On n'est pas au théâtre ! »

Le mot de la fin fut pour Régis Schleicher, que l'on avait oublié dans son coin, vêtu en survêtement noir et bleu légèrement anachronique : *« On n'est pas au théâtre ! »* Il était 18 h 22. Le président Versini suspendait l'audience en catastrophe.

Vingt minutes plus tard, à la reprise des débats, le président devait constater que Régis Schleicher n'avait pas jugé bon de réintégrer son strapontin dans le « théâtre » et conclut : *« Nous ferons sans lui. »* Ce départ, non claironné, n'est peut-être pas définitif. Il marque en tout cas que le procès n'empruntera pas, en tous points, les traces du procès avorté de décembre 1986.

Dans la grande salle d'audience de la cour d'assises, la tension n'est plus la même. Chacun ressent bien que les arrestations de quatre dirigeants d'Action directe, en février dernier, à Vitry-aux-Loges, a modifié la donne. Il restera à Claude Halfen et à son défenseur à démontrer l'inanité des accusations qui sont portées contre lui et à atténuer l'image qu'il a donnée dès l'ouverture d'un procès prévu pour durer jusqu'au 12 juin.

LAURENT GREILSAMER.

Deux à trois ans après les faits

Un médecin anesthésiste de Tours est accusé d'avoir violé plusieurs de ses patientes

M. Gilbert Vernaz, juge d'instruction à Tours, a inculpé, le mardi 2 juin, le docteur Michel Grenom, cinquante-quatre ans, de « viols sur personnes vulnérables ». Le docteur Grenom, spécialiste d'anesthésie-réanimation, a, le même jour, été placé sous mandat de dépôt. On lui reproche « des faits de nature sexuelle » accomplis en 1984 et 1985, durant l'exercice de sa profession, sur des femmes qu'il avait préalablement anesthésiées.

TOURS
de notre envoyé spécial

Le plus extraordinaire dans cette peu banale affaire est peut-être qu'elle n'éclate qu'aujourd'hui, soit près de deux ans après les faits. Tout remonte à une période comprise entre 1984 et le début de 1985. La direction médicale de la clinique Saint-Grégoire, l'un des établissements privés les plus importants et les plus connus de la région tourangelle, recevait alors une série de lettres signées par des femmes qui avaient été anesthésiées par le docteur Grenom. Toutes ces ex-patientes dénonçaient les agissements du médecin et les *« curieuses sensations »* qui avaient été les leurs alors qu'elles sortaient, en salle de réveil, de l'état d'endormissement dû à l'anesthésie. De nombreux éléments laissent aujourd'hui penser que l'on voulut alors étouffer cette affaire. La direction de la clinique Saint-Grégoire entreprit toutefois des démarches pour se séparer au plus vite de cet associé encombrant.

« Tout s'est passé fin 1985 en une seule soirée, dit-on. *On a fait comparaître le médecin anesthésiste devant ses confrères de la clinique. A minuit, tout était fini : il avait démissionné et vendu les parts qu'il possédait dans la société. L'affaire semblait classée. »*

Elle aurait pu en rester là. C'était compter sans la volonté de la direction médicale de la clinique, où exerçait le médecin, de la voir transmise à la juridiction du conseil de l'ordre des médecins. Le cas fut ainsi évoqué oralement à plusieurs reprises devant le président du conseil de l'ordre des médecins d'Indre-et-Loire.

Une première « négociation » fut alors entreprise :des représentants de l'institution ordinale proposèrent au médecin anesthésiste-réanimateur d'interrompre son activité. *« Aucune plainte n'était officiellement parvenue au conseil de l'ordre ; il s'agissait d'une certaine manière de passer l'éponge et d'éviter que l'affaire ne prenne de plus amples proportions »*, confie-t-on de source médicale. Le docteur Grenom s'engagea alors par écrit à cesser toute activité professionnelle.

Toutefois, attaché au centre hospitalo-universitaire de la ville et effectuant des vacations dans une clinique psychiatrique de la région, il ne tint pas parole. Le dossier arriva ainsi, une première fois, devant l'instance disciplinaire du conseil régional de l'ordre des médecins, le docteur Grenom étant défendu par Me Louis Labadie, avocat à la cour d'appel de Paris. Une expertise psychiatrique avait été demandée ; elle concluait à l'absence de pathologie mentale majeure, mais à la nécessité de faire en sorte que ce médecin n'exerce plus son activité professionnelle au contact des malades.

L'affaire allait être classée sans suite, quand le conseil départemental de l'ordre des médecins, mécontent de la tournure des événements, porta plainte contre le docteur Grenom. Celui-ci comparut donc une nouvelle fois devant le conseil régional. En février dernier, il fut radié à vie. Il fit alors appel.

Un contexte médical très particulier

C'est la notification au parquet de cette décision qui mit en marche la machine judiciaire. Le procureur de la République saisit l'antenne tourangelle du service régional de la police judiciaire d'Orléans. *« Nous n'avons pas eu dans notre enquête de vrais soutiens de la part du corps médical,* disent les policiers. *Nous avons toutefois réussi à nous faire communiquer par la direction de la clinique trois noms de femmes qui s'étaient initialement plaintes. »*

Deux, depuis, ont officiellement porté plainte devant la justice et, après une perquisition à son domicile et une garde à vue commencée le 1er juin, le docteur Grenom était inculpé le 2 juin.

L'existence des faits reprochés ne semble pas devoir être mise en doute, le médecin ayant lui-même reconnu leur matérialité lors de l'instruction. *« Il y a, de toute évidence, matière dans le dossier à une inculpation pour viols »*, indique-t-on de source policière. *« S'il n'y a pas eu de plaintes immédiates de la part des femmes concernées, c'est sans doute à cause du contexte très particulier de cette affaire et notamment de son environnement médical. De plus, les femmes, au moment des faits, sortaient tout juste de leur anesthésie et pouvaient craindre qu'on les accuse d'affabulations diverses. »*

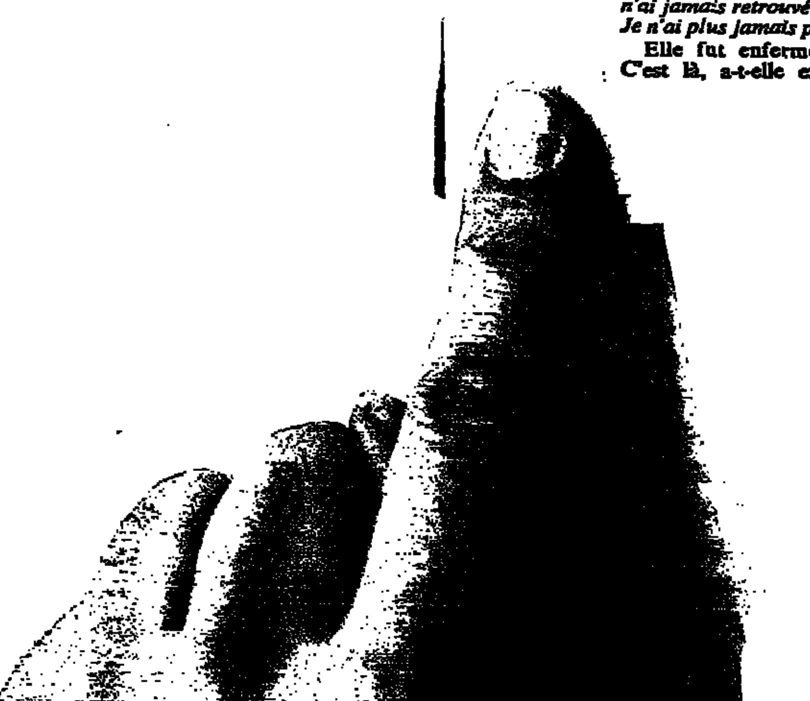
Aucun des anciens confrères du médecin ne semble aujourd'hui désireux de le soutenir dans son épreuve. La direction médicale de la clinique Saint-Grégoire, en particulier, nie toute responsabilité. *« Le docteur Grenom n'était pas salarié dans notre établissement,* tient à préciser le docteur Alain Besancenez, PDG de l'établissement. *Les faits qui peuvent lui être aujourd'hui reprochés ne regardent donc que lui et ses patientes. Nous n'avions pas pour notre part à saisir la justice. Nous devons enfin souligner le fait que le docteur Grenon était, depuis longtemps, connu pour être un anesthésiste-réanimateur extrêmement compétent. »*

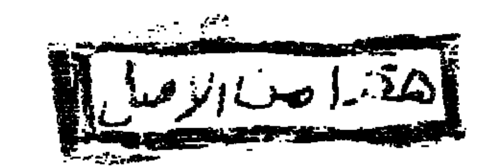
JEAN-YVES NAU.

Un fonds de secours pour les enseignants plastiqués en Corse

M. Michel Roger, directeur de cabinet du ministre de l'éducation nationale, au terme de sa visite à Ajaccio, mercredi 3 juin (*le Monde* du 2 juin), a annoncé diverses mesures d'aide aux enseignants victimes d'attentats en Corse, notamment la création d'un fonds de secours permettant très rapidement de compenser les dégâts causés en attendant l'indemnisation et le relogement par l'académie des enseignants et de leur famille.

Mais, a affirmé M. Roger, il est *« hors de question de muter immédiatement et automatiquement hors de Corse les victimes »*, car cela *« irait tout à fait dans le sens de ce que souhaitent les poseurs de bombes (...). Les cas dramatiques – huit – sont examinés cas par cas et donneront lieu à des mutations. »*





Société

L'interpellation de 57 personnes originaires du Maghreb et du Proche-Orient

Les craintes de Paris

(Suite de la première page.)

Leur propriétaire, qui fait l'objet d'une procédure distincte, devrait être rapidement inculpé d'infraction à la législation sur les armes.

Une seconde commission rogatoire a permis d'intervenir au centre islamique Ahl El Beit, un foyer-librairie situé au Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne). Considérée par les renseignements généraux et la DST non sans raisons, comme un centre de prosélytisme musulman intégriste, la librairie est fréquentée par des « frères prêcheurs » particulièrement actifs, de toutes nationalités. D'après les services de renseignement, plusieurs d'entre eux auraient été formés au Pakistan, dans un centre de théologie financé par l'Iran. Le ministère de l'intérieur se montre en tout cas très attentif à l'influence politique que pourraient exercer sur les musulmans vivant en France, sous le couvert de la religion, des « missionnaires » venus de Téhéran.

Cette sensibilité explique sans doute le contenu de la troisième commission rogatoire demandant aux policiers d'entendre M. Wahid Gordji, fonctionnaire de l'ambassade iranienne à Paris, qui n'a pu être interpellé.

M. Gordji, qui ne semble pas bénéficier du statut diplomatique, est officiellement le numéro deux de l'ambassade, dirigée par un simple chargé d'affaires, mais les services de renseignement français le tiennent en réalité pour le véritable « patron ». Cultivé, parlant très bien le français, M. Gordji, bien que glabre, a toujours manifesté une stricte orthodoxie khomeiniste. Très connu des milieux journalistiques, présent à toutes les réceptions diplomatiques, il est considéré par certains cercles du renseignement comme un « commissaire politique » et même comme un organisateur de réseaux terroristes. L'Iran a toujours protesté de son innocence dans les attentats commis ces derniers mois en France, mais des policiers maintiennent que Wahid Gordji était le « traitant » de Mohammed Mouhajer, arrêté avec d'autres membres d'un réseau islamique en mars dernier.

L'opération de ce mercredi a mis en émoi le Quai d'Orsay qui a demandé à ses postes diplomatiques situés en « zone sensible », notamment en Iran et au Liban, de prendre toutes précautions utiles. Les Français en fonctions à Beyrouth se sont vu recommander de ne pas passer dans la partie est de la ville.

Le Quai d'Orsay est d'autant plus inquiet qu'un incident survenu récemment entre Londres et Téhéran a montré quelles pouvaient être les conséquences de l'arrestation d'un officiel iranien. Le 28 mai, après l'interpellation, à Manchester, d'un agent consulaire iranien accusé de vol à l'étalage, un diplomate britannique, M. Edward Chaplin, avait été arrêté à Téhéran, en représailles, par des miliciens des Comités révolutionnaires et brutalement passé à tabac devant sa femme et ses enfants, avant d'être embarqué, à moitié assommé, vers un lieu de détention (*le Monde* du 31 mai-1er juin). M. Chaplin a été depuis remis en liberté, mais il est maintenant menacé de poursuites pour usage de stupéfiants, corruption et activités de nature à *« nuire aux efforts de guerre »*.

GEORGES MARION.

Dans « le Monde de l'éducation » de juin

L'enseignement catholique est-il le meilleur ?

Tandis que de toutes parts on appelle à l'élaboration d'une vaste programmation pour l'école de l'an 2000, voici venu le temps de réfléchir, avec sérénité, sur le rôle respectif de chacun des deux systèmes d'enseignement, le public et le privé. Dans son numéro de juin, *le Monde de l'éducation* s'interroge : *« l'enseignement catholique est-il le meilleur ? »* Sans doute lui attribue-t-on parfois des vertus pédagogiques qu'il n'a pas toujours, notamment en termes de performances scolaires. Il n'en demeure pas moins que l'enseignement catholique attire en raison de ses qualités propres, notamment sa conception de l'accueil des familles et de la prise en charge des élèves. Il est aussi un recours en cas de difficultés scolaires momentanées dans le système public.

Ainsi, montre *le Monde de l'éducation*, un élève sur trois a passé ou passera au moins une année de sa scolarité dans l'enseignement catholique. Comment cela s'explique-t-il ? L'enseignement catholique fait-il réellement du « sur-mesure » ? Qu'en est-il du « caractère propre » des établissements, de l'innovation pédagogique, des performances scolaires ? Sur toutes ces questions, *le Monde de l'éducation* fait le point.

Dans le même numéro, un entretien avec M. Jean-Claude Barbarant, secrétaire général du Syndicat national des instituteurs et professeurs de collège (SNI-PEGC), ainsi que trois enquêtes : « Latin et grec, valeurs en hausse. » « Adoption : vive les grandes familles » ; « Les universités ont-elles vraiment besoin d'argent ? » ou doivent-elles seulement mieux se gérer ?

Le Monde de l'éducation de juin comprend enfin un dossier pratique, qui intéressera toutes les familles : la liste complète de tous les collèges et de tous les lycées concernés par l'assouplissement de la sectorisation scolaire à la rentrée prochaine.

La conférence internationale sur le SIDA

La transfusion fait encore des victimes

Démonstration de la transmission hétérosexuelle du virus du SIDA, réaffirmation du rôle important de la prostitution dans la propagation du virus, données sur le risque d'infection du sang infecté provenant de donneurs séro-négatifs : la journée du 3 juin a été une nouvelle fois l'occasion pour les épidémiologistes et les statisticiens venus du monde entier à Washington de fournir des informations inédites sur l'évolution de l'épidémie du SIDA.

WASHINGTON
de notre envoyé spécial

De très nombreuses études présentées lors de la troisième conférence internationale sur le SIDA ont démontré la réalité et l'étendue de la transmission hétérosexuelle du virus du SIDA. A cet égard, la prostitution semble être l'un des facteurs les plus importants de ce mode de contamination. Le docteur W. Darrow, du centre de contrôle des maladies d'Atlanta, a présenté, le mercredi 3 juin, les résultats d'une très vaste étude américaine portant sur la séropositivité des prostituées.

Il a montré que la proportion de prostituées séropositives était très variable d'une ville à l'autre : 0 % à Las Vegas, 19 % à Miami et 69 % à Newark dans le New-Jersey. Tout en admettant que le groupe des prostituées étudiées n'était pas représentatif de l'ensemble des prostituées américaines, le docteur Darrow a souligné la très forte séropositivité pour le virus de l'hépatite B de ces prostituées. A Newark, 100 % des prostituées sont porteuses d'anticorps anti-HBV, et 71 % à Los Angeles. Selon le docteur Darrow, il est vraisemblable que les prostituées porteuses d'anticorps anti-HBV et séronégatives pour le virus du SIDA ont plus de risques que d'autres de devenir infectées par le virus HIV.

Au total, parmi les mille quarante-huit prostituées étudiées, 12 % sont séropositives. Souvent noires ou d'origine hispanique, ces prostituées n'imposent que de manière très épisodique un préservatif à leurs clients et ont, en général, un lourd passé de toxicomane.

Les moustiques ne transmettent pas le virus

D'autre part, une étude réalisée à Nairobi, sous la direction du professeur Peter Piot, de l'Institut de médecine tropicale d'Anvers, a clairement montré la réalité de la transmission hétérosexuelle femme-homme. Sur cent trente hommes ayant eu des rapports avec une prostituée, neuf, soit 7 %, étaient devenus séropositifs deux mois plus tard.

La journée du 3 juin a été d'autre part l'occasion pour une équipe de chercheurs du centre de contrôle des maladies d'Atlanta, dirigée par le docteur Kenneth Castro, de réaffirmer que les moustiqu / ne transmettent pas le virus du SIDA. Le docteur Castro ε présenté les derniers résultats de l'étude qu'il réalise depuis plusieurs années à Belle-Glade, une bourgade de Floride particulièrement touchée par le SIDA. Il apparaît clairement que les moustiques et autres insectes sévissant dans cette région de lacs et de plantations de canne à sucre, ne sont pour rien dans la transmission de la maladie.

Autre confirmation : celle d'un risque très faible – mais néanmoins réel – d'être transfusé avec du sang séronégatif bien qu'infecté par le virus du SIDA. Ce risque a été cerné par une équipe de la Croix-Rouge américaine, dirigée par le docteur Steven Kleinmann, après analyse du sang de 676 000 donneurs. Dix-sept d'entre eux se sont révélés séronégatifs au moment du prélèvement et séropositifs quelques semaines plus tard : dans huit cas, la séroconversion a eu lieu au bout de trois mois, dans cinq cas, entre le cinquième et le sixième mois et seulement au bout de six mois dans quatre cas.

A partir de ces données, les spécialistes de la Croix-Rouge américaine établissent que le risque, malgré le dépistage systématique des dons de sang, de recevoir du sang infecté provenant de donneurs séronégatifs est de 1 sur 84 000. Mais sans doute faut-il surévaluer légèrement ce risque, à cause de l'absence de dépistage dans la plupart des banques de sang du deuxième virus du SIDA, le HIV 2.

FRANCK NOUCHI.

L'explosion de la navette Challenger

Polémique sur la publication des derniers mots de l'équipage

Un juge fédéral américain a ordonné, mercredi 3 juin, à la NASA de rendre public l'enregistrement des derniers mots de l'équipage de la navette spatiale Challenger qui a explosé le 28 janvier 1986. Six mois après l'accident, l'agence spatiale américaine avait déjà communiqué les dialogues entre les astronautes et le centre de Houston, durant les 73 secondes qui avaient suivi le décollage (*le Monde* du 30 juillet 1986). Mais la NASA s'était toujours refusée à dire si la boîte noire récupérée au fond de l'Atlantique contenait des paroles prononcées par l'équipage après l'explosion, et le gouvernement américain avait tenté d'empêcher la publication de ces derniers mots.

La veuve de Francis Scobee, le commandant de bord de Challenger, s'est aussitôt élevée contre cette décision du tribunal fédéral, faisant valoir que la divulgation de l'enregistrement ravivait sa peine et nuisait au programme spatial américain.



TENIR LA DISTANCE

Avec les ingénieurs de Télésystèmes
vous irez au fond des problèmes pour aller plus loin dans les solutions. Vous tiendrez la distance parce qu'ils tiendront leurs délais et leurs budgets. Cette maîtrise, ils l'ont acquise au contact des différents métiers qu'ils pratiquent chez Télésystèmes sur des centaines de chantiers de pointe en France et dans le monde :
Banques de données : Avec sa division Questel, leader en France et en Europe, Télésystèmes vous fournit l'information dont vous avez besoin dans le domaine des marques, des brevets, de la vie des sociétés...
Télématique : Télésystèmes offre les plus grands serveurs au service de la télématique professionnelle mais aussi de la télématique grand public.
Gestion de centres informatiques : Télésystèmes vous apporte conseil et assistance pour l'exploitation de vos centres informatiques, pour répondre à vos besoins d'infocentres et pour prendre en charge la gestion de vos ordinateurs...
Logiciels : Nous vous proposons notre maîtrise des techniques de développement d'applications et des outils de génie logiciel. Nous réunissons pour vous des prestations de haut niveau dans le domaine du conseil et de l'assistance technique.
Ingénierie de réseaux et de systèmes : Nous nous situons aujourd'hui à la toute première place en matière de réseaux locaux et systèmes de communication d'entreprise.
Nous développons des progiciels bancaires et offrons un niveau d'expertise élevé dans le domaine de la sécurisation des transactions et de la carte à mémoire.
Mais, si importante soit-elle, la technique n'est pas tout.

Télésystèmes a été l'une des premières entreprises à comprendre l'importance d'une relation de qualité entre les hommes. Formés dans cet esprit, nos ingénieurs sauront s'adapter harmonieusement à vos équipes.

Télésystèmes fait partie du groupe COGECOM (Compagnie Générale des Communications). Télésystèmes - 115, rue du Bac 75007 Paris - Tél.: (1) 45.44.38.98.



Gagnons ensemble.

Banques de données - Télématique - Centres informatiques - Logiciels - Ingénierie.

Environnement

L'incendie d'un dépôt d'hydrocarbures près de Lyon

Pas de pollution grave à redouter estiment les responsables régionaux

Les deux ouvriers qui ont trouvé la mort dans l'incendie du dépôt d'hydrocarbures du port Édouard-Herriot ont été identifiés jeudi 4 juin. Il s'agit d'Argimiro Garrido, soudeur, domicilié à Autun (Saône-et-Loire) et de Francis Léno, tuyauteur, de Saint-Chamond (Loire). Tous deux âgés de trente-cinq ans, ils étaient employés par la Société nouvelle des industries générales (SNIG) et effectuaient des tâches de manutention au moment de l'explosion.

LYON
de notre bureau régional

L'ensemble des installations du dépôt Shell est dévasté, treize réservoirs sur quinze ont été détruits par le brasier, mais le reste du complexe portuaire (une vingtaine de sociétés, dont une moitié de compagnies pétrolières) est intact. Les efforts des six cents hommes engagés par roulement dans la lutte contre l'incendie ont payé. Ils disposaient de plus de cent fourgons ou engins divers et venaient de six départements.

La pollution ? Pour ce qui concerne l'atmosphère, les vapeurs s'étant *« envolées en fumée »*, personne ne semble avoir songé à les mesurer tout en affirmant qu'elles étaient inoffensives. On a appris pourtant incidemment *que les produits*, hautement toxiques (trichloréthylène, solvants chlorés benzéniques) de l'entreprise Vaissière, n'avaient pu être évacués comme annoncé mardi soir et qu'on s'était contenté de les isoler par des tonnes d'eau. Ouf !

La pollution de l'eau est, selon M. Jean-Claude Ferrand, directeur régional de l'industrie et de la recherche, convenablement maîtrisée. *« Les ruissellements ont été confinés dans la darse grâce au barrage flottant*, a-t-il précisé mercredi, *et le Rhône sera épargné. »* Quant à l'hydrocarbure mélangé à l'eau qui s'est écoulé dans les égouts, évalué à quelques dizaines de mètres cubes, il est en cours de pompage par écrémage avant d'être évacué par *camions-citernes* vers la station d'épuration de la raffinerie Elf de Feyzin.

M. Michel Tirat, directeur régional du bureau de recherches géologiques et minières, indiquait pour sa part que les cuvettes de rétention disséminées sur la zone pétrolière, ainsi que la nature du sous-sol (du remblai et des alluvions) devraient limiter d'éventuelles infiltrations dans la nappe phréatique située à environ 5 mètres de profondeur. Elles seraient en tout cas décelées par des prélèvements opérés dans les puits d'observation prévus à cet effet. La nappe phréatique évoquée n'est d'ailleurs pas celle qui alimente l'agglomération lyonnaise (située au nord de Lyon) *et* des pompages locaux n'y sont pratiqués que pour des usages industriels.

ROBERT BELLERET.

Le risque chimique

(Suite de la première page.)

Cependant, les accidents graves survenus à Flixborough, en Grande-Bretagne, en 1974, et à Seveso, en Italie, deux ans plus tard, ont suffisamment agité les esprits pour que les gouvernements des Etats membres de la CEE *réagissent et décident* d'harmoniser leurs réglementations en matière de risques majeurs. Ainsi est née, en juin 1982, la « directive Seveso », qui oblige les Etats à une information réciproque. Surtout, elle les astreint à procéder sur leur territoire à des *« études de danger »*.

Pour se conformer à cette directive, *la* France a prévu, d'*ici à juillet* 1989, de passer au crible les tois cent vingt-cinq établissements présentant des risques selon les normes européennes. La principale tâche reviendra aux industriels eux-mêmes, piisque ces études sont placées sous leur responsabilité. *Ce* sont eux qui doivent décrire leurs procédés de fabrication, les produits manipulés ou stockés, estimer les risques que leurs activités entraînent et même imaginer les scénarios d'accidents potentiels – y compris les plus graves. A charge pour l'Inspection des établissements classés d'examiner ces dossiers et de fixer les mesures à prendre pour améliorer la sécurité.

Certains responsables n'hésitent cependant pas à brandir l'arme du chantage au chômage. D'autres sont *« souvent plus préoccupés par la sécurité journalière que par les risques majeurs »*, souligne un expert. Mais à ceux qui se montreraient trop réticents aux recommandations de l'administration, *« le préfet a les moyens juridiques »* d'imposer une amélioration de la sécurité, dit M. François Barthélémy, chef du service de l'environnement industriel au ministère de l'environnement.

Un accident éventuel a des conséquences d'autant plus désastreuses qu'il survient dans une zone très *peuplée. Or, si l'on peut interdire* à un entrepreneur d'installer une usine au centre d'une agglomération, rien jusqu'ici n'empêchait un particulier de construire sa maison près d'une installation dangereuse ni un maire d'y bâtir une école ou un hôpital. C'est *ainsi que nombre de villes nouvelles* se sont érigées autour de zones industrielles.

D'autre procédés de fabrication

Pour tenter de mettre un terme à cette urbanisation sauvage, le ministre de l'environnement, M. Alain Carignon, a demandé à M. Paul Gardent, ancien conseiller d'Etat, de faire des propositions. Ces dernières, remises fin avril, devraient faire l'objet d'un amendement à la loi sur l'organisation des secours et la prévention des risques majeurs actuellement en discussion au Parlement.

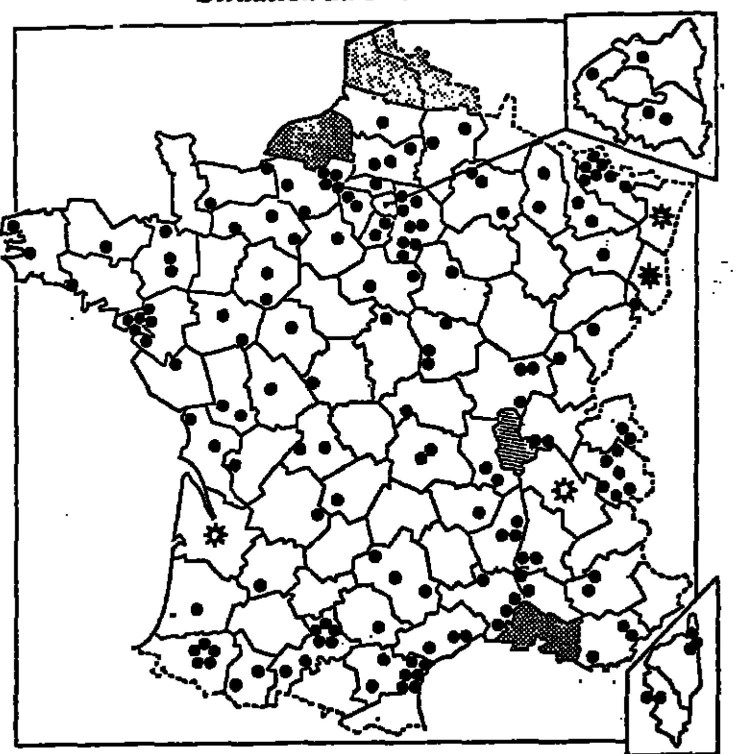
Les dispositions retenues imposeraient aux industriels *désireux* de bâtir une nouvelle usine de prendre les précautions nécessaires, à charge pour eux de procéder à des expropriations s'il le faut et de payer les indemnités qui s'y rattachent. Sur les sites existants, l'initiative sera laissée aux préfets et aux maires. Ceux-ci ne pourraient exiger la démolition des maisons sur place, mais ils devraient interdire toute *nouvelle construction* autour de l'usine, dans un rayon qui leur serait fixé par l'administration.

Voilà pour les mesures les *plus* immédiates. Mais, à terme, la meilleure prévention viendra sans doute d'une réforme en profondeur de certains procédés de fabrication ou de stockage de produits dangereux. On pourrait par exemple imaginer, à l'instar de ce qui se fait dans les centrales *nucléaires, de protéger* les réservoirs de stockage des produits les plus toxiques par une double enceinte de confinement. On substituer aux cuves sous pression – toujours susceptibles d'exploser – des installations de stockage à très basse température. Et *s'il semble exclu* que les usines puissent se passer de substances dangereuses de grande consommation comme le chlore ou l'ammoniac, il n'est pas impossible que, d'ici cinq ou dix ans, des produits comme le phosgène soient remplacés par d'autres, plus anodins.

ELISABETH GORDON.

Etablissements soumis à la directive Seveso

Situation au 1er avril 1987

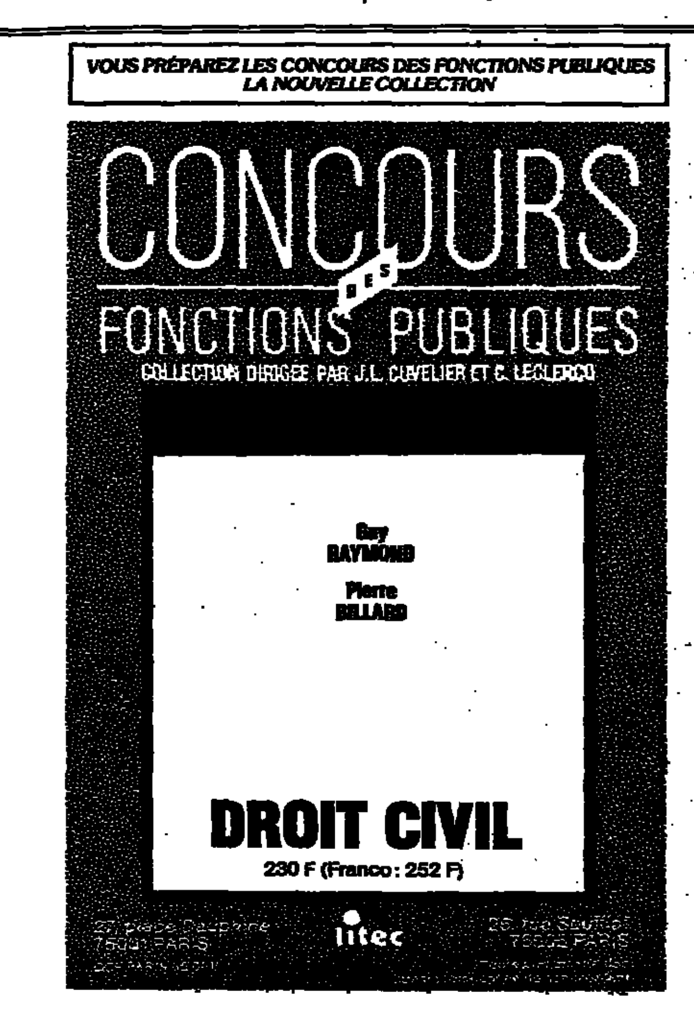


● Localisation des établissements
✲ Haut-Rhin : 10, Gironde : 10, Isère : 10, Bas-Rhin : 9.
Rhône : 16, Nord : 14, Pas-de-Calais : 13.
Seine-Maritime : 43, Bouches-du-Rhône : 34.
Total métropole : 319 établissements. Total DOM : 6.
(Document : Direction de la prévention des pollutions. Ministère de l'environnement.)

● **Cattenom : une fuite de radioactivité pourrait avoir contaminé la Moselle.** – Le ministre de l'environnement de Sarre, M. Jo Leinen, soupçonne la centrale nucléaire française de Cattenom d'être à l'origine d'une fuite de radioactivité qui a contaminé la Moselle. Dans un communiqué publié mercredi 3 mai, M. Leinen souligne qu'à la suite de l'incident du 23 mai dernier à Cattenom une augmentation des taux de tritium a été relevée dans la Moselle : sont passés en début de semaine de 6 *becquerels par litre* à 25-30 becquerels par litre. Le ministère sarrois de l'environnement a demandé des informations à la préfecture de Metz. – *(AFP.)*

FAITS DIVERS

● **Un car ferry de la Townsend-Thoresen s'échoue en Irlande du Nord.** – Un car-ferry de la *compagnie Townsend-Thoresen* qui venait d'Ecosse s'est échoué sur un banc de sable, le 3 juin, près du port de Lame, dans l'est de l'Ulster, mais les quarante-deux passagers et l'équipage ont été évacués sains et saufs. L'accident s'est produit juste avant l'entrée du port nord-irlandais, à cause du manque de visibilité dû à un épais brouillard alors que la mer était calme, a précisé un porte-parole *de la Townsend-Thoresen. Le Ionic*, un des ferries les plus anciens de la compagnie, est équipé de radars qui se sont révélés inefficaces. – *(AFP).*



Sports

Tennis : les Internationaux de France

Expédiés en urgent

ROLAND GARROS
PARIS

Impressionnant, Mats Wilander a éliminé en trois sets Yannick Noah. En demi-finale, le joueur suédois sera opposé à Boris Becker, le jeune vainqueur de Jimmy Connors.

Le tennis du plus fort est toujours le meilleur. Voici bien une évidence, belle et fracassante comme un passing-shot de Mats Wilander. En tout cas, elle est bien faite pour illustrer ce que fut cette journée si particulière, un mercredi de marbre, avec érection précipitée d'un monument aux morts.

La météorologie nationale, vieille fille sponsorisée ici, avait promis de pluie et peut-être, si Roland-Garros était sage, l'espérance de voir quel*ques sets se glisser entre les orages.* Elle se trompait. Il ne plut point. Sauf dix minutes, fort utiles pour rafraîchir les jambes en fusion de Jimmy Connors. Mais, par contre, survint, plus inattendue, une tempête de tennis sur ce central balayé par un fort vent de sable.

Trois quarts de finale, trois fois trois sets. Trois fois deux heures. Et chacun put sauter dans ses charentaises pour le Journal télévisé de 20 heures. Les temps modernes du tennis, ces victoires à la chaîne, implacables et sans suspense autre que la seule espérance de voir le supplice durer un peu plus, nous ont livré, mercredi, du résultat clé en main, sans vice apparent. Du tennis brut de décoffrage en somme.

D'abord, cette affaire tchécoslovaque entre Mecir le chat et Novacek, un bien brave garçon, genre bûcheron. Novacek joue au tennis comme son coiffeur fait de l'esthétisme : bien dégagé sur les oreilles, et je ne veux voir qu'une seule balle. Novacek a une cognée. Donc, il cogne. Une fois, deux fois, mille fois, jusqu'à ce que l'arbre en face tombe. Cela peut arriver, à preuve la forêt déblayée pour accéder ainsi en quart de finale.

Mais il se peut aussi qu'il n'y ait pas d'arbre en face. Plutôt un être d'une nature encore indéterminée, une sorte d'OVNI machiavélique, notre patelin Raminagrobis Mecir, expert du Grand Albert et vaguement *« jeteux de sorts »*. Miloslaw Mecir est ailleurs, autre, dans le circuit du tennis professionnel. On serait même assez tenté de croire qu'il méprise définitivement et sans appel ce petit monde et son sabbat médiatique. *« Y a-t-il une question que vous auriez aimé que l'on vous pose ? »* lui demanda imprudemment un confrère lors de la conférence de presse ? Une épreuve que Mecir subit avec une sorte de stoïcisme narquois : *« Voilà bien la question la plus stupide qu'on m'ait jamais posée. »*

Est-ce qu'il en pose ou s'en pose des questions, lui, Mecir ? Certes non. Il joue. Il fait, notre chat, sa pelote. Et il est fort probable que, *quand il nous aura tous assez vus*, il retournera dans sa Slovaquie pêcher la carpe et vivre le reste de son âge.

Mais puisqu'il n'en est pas encore là, il joue. C'est-à-dire qu'il tue. En trois sets – le premier entamé la veille et interrompu par la pluie – Mecir a ridiculisé Novacek. Simplement, froidement, avec une indifférence affectée. Novacek jouait comme on le lui avait appris, tapant dans la balle tel un furieux. Mecir pratiquait comme cela ne s'apprend plus, avec sa raquette à tirer dans les coins, capable de poser la balle à des endroits où l'on n'imaginerait même pas qu'elle puisse aller. Après une tentative de résistance, un premier set conclu au tie-break, Novacek, l'amour-propre tout cabossé, dut bien se rendre à l'évidence. On le sentit prêt à casser sa raquette et à deux doigts de crier en bas-moravien : *« C'est pas du jeu ! C'est pas du jeu ! »*

Ce n'est pas le même jeu en effet. En demi-finale, Mecir jouera contre Ivan Lendl. Le Slovaque contre l'ex-Tchèque. Le félin contre le décathlonien. Ils se détestent, dit-on. Comme c'est alléchant !

Le chevalier teutonique à l'œuvre

Deuxième mise à mort de la journée, celle de Jimmy Connors, broyé par le chevalier teutonique « Boum-Boum » Becker. Jimbo, pour tout ce qu'il fut et reste, un immense joueur et un spectacle à lui seul, ne méritait pas qu'on l'humilie. D'ailleurs, telle n'était pas l'intention de Boris Becker qui lui voue une grande admiration et un *immense* respect.

Mais parce qu'il fallait bien qu'il expédie l'ancêtre pour assouvir ses *nouvelles ambitions* sur terre battue, Boris Becker s'est simplement assis sur ce match. De tout son poids, de tout son talent, de toute sa jeunesse. Il a pesé dès le premier instant sur le jeu de Jimmy Connors, pour une sorte d'euthanasie discrète.

Boris Becker a un jeu fait d'immenses coups droits, de fracassants services, un jeu puissant et ravageur. Ce mercredi il n'en a pas abusé, au moins autant par calcul que par respect pour le vétéran. Jimmy Connors, même vieillissant, n'est jamais aussi bon que lorsque le combat devient bataille de rue et que les balles lui arrivent dessus à pleine vitesse. Boris Becker a appuyé *ses services*, forcé l'Américain à faire l'essuie-glace. Et pour le reste, il lui a envoyé sans cesse des balles molles. Jimmy Connors, cassé en deux, le nez presque dans la poussière, a écopé tant qu'il le pouvait. Sans illusion, sans jurons, sans *même créer le moindre incident* pour tenter d'enrayer la machine.

Il était bien trop malin et trop expérimenté, le vieux Jimbo pour ignorer ce qui l'attendait. Ce jeune, Becker, en très grand progrès sur cette surface, le dominait sans lui laisser la moindre chance de s'en tirer. Simplement, à l'orgueil, histoire de sortir tête haute, Connors s'est battu à fond pour le gain de la troisième *manche*. En vain. Trois petits sets (6-3, 6-3, 7-5) et Jimmy Connors, trente-quatre ans, a quitté Roland-Garros. Mais on ne jurera pas que cela soit *définitif*.

D'ailleurs, ces tournants d'une inéluctable défaite ne furent pas épargnés à un homme plus jeune, encore dans la force du tennis, Yannick Noah lui-même. Le Français sur ses terres, en son jardin presque, a subi une vraie, une lourde défaite. Un peu plus vraie, un peu plus lourde à chaque set (6-4, 6-3, 6-2). *Le tourmenteur* Mats Wilander, le dernier des Suédois encore sur le sentier de la guerre, a réellement, implacablement, irrésistiblement dominé Yannick Noah. Au point qu'il n'y aurait presque rien eu à en extraire, tant fut manifeste cette supériorité du jour.

Yannick Noah, peut être un peu fatigué, aura tout essayé ce mercredi. Et son tout – son premier service, ses tentatives *suicidaires au* filet, ses révoltes, ses courses, ses attaques, ses volées, son revers souvent hors d'usage – fut très insuffisant pour même inquiéter le Suédois.

Yannick Noah, celui des grands crus (de 1983 par exemple), aurait fait de cette rencontre et de ce choc un match superbe, un monument de tennis.

Mats Wilander, le Wilander de 1987, en a fait l'occasion d'une *époustouflante démonstration* de maîtrise. *« Il était trop fort pour moi*, dira le Français. *En 1983 notamment, j'avais affaire à un joueur d'une seule dimension, un joueur défensif. Maintenant, il a les deux dimensions. Il monte et marque à la volée. »*

Noah ajoutera en riant : *« Depuis vingt-six ans, je ne me rappelle pas avoir rencontré un joueur aussi fort. Je lui en veux. Me faire un truc, comme ça chez moi, ça ne va pas du tout. Je vais aller lui en parler. »* Il en souriait, mais en admettant qu'il lui faudrait *« oublier ce match, et* [que ce ne serait] *pas évident »*. Ces propos donnent mieux que tout récit, la mesure du sentiment d'impuissance ressenti par Yannick Noah.

Mats Wilander s'est offert le luxe non seulement de clouer, jeu après jeu, l'immense papillon sur le central de Roland-Garros, mais, pis encore, il l'a achevé à son propre jeu, sur son propre terrain, celui de la volée, des montées au *filet* et même des services. Le public, dont un certain M. Le Pen, venu par hasard, un peu comme il applaudissait, d'ailleurs, ne s'y est pas trompé. Il s'est tu et a ovationné le vainqueur. Seuls quelques imbéciles ont sifflé Noah à la *sortie*, oubliant simplement le plaisir dont ils lui sont, et pour longtemps encore, redevables.

Et de plaisir aussi il sera question vendredi, avec une demi-finale de luxe : Becker-Wilander.

PIERRE GEORGES.

Chastes revers

Boris Becker se conduit sur le court comme *un boxeur. C'est* sans doute pour cette raison que son manager, Ion Tiriac, a imposé au jeune Allemand la chasteté, de rigueur chez les pugilistes, avant les combats de Roland-Garros. *« Quand j'ai entraîné d'autres joueurs, Guillermo Vilas et même Ilie Nastase, il fallait qu'ils soient sérieux. Boris est un jeune homme très têtu mais, pour cette quinzaine, il est à Paris pour travailler et rien que cela »*, a indiqué, sur un ton péremptoire, l'ancien joueur roumain.

Depuis l'été dernier, Bénédicte Courtin, fille du responsable de l'immigration dans la principauté *de Monte-Carlo*, où Boris Becker réside depuis sa première victoire à Wimbledon, ne quittait plus le champion, âgé de dix-neuf ans. Opposé à cette présence, Gunther Bosch, l'entraîneur roumain, qui avait suivi l'ascension du jeune homme, avait rompu avec *lui lors des derniers Internationaux* d'Australie, estimant que « Boum-Boum » négligeait son *entraînement*.

Effectivement, les résultats du jeune Allemand *étaient* en dents de scie, *et* sa notoriété en RFA était en baisse. Tiriac, qui est très intéressé, donc très attentif à la carrière de son protégé, a réussi à le convaincre de se séparer momentanément de sa jeune amie. A en juger par la facilité avec laquelle il a battu, mercredi, Jimmy Connors en quart de finale, cela n'a pas mal réussi à Boris Becker. Toutefois, Mats Wilander, qui a disposé tout aussi facilement de Yannick Noah, pense qu'à bientôt vingt-*trois ans cet « isolement sexuel »* ne lui convient plus : *« Je suis en pleine forme. Depuis mon mariage, en décembre dernier, je fais beaucoup d'exercice »*, a-t-il commenté sur le ton de la plaisanterie égrillarde, quand il a été *informé* des dispositions prises par Tiriac. La demi-finale entre l'Allemand et le Suédois n'en sera que plus intéressante.

ALAIN GIRAUDO.

Résultats du mercredi 3 juin

SIMPLE MESSIEURS

Quarts de finale

● Deuxième quart de tableau. – MECIR (Tch., 5) b. Novacek (Tch., 48), 7-6 (7/4), 6-1, 6-2.

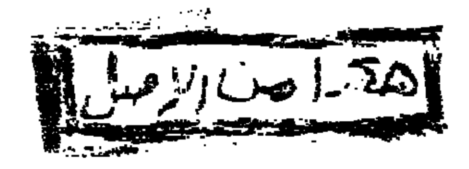
● Troisième quart de tableau. – WILANDER (Suède, 4) b. NOAH (Fr., 6), 6-4, 6-3, 6-2.

● *Quatrième quart de tableau.* – BECKER (RFA, 2) b. CONNORS (EU, 8), 6-3, 6-3, 7-5.

Entre parenthèses, la nationalité et le classement des joueurs.

● **BASKET : les championnats d'Europe commencent mal pour la France.** – Lourde défaite de l'équipe tricolore, mercredi 3 juin à Athènes, lors de la première journée des championnats d'Europe de basket. Maladroits en attaque et incapable de freiner leurs adversaires espagnols, les Français ont été balayés (111-70).





AVERTISSEMENT DE LA COB

1. – L'attention du souscripteur est attirée sur l'absence de marché organisé des titres.
2. – Tout actionnaire nouveau doit être agréé par le conseil d'administration.
3. – L'exercice du droit de vote en assemblée générale est limité à 10 voix.

SOCIETE DES LECTEURS DU MONDE
AUGMENTATION DE CAPITAL

Objectif développement

LE temps est maintenant venu de procéder à cette nouvelle augmentation du capital de la Société des lecteurs du *Monde* que nous avions laissé prévoir en décembre 1986. La précédente, lancée avec le succès que vous savez, un an plus tôt, au lendemain de la journée « portes ouvertes » de la rue des Italiens, avait pour objet d'accompagner le redressement du journal, en l'aidant à reconstituer ses fonds propres. Il s'agit aujourd'hui de contribuer à lui donner les moyens du développement dans lequel il s'est désormais engagé à fond.

1986 a vu, en effet, s'achever la réalisation du plan de redressement élaboré au printemps 1985. Des ventes en progression sur la France de plus de 10 %, une augmentation de 25 % des recettes publicitaires, l'allégement de la mise en page, le développement de l'illustration, la création de l'édition quotidienne Rhône-Alpes, et des suppléments *Campus*, « Radio-Télévision » et « Monde sans visa », la mise au point, pour janvier 1987, du « Monde Affaires », une première opération de diversification avec la création du Monde Télématique, la décision de bâtir à Ivry-sur-Seine, pour un montant de 300 millions de francs, une imprimerie ultra-moderne : autant de faits qui auront marqué une année couronnée par le dégagement d'un résultat courant avant impôt de 48,8 millions de francs, en progression de 367 % sur l'exercice 1985.

Ce redressement a beau être, comme l'a écrit *l'Expansion*, *« spectaculaire »*, il a beau être le fruit de beaucoup d'efforts, notamment de la part du personnel de l'entreprise, rien ne serait plus dangereux que de s'endormir sur ces lauriers. Dans l'univers très dur où nous vivons, les entreprises qui ne savent pas se renouveler, se développer, sont condamnées à la stagnation, qui est l'antichambre du déclin. Dans le domaine particulier qui est le nôtre, celui de la communication, les conditions se trouvent aggravées par la privatisation de la principale chaîne de télévision et par l'extension des activités des deux chaînes privées déjà existantes. Les groupes de presse écrite associés à ces médias disposent *ipso facto* de moyens de promotion accrus, et le risque existe de transferts importants de recettes publicitaires en direction de l'audiovisuel.

La défense passive conduisant toujours – comme l'avait constaté le maréchal Foch – à la défaite, nous n'avons d'autre choix que l'offensive. *L'offensive, dans une entreprise*, suppose un esprit, une ambition, une volonté de développement axés autour d'objectifs précis.

Le premier de ces objectif, c'est évidemment l'amélioration de la qualité de ce que nous avons l'habitude d'appeler entre nous le « navire amiral » : notre bon vieux quotidien, dont on peut encore beaucoup améliorer la lisibilité et le contenu. Notre future imprimerie nous donnera des moyens accrus : couleur, possibilité de publication en plusieurs cahiers, dont chacun aurait sa spécificité, modernisation des conditions de sortie, notre dessein étant de faire en sorte que *le Monde* soit de plus en plus un journal du soir pour toute la France, voire pour certains pays limitrophes. Nous sommes bien décidés, en même temps, à accroître le nombre de nos « produits », qu'il s'agisse de nouveaux suppléments ou de nouvelles publications, conduisant à susciter autour de notre journal, que ce soit par création ou par acquisition, un véritable groupe de presse.

Reste la télévision : l'échec du groupe Hachette, auquel nous nous étions associés pour la reprise de TF 1, ne signifie manifestement pas que les cartes soient distribuées *ad vitam aeternam*. Et l'impact du satellite et du câble va se faire bientôt sentir. *Le Monde* va donc créer, à brève échéance, une cellule spécialisée, destinée à examiner à fond, en liaison avec ses partenaires de Pluricommunication, toutes les occasions qui peuvent se présenter en matière de diffusion, bien sûr, mais aussi de production : compte tenu de la multiplication des chaînes, c'est en train de devenir une denrée rare.

Transformer notre journal, élargir la présence du *Monde* dans l'écrit, le diversifier vers l'audiovisuel : les projets ne manquent pas ; ils vont mobiliser à fond, bien sûr, les énergies de l'entreprise, mais ils supposent aussi, cela va de soi, beaucoup de ressources. Ayant retrouvé des conditions d'exploitation saines, *le Monde* disposera de son autofinancement, mais il a intérêt, comme toute société, à élargir ses fonds permanents. Aussi se tourne-t-il à nouveau vers ses actionnaires externes, la Société des lecteurs et *le Monde* Entreprises (1), afin qu'ils lui apportent leur concours, suivant des mécanismes qui ne changeront en rien la répartition actuelle du capital de la SARL éditrice entre les différents porteurs de parts.

C'est dans ce but que la Société des lecteurs fait appel à ses actionnaires actuels et à tous ceux qui souhaiteront à cette occasion la rejoindre, au premier rang desquels, bien sûr, tous nos amis que la clôture rapide de l'émission d'actions de décembre 1985 a empêchés d'y participer.

Ce n'est évidemment pas par appât du gain que 11 664 personnes avaient souscrit alors. Reste que la Sociétés des lecteurs a rempli ses engagements financiers mieux que beaucoup de sociétés cotées. Elle vient de verser, pour chaque action souscrite de 500 F, un dividende de 25 F auquel s'est ajouté un avoir fiscal de 12,50 F.

Le 21 mars dernier, l'assemblée générale de la Société des lecteurs, réunie dans la Grande Halle de La Villette, a approuvé à la quasi-unanimité le principe de l'opération, dont le conseil d'administration a arrêté, le 6 mai, les modalités. D'un montant de 24,75 millions de francs, elle permettra aux actionnaires actuels de souscrire une nouvelle action au prix de 750 F, reflétant la revalorisation qui découle tout naturellement du redressement du journal. Quant à ceux de nos lecteurs qui, n'étant pas actuellement actionnaires, voudraient souscrire des actions, ils pourront le faire au même prix, après s'être procuré, par le canal de la Société des lecteurs, un droit fixé à 175 F auprès d'actionnaires qui ne suivraient pas la nouvelle opération.

***Le Monde* est déterminé à continuer d'aller de l'avant ; il ira d'autant plus loin que sa structure financière sera plus solide. Ceux qui souscriront à cette augmentation de capital feront bien davantage qu'un placement qui en vaut bien d'autres : ils donneront au *Monde* les moyens de son développement, c'est-à-dire le meilleur gage de l'indépendance à laquelle nous sommes tous, vous et nous, tellement attachés.**

ANDRÉ FONTAINE
ALAIN MINC

(1) Rappelons que la société anonyme le Monde Entreprises, créée au début de 1986 et présidée par M. Roger Fauroux, regroupe un ensemble de personnes physiques et morales dont la liste a été publiée dans *le Monde* daté 2-3 mars 1986. Elle détient 8 % du capital de la SARL éditrice et va procéder également à une augmentation de capital.

NOTE D'INFORMATION

I. – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

En vertu de l'autorisation et des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 mars 1987, le conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 6 mai 1987, d'augmenter le capital social de 16 500 000 F à 33 000 000 de F, par l'émission de 33 000 actions nouvelles de 500 F nominal chacune à souscrire contre espèces.

Conformément aux dispositions de l'article 182 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, l'actif et le passif ont été vérifiés par M. Jegard, commissaire aux apports désigné par ordonnance de M. le président du tribunal de commerce de Paris en date du 7 mai 1987.

Forme des actions nouvelles. – Conformément à l'article 9 des statuts, les actions nouvelles seront délivrées sous la forme nominative. Les droits des titulaires seront ainsi représentés par une inscription à leur nom chez l'émetteur et, s'ils le souhaitent, chez l'intermédiaire de leur choix. Cette inscription en compte sera réalisée dans le mois suivant la clôture de la souscription.

Cession des actions. – Conformément à l'article 10 des statuts, toute cession d'action doit être agréée par le conseil d'administration.
De même, conformément à l'article 8 des statuts, toute personne entrant dans la Société à l'occasion d'une augmentation de capital doit être agréée par le conseil d'administration.

Prix d'émission. – Les actions nouvelles de 500 F nominal seront émises au prix de 750 F chacune, soit avec une prime de 250 F. Ce prix d'émission est à rapprocher d'une valeur d'actif net par action, après distribution du dividende, de 501,4 F et d'une plus-value latente sur la participation de la société dans la SARL *le Monde* d'environ 600 F par action.

Produit brut et estimation du produit net de l'émission. – Le produit brut de l'émission est de 24 750 000 F. Le produit net de l'émission, soit environ 23 920 000 F, sera versé à la société après prélèvement sur le produit brut :
de 600 000 F environ représentant les rémunérations globales dues aux intermédiaires financiers ;
de 230 000 F environ représentant les frais légaux et administratifs.

Jouissance. – Ces actions nouvelles porteront jouissance à compter du 1er janvier 1987. Elle seront soumises à toutes les dispositions des statuts et seront, au titre de l'exercice commencé le 1er janvier 1987, entièrement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toutes retenues éventuelles d'impôt.
En particulier, conformément à l'article 18 alinéa 6 des statuts, le montant des capitaux propres subsistant, après remboursement du nominal des actions, est partagé également entre toutes les actions. Lors du remboursement du capital social, la charge de tous impôts que la société aurait l'obligation de retenir à la source sera répartie entre toutes les actions indistinctement en proportion uniformément du capital remboursé à chacune d'elles sans qu'il y ait lieu de tenir compte des différentes dates d'émission ni de l'origine des diverses actions.

Droit préférentiel de souscription. – La souscription à ces 33 000 actions nouvelles sera réservée par préférence aux propriétaires des actions anciennes ou aux cessionnaires de leurs droits qui pourront souscrire :

– à titre irréductible, à raison d'une action nouvelle pour une action ancienne ;

– à titre réductible ; en même temps qu'ils déposeront leur souscription à titre irréductible, les actionnaires ou cessionnaires de droits pourront, en outre, souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils jugeront convenable. Les actions nouvelles éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront attribuées aux souscripteurs d'actions à titre réductible, dans la limite de leur demande, proportionnellement au nombre de droits exercés à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction.

Un avis publié dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social fera connaître, le cas échéant, le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.

Les actions nouvelles qui ne seraient pas absorbées par l'exercice du droit de souscription tant à titre irréductible que réductible seront affectées au public, à la diligence du conseil d'administration.

Exercice du droit de souscription. – Le droit de souscription sera exercé par les actionnaires inscrits à la date d'ouverture de l'opération.

Il sera négociable pendant la période de souscription.

A titre indicatif, l'estimation de la valeur du droit ressort à 175 F, pour une valeur estimée de l'action, ex-droit de souscription, de 925 F.

Le cédant du droit de souscription s'en trouvera dessaisi, au profit du cessionnaire, qui, pour l'exercice du droit de souscription ainsi cédé, se trouvera purement et simplement substitué dans tous les droits et obligations du propriétaire de l'action ancienne.

Le droit de souscription devra être exercé par ses bénéficiaires, sous peine de déchéance, avant l'expiration de la période de souscription.

Versement de souscription. – En souscrivant, il devra être versé par action souscrite tant à titre irréductible qu'à titre réductible 750 F, soit 500 F représentant la totalité du capital nominal et 250 F représentant la prime.

Les souscriptions sur lesquelles le versement n'aurait pas été effectué seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin de mise en demeure. Les sommes versées sur les souscriptions à titre réductible et se trouvant disponibles après la répartition seront remboursées sans intérêt aux guichets qui les auront reçues.

Délai et lieu de souscription. – Les souscriptions et versements seront reçus sans frais du 9 juin 1987 au 8 juillet 1987 inclus, au siège social de : la Société des lecteurs du *Monde*, 5, rue des Italiens, 75009 Paris ; la Banque nationale de Paris, 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris ; la Banque Stern, 8, rue de Penthièvre, 75008 Paris, où des notes d'information seront tenues à la disposition des souscripteurs. La centralisation de l'opération sera assurée par la Banque nationale de Paris.

Dépôt des fonds. – Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés chez la Banque nationale de Paris, 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris.

Garantie de bonne fin. – La bonne fin de la souscription est garantie de manière irrévocable par un groupement de banques dirigé par la Banque nationale de Paris et la banque Stern, dans les conditions de l'article 191-1 de la loi du 24 juillet 1966.

Régime fiscal des actions nouvelles. – En l'état actuel de la législation (à fin mai 1987), le régime suivant est applicable :

1) *Pour la société émettrice* : les dividendes alloués aux actions nouvelles sont déductibles des bénéfices imposables pendant dix exercices, dans le cadre des dispositions de l'article 69 de la loi de finances pour 1983.

Les dividendes alloués aux actions nouvelles détenues par les sociétés disposant de 10 % au moins du capital sont, sauf option de ces dernières, exclus du bénéfice de la déductibilité. A défaut d'option, l'impôt sur les sociétés afférent à ces dividendes vient en déduction de la masse distribuable à l'ensemble des actionnaires au titre de l'exercice de mise en paiement.

2) *Actionnaires personnes physiques* : les dividendes perçus bénéficient, avec les revenus d'obligations, d'un abattement global et annuel de 10 000 F pour les couples mariés, de 5 000 F pour les célibataires, veufs ou divorcés ; cette dernière somme est portée à 8 000 F pour les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans.

La souscription en numéraire ouvre droit à une réduction d'impôt de 25 %, dans la limite d'un investissement de 7 000 F par an (ou 14 000 F pour un couple marié), sous réserve que les actions figurent dans un compte d'épargne en actions ouvert dans les conditions fixées par la loi de finances pour 1983. Cette disposition s'applique, à compter de 1987, aux personnes antérieurement redevables de l'impôt sur les grandes fortunes.

Ces deux avantages sont cumulables.

Les contribuables nés avant le 1er janvier 1932 peuvent demander de continuer à bénéficier des dispositions du titre 1 de la loi nº 78-741 du 13 juillet 1978 (art 6). Dans ce cas, ces contribuables ne peuvent pas bénéficier de l'avantage offert par la formule du Compte d'épargne en actions (CEA).

II. – RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA SOCIÉTÉ

A) Renseignements juridiques concernant l'émetteur

1) Identification

Dénomination : Société des lecteurs du *Monde*.

Siège social : 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Nationalité : Française.

Registre du commerce et des sociétés : B 333 749 786 – 85 B 11 862.

Code APE : 7600.

Forme juridique. – Société anonyme régie par la législation française et en particulier par la loi nº 66.537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

Date de constitution et durée. – La société a été constituée le 22 octobre 1985 pour une durée venant à expiration le 22 octobre 2084, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Objet social. – La société a pour objet :

– de souscrire ou d'acquérir des droits sociaux représentatifs d'une fraction du capital de la société *le Monde* ;

– plus généralement la société a pour vocation de participer à toutes entreprises sous contrôle de la Société *le Monde* dont l'objet est la diffusion de l'information par tous moyens et sur tous supports et, par extension, à toutes entreprises de communication où la Société *le Monde* serait intéressée.

Et généralement toutes opérations quelles qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.

Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société. – Les statuts, bilans et comptes, rapports et renseignements mis à la disposition des actionnaires et du public peuvent être consultés au siège social qui mettra à disposition les mêmes documents concernant la SARL *le Monde*.

2) Fonctionnement

Exercice social. – Il commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Répartition statutaire des bénéfices. – Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve, en application de la loi, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre, avec ou sans affectation spéciale, ou de reporter à nouveau.

Assemblée générale. – L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Nul ne peut représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Sous réserve de la limitation du nombre de voix ci-après, chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions.

Toutefois, dans toute assemblée générale, quelle que soit sa forme, le nombre de voix dont un actionnaire peut disposer à titre personnel est limité à dix.

Aucun mandat ne peut être consenti pour le surplus d'actions ou de droits de vote détenus par une même personne.

Le mandataire d'actionnaires dispose des voix de ses mandants dans la limite d'un maximum de (quarante) 40 voix, de telle sorte que, par application de la double limitation, une même personne physique ou morale, actionnaire de la société, ne pourra jamais disposer de plus de (cinquante) 50 voix en assemblée générale (à titre personnel et comme mandataire).

Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de la société cinq jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. Toutefois, le conseil d'administration a la faculté, par voie de mesure générale, de réduire ce délai.

Service financier des actions. – Le paiement des dividendes et le service des titres sont assurés par la Banque nationale de Paris.

3) Capital.

Tableau de l'évolution du capital

Dates	Description	Nominal	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions
Oct. 85	Création de la société par émission de 500 actions de 500 F chacune	250 000	250 000	500
Nov. 85	Augmentation de capital par émission de 2 500 actions de 500 F chacune .	1 250 000	1 500 000	3 000
Déc. 85	Augmentation de capital par émission de 30 000 actions de 500 F chacune	15 000 000	16 500 000	33 000

(Lire la suite page 16.)

SOCIÉTÉ DES LECTEURS DU MONDE :

(Suite de la page 15.)

Cession d'actions. — Les cessions d'actions à titre gratuit ou onéreux au profit des ascendants, descendants ou conjoint d'un actionnaire, ainsi que les cessions entre actionnaires, s'effectuent librement.

De même, est entièrement libre l'attribution d'actions au profit d'un ayant-droit quelconque à la suite d'un partage de succession ou d'une liquidation de communauté de biens entre époux.

Toutes autres transmissions d'actions et de droits de vote, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, alors même que la cession aurait lieu par voie d'apport ou par voie d'adjudication publique, volontaire ou forcée, et alors même que la cession ne porterait que sur la nue-propriété ou l'usufruit, doivent, pour devenir définitives, être autorisées par le conseil d'administration. Cette autorisation est donnée dans les conditions prévues aux articles 275 à 277 de la loi du 24 juillet 1966 *sur les sociétés commerciales*.

Répartition du capital

Au 15 mars 1987 :

- Nombre d'actionnaires : 11 664 ;
- Actionnaires détenant plus de 5 % du capital : néant.

4) Administration, direction, contrôle

Conseil d'administration :

M. Alain MINC, président, administrateur-directeur général de Cerus, *administrateur de Sofres*, Centre mondial informatique et ressource humaine, Davigel, Buitoni international, Buitoni SA, Valéo, Yves Saint Laurent SA, Yves Saint-Laurent international ; vice-président de CIR international (groupe de Benedetti), *administrateur de Editoriale l'Expresso et de CIR* ; membre du conseil européen de Westinghouse.

M. Gérard CARLES, président de la Commission des nouvelles technologies au Conseil national de la communication audiovisuelle ; administrateur de SA Montholon-services ; M. *Paul DELOUVRIER, président* de l'établissement public du parc de La Villette ; M. Jean-Louis FUNCK-BRENTANO, président du Centre mondial informatique et ressource humaine ; Mme Nicole GARCIA, comédienne ; Mme Françoise JURGENSEN CHANDERNAGOR, écrivain ; *M. Georges* KIEJMAN, avocat à la cour ; M. Jacques LESOURNE, professeur au Conservatoire national des arts et métiers ; M. Jean MARTIN, avocat à la cour, membre du comité central de la Ligue des droits de l'homme, administrateur de *TDF (Télédiffusion de France)* ; Mme Marie-Claire MENDES FRANCE, journaliste ; *M.* Dominique WOLTON, sociologue, responsable au CNRS de la recherche intégrée sur les sciences de la communication.

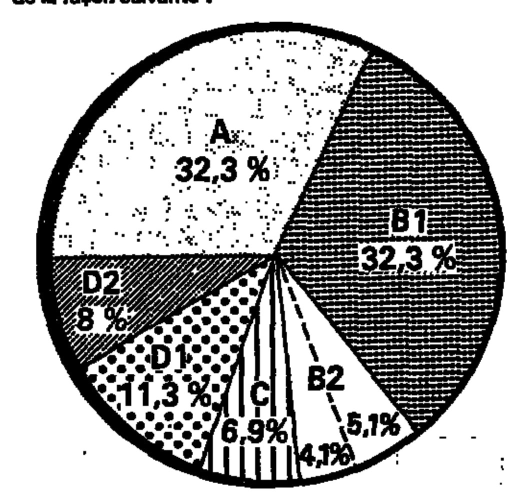
Commissaire aux comptes titulaire : M. Raymond THOMAS, 4, avenue Damiette, 95110 Sannois. *Nommé le 22 octobre 1985. En fonction jusqu'à* l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 1991.

Commissaire aux comptes suppléant : M. Gilbert PAOLINI, 43, rue des Genêts, 91600 Savigny-sur-Orge. *Nommé le 22 octobre 1985.* En fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les *comptes de l'exercice 1991.*

Rémunération des mandataires sociaux. — Aucune rémunération, sous quelque forme que ce soit, n'est actuellement prévue en ce qui concerne les mandataires sociaux.

B) Présentation de la Société des lecteurs du *Monde*

Historique. — La Société des lecteurs du *Monde* a été *créée le 22 octobre* 1985. *Elle est destinée à associer* les lecteurs à la vie du journal et à son développement. A ce titre, elle possède une participation de 11,3 % au capital de la SARL éditrice du journal, qui se répartit de la façon suivante :



PARTS A = Fondateur et personnes physiques
PARTS B 1 = Société des rédacteurs du *Monde*
PARTS B 2 = Société des cadres du *Monde*
= *Société des employés du Monde*
PARTS C = détenues par le gérant
PARTS D 1* = Société des lecteurs du *Monde*.
PARTS D 2* = Société Le Monde-Entreprises
(*) Ces parts, ayant droit de vote, bénéficient d'un dividende prioritaire.

A ce titre, elle a deux représentants, MM. Alain Minc et Georges Kiejman, au sein du conseil de surveillance de la SARL, lui-même constitué de douze membres. Au-delà de cette opération initiale, la vocation générale de la Société des lecteurs sera d'être associée aux actions entreprises par *le Monde* pour développer et diversifier son activité.

Activités et fonctionnement de la Société. — Les activités sont liées à la vie du *Monde* et aux responsabilités *inhérentes au rôle d'associé. En dehors de cette* activité *stricto sensu*, la Société des lecteurs a, pendant l'année 1986, organisé dans diverses villes des réunions d'information, des conférences ou des manifestations culturelles. Destinées à souligner que la Société des lecteurs se veut bien davantage qu'une société anonyme classique, des représentations artistiques telles que *Othello*, de Shakespeare, à Bobigny, *Mélo*, film d'Alain Resnais à Paris, *Assaï*, à Lyon, *Capitaine Bada*, à Marseille, *Hamlet*, à Saint-Denis, ont eu *lieu dans toutes les régions de France, ainsi que les* conférences et tables rondes, telles que le Salon des Affaires à Paris, « A qui appartient l'information ? » à Lille, la participation à l'Université d'été de la communication dans le cadre du CREPAC à Bordeaux, six conférences à Dijon avec l'Association bourguignonne culturelle, etc.

Les charges de fonctionnement sont limitées aux charges de gestion courante.

Rémunération des actionnaires. — Les produits de la société sont essentiellement constitués du dividende prioritaire versé par la SARL Le Monde. Elle est assujettie à l'impôt sur les sociétés, sur lequel s'impute l'avoir fiscal afférent aux dividendes perçus. La première assemblée générale des actionnaires s'est tenue le 21 mars 1987. Elle a statué en présence de plus de 3 000 personnes sur la distribution d'un dividende de 25 francs par action, auquel s'ajoute un avoir fiscal de 12,50 francs. Ce dividende a été mis en paiement le lundi 4 mai 1987.

Faits et litiges. — Il n'existe pas, à la date de cette notice, de faits exceptionnels ou d'affaires contentieuses pouvant avoir une incidence sensible sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la société.

Responsable de l'information de la Société des lecteurs du *Monde*. — Mme Bernadette Santiano, tél. : 42-47-95-39.

Renseignements financiers sur la Société des lecteurs du *Monde*.

Compte de résultat au 31 décembre 1986 (15 mois).

PRODUITS

PRODUITS FINANCIERS		
Participation SARL Le Monde		945 543,99
— Revenus sur titres	890 904,00	
— Revenus sur avances	54 639,99	
Valeurs mobilières		27 223,44
— *Revenus*	6 495,68	
— Produits nets sur cessions	20 727,76	
Dépôts à terme		56 318,92
Total des produits		1 029 086,35

CHARGES

CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres ach. et charges ex.		39 239,59
— Fournitures administratives	252,03	
— Honoraires	38 464,00	
— Services bancaires	523,56	
Impôts et taxes		215,00
Dotations aux amortissements des frais d'établissement		71 306,93
Charges financières		426,51
Total des charges (av. I.S.)		111.188,03
Impôt sur les bénéfices		46 905,00
Total des charges (après I.S.)		158 093,03
Résultat (bénéfice)		870 993,32

Société des lecteurs du Monde

Bilan au 31 décembre 1986

ACTIF	VALEURS brutes	AMORTIS. et provisions	VALEURS nettes
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
— *Frais d'établissement*	9 059,09	9 059 09	—
— Frais d'augmentation de capital	62 247,84	62 247,84	—
	71 306,93	71 306,93	—
Immobilisations financières			
Titres de participation	14 848 400		14 848 400
Total des immobilisations	14 919 706,93	71 306,93	14 848 400
Créances	26 175,99		26 175,99
Valeurs mobilières de placement	159 428,31		159 428,31
Disponibilités			
— BNP Compte ordinaire	57 264,02		57 264,02
— BNP *Dépôts à terme*	2 390 000		2 390 000
Total de l'actif	17 552 575,25	71 306,93	17 481 268,32

PASSIF	MONTANT (Avant répartition)	MONTANT (Après répartition)
Capitaux propres		
— Capital social (*dont 16 500 000 F versés*)	16 500 000	16 500 000
— Réserve légale	—	43 549,67
— Report à nouveau	—	2 443,65
— Résultat	870 993,32	
Total des capitaux propres	17 370 993,32	16 545 993,32
Dettes		
— *Fournisseurs*	53 370	53 370
— Fournisseurs, factures *non parvenues*	10 000	10 000
— Dividendes à payer	—	825 000
— *Etat, impôt sur les sociétés*	46 905	46 905
Total des capitaux externes	110 275	935 275
Total du passif	17 481.268,32	17 481 268,32

NOTE 1 : Principes comptables.

Les comptes sociaux de la Société des lecteurs du *Monde* sont établis suivant les normes comptables définies par le Plan comptable général, approuvé par l'arrêté du 27 avril 1982, en conformité avec la loi du 30 avril 1983 et le décret du 29 novembre 1983.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués sui*vant la méthode des coûts historiques.*

NOTE 2. — Frais d'établissement.

Rubriques	*Valeurs brutes*	*Taux d'amort.*
Frais de constitution	9 059,09	100 %
Frais d'augmentation de capital	62 247,84	100 %
	71 306,93	

Les frais d'établissement sont amortis en totalité à la fin du premier exercice social.

NOTE 3. — Capital social.

Le capital social est composé de 33 000 actions de 500 F de nominal entièrement libérées.

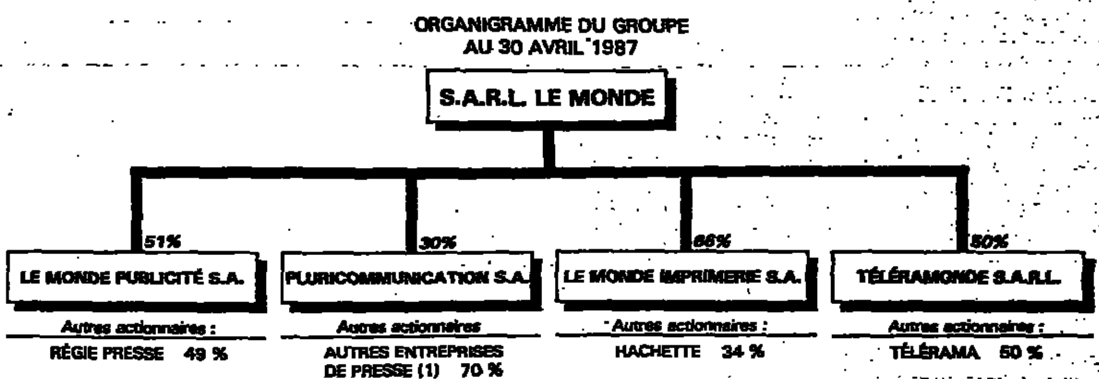
NOTE 4. — Fournisseurs.

Le poste fournisseurs - factures non parvenues concerne les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice (facture à recevoir).

NOTE 5. — Liste des filiales et participations (voir tableau ci-dessous).

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part de capital détenu (pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus — Brute	Valeur comptable des titres détenus — Nette	Résultat du dernier exercice clos (31-12-86)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
SARL LE MONDE	51 597 360	11,3 %	14 848 400	14 848 400	24 664 803	890 904

ORGANIGRAMME DU GROUPE
AU 30 AVRIL 1987



(1) Ouest-France, Nouvelle République du Centre-Ouest, Sud-Ouest, la Montagne

NOTE 6 : Valorisation des titres de participation.

Les titres de la SARL Le Monde sont inscrits au bilan pour une valeur de 14 848 400 F.

Sur la base de douze fois le *résultat net courant* consolidé (socialement et fiscalement retraité) de la SARL *Le Monde*, la plus-value latente sur ces titres est de 20 MF.

Objet de l'émission

Afin de pouvoir associer les lecteurs ayant déjà manifesté leur *soutien* au journal ou désirant le faire, la direction du *Monde* ouvre à la Société des lecteurs du *Monde* la possibilité de participer au financement de la politique d'investissements et de diversification du *groupe*. Dans cette optique, la présente augmentation de capital fournira au *Monde*, dans le respect des équilibres actuels, les fonds lui permettant de réagir avec la célérité nécessaire dans un univers de la communication en profonde et rapide évolution. Sans pouvoir préjuger précisément de l'utilisation de ces fonds qui dépendra des possibilités d'investissements ou de *diversification qui se révéleront — sachant en tout état* de cause que les investissements dans une nouvelle imprimerie sont déjà décidés, — il est actuellement envisagé soit que la société des lecteurs du *Monde* consente des prêts à la SARL *Le Monde* à des conditions normales de marché, soit qu'elle participe à des filiales communes.

III. — RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

(pour vérification de l'actif et du passif, conformément aux dispositions de l'article 182 de la loi du 24 juillet 1966.)

Agissant à la requête de M. A. Minc, président du conseil d'administration de votre société, M. le président du tribunal de commerce de Paris m'a, par ordonnance en date du 7 mai 1987, nommé en qualité de commissaire chargé de vérifier l'actif et le passif de la Société des lecteurs du *Monde*.

Il est en effet rappelé qu'aux termes de l'article 182 de la loi sur les sociétés commerciales toute augmentation de capital par *appel public à l'épargne, réalisée* moins de deux ans après la constitution de la société, doit être précédée d'une « vérification de l'actif et du passif ainsi que, le cas échéant, des avantages particuliers consentis ».

J'ai l'honneur, par le présent rapport, de vous rendre compte de l'exécution de ma mission.

1. Présentation de l'opération. — Il s'agit d'une augmentation de capital en numéraire destinée à aug*menter le capital social de* 16 500 000 F à 33 000 000 F par l'émission de 33 000 actions nouvelles de 500 F nominal émises au prix de 750 F chacune.

2. Documents utilisés et vérifications effectuées. — J'ai étudié le bilan de la Société des lecteurs du *Monde* arrêté au 31 décembre 1986, certifié sans *réserve par le commissaire aux comptes dans un rap*port en date du 20 février 1987, et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires le 21 mars 1987.

3. Appréciation de la valeur des titres de participation. — A l'actif, le poste Titres de participation s'élève à 14 848 400 F, soit 85 % de l'actif total. Ce poste représente la valeur de 140 parts (sur 1 240) de la SARL Le Monde, d'une valeur nominale de 500 F, et *émise à 106 060 F. Cette valeur est inchangée depuis* la date de souscription.

J'ai apprécié cette valeur à partir des documents suivants :

— les comptes annuels de la SARL Le Monde au 31 décembre 1986 ;
— le rapport général du commissaire aux comptes ;
— l'évolution des chiffres d'affaires, la marge après frais de structure et le résultat financier du premier trimestre 1987.

L'appréciation de l'estimation de ces titres de participation peut se faire de différentes manières.

La « valeur patrimoniale » peut être approchée à partir du montant des capitaux propres de la SARL Le *Monde en y apportant des correctifs afin de valoriser* notamment la valeur du « titre » du journal qui n'est pas inscrite au bilan.

Mais *Le Monde* occupe une place particulière dans la presse française. Ceci a notamment motivé la création de la Société des *lecteurs du Monde*, dont l'objet est de conserver l'existence du quotidien, d'en assurer l'indépendance et *de contribuer à son développement.*

Aussi, cette « valeur patrimoniale » n'a pas, au cas particulier, la signification qui lui est reconnue habituellement.

Malgré ce caractère propre, des capitaux doivent être rassemblés et appellent une rémunération.

Les résultats du dernier exercice clos, supérieurs aux *prévisions publiées*, ont confirmé le redressement du journal. Les résultats du premier trimestre 1987 reflètent la même tendance. Dans une perspective de continuité que les événements actuels n'infirment pas, une estimation de la SARL Le Monde peut être fondée *sur le résultat courant de l'exercice 1986.*

En général, la capitalisation d'une entreprise se fait en appliquant, au bénéfice net réel, un coefficient multiplicateur de l'ordre de 8 à 12.

Au cas particulier, la valeur comptable de la participation détenue par la Société des lecteurs du *Monde* représente une capitalisation de l'ordre de 5. Ainsi, la valeur comptable des titres n'apparaît pas surévaluée.

Une « valeur de rentabilité » calculée en actualisant la *prévision des flux financiers sur les cinq exercices à* venir a confirmé les conclusions de l'approche précédente.

4. Conclusions. — En conclusion de ce rapport, je déclare que la vérification de l'actif et du passif me conduit à retenir sans modification les valeurs mentionnées au bilan au 31 décembre 1986.

En outre, je *n'ai pas relevé l'existence* d'avantages particuliers.

Le 21 mai 1987.
LEO JEGARD,
commissaire aux apports.

Comment souscrire

Tous les actionnaires ou futurs actionnaires de la Société des lecteurs du *Monde* ne sont pas forcément des spécialistes financiers. Pour ceux qui risqueraient d'être perdus dans un maquis de termes obscurs, nous avons tenté de clarifier certains éléments essentiels.

La Société des lecteurs du *Monde* (SLM) détient 11,3 % du capital de la SARL Le Monde. Le redressement du journal et les bons résultats entraînent une revalorisation de la *part de capital détenue par la* Société des lecteurs. Celle-ci est actuellement évaluée à 36,3 millions de francs, ce qui correspond à une valeur de 1 100 F pour chacune de ses trente-trois mille actions.

En quoi consiste l'augmentation de capital ?

Elle permet à chaque détenteur d'une action ancienne de la SLM d'acquérir — au prix de 750 F par titre — une action nouvelle. Une fois *souscrite en totalité*, cette augmentation de capital renforcera les fonds propres de la société à hauteur de 24,75 millions de francs (trente-trois mille fois 750 F).

A l'issue de cette opération, la valeur de la SLM sera donc portée de 36,3 à 61,05 millions de francs. Compte tenu du nombre d'actions en circulation (trente-trois mille actions anciennes et autant d'actions nouvelles), la valeur de chaque action sera de 925 F (61,05 millions de francs divisés par soixante-six mille titres), inférieure apparemment à sa valeur initiale de 1 100 F avant l'augmentation de capital. En fait, la différence résulte des conditions favorables faites aux anciens actionnaires pour acquérir une action nouvelle à 750 F pour chaque action ancienne.

Face à cette opération, trois attitudes sont possibles :

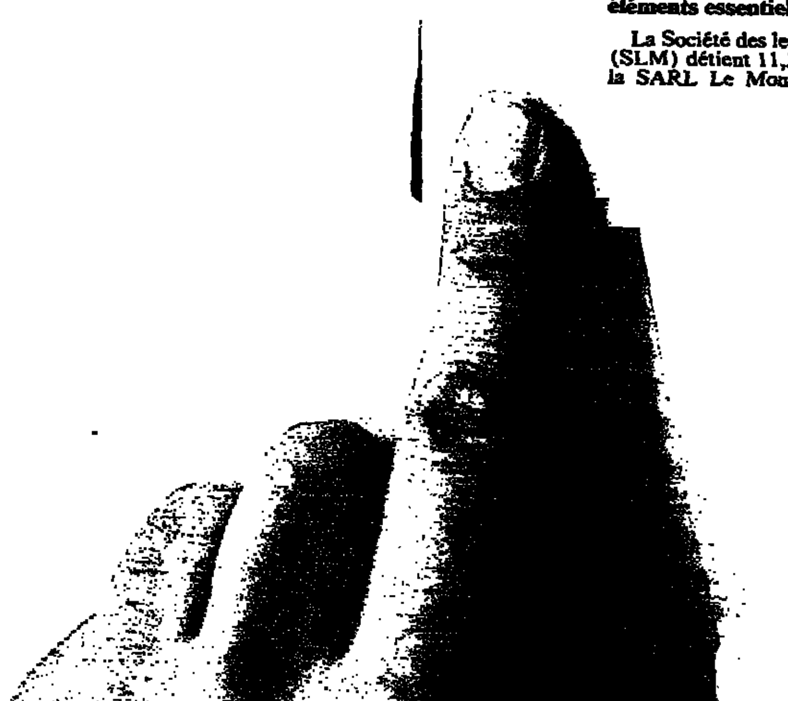
1) *L'ancien actionnaire qui détient une action souscrit à l'augmentation de capital.* Dans ce cas, les deux actions de la SLM qu'il *détient* après souscription auront une valeur totale identique de 1 850 F mais correspondant à deux situations différentes :

— Avant augmentation de capital : une action à 1 100 F + 750 F (prix de souscription pour une action nouvelle) ;

— Après augmentation de capital : deux actions à 925 F.

L'opération est neutre pour l'actionnaire.

2) *L'ancien actionnaire ne veut pas participer à l'augmentation de capital.* Avant l'augmentation de capital, son action valait 1 100 F, après elle vaudra 925 F. La différence (175 F) constitue la valeur du droit de souscription attaché à chaque action qu'il est *possible de vendre* à ce prix s'il y a acheteur.



AUGMENTATION DE CAPITAL

ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'évolution de la Société des lecteurs du *Monde* et ses perspectives d'avenir ne peuvent être dissociées de celles de la SARL Le Monde et de ses filiales (*cf.* organigramme).

Dans une lettre adressée par M. André Fontaine, gérant de la SARL éditrice du *Monde*, à M. Alain Minc, président de la Société des lecteurs du *Monde* et reproduite ci-après, le directeur du journal, après avoir rappelé l'ampleur du redressement accompli et exposé en détail les résultats de l'exercice 1986, décrit les perspectives de développement du journal.

Lettre adressée par André Fontaine à Alain Minc

Cher Ami,

Pour la seconde fois, la Société des lecteurs du *Monde* va procéder à une augmentation importante de son capital. Les circonstances dans lesquelles cet appel est lancé seront très différentes de celles qui avaient conduit à la création de la société et au premier appel public à l'épargne qu'elle avait lancé en décembre 1985. Le succès de cette opération a joué un rôle important dans le redressement de l'entreprise, dont les chiffres que vous trouverez ci-dessous mesurent l'ampleur.

Après bien d'autres secteurs de la production, le monde de la communication connaît à l'heure actuelle de profonds bouleversements. Ceux-ci sont dus, pour une bonne part, à l'évolution générale de la vie économique et sociale. Mais ils relèvent aussi de facteurs spécifiques, l'information tendant de plus en plus à transcender les contraintes et les barrières physiques qui ont permis, dans le passé, de créer et de protéger un marché national.

Notre journal ne peut ignorer ces transformations : elles mettent en cause son avenir. Elles l'ont conduit à mettre au point une politique d'investissements et de diversification dont l'ambition est à la mesure de notre détermination.

Il s'agit avant tout, bien entendu, de renforcer, à court terme, les moyens d'exploitation à la disposition du quotidien. Compte tenu du vieillissement du matériel d'impression disponible dans la région parisienne, nous avons fait le pari de nous doter à partir de la rentrée 1988, d'une imprimerie qui sera l'une des plus performantes d'Europe, correspondant à un investissement de 300 millions de francs. Implantée à Ivry-sur-Seine, elle comportera des rotatives ultra-modernes et une salle d'expédition informatisée qui accroîtront considérablement nos possibilités de développement dans le domaine tant rédactionnel que publicitaire.

Elle pourra s'ouvrir largement à une clientèle extérieure. Le groupe Hachette, dans la perspective du lancement d'un quotidien populaire à grand tirage, a pris une participation de 34 % dans la filiale « Le Monde Imprimerie » créée à cet effet, et dont *le Monde*, qui détient 66 % du capital, demeure, en tout état ce cause, l'opérateur.

La création de cette imprimerie permettra au *Monde* de diversifier sa propre production, qu'il s'agisse du quotidien ou des publications périodiques. Tout en continuant, d'autre part, à donner une priorité à l'écrit, qui est à la fois sa raison d'être et le domaine dans lequel il dispose du maximum d'expérience et de moyens, *le Monde* est bien décidé à ne pas s'y confiner. C'est dans cette optique qu'il a créé, à l'automne 1986, un service télématique dont l'activité dépasse, dès à présent, les objectifs fixés, et créé, avec plusieurs grands quotidiens régionaux, la société anonyme Pluricommunication dans le but d'avoir un créneau audiovisuel. L'échec de la candidature du groupe conduit par Hachette, avec lequel il avait conclu un accord pour la reprise de TF1, ne met en aucun cas un point final à nos ambitions dans ce domaine. Nous sommes en effet convaincus que le paysage audiovisuel français et européen est loin d'être figé, quand ce ne serait qu'en raison des bouleversements technologiques à attendre de la mise en service des satellites et du câble. *Le Monde* compte créer à cet effet un département audiovisuel tourné en particulier vers les possibilités de production, avec la volonté de lui donner une dimension européenne.

Une telle politique n'est concevable, bien entendu, que dans le respect de l'indépendance et notamment de l'indépendance financière qui ont tant contribué au renom du *Monde*. La Société des lecteurs a été créée dans le but de consolider cette indépendance, en limitant la nécessité pour le journal de faire appel à des crédits extérieurs. C'est donc tout naturellement que nous nous tournons vers elle au moment d'engager une nouvelle phase de notre développement.

(Lire la suite page 18.)

Comptes de résultat de la SARL Le Monde
(Montants en milliers de francs)

RUBRIQUES	1986	1985	1984
PRODUITS D'EXPLOITATION			
– Chiffre d'affaires	805 669	781 858	756 413
– Autres produits et reprises sur provisions	23 546	5 774	8 189
	829 215	787 632	764 602
CHARGES D'EXPLOITATION			
– Consommations	105 211	98 097	96 894
– Autres achats et charges	316 419	317 823	325 165
– Salaires et charges sociales	333 499	329 549	347 667
– Dotations d'exploitation	22 581	17 628	17 797
	777 710	763 097	787 523
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	51 505	24 535	(22 921)
RÉSULTAT FINANCIER	(2 704)	(14 088)	(14 780)
RÉSULTAT COURANT	48 801	10 447	(37 701)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(14 670)	85 542	(29 044)
PROVISION POUR ACQUISITION D'ÉLÉMENTS D'ACTIF	(8 700)	–	–
IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS	(766)	–	–
RÉSULTAT NET	24 665	95 989	(66 745)

Chiffre d'affaires de la SARL Le Monde
Ventilation par publications
(Montants en milliers de francs)

	1986	1985	1984 (1)
Le Monde (quotidien)	740 382	725 246	706 868
Sélection hebdomadaire	6 319	6 322	5 351
Weekly sélection	461	470	450
Le Monde diplomatique	14 086	12 093	11 050
Le Monde des philatélistes	6 552	6 886	6 282
Dossiers et documents (séries et brochures)	24 488	18 477	15 067
Le Monde de l'éducation	11 708	11 385	10 886
Travaux commerciaux, index analytiques	385	979	859
Télématique	1 288	–	–
	805 669	781 858	756 413

(1) Hors variation de la provision pour journaux invendus à rentrer.

Tableau de financement
(montants en milliers de francs)

	1986	1985	1984
RESSOURCES			
Capacité d'autofinancement	51 707	(33 936)	(54 406)
Produits de cessions d'actifs	406	147 500	98
Apport au Monde Publicité SA	–	30 397	–
Augmentation des capitaux propres	10 606	14 848	364
Réduction des immobilisations financières	40	–	206
Diminution du fonds de roulement	–	–	84 150
TOTAL DES RESSOURCES	62 759	158 809	30 412
EMPLOIS			
Investissements de l'exercice			
Immobilisations incorporelles	–	1 888	571
Immobilisations corporelles	5 932	1 706	10 295
Immobilisations financières	149	15 597	2 450
Sous-total	6 081	19 191	13 316
Acomptes sur investissements versés au cours de l'exercice	14 393	–	–
Acomptes sur dividences distribués	1 527	–	–
Réduction des capitaux propres	–	–	15 616
Remboursement de dettes à long terme	–	20 000	–
Partie différée du prix de cession	–	27 500	–
Augmentation des autres valeurs immobilisées	–	1 060	–
Transfert à court terme de la partie à moins d'un an des dettes à LT	602	1 538	1 480
Augmentation du fonds de roulement	40 156	89 520	–
TOTAL DES EMPLOIS	62 759	158 809	30 412

Bilans de la SARL Le Monde au 31 décembre
Avant répartition
(Montants en milliers de francs)

RUBRIQUES	ACTIF 1986 Brut	1986 Amortis. et prov.	1986 Net	1985 Net	1984 Net
Actif immobilisé					
– Immobilisations incorporelles	5 085	5 085	–	2 322	2 671
– Immobilisations corporelles	169 649	131 775	37 874	43 930	92.642
– Immobilisations financières	40 450	832	39 618	39 510	22 852
Total de l'actif immobilisé	215 184	137 692	77 492	85 762	118 165
Actif circulant					
– Stocks et en cours	8 786	2 180	6 606	6 741	7 187
– Créances d'exploitation	148 300	22 660	125 640	106 936	90 782
– Créances hors exploitation	27 500	–	27 500	27 500	–
– Disponibilités	42 132	–	42 132	8 056	1 629
– Comptes de régularisation	508	–	508	676	1 467
Total de l'actif circulant	227 226	24 840	202 386	149 909	101 065
Total de l'actif	442 410	162 532	279 878	235 671	219 230

RUBRIQUES	PASSIF 1986	1985	1984
Capitaux propres			
– Capital et réserves	8 224	8 174	17 335
– Primes d'émission	25 334	14 778	–
– Report à nouveau	– 17 815	– 113 804	– 47 059
– Résultat de l'exercice	24 665	95 989	– 66 745
– Provision spéciale de réévaluation	2 489	3 301	5 575
– Provision pour acquisition d'éléments d'actif	8 700	–	–
– Subvention d'investissement	–	–	700
Total des capitaux propres	51 597	8 438	– 90 194
Passif externe			
– Provision pour risques et charges	5 250	–	–
– Dettes financières	4 641	5 457	62 543
– Dettes d'exploitation	169 569	174 596	180 271
– Abonnements à servir	48 821	40 435	59 285
– Produits constatés d'avance	–	6 745	7 325
Total du passif externe	228 281	227 233	309 424
Total du passif	279 878	235 671	219 230

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
au 31 décembre 1986

Informations financières / Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus: Brute	Valeur comptable des titres détenus: Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
A) Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous.											
1. – Filiales Le Monde Publicité S.A., 5, rue de Monttessuy, Paris. Nº SIREN 334 181 708 000 10.	30600000	2115422	50,97 %	15597000	15597000	Néant	Néant	408935519*	2115422	Néant	
2. – Participations TELERAMONDE S.A.R.L. 5, rue des Italiens, Paris. Nº SIREN 313 195 554 000 16.	1400000	– 1542720	50 %	700000	0	Néant	Néant	Néant	– 6332	Néant	
PLURICOMMUNICATION S.A., 5, rue des Italiens, Paris. Nº SIREN 338 400 187 000 13.	500000	– 69611	29,80 %	149000	149000	Néant	Néant	Néant	– 69611	Néant	
B) Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations. NÉANT											

* Prémier exercice : quinze mois d'activité (1-10-1985 au 31-12-1986).

RAPPEL DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	1982	1983	1984	1985	1986
I. – Capital en fin d'exercice					
– Capital social	500	500	500	570	620
– Nombre de parts	1 000	1 000	1 000	1 140	1 240
II. – Opérations et résultats de l'exercice					
– Chiffre d'affaires hors taxes	711 745	768 664	756 413	781 858	805 669
– Impôts sur les bénéfices	–	–	–	–	767
– Participation des salariés au titre de l'exercice	–	–	–	–	–
– Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	–17 827	–29 231	–66 745	95 989	24 665
– Résultat distribué (avec précompte *)	–	–	–	–	1 852 *
(* Dont précompte : 325).					
III. – Personnel					
– Effectif des salariés au 31 décembre	1 359	1 314	1 213	1 093	1 065
– Montant de la masse salariale de l'exercice (traitements et salaires) DAS brut	244 875	250 818	242 138	261 028	238 489

Comment souscrire

A l'issue de cette éventuelle cession, l'ancien actionnaire détiendra une action de 925 F et aura perçu la vente du droit de 175 F, soit un total de 1 100 F. L'opération est à nouveau financièrement neutre pour lui.

3) *Un non-actionnaire de la Société des lecteurs du* Monde *veut participer à l'augmentation de capital.* Il peut acquérir auprès d'un actionnaire qui souhaite le vendre un droit de souscription au prix de 175 F. Ce droit lui ouvre la voie à l'augmentation de capital au prix de 750 F par action nouvelle. Il devra donc débourser au total 925 F.

La Société des lecteurs du *Monde* se charge de servir d'intermédiaire entre les acheteurs et les vendeurs de droits de souscription.

L'ancien actionnaire a donc le choix entre :

– Profiter des conditions avantageuses qui lui sont faites pour souscrire une action nouvelle à un prix inférieur à sa valeur réelle ;

– Céder son ou ses droits de souscription à un autre actionnaire, ancien ou nouveau.

Il est bien entendu que, pour être assuré de pouvoir acquérir une nouvelle action, il faut détenir un droit de souscription correspondant.

Pour un ancien actionnaire, la plus mauvaise solution consiste à ne rien faire. Dans ce cas, la valeur de son action aura à coup sûr baissé après la nouvelle évaluation résultant de l'augmentation de capital ; l'action sera passée de 1 100 F à 925 F sans que l'actionnaire ait récupéré la valeur du droit.

Lexique de l'actionnaire

• **Droit de souscription** : il permet de participer à une augmentation de capital à raison d'un droit pour une action nouvelle. Il est possible d'acquérir autant d'actions nouvelles qu'on possède de droits de souscription. Il peut être négocié pendant la durée de l'augmentation de capital.

• **Souscription à titre irréductible** : elle consiste à créer une action nouvelle pour chaque droit présenté à la souscription (dans le cas présent, au prix de 750 F par action nouvelle).

• **Souscriptions à titre réductible** : si les souscriptions à titre irréductible ne couvrent pas la totalité de l'augmentation de capital, les actions non souscrites peuvent être attribuées aux détenteurs de droits de souscription qui en ont fait la demande. Les actions sont alors souscrites proportionnellement aux droits de souscription exercés et dans la limite des demandes.

SOCIÉTÉ DES LECTEURS DU MONDE :

(Suite de la lettre d'André Fontaine.)

L'intervention de la Société des lecteurs du *Monde* dépendra directement des types d'investissements qui seront réalisés. Elle peut s'envisager sous forme soit de participation à des *filiales communes* créées avec la SARL, soit de prêts consentis à cette dernière.

Venons-en aux chiffres annoncés :

1. – *Le succès du plan de redressement*

1. – Au 31 décembre 1984 la situation financière de la SARL Le Monde se résumait comme suit :

a) chiffre d'affaires HT de l'exercice .... 756 MF
b) résultat courant négatif .... 38 MF
c) *perte nette de l'exercice* .... 67 MF
d) situation nette négative .... 90 MF

Cette situation impliquait un plan de redressement vigoureux sur tous les plans :

– **Economique** : le prix de vente du journal a été porté successivement à 4,20 F au 1er février 1985 et à 4,50 F au 1er avril 1985. Il n'a pas été relevé depuis.

– **Social** : la masse salariale globale des journalistes, employés et cadres administratifs *a été réduite de 10 %* et les effectifs sensiblement diminués.

– **Industriel** : *fermeture partielle de l'une des deux imprimeries.*

– **Financier** : vente des immeubles de la rue des Italiens et de la rue du Helder, filialisation de la régie publicitaire dans une société dont la SARL conserve la majorité, augmentation de capital souscrite par les deux sociétés nouvellement créées, celle des Lecteurs du *Monde* et du Monde Entreprises.

2. – Les effets de ce plan de redressement sur l'exploitation étaient déjà perceptibles dans les résultats de l'exercice 1985. Ils ont été pleinement ressentis en 1986, comme l'indiquent les différents tableaux comparatifs ci-joints (compte de résultats, *tableau de financement*, bilan).

L'ampleur de ce redressement ressort notamment de la comparaison entre les premiers comptes consolidés du groupe et les prévisions publiées lors de la précédente augmentation de capital de la Société des lecteurs du *Monde*.

Rappel 1985 SARL seule	Comptes consolidés 1986	Montants prévus	Montants réels
782	Chiffre d'affaires	786	936
10	Résultat courant (avant impôt)	35	54
96	Résultat net	15	30

(En millions de francs.)

2. – *L'activité et les résultats de l'exercice 1986*

L'activité de l'exercice 1986, intense dans tous les domaines, se traduit pour les lecteurs par des initiatives rédactionnelles importantes. Je ne citerai, à cet égard, que la création de l'édition Rhône-Alpes, du supplément *Campus*, du « Monde sans visa », du supplément « Radio-télévision-communication ». Grâce à ces efforts, la diffusion du journal a progressé, en 1986, de 6,04% sur 1985, infléchissant ainsi la tendance négative que nous connaissions depuis plusieurs années.

Cet exercice a été également marqué par une forte reprise des investissements.

Pour en revenir à la seule SARL, le volume des ventes a atteint, en 1986, **805,7 millions**, soit une progression en valeur absolue de 23,8 millions de francs sur 1985.

La comparaison des rythmes de progression des produits d'exploitation (+ 41,6 millions) et des charges (+ 14,6 millions) montre l'impact de l'activité de l'exercice sur le **résultat d'exploitation** (27 millions de francs). Celui-ci atteint 51,5 millions de francs, soit plus du double de celui *qui avait été dégagé en 1985.*

Cette tendance est accentuée au niveau du résultat financier. Les frais financiers nets s'élèvent à 2,7 *millions* de francs, *en régression* de 11,4 millions sur l'exercice précédent. La cession des immeubles intervenue vers la fin de l'exercice 1985 ayant permis le remboursement des dettes à court et à long terme contractées par l'entreprise, l'impact de ces ventes d'actifs sur la structure financière a été en effet pleinement ressenti en 1986.

Il a été amplifié par l'amélioration de la trésorerie d'exploitation – conséquence elle-même de l'augmentation du volume d'activité – qui a permis un retour, dès le mois de juin, à des délais de règlement normaux *des échéances du papier, ainsi que des placements* de trésorerie à court terme générateurs de produits financiers.

Le résultat courant s'élève à 48,8 millions de francs, en progression de 38,4 millions sur l'exercice 1985. Nous considérons ce niveau de résultat comme étant le plus représentatif des performances de l'entreprise.

Le résultat net s'établit à 24,7 millions de francs. Il est obtenu notamment après constitution d'une provision pour acquisition d'éléments d'actif, autorisée par l'article 39 *bis* du code général des impôts, de 8,7 millions de francs.

3. – Le bilan

La situation arrêtée au 31 décembre 1986 fait ressortir une nette amélioration des capitaux propres, qui atteignent 51,6 millions de francs, en progression de 43,2 millions de francs sur 1985.

Elle illustre le retour à un équilibre financier solide.

Ce renforcement des capitaux propres est lié, d'une part, au résultat net de l'exercice (24,7 millions de francs) et à la provision pour acquisition d'éléments d'actif (8,7 *millions de francs*) *et*, d'autre *part*, à l'augmentation de capital de la SARL souscrite par la société Le Monde Entreprises pour une valeur globale, prime d'émission incluse, de 10,6 millions de francs.

4. – Tableau de financement

Enfin, dans le tableau de financement, le total des ressources financières de l'exercice 1986 est de 62,8 millions de francs, la capacité d'autofinancement dégagée en 1986 ayant été de 51,7 millions de francs.

Ces ressources ont servi à financer des acquisitions d'immobilisations pour 6,1 millions de francs et à verser des acomptes sur *investissements industriels à hauteur de 14,4 millions* de francs.

L'augmentation du fonds de roulement, 40,1 *millions* de francs, est *due essentiellement au retour* déjà *mentionné* pendant l'exercice à des conditions normales de règlement de certains clients et fournisseurs.

Ainsi, *comme vous* avez pu le constater, *le Monde* est reparti de l'avant grâce à nos efforts et aux contributions extérieures, dans lesquelles les lecteurs, au travers de votre société, tiennent une place essentielle. Nos ambitions dans le monde de la communication doivent s'affirmer. Le nouvel appel public à l'épargne qu'envisage la Société des lecteurs du *Monde* nous aidera à les mettre en œuvre.

Croyez, cher ami, à l'expression de ma plus fidèle amitié.

LE GÉRANT.

SARL le Monde. – Exercice 1986

Rapport général du commissaire aux comptes

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale du 31 mai 1985, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur :

– le contrôle des comptes annuels ;
– les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi ;
– relatifs à l'exercice couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 1986.

I. – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les recommandations de la profession.

Je mentionnerai les éléments significatifs suivants qui ont marqué l'exercice 1986 de votre société :

– Votre capital social a été porté de 570 000 F à 620 000 F par décision d'une assemblée générale extraordinaire du 27 février 1986.
Cette augmentation de capital de 50 000 F de nominal a donné lieu à la création de 100 parts nouvelles de 500 F, et a été réservée à la société « LE MONDE ENTREPRISES » ; elle a été assortie d'une prime *d'émission de* 10 556 000 F.

– Votre société a procédé en fin d'exercice au versement d'un acompte sur dividende prioritaire en faveur des sociétés « LES LECTEURS DU MONDE » et « LE MONDE ENTREPRISES » à raison de 6 % des sommes investies par ces sociétés (capital et prime d'émission), soit respectivement 890 904 F et 636 360 F. Conformément aux statuts, une somme équivalente a été mise à la disposition du personnel à titre de prime de résultat.

– Tel qu'exposé dans le rapport du gérant, ont encore été prises en compte ou provisionnées un certain nombre de charges liées à la restructuration en cours de l'entreprise et à ses implantations futures.

– Dans le cadre de l'article 39 *bis* du code général des impôts, il a été constitué une provision pour acquisition d'éléments d'actifs de *8 700 000 F.*

– Compte tenu de ces opérations, l'exercice 1986 se traduit par un bénéfice comptable de 24 664 803 F et les capitaux propres s'élèvent à 51 597 359 F.

Sur la base des contrôles effectués, je certifie que les comptes annuels tels qu'ils sont annexés au présent rapport, et qui font apparaître un total de bilan de 279 878 473 F et un bénéfice de 24 664 803 F, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. – VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

a) Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du gérant.
b) Par application de la loi, je vous indiquerai que votre société a souscrit pour 149 000 F à la constitution de la société PLURICOMMUNICATION SA, représentant une participation de 29,80 %.

Le 21 avril 1987.

R. THOMAS,
commissaire aux comptes,
membre de la Compagnie régionale de Versailles.

GROUPE LE MONDE

RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 1986

(Montants en milliers de francs)

RUBRIQUES	MONTANTS
PRODUITS D'EXPLOITATION	
– Chiffre d'affaires	936 558
– Autres produits et reprises sur provisions	17 521
	954 079
CHARGES D'EXPLOITATION	
– Consommations	105 211
– Autres achats et charges	424 333
– Salaires et charges sociales	341 550
– Dotations d'exploitation	23 265
	894 359
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	59 720
RÉSULTAT FINANCIER	(5 870)
RÉSULTAT COURANT	53 850
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(16 922)
IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS	(7 328)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	29 600
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence ..	(21)
RÉSULTAT TOTAL	29 579
Part des actionnaires hors-groupe	(291)
Résultat consolidé groupe	29 870

SARL Le Monde. – Exercice 1986

Rapport spécial du commissaire aux comptes

En application des dispositions de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, j'ai l'honneur de vous soumettre le présent rapport spécial relativement aux conventions visées par ce texte.

Avec la SA Le Monde Publicité

– Le contrat de régie publicitaire conclu depuis le 1er octobre 1985 avec votre filiale, dont M. Bernard Wouts, votre administrateur général, est président du Conseil d'Administration, s'est poursuivi normalement en 1986. Les opérations en découlant peuvent à mon avis être considérées comme des opérations courantes et conclues à des conditions normales relevant comme telles des dispositions de l'article 50-1 de la loi du 24 juillet 1966.

Avec la SA Le Monde Entreprises

– Cette société (associée de la vôtre) a acquité pour 28 464 F de prestations de services (mise à disposition de personnel, tenue de comptabilité...).

– Votre société lui a par ailleurs consenti, à titre gratuit, une autorisation d'occupation à titre précaire d'un local à usage de bureau, pour une durée maximum de vingt-quatre mois.

Avec la SA Les lecteurs du *Monde*

– Cette société, associée de la vôtre, a acquitté pour 28 464 F de prestations de services (mise à disposition de personnel, tenue de comptabilité...).

– Il lui a, en revanche, été versé pour 54 639,99 F d'intérêts, au taux du *marché* + 0,50 %, *à raison d'un prêt de* 1 600 000 F du 24/02/86 au 24/06/86.

– Votre société lui a, par ailleurs, consenti, à titre gratuit, une autorisation d'occupation à titre précaire d'un local à usage de bureau, pour une durée maximum de vingt-quatre mois.

Avec la SA Pluricommunication

– Cette filiale dans laquelle vous avez une participation de 29,80 % et dont votre gérant, M. André Fontaine, est président-directeur général, a acquitté pour 14 232 F de prestations de services (mise à disposition *de personnel, tenue de comptabilité...*).

– Votre société lui a, par ailleurs, consenti, à titre gratuit, une autorisation d'occupation à titre précaire d'un local à usage de bureau, pour une durée maximum de vingt-quatre mois.

Il n'est pas, à ma connaissance, intervenu d'autres opérations significatives pouvant relever de l'application de l'article 50 de la loi sur les sociétés.

Je rappellerai, cependant, à toutes fins utiles, que votre gérant, M. André Fontaine, a été rémunéré au titre des fonctions qu'il exerce dans votre société, et ce dans le cadre du maintien de son contrat de travail.

Le 21 avril 1987.

R. THOMAS,
commissaire aux comptes,
membre de la Compagnie régionale de Versailles

GROUPE LE MONDE

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 1986

(avant répartition)
(Montants en milliers de francs)

ACTIF			
RUBRIQUES	BRUT	Amortissements & provisions	NET
ACTIF IMMOBILISÉ			
– Immobilisations incorporelles	35 139	8 139	27 000
– Immobilisations corporelles	170 632	131 964	38 668
– Immobilisations financières	23 934	61	23 873
– Titres mis en équivalence	128	–	128
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	229 833	140 164	89 669
ACTIF CIRCULANT			
– Stocks et en cours	8 786	2 180	6 606
– Créances d'exploitation	241 433	25 077	216 356
– Autres créances	27 603	–	27 603
– Disponibilités	9 191	–	9 191
– *Comptes de régularisation-actif*	645	–	645
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	287 658	27 257	260 401
TOTAL DE L'ACTIF	517 491	167 421	350 070

PASSIF	
RUBRIQUES	MONTANTS
CAPITAUX PROPRES	
– Capital de la SARL Le Monde	620
– Réserves consolidées	16 857
– Résultat consolidé	29 870
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	47 347
INTÉRÊTS HORS GROUPE	14 707
PASSIF EXTERNE	
– Provision pour risques et charges	5 250
– *Dettes financières*	4 268
– Dettes d'exploitation	222 543
– Autres dettes	6 792
– Abonnements à servir	48 821
– Compte de régularisation-passif	342
TOTAL DU PASSIF EXTERNE	288 016
TOTAL DU PASSIF	350 070

هكذا وصل الأصل

AUGMENTATION DE CAPITAL

Cette formule déposée chez un intermédiaire financier sera utilisée comme justificatif du mandat de souscription (art. 3-1 de la loi du 3 janvier 1983).

Société des lecteurs **Le Monde**

Cette formule fait office de bulletin de souscription lorsque ne sont pas applicables les dispositions de l'article 3-1 de la loi 83/1 du 3 janvier 1983. Dans ce cas, elle est soumise au timbre payé sur état. (Autorisation générale du 19 juillet 1966 nº 567 du registre spécial tenu par la BANQUE NATIONALE DE PARIS.

MANDAT DE SOUSCRIPTION

à l'augmentation de capital de 16 500 000 F à 33 000 000 F dont les modalités sont indiquées au verso

Ne rien inscrire dans ce cadre réservé au centralisateur

ATTRIBUTION	
Irréductibles	
Réductibles	
TOTAL	

Je soussigné(e)

M. ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Succ. ☐ Sté ☐ Cie ☐

Nom

Prénoms

Pour les femmes mariées, nom de jeune fille

Adresse

Code postal Localité

Déclare avoir pris connaissance des conditions d'émission des actions nouvelles énoncées aux notices et avis aux actionnaires mentionnés au verso,

Je souhaite acheter, dans la mesure des possibilités .... droits de souscription, au prix de 175 F l'un.

et déclare souscrire

1º ______ (en chiffres) actions nouvelles à TITRE IRRÉDUCTIBLE,

et verser { 750 F par action, soit .... F
175 F par droit (1 par action) .... F }

2º ______ (en chiffres) actions nouvelles à TITRE RÉDUCTIBLE,

et verser 750 F par action, soit .... F

VERSEMENT TOTAL .... F

Que je règle par chèque ci-joint établi à l'ordre de la SOCIÉTÉ DES LECTEURS DU *MONDE*.

Je demande l'inscription en compte à mon nom de ce(s) titre(s) sous la forme (1)
- nominative « pure » compte ordinaire (1)
  compte CEA (1)
- nominative « administrée » chez (2) ______

Il est bien entendu, que s'il ne m'était pas possible d'acquérir la quantité de droits de souscription demandée, les sommes versées en trop à l'appui de ma demande de souscription me seraient remboursées sans intérêt.

Fait à ______ le ______ 1987
(en deux exemplaires, dont un est resté en ma possession)

Signature :

(1) Rayer la mention inutile.
(2) Indiquer le nom de la banque ou de l'agent de change choisi par le souscripteur et joindre le RIB (relevé d'identité bancaire).

Cette formule déposée chez un intermédiaire financier sera utilisée comme justificatif du mandat de souscription (art. 3-1 de la loi du 3 janvier 1983).

Société des lecteurs Le Monde

Cette formule fait office de bulletin de souscription lorsque ne sont pas applicables les dispositions de l'article 3-1 de la loi 83/1 du 3 janvier 1983. Dans ce cas, elle est soumise au timbre payé sur état. (Autorisation générale du 19 juillet 1966 nº 567 du registre spécial tenu par la BANQUE NATIONALE DE PARIS.

MANDAT DE SOUSCRIPTION

à l'augmentation de capital de 16 500 000 F à 33 000 000 F dont les modalités sont indiquées au verso

Ne rien inscrire dans ce cadre réservé au centralisateur

ATTRIBUTION
Irréductibles
Réductibles
TOTAL

Je soussigné(e)

M. ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Succ. ☐ Sté ☐ Cie ☐

Nom

Prénoms

Pour les femmes mariées, nom de jeune fille

Adresse

Code postal Localité

Déclare avoir pris connaissance des conditions d'émission des actions nouvelles énoncées aux notices et avis aux actionnaires mentionnés au verso,

Je souhaite acheter, dans la mesure des possibilités .... droits de souscription, au prix de 175 F l'un.

et déclare souscrire

1º ______ (en chiffres) actions nouvelles à TITRE IRRÉDUCTIBLE,

et verser { 750 F par action, soit .... F
175 F par droit (1 par action) .... F }

2º ______ (en chiffres) actions nouvelles à TITRE RÉDUCTIBLE,

et verser 750 F par action, soit .... F

VERSEMENT TOTAL .... F

Que je règle par chèque ci-joint établi à l'ordre de la SOCIÉTÉ DES LECTEURS DU MONDE.

Je demande l'inscription en compte à mon nom de ce(s) titre(s) sous la forme (1)
- nominative « pure » compte ordinaire (1)
  compte CEA (1)
- nominative « administrée » chez (2) ______

Il est bien entendu, que s'il ne m'était pas possible d'acquérir la quantité de droits de souscription demandée, les sommes versées en trop à l'appui de ma demande de souscription me seraient remboursées sans intérêt.

Fait à ______ le ______ 1987
(en deux exemplaires, dont un est resté en ma possession)

Signature :

(1) Rayer la mention inutile.
(2) Indiquer le nom de la banque ou de l'agent de change choisi par le souscripteur et joindre le RIB (relevé d'identité bancaire).

LE MANDAT CI-DESSUS EST RÉSERVÉ AUX NOUVEAUX ACTIONNAIRES

(Si vous êtes déjà actionnaire, utilisez le mandat que vous avez reçu par courrier séparé)

Remarques importantes

Vous avez rempli votre mandat de souscription et établi votre chèque.

● **Il reste à préciser LA FORME DES TITRES.**

Les actions de la Société des lecteurs du *Monde* sont en effet obligatoirement nominatives ; elles sont représentées par des inscriptions en comptes dont la gestion est assurée :

● **soit par la Société des lecteurs du *Monde* seulement, c'est la forme dite « *titre nominatif pur* ».**

● **soit par l'intermédiaire financier de votre choix qui peut gérer également d'autres titres de votre portefeuille, c'est la forme dite « *titre nominatif administré* ».**

Dans ce cas, le coût de la gestion est à votre charge.

● **Les chèques doivent être libellés à l'ordre de la Société des lecteurs du *Monde*.**

● **N'omettez pas de dater et de signer vos documents.**

● **Pour faciliter la gestion des droits de souscription, nous vous demandons d'adresser votre courrier directement à la Société des lecteurs du *Monde*, 7, rue des Italiens, 75009 Paris.**

Pour en savoir plus :

● Sur MINITEL : 36-15 tapez LeMonde puis SLM.

● Sur place : 24, rue Chauchat, Paris 9e (2e étage, dans les locaux du *Monde des des philatélistes)*.

Notes aux états financiers consolidés

Note 1 : faits caractéristiques

Les comptes consolidés du groupe ont été établis pour la première fois au 31 décembre 1986. En conséquence, le bilan et le compte de résultat consolidés présentés ici ne comportent aucun chiffre comparatif.

– *Apport du fonds de commerce de publicité à la SA Le Monde Publicité.* Le 1er octobre 1985, la SARL Le Monde a apporté à la SA Le Monde Publicité sa branche complète d'activité relative à la prospection et à la vente de publicité ; sur un plan financier, cet apport s'est traduit par la valorisation du fonds de commerce pour un montant de 30 millions de francs.

– *Création de Pluricommunication.* La société Pluricommunication, qui a pour objet social l'étude et l'analyse du marché de la communication, a été créée en mars 1986.

Note 2 : périmètre et méthodes de consolidation

RAISON SOCIALE	Siège social	Nº SIREN	Fraction de capital détenu	Mode de consolidation
Le Monde Publicité SA	7, rue Monttessuy Paris	334 121 708 00010	50,97 %	Intégration globale
Téléramonde SARL	7, rue Italiens Paris	313 195 554 00016	50 %	Intégration globale
Pluricommunication SA	5, rue Italiens Paris	338 400 187 00013	29,80 %	Mise en équivalence

Note 3 : principes et règles d'établissement

Les comptes annuels des sociétés consolidées ont été établis conformément aux normes comptables définis par le plan comptable général approuvé par l'arrêté du 27 avril 1982 en conformité avec la loi du 30 avril 1983 et le décret du 29 novembre 1983.

Retraitements de consolidation

– *Immobilisations incorporelles.* En application de la quatrième directive européenne et des recommandations comptables, le fonds de commerce fait l'objet d'un amortissement. La durée d'amortissement retenue est de dix ans.

– *Provision pour acquisition d'éléments d'actif* (article 39 *bis* du CGI). Cette provision, constituée en fin d'exercice, a été éliminée lors de la détermination du résultat consolidé.

– *Durée de l'exercice.* L'exercice a une durée de douze mois ; à cet effet, les comptes de la SA Le Monde Publicité (d'une durée de quinze mois) ont été retraités afin de ne prendre en compte que les seuls résultats de l'année 1986.

– *Commissions de publicité.* Le chiffre d'affaires a été présenté brut de commissions de publicité.

Note 4 : autres informations

– *Echéances des créances et dettes supérieures à cinq ans.* Aucune créance ou dette n'est supérieure à cinq ans.

Engagements

– Crédit-bail : pour un montant de 875 milliers de francs environ.

– Couverture de change. Un contrat d'achat de rotatives libellé en francs suisses a fait l'objet d'une couverture par achat à terme de devises.

Effectif moyen consolidé des salariés

- Cadres et agents de maîtrise 406
- Employés 248
- Ouvriers 467
  Total 1 121

Montant de l'imposition différée (en milliers de francs)

- Accroissement de la dette future d'impôt .. 20 361 (dont 8 700 de provision pour acquisition d'éléments d'actif ayant donné lieu à retraitement)
- Allégements 40 430

PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DE LA NOTE D'INFORMATION

A notre connaissance, les données de la présente note d'information sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Le président-directeur général,
Alain MINC.

Vu pour vérification en ce qui concerne la situation financière et les comptes de la Société des lecteurs du *Monde* et de la SARL *Le Monde*.

Le commissaire aux comptes,
Raymond THOMAS.

La notice légale a été publiée au *Bulletin des annonces légales obligatoires* du 1er juin 1987.

VISA DE LA COMMISSION DES OPÉRATIONS DE BOURSE

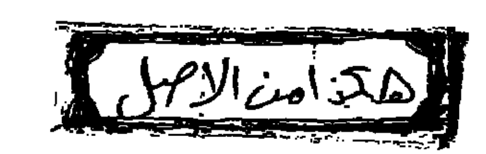
Par application des articles 6 et 7 de l'ordonnance nº 67-833 du 28 septembre 1967, la Commission des opérations de Bourse a apposé sur la présente note le visa nº 87-181 en date du 26 mai 1987.

Coupon détachable à retourner à :
SOCIÉTÉ DES LECTEURS DU MONDE
7, rue des Italiens, 75009 Paris

M., Mme, Mlle ....

Adresse ....

demande à recevoir le rapport annuel d'activité de l'exercice 1986.



Société des lecteurs Le Monde

AUGMENTATION DE CAPITAL

Société des lecteurs **Le Monde**

Société anonyme au capital de 16 500 000 F
Siège social : 5, rue des Italiens - 75009 Paris
RCS : Paris B 333 749 786

OBJET SOCIAL

La Société a pour objet :

– de souscrire ou d'acquérir des droits sociaux représentatifs d'une fraction du capital de la Société *LE MONDE ;*

– de participer à toutes entreprises sous contrôle de la Société *LE MONDE,* dont l'objet est la diffusion de l'information *par tous moyens et sur tous supports,* et par extension à toutes entreprises de communication où la Société *LE MONDE* serait intéressée ;

et, généralement, toutes opérations, quelles qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes et *susceptibles de faciliter* le développement de la Société.

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE 16 500 000 F A 33 000 000 F
par l'émission, au prix de 750 F, soit avec une prime de 250 F,
de 33 000 actions nouvelles
de 500 F nominal créées jouissance du 1er janvier 1987

Décisions du conseil d'administration du 6 mai 1987 prises en vertu de l'autorisation et des pouvoirs conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 mars 1987.

La notice exigée par la loi a été publiée au « Bulletin des annonces légales obligatoires » du 1er juin 1987.

Une note d'information, qui a obtenu le visa nº 87-181 en date du 26 mai 1987 de la Commission des opérations de Bourse, est tenue à la disposi*tion du public.*

Les fonds versés en libération des 33 000 actions émises seront déposés chez la Banque nationale de Paris, 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris.

La souscription des actions nouvelles est réservée, par préférence, aux actionnaires actuels (ou aux cessionnaires de leurs droits) qui peuvent souscrire à titre irréductible à raison de

1 ACTION NOUVELLE DE 500 F NOMINAL
POUR 1 ACTION ANCIENNE DE MÊME NOMINAL.

Les actionnaires peuvent en outre souscrire à titre réductible.

Un avis publié dans un journal d'annonces légales fera connaître, le cas échéant, le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.

Les sommes versées sur les souscriptions à titre réductible et se trouvant disponibles *après la répartition seront remboursées, sans intérêt.*

PRIX D'ÉMISSION : 750 F PAR ACTION
Souscription ouverte du 9 juin au 8 juillet 1987

Conformément aux dispositions statutaires, les souscriptions devront être agréées par le conseil d'Administration.

Société des lecteurs Le Monde

Société anonyme au capital de 16 500 000 F
Siège social : 5, rue des Italiens - 75009 Paris
RCS : Paris B 333 749 786

OBJET SOCIAL

La Société a pour objet :

– de souscrire ou d'acquérir des droits sociaux représentatifs d'une fraction du capital de la Société LE MONDE ;

– de participer à toutes entreprises sous contrôle de la Société LE MONDE, dont l'objet est la diffusion de l'information par tous moyens et sur tous supports, et par extension à toutes entreprises de communication où la Société LE MONDE serait intéressée ;

et, généralement, toutes opérations, quelles qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la Société.

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE 16 500 000 F A 33 000 000 F
par l'émission, au prix de 750 F, soit avec une prime de 250 F,
de 33 000 actions nouvelles
de 500 F nominal créées jouissance du 1er janvier 1987

Décisions du conseil d'administration du 6 mai 1987 prises en vertu de l'autorisation et des pouvoirs conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 mars 1987.

La notice exigée par la loi a été publiée au « Bulletin des annonces légales obligatoires » du 1er juin 1987.

Une note d'information, qui a obtenu le visa nº 87-181 en date du 26 mai 1987 de la Commission des opérations de Bourse, est tenue à la disposition du public.

Les fonds versés en libération des 33 000 actions émises seront déposés chez la Banque nationale de Paris, 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris.

La souscription des actions nouvelles est réservée, par préférence, aux actionnaires actuels (ou aux cessionnaires de leurs droits) qui peuvent souscrire à titre irréductible à raison de

1 ACTION NOUVELLE DE 500 F NOMINAL
POUR 1 ACTION ANCIENNE DE MÊME NOMINAL.

Les actionnaires peuvent en outre souscrire à titre réductible.

Un avis publié dans un journal d'annonces légales fera connaître, le cas échéant, le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.

Les sommes versées sur les souscriptions à titre réductible et se trouvant disponibles après la répartition seront remboursées, sans intérêt.

PRIX D'ÉMISSION : 750 F PAR ACTION
Souscription ouverte du 9 juin au 8 juillet 1987

Conformément aux dispositions statutaires, les souscriptions devront être agréées par le conseil d'Administration.

Le Monde CADRES

Le Cabinet ETAP a proposé cette semaine aux lecteurs du MONDE les postes suivants :

• BSN EMBALLAGE
INGENIEUR QUALITE — Lyon — réf. MW 452 AMR

ATOCHEM ATO
CHEF DU SERVICE LITIGES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX — Paris — réf. WG 461 AMR

• RIPOLIN FREITAG
INGENIEUR RESPONSABLE DE LA PRODUCTION — région Marseille — réf. HX 453 AMR

euro équipement
CHARGE DE CLIENTELES — Créteil — réf. PZ 455 AMR

• Groupe industriel renommé
CHEF DE SERVICE EXPORTATION 300.000 F + — Paris — réf. XH 462 AMR

• Un des grands de l'industrie agro-alimentaire
RESPONSABLE MAINTENANCE ET INVESTISSEMENTS — sud-est — réf. VF 460 AMR

• Spécialités chimiques
INGENIEUR DE VENTES EUROPE — Paris — réf. BY 454 AMR

• Importante société française 2000 personnes
RESPONSABLE D'UNE UNITE DE PRODUCTION AUTOMATISEE — nord France — réf. RB 456 AMR

RESPONSABLE AUTOMATISATION DE PROCESS — nord France — réf. SC 457 AMR

RESPONSABLE DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE PRODUCTION ET SYSTEMES EXPERTS — nord France — réf. TD 458 AMR

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, adressez un dossier de candidature au Cabinet ETAP en précisant la référence.

Membre de Syntec — etap
71, rue d'Auteuil 75016 Paris

PUBLIPANEL

REPRODUCTION INTERDITE

LES ÉDIT. VEGAPRESS S.A.
Cherche son COMMERCIAL
Rémunération au pourcentage. Connaissances en télématique *souhaitées.* 40-09-90-91.

Le Centre d'Informations Financières
C.A. 1986 : + 800 M.F. rech. CONSEILLERS CCIAUX H./F. dynamiques et ambitieux. Formation financière et ciale. Rémunération motivante. Tél. 45-63-20-00 pr r.-vs.

DEMANDES D'EMPLOIS

URGENT
Femme 34 ans, bonne présentation, 15 ans expérience presse générale, cherche emploi standard mi-temps (matin ou après-midi ou soir). Tél. 43-71-54-81 (laisser message si répondeur).

J. F. 23 ans, BAC + 2, parlant anglais et italien, expérience vente et accueil + métiers du cinéma. Étudierait toutes propositions ou stage rémunéré. Tél. : 46-26-65-07.

Lycéenne allemande, 18 ans, parlant français, aimant les enfants, cherche place au pair du 16 juillet au 22 août 1987. Écrire sous le nº 6961 *Le Monde Publicité* 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

J.F. rech. emploi administratif import export (anglais), expérience dans négociations des crédits documentaires. Écrire sous le nº 6 955 LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue Monttessuy, PARIS-7e.

propositions diverses

SOS AMITIÉ ILE-DE-FRANCE URGENT. Nous recherchons des écoutants bénévoles pour nos cinq centres d'écoute en région parisienne. Ce service demande 25 h par mois, formation assurée. Écrire à SOS Amitié Ile-de-France, B.P. 100, 92105 Boulogne-Billancourt Cedex. Ne pas téléphoner.

automobiles

ventes

de 8 à 11 C.V.

BMW 316 blanche (4 mois), intérieur noir, vitres teintées, 9 400 km, jantes larges, alarme volumétrique, 88 000 F. M. LANKRI. Tél. bur. 42-49-05-00 ; dom. 48-72-85-48 après 20 heures.

L'IMMOBILIER

appartements ventes

3e arrdt

TERRASSE VUE
S/MUSÉE POMPIDOU. Dernier étage. Superbe séj. + chbre 85 m², asc. park. 46-24-93-33.

BD BEAUMARCHAIS
250 m², triple réception, 4 chbres, chbre serv., park. TRÈS BEL IMMEUBLE GARBI 45-67-22-88.

6e arrdt

ODÉON
Bel imm. dernier ét. s/asc. Séj.-Atel. + chbre. Chem. Calme. SOLEIL 1.280.000 F. SERGE KAYSER (1) 43-29-60-60.

7e arrdt

RUE DE BEAUNE
55 m²
ALAIN BIRN – 42-67-85-30

16e arrdt

SUPERBE 190 m²
VUE SUR BOIS. URGENT. 4.550.000 F. 45-00-63-51.

DR BLANCHE exceptionnel, duplex 160 m², terrasses, atelier d'artiste. Prix élevé. GÉRANT 42-33-04-30.

20e arrdt

46 m², immeuble 1930. 2 pces, tt cft, 320.000 F. Immo Mercadet 42-52-01-82.

hôtels particuliers

16e AUTEUIL
HOTEL PARTICULIER Très bon état, SOLEIL, VOIE PRIVÉE. Écr. sous réf. 1.584 à PUBLICITÉ GAUTRON 29, r. Rodier, 75009 PARIS.

maisons individuelles

Part. vend
MAISON + JARDIN
85 km de Paris. Rég. Montereau. 180.000 F. T. soir 43-75-40-15.

Vds maison pays rénové, vallée Morin 110 km Paris sur 5 330 m² clos arboré, 7 pièces confort, 180 m² habit., dép. Tél. : (16) 26-81-14-61 H.R.

appartements achats

Recherche 2 à 4 P. PARIS, préfère 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire. 48-73-20-67, même le soir.

locations non meublées offres

Paris

MARGUETTES, dans bel imm. anc., 3e ét. sans asc., 2 p. cft. parf. état. 2.600 + ch. Tél. matin. SEGECO 45-22-69-92.

Beau 3 pces, tt cft. Rue Ordener, 5.000 F + ch. *Immo Mercadet* 42-52-01-82.

locations non meublées demandes

Paris

Union Foncière Européenne
Location, vente, gestion 5, rue Berryer, 75008 Paris. recherche APPARTEMENTS VIDES ou MEUBLÉS pour sa clientèle. Loyer garanti.
42-89-12-52.

locations meublées demandes

Paris

INTERNATIONAL SERVICE
rech. pour BANQUES, STÉS MULTINATIONALES et DIPLOMATES. Studios, 2, 3, 4, 5 pièces et plus. Tél. : I.S.I. 42-85-13-05.

EMBASSY SERVICE
8, av. de Messine, Paris, rech. en location ou à l'achat BEAUX APPTS DANS QUARTIERS RÉSIDENTIELS
TÉL. : 45-62-78-99.

pavillons

SUPERBE PAVILLON
6 p. pples, 2 s. de bains, cuisine aménagée, cave, garage, dépendances. Sarcelles village, 2' gare, résidentiel, s/500 m², avec 2e pavillon à rénover. Idéal pour profession libérale, 1 300 000 F. 46-63-09-97.

immeubles

J. H. THOMASSIAN
IMMEUBLES 43-36-83-82.

ACHÈTE COMPTANT
Imm. Paris et proche banlieue.
J. MESTAT & Cie
140, bd Haussmann. 45-62-41-28.

propriétés

RÉGION COMPIÈGNE
Joli site, 2 200 m², gde ferme rénovée caract., pierre et ardoise, 175 m² hab., cft + dépend. à aménager. 425.000 F, terrain suppl. possib. Tél. (16) 67-86-07-05.

SAINT-TROPEZ
5 chambres, piscine, 4 000 m², vignes. Tél. : 94-54-81-86.

CHATENAY
Demeure classée, 15 000 m² arborés, piscine, tennis, étang. Maison de gardien et garages. Prix : 11.000.000 F. *Cabinet DAVID* 42-63-60-05.

terrains

CANNES/VALLAURIS
2 300 m² planté, VRD
Panorama mer, 45-02-13-48.

bureaux

Locations

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compét. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

VOTRE SIÈGE SOCIAL
Constitutions de sociétés et tous services. 43-55-17-50.

Domiciliation depuis 80 F/ms. Av. des Ch.-Elysées (Étoile). Rue St-Honoré (Concorde). Rue Cronstadt, Paris-15e. 21 *bis,* rue de Toul, Paris-12e. Constit. SARL 1.500 F HT INTER DOM – 43-40-68-60.

ÉTOILE
3 BUREX S/AV. FRIEDLAND TRÈS CLAIR ÉTAT IMPECCABLE entrée et dégag. disponible 1er juillet. BERGI 42-22-48-60.

villas

BOURG-LA-REINE 5' RER
Prox. parc Sceaux. Villa meulière 200 m² habit. Très beau terr. pays. et arboré 630 m². 2.500.000. 46-65-77-00.

L'AGENDA

Vacances - Tourisme - Loisirs

RÉSERVEZ DÈS A PRÉSENT

PARIS/NEW-YORK ....AS 1 250 F / AR 2 350 F
PARIS/LOS ANGELES ....
PARIS/SAN-FRANCISCO .....AS 1 850 F / AR 3 650 F
PARIS/MEXICO ....AS 1 950 F / AR 3 900 F

– Offre réservée aux étudiants (– 32 ans) et aux jeunes (– 26 ans).
– ACHAT/RÉSER. AVANT LE 16 JUIN 1987

USIT VOYAGES 6, r. Vaugirard, Paris-6e, 43-29-85-00
LIC A969 12, rue Vivienne, Paris-6e, 42-96-15-88
10, r. de Belgique, 06000 Nice, 93-87-34-96

Collections

VENDS COLLECTION D'OBJETS D'ART CENTRE-AFRICAINS, 89-48-05-10.

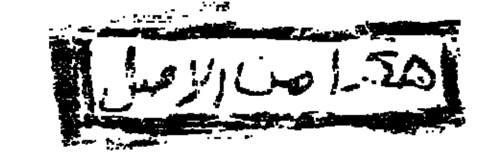
A CÉDER COLL. COMPLÈTE de la revue ESPRIT de 1957 à 1976. JEDYNAK, 3, rue Jean-Jaurès, 28600 Luisant.

Enseignement

Cours de vacances, séjours de *révision et perfectionnement.* MATHS, FR., ANGL., de la 7e à la seconde JUILLET AOUT en Bretagne à Saint-Lunaire (près de Dinard). Demander doc. à Vacances éducatives, 320, r. St-Honoré, Paris-1er ou tél. 43-40-52-33.







Le Monde DES LIVRES

Iris Murdoch ou la revanche de la vertu

Au vingt-cinquième round romanesque, le Bien marque des points contre le Mal

AVEC son air « comme il faut », ses cheveux poivre et sel sagement peignés, son regard bleu, candide mais perspicace, Iris Murdoch fait irrésistiblement penser à Miss Marple, l'invincible ancienne gouvernante qu'Agatha Christie lance aux trousses des criminels les plus retors. Comme Miss Marple, Miss Murdoch affronte tranquillement un monde, dangereux, de passions effrénées, mensonges diaboliques, subtiles cruautés. L'esprit du mal y souffle en toute liberté, brassant innocents et coupables. L'auteur compte les coups; au lecteur de tirer la leçon. Après avoir tant de fois connu la défaite, depuis *Sous le filet* (1954), point de départ d'une carrière littéraire que jalonnent vingt-cinq romans, il semble que, aujourd'hui, la vertu relève la tête. *L'Apprenti du bien,* qui vient de paraître, la dote d'un second souffle, d'une seconde chance de l'emporter.

Ce retour aux exigences morales, aux aspirations religieuses, ne va-t-il pas à contre-courant de la société permissive ou informatisée ? « *Je suis convaincue du contraire,* déclare Iris Murdoch. *Nombre de signes me paraissent annoncer ou préparer un réveil spirituel. Des théologiens, tant catholiques qu'anglicans, tentent de repenser le christianisme pour qu'il survive. Je crains que le pape ne les aide guère. Il fait vibrer les foules, au lieu de les inciter à réfléchir, à méditer.* »

Mais, dans un roman, les méditations, les examens de conscience, les monologues intérieurs, ne risquent-ils pas de ralentir l'action? Les personnages ne s'épuisent-ils pas à se justifier? « *Un de mes étudiants m'a dit en effet :* « Personne ne raisonne ni » ne parle comme vos person- » nages ». *C'est possible. Mais les grands romanciers russes ou anglais du dix-neuvième siècle ne se privaient pas de « philosopher ». A présent, les gens ne connaissent plus leur langue ni, a* fortiori, *la grammaire. Ils n'en cherchent pas moins, à l'aveuglette, le bonheur ou le bien. Je ne crois pas qu'ils aient fondamentalement changé. Ceux qui prétendent que le sexe a remplacé l'amour découvriront un jour qu'ils se sont trompés. Aucun plaisir ne comble cette faim d'un amour éternel, unique.* »

Stuart, le héros de *l'Apprenti du bien,* est d'une chasteté à toute épreuve. « *Son amour se situe sur le plan mystique et n'a pour vocation que d'aider, de secourir son prochain, de lui ouvrir les yeux. Cette formidable bonne volonté se heurte à d'autres forces : la joie de vivre païenne, une certaine outrecuidance scientifique. Il arrive que la confrontation tourne à la catastrophe, car le bien aussi est dangereux.* »

« Il s'agit d'apprendre à prier autrement »

Comment concilier la ferveur religieuse de Stuart et son refus de Dieu? « *Tout dépend du sens que l'on donne au mot dieu. On ne peut plus prendre aucune religion au pied de la lettre. Il s'agit d'apprendre à prier autrement. Pour ma part, j'ai l'impression d'avoir été bouddhiste dans une vie antérieure. Et lors de mes séjours en Inde, j'ai vu des dieux partout. L'air vibre de mystique. C'est un pays qui m'a toujours fascinée, depuis l'époque où je lisais* Kim, *de Kipling, et où j'allais dans une école vaguement de gauche avec ma grande amie Indira Gandhi.* »

Pourquoi Iris Murdoch a-t-elle délaissé la philosophie pour le roman? « *Je n'ai rien délaissé du tout. Durant plus de trente ans, j'ai enseigné la philosophie à Oxford et j'y consacre mes matinées. Cette activité inhumaine exige un esprit parfaitement clair. La fiction me coûte moins d'efforts. Je n'ai pas terminé un livre que déjà un autre pointe à l'horizon, comme si les dieux en avaient posé l'idée sur ma fenêtre.* »



GÉRARD UFÉRAS/VU

Miss Murdoch comme miss Marple...

Pas de place pour la télévision dans cet univers résolument intellectuel qu'elle partage avec son époux, John Bailey, professeur de littérature. « *Les gens se nourrissent d'images,* soupire-t-elle. *Ils n'ont plus « le temps » de réfléchir ni le courage d'affronter la réalité cachée sous les illusions. Le niveau des études ne cesse de baisser, même à Oxford que la tourmente de 68 n'a pas épargné. Certes, la menace du chômage a réduit l'amateurisme, mais qui osera rétablir l'indispensable sélection ? On l'admet pour recruter un footballeur ou une danseuse, pas en milieu universitaire. Sous prétexte d'aider les classes défavorisées, on nivelle les intelligences. C'est absurde !* »

Condamne-t-elle sans exception tout l'héritage de mai 68 ? « *Bien sûr que non ! Il y a eu un élan de générosité, mais qui s'est parfois fourvoyé. Les femmes ont revendiqué à tort et à travers, sans grand effet. Elles n'occupent toujours pas la place qu'elles méritent. En revanche, la société se montre plus tolérante à l'égard des minorités sexuelles, plus attentive aux enfants et moins perméable au racisme. S'il sévit encore, il a cessé d'être respectable. Je me sens donc modérément optimiste. Il me semble que les « apprentis du bien », écologistes ou tiers-mondistes se multiplient. Et je rends grâce à l'inspiration qui me permet d'en témoigner, malgré mes soixante-huit ans .* »

GABRIELLE ROLIN.

★ L'APPRENTI DU BIEN, d'Iris Murdoch, traduit de l'anglais par Anny Amberni, Gallimard, 597 p., 150 F. C'est le même éditeur qui a publié les dix-neuf autres romans d'Iris Murdoch traduits en français.

L'ultime roman d'Alexandre Vialatte

***La Dame du Job** est son dernier roman inédit*
***Le bouquet final** est une merveille.*

IL faut cette fois se résigner puisque Ferny Besson et ses plus proches complices nous l'affirment : *la Dame du Job* est bien le dernier roman encore inédit d'Alexandre Vialatte; nous serons désormais privés de miracle auvergnat. Notre soif de Vialatte, jamais étanchée, s'apaisera peut-être encore à quelques recueils de chroniques, à quelques nouvelles ou à des poèmes, mais n'espérons plus de roman.

La Dame du Job n'est parvenu jusqu'à nous que par une grâce du ciel et de la passion du clan des vialattivores; le livre n'est probablement pas achevé : il semble qu'entre la première partie, qui évoque l'enfance du narrateur et de son ami Frédéric Lamourette, et la dernière, qui se déroule pendant la seconde guerre mondiale et qui ne met plus en scène que le seul Lamourette, Vialatte ait prévu initialement une seconde partie qu'il n'a jamais écrite, à moins qu'elle ne lui eût paru en fin de compte inutile. Ces hésitations expliquent que ce texte, écrit entre *le Fidèle Berger* (1942) et *les Fruits du Congo* (1951) soit resté dans les cartons de l'écrivain.

Différé, le bonheur du lecteur n'en est que plus éclatant : complet ou inachevé, *la Dame du Job* est une pure merveille de roman. Un texte qui vous balade à son gré – et sans jamais vous tirer par la manche – du naïf ciselé au fantastique des vertiges, du charme à l'angoisse, de la douceur d'un souvenir au frôlement de la mort, le passage étant assuré sans heurt par le soutien presque invisible, aérien, d'une écriture-paysage ; je veux dire : un agencement de mots et de phrases qui peuvent prendre toutes les nuances, de la lumière à l'ombre, toutes les irisations de la couleur, passer de la brume à l'éclat, de la netteté de l'épure aux formes indécises du crépuscule, sans que vous ne perdiez jamais conscience, à travers ces infinies variations, de contempler un endroit immuable, mystérieux à force d'être sans surprise, frémissant à force d'être calme et serein, follement romantique à force d'harmonie classique et de tranquille préciosité.

Il n'y a que Vialatte, dans notre littérature, pour chanter la douceur de la France et la rondeur herbeuse des monts d'Auvergne avec le sens du vertige, des gouffres et de la souffrance d'un Novalis, d'un Hoffmann ou d'un Kleist. Mais il y ajoute l'humour, ultime coquetterie de l'âme.

L'image d'une femme sur un calendrier

La Dame du Job tire le plus fort de sa séduction de cet échange permanent entre les deux registres du jeu. D'un côté, il y a le quotidien, le banal presque archétypal : une petite ville de garnison au début du siècle, ses officiers, ses ordonnances, quelques histoires de femmes, et deux petits garçons qui se meuvent dans cette quiétude militaire et provinciale, faisant leurs rêves de tout et de rien : de l'image d'une femme, par exemple, fumant une cigarette sur un calendrier publicitaire accroché dans une auberge, « la Dame du Job ». De l'autre, il y a les grands jeux sérieux, ceux de la vie et de la mort, des passions brutales, de la guerre, de la souffrance.

Et il n'est pas exact de dire que Vialatte fait se rencontrer ces deux mondes, que l'univers des adultes fait irruption dans celui des enfants. En fait, il ne s'agit toujours que d'une seule et même réalité : l'imagination est réelle et le réel est la proie de nos images. Enfants ou adultes, nous menons nos vies avec une petite part de notre raison certes, mais surtout avec un viatique d'images, de rêves, d'odeurs, de couleurs, de mots qui dirigent nos convictions les plus profondes, voire les plus inconnues, commandent nos gestes, animent nos consciences.

PIERRE LEPAPE.

(Lire la suite page 25.)

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH, *de l'Académie française*

Le Bonheur à San Miniato, *de Jean d'Ormesson*

Les kaléidoscopes ont-ils un sens?

LE manège s'arrête donc ? Quel dommage ! On s'y était fait, à ce tournis, à ce kaléidoscope chatoyant et pas si futile, où le cœur du siècle battait au rythme de quatre sœurs sublimement fantasques, toujours là où il le fallait, sauvant, aux pires heures, d'un caprice, d'un décolleté, les pouvoirs inusables de la séduction, de la course au bonheur.

Après *le Vent du soir* et *Tous les hommes en sont fous, le Bonheur à San Miniato* clôt la trilogie caracolante d'Ormesson, en mineur. Non parce que la guerre saccage les destins, mais parce que le passé rejoint le présent. Sur la terrasse toscane aux trois cyprès où l'auteur ramasse ses derniers souvenirs, se lève la brise de la nostalgie.

Malraux définissait ce siècle comme celui de l'irruption de l'Histoire. Mieux vaudrait dire, car l'Histoire a toujours façonné nos vies, que les événements du monde entier, et non plus ceux du village, nous concernent dans l'instant. Les quatre sœurs écossaises au patronyme imprononçable, les O'Shaughnessy, ont anticipé le mouvement grâce aux alliances cosmopolites de leur haute lignée. Dans la famille, c'est une coquetterie, depuis près d'un siècle, d'avoir des cousins ou des amants dans toutes les capitales. Elles maintiennent crânement la tradition à travers la dernière guerre, du moins en Europe. C'est miracle qu'aucune d'elles ne se trouve à Pearl-Harbor, quand le Japon fait sauter la marine américaine, pour sa propre perte.

Au jeu en vogue qui consiste, pour les romanciers, à faire camper leur imagination dans les rares interstices laissés par les historiens, Jean d'Ormesson bénéficie de l'antériorité, et de tous les culots.

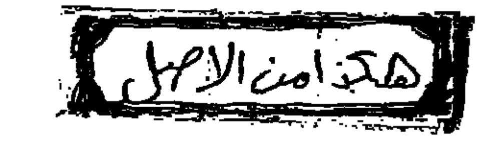
Pandora, qui connaît Hemingway et qui a peut-être un fils de Fitzgerald, passe la guerre dans les petits papiers de Churchill, le ravitaillant en scotch, en cigares, et conduisant elle-même sa Bentley sous le « Blitz ». Vanessa est la maîtresse de Rudolf Hess, le bras droit et le successeur désigné de Hitler, dont la fuite en Ecosse, restée inexpliquée, trouve ainsi une raison bien romantique, sinon tout à fait plausible.

En août 1939, Vanessa pose pour Eva Braun dans le nid d'aigle de Berchtesgaden, tandis que le narrateur bavarde avec Victor Serge sur le Boul'Mich', à deux pas de Sartre, et que Jean Prouvost, patron de *Paris-Soir,* dépêche en URSS l'oncle des sœurs O'Shaughnessy, Simon Finkelstein, bientôt reçu par Molotov et Staline. Le cousin Romero, coureur automobile, flirte avec les fascistes européens, dont Brasillach.

L'AUTEUR, retiré en Toscane pour nous raconter tout cela, aime ouvertement, chez ses parentes, leur capacité « *aristocratique de traverser l'enfer dans des gondoles délicieuses en buvant un peu de champagne et en faisant des bons mots* ». Ce qui ne l'empêche pas de jeter un regard pointu et attendri sur des témoins moins bien nés et moins bien placés pour voir l'Histoire se faire et y contribuer.

(Lire la suite page 25.)





A LA VITRINE DU LIBRAIRE

JEUNESSE

La Révolution racontée aux enfants

Passionné par les problèmes contemporains de *l'adolescence*, Raoul Dubois raconte aujourd'hui la Révolution aux enfants. En pédagogue, il a choisi un style de présentation original et incitatif ; en deux ou trois pages, il retrace d'une écriture simple et claire les événements des Etats généraux à la chute de Robespierre. Dans une seconde partie sont expliqués les clubs, la chouannerie vendéenne, le calendrier républicain... et dépeints les principaux acteurs, hommes, femmes, enfants. *Une chronologie établie sous la forme d'un tableau synoptique complète cet ouvrage, parfait* manuel d'instruction civique.

★ **1789, LA RÉVOLUTION RACONTÉE AUX ENFANTS, de Raoul Dubois. Enfance heureuse, 240 p., 80 F.**

TEMOIGNAGES

Dans l'enfer concentrationnaire

Quatre décennies auront été *nécessaires à certains juifs déportés* pour dépasser leur difficulté à transmettre *leur* propre expérience des camps de concentration nazis. Sylvain Kaufmann est de ceux-là. Mais une fois surmontée sa réticence à écrire, il raconte en détails la vie quotidienne des détenus. Il montre comment il lui fut possible de survivre en préservant un « espace de raison » dans un univers sans repères. A la question qui fut tant posée par les générations suivantes *« comment pouvait-on en revenir ? »*, Sylvain Kaufmann tente de donner sa réponse.

« Expert en survie concentrationnaire », comme le nomme Robert Badinter dans sa préface, Sylvain Kaufmann, entre 1942 et 1945, est ballotté dans un tourbillon *« d'expériences de l'horreur »* dans tous les *camps restés des symboles des* atrocités nazies. En 1942, il est *arrêté à Paris par des policiers fran*çais et envoyé au camp de Pithiviers, avant de connaître Beaune-la-Rolande et d'aboutir à Drancy, antichambre de la déportation vers l'Est. Le 25 mars 1943, il est déporté vers Sobidor. Evadé avec quelques compagnons, il est repris et dirigé vers Auschwitz, où il survivra de juin à octobre 1943. Il sera *ensuite envoyé à Varsovie* pour « nettoyer » l'ancien ghetto et ne *recouvrera la liberté qu'en* mai 1945 lors de la libération du *camp de Dachau par les troupes* américaines. Un nouveau témoignage *bien venu à un moment où* l'on constate que la transmission de cette *mémoire du nazisme* et des camps reste toujours aussi nécessaire.

SANDRINE TREINER.

★ **AU-DELA DE L'ENFER, de Sylvain Kaufmann, préfacé par Robert Badinter, librairie Séguier-Vagabondages, 396 p., 99 F.**

Juifs bagarreurs d'Algérie

Après les juifs d'Egypte et en attendant ceux de Tunisie, voici dans la belle collection judaïque des Editions du Scribe *Les juifs d'Algérie :* vingt-cinq auteurs, du Constantinois Jean-Luc Allouche, au Tangerois Elie Zerbib, *se sont réunis pour* faire revivre, par les textes et avec plus de quatre cents photos en général inédites, l'histoire « finale », qui fut en même temps leur âge d'or, des israélites algériens. Mais leur saga continue aujourd'hui en France.



JEAN LALOUM

Le champion Bénoliel.

Présents en Afrique septentrionale probablement depuis le pillage de la Jérusalem solomonide par la XXII[e] dynastie égyptienne, quelque mille ans avant Jésus-Christ, ils survécurent à la conquête islamique du Maghreb (contrairement aux chrétiens de cette région) mais non point à la fin de la colonisation française.

Celle-*ci* les arracha dès 1870 au statut inférieur que leur réserve la Cité, selon le Coran, mais, ce faisant, elle créa un hiatus peut-être encore plus profond entre juifs et musulmans. Assimilés aux pieds-noirs, les quelque cent mille israélites d'Algérie émigrèrent quasiment comme un seul homme en 1962 vers la France ou vers Israël.

A lire ces témoignages, souvent *bouleversants, à regarder ces clichés souvent étonnants, on prend conscience cependant que, si* imparfaite qu'elle fut, l'Algérie coloniale servit de cadre à *une sorte de* société multiculturelle génératrice de moments heureux. C'est elle qui nous a légué aussi bien Enrico Macias que le journaliste Jean Daniel ou l'impayable chanteuse aveugle Reinette l'Oranaise, tous trois coqueluches du public arabo-musulman. Sans oublier dans un autre registre, ce Bônois au regard digne de Dieu le Père revu par Cecil B. de Mille qui est devenu le premier grand rabbin séfarade de France : *René-Samuel Sirat.*

Parmi les documents de première main qu'apporte l'ouvrage, figurent ceux relatifs à la fièvre antijuive qui, à la fin du siècle dernier, s'empara d'une partie des Européens d'Alger et d'Oran en attendant le tour des Arabes de Constantine en 1934. Il y eut même une « Ligue socialiste *antijuive » recrutant en milieu pied*-noir ! Mais, au contact de la France, *les Israélites d'Algérie avaient* appris à répliquer, comme les sportifs bagarreurs du cercle oranais la Concorde dont faisait partie en 1910 le champion d'athlétisme Bénoliel, photographié ici dans tous ses muscles.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

★ ***LES JUIFS D'ALGÉRIE*, ouvrage collectif sous la direction de Jean Laloum et Jean-Luc Allouche, préfacé par le grand rabbin Sirat, éditions du Scribe, 320 p., 400 photos, 395 F.**

● DERNIÈRES LIVRAISONS

BIOGRAPHIES

● ERNEST HAMEL : *Robespierre.* Les jeunes Editions Ledrappier ont choisi, pour inaugurer leur collection « Histoire et politique » dirigée par Pascal Krop, de rééditer en fac-similé *l'Histoire de Robespierre* de l'historien et homme politique de la fin du dix-neuvième siècle, Ernest Hamel. Ecrite en 1862, cette somme hagiographique est d'abord une curiosité littéraire et historique. (Ed. Ledrappier, 10, cité d'Angoulême, 75011 Paris, deux volumes de 768 p. et 176 F chacun.)

● MAITÉ DABADIE : *L'Echarde dans la chair ou la vie du poète Germain Nouveau. Humilis.* André Breton disait de Nouveau : *« Chaque fois qu'il m'arrive de le nommer, je cède tout entier à sa magie, avec délice. »* Maïté Dabadie s'appuie sur des documents inédits pour écrire cette biographie. (Ed. P. Tacussel, 88, la Canebière, 13001 Marseille, 251 p., 120 F.)

CRITIQUE LITTÉRAIRE

● MARCEL GUTWIRTH : *Un merveilleux sans éclat : La Fontaine ou la poésie exilée.* Marcel Gutwirth a choisi d'étudier l'auteur *des Fables* tant à partir de son œuvre que des critiques qui se sont penchés sur elle. Il aboutit ainsi à une analyse approfondie de l'art poétique de La Fontaine qui *touche « par ses origines aux origines mêmes de la parole »*. (Droz, 255 p., 225 F.)

● JEAN-MICHEL PALMIER : *Trakl.* — Nouvelle édition augmentée et mise à jour de l'étude la plus complète publiée en France sur Trakl. Le poète autrichien, mort en 1914 d'un excès de cocaïne dans un hôpital de Cracovie, à vingt-sept ans, avait écrit : *« Je ne suis qu'à moitié né. »* Son œuvre a notamment inspiré un essai à Heidegger dont une lettre à J.-M. Palmier est publiée dans le volume. (Belfond, 477 p., 145 F.)

● G.E. CLANCIER : *Dans l'aventure du langage.* — Ce recueil de textes a le grand mérite de *mettre en avant des poètes méconnus, comme* André Spire, à côté d'études sur Larbaud et Apolli*naire. C'est aussi une réflexion plus générale sur la* poésie, que G.E. Clancier définit comme *« horizon de la beauté devenant vérité »*. (PUF, 255 p., 120 F.)

CORRESPONDANCE

● JEAN COCTEAU : *Lettres à Jean Marais.* — De 1938 à 1963, le carnet intime d'un longue amitié. (Albin Michel. Préface et notes de Jean Marais, 502 p., 150 F.)

LETTRES ÉTRANGÈRES

● MIGUEL TORGA : *L'Universel c'est le local moins les murs. « Motte de terre exposée aux regards du monde », « arpent du sol de la patrie », « humus omniprésent »...* C'est ainsi que Miguel Torga parle dans une conférence prononcée au Brésil en 1954, *sa province natale* de Tràs-os-Montes, après avoir prévenu : *« Ce n'est pas une description que j'entreprends : c'est une communion que je propose. »* Traduit du portugais par Claire Cayron. (Ed. William Blake & Co, BP 4, 33037 Bordeaux Cedex, 32 p., 58 F.)

LITTÉRATURE

● JACQUES MERCANTON : *l'Ami secret et l'enfant mystérieux.* Le tome XI des œuvres complètes de cet auteur suisse d'expression française, né en 1910, regroupe, entre autres, des articles sur la musique et la peinture, une étude sur Louis II de Bavière et des propos sur le roman et la poésie. Une *réflexion sur l'art, qui doit tendre, selon* Mercanton, *à « rendre justice à la vie, incapable de se rendre justice à elle-même »*. (Editions de l'Aire, avenue J.-J. Mercier 2, CH-1003 Lausanne, préface de Roger Francillon, 395 p., 95 F.)

PHILOSOPHIE

● ROLF TIEDEMANN : *Etudes sur la philosophie de Walter Benjamin.* — Ce livre, paru en 1965 en Allemagne, est la première interprétation de Benjamin théoricien et a servi de base aux travaux qui lui ont été consacrés depuis. Editeur de Benjamin, Tiedemann est un disciple d'Adorno qui a écrit une préface pour ce livre traduit de l'allemand par Rainer Rochlitz. Rappelons que « le Monde des livres » du 24 avril 1987 a consacré, sous la signature d'Hector Bianciotti, un article à l'œuvre de Walter Benjamin. (Actes Sud, 193 p., 120 F.)

ROMANS

● ANTONINE MAILLET : *le Huitième Jour.* Prix Goncourt 1979, Antonine Maillet à son tour *reprend les choses à leur commencement :* la Création. Elle conte à sa manière très personnelle l'histoire *de cet « étrange couple du début du monde »* que formèrent Adam et Eve. Parler, comme le fait *l'éditeur à propos de ce roman, de Faulkner et de* Giono semble un peu excessif. (Grasset, 280 p., 94 F.)

● GÉRARD KHOURY : *Mémoire de l'aube, Chroniques libanaises.* En 1920, après la dislocation de l'empire turc, la France s'installe au Liban au milieu d'un univers contrasté, générateur d'amours impossibles... (Publisud, 385 p., 99 F.)

POÉSIE

Luis Mizon, l'exil *et l'écriture*

Traduit par Roger Caillois il y a plus de dix ans, Luis Mizon s'est imposé d'emblée au tout premier rang des poètes latino-américains actuels, d'autant que Claude Couffon a poursuivi, amplifié les découvertes en multipliant les éditions bilingues, qui sont ici plus nécessaires que jamais : la langue natale côtoie la langue d'exil, et c'est déjà signe de fraternité.

Après *Poème du Sud* (Gallimard 1982) *et Terre brûlée* (Le Calligraphe 1984), les éditions Unes *publient Passage des nuages,* une suite de brèves évocations entre clarté et songe. L'appel lointain du sol chilien avec ses blessures et ses cris n'est pas absent, mais l'enracinement cherche le sillage du ciel, la mouvance de l'éphémère.

Nostalgie sans faiblesse, solitude sans plaintes, violence parfois pour dire le prix des mots de celui qui ne hurle pas, qui ne prêche pas, qui n'exhorte pas.

« Avec du sang de pierre profonde
et d'étoile filante.
Avec le sang d'un animal décapité.
Avec le sang d'un agneau et d'un mage
qui renaît à chaque printemps.
Avec le sang de l'amant qui ne meurt.
Vivent et respirent les mots. »

Chez Luis Mizon, l'écriture est la plus vaste, la plus vertigineuse terre d'exil. Par-delà les heurts de l'histoire, elle seule perpétue le risque et le refuge, l'évidence et les secrets, elle seule peut renouer le sens, allier *la mémoire et l'oubli.*

ANDRÉ VELTER.

★ **PASSAGE DES NUAGES, de Luis Mizon, traduit de l'espagnol par Claude Couffon, éditions Unes, 17, rue Aragon-Trastour, 83490 Le Muy.**

● ROMANS POLICIERS

De A comme Aveline à W comme Westlake



« Il n'y a pas de mauvais genre littéraire, il n'y a que de mauvais écrivains. » C'était — en 1936 ! — la conclusion, d'un robuste bon sens, qu'assénait Claude Aveline aux auditeurs d'une conférence — « Le roman policier est-il un genre littéraire ? » — qu'il balada dans le monde entier. Aveline avait quelque droit à être si péremptoire. Quatre ans auparavant, romancier et essayiste connu, il venait de publier un policier, *la Double Mort de Frédéric Belot.* Surprise, émoi, polémique : on s'interrogea dans la presse de l'époque pour savoir ce qu'Aveline allait faire dans cette galère et on s'étonna que l'honorable maison Grasset fasse ainsi la promotion d'un genre « mineur », « déconsidéré ». A ses détracteurs — il y eut aussi, soyons juste, des défenseurs, — Claude Aveline répliquait : « La Double Mort *s'est fait comme n'importe lequel de mes ouvrages, avec une angoisse et un tremblement qui ne devaient rien au sujet. J'ai compris alors que la littérature pouvait être partout et que, pour mon propre compte, je ne la trahirais nulle part »*, et concluait sa préface d'alors par cette adresse au lecteur : *« Je souhaite simplement qu'à la fin de ce livre, tu penses ce que j'aimerais que l'on pensât à la fin de tous mes livres : il ne faut pas en vouloir à l'homme d'être tel qu'il est. Moralité qui, tu l'avoueras, n'est pas exclusivement policière. »*

Au milieu d'une œuvre foisonnante — théâtre, récits, poèmes, — Aveline récidivera en publiant — de l'Occupation à 1970 — quatre autres policiers, toujours autour du commissaire Belot et de son protégé, l'inspecteur Simon Rivière.

Après d'innombrables *rééditions* séparées, ces cinq ouvrages (*l'Abonné de la ligne U, Voiture 7 place 15, le Jet d'eau, l'Œil de chat* et *la Double Mort de Frédéric Belot* — dans l'ordre logique de cette *Suite policière,* qui n'est pas celui de leur parution !) viennent d'être fusionnés en un seul volume, enrichi d'une « Double note sur le roman policier » et d'une « Confession », sur les conditions dans lesquelles fut enfanté l'ensemble. Une édition idéale pour permettre au lecteur de découvrir un petit monument d'intelligence rigoureuse et d'humour allègre, servi par une langue superbement classique : Aveline n'est pas pour rien tout à la fois disciple d'Anatole France et admirateur de Jean Vigo ! (1) (*Suite policière,* de Claude Aveline, avec une bibliographie de Jacques Baudou, Mercure de France, 943 p., 149 F.)

⁂

Que Claude Aveline fasse figurer *Donald Westlake dans son Panthéon* personnel des auteurs policiers contemporains *ne devrait pas surprendre.* Car ce sacré Don est l'inclassable par excel*lence, sautant, avec une égale virtuosité,* du policier au non-policier et, à l'intérieur *du genre,* du polar de la plus pure tradition *hard-boiled* (les « durs-à-cuire ») au *polar comique.* Ses trois derniers ouvrages traduits en France témoignent *de la variété du talent de ce surdoué.*

Voici d'abord *Ordo,* paru au début de l'année : à travers la rencontre d'un marin sans histoire, modeste et digne, avec l'un de ses amours de *jeunesse,* devenue star de cinéma, c'est une médi*tation mélancolique sur la mémoire,* le temps qui passe que livre Westlake, avec *une gravité légère et une écriture d'une* apparente simplicité, mais souveraine à *rendre l'émotion contenue et le désarroi* des retours en arrière impossibles.

Versant comique, voici *Drôles de frères,* ou l'inénarrable combat d'une communauté de moines new-yorkais désireux de sauver leur monastère des griffes d'un promoteur. *C'est Au nom de la rose* traité sur le mode picaresque avec une verve qui ne le cède en rien à son homologue italien, Westlake étant d'ailleurs, chronologiquement, le précurseur.

Voici enfin le petit dernier, *Levine,* du nom du principal personnage des cinq nouvelles — écrites sur vingt ans — qui composent ce recueil. Le monde en sera plus familier aux amateurs de romans policiers, puisque Abraham Levine est un flic du 43[e] commissariat de Brooklyn, dont les aventures sont traitées à la manière des *police procedurals* d'Ed McBain. Mais ce diable de Westlake n'est décidément jamais tout à fait là où on l'attend. S'il se coltine l'ordinaire d'un flic *new-yorkais — meurtres, suicides,* drogue, — Abraham mène en solitaire un autre combat, bien plus terrible que la lutte contre le crime : cardiaque, il ne cesse de se vivre comme un homme en sursis, hanté, à chaque minute, par la proximité de sa mort, à l'écoute des battements incertains d'un cœur usé qui, il le sait, il le sent, va lâcher prise aujourd'hui, demain. Et ce pas de deux avec la mort d'un flic *ordinaire, âgé, angoissé,* dépourvu d'héroïsme, mais scrupuleux, ce tango douloureux, donnent à *Levine* une dimension humaine, une profondeur qu'on chercherait en vain dans bien des romans à la mode. (*Ordo,* de Donald Westlake, traduit de l'anglais par Jean-Patrick Manchette, avec une préface de Robert Soulat, Futuropolis, 105 p., 65 F ; *Drôles de frères,* traduit de l'anglais par Isabelle Reinharez, Rivages/Noir, 306 p., 35 F ; *Levine,* traduit de l'anglais par Gérard de Chergé, Rivages/Noir, 223 p., 32 F.)

⁂

Stéréotypé, le polar, comme on l'en *accuse volontiers ? Allons donc ! Pour* qui a l'honnêteté de viser au-delà de la caricature, c'est au contraire l'extraordinaire variété de son univers qui frappe aujourd'hui.

Prenez l'inspecteur Laidlaw, créé par l'Ecossais William McIlvanney et qui enquête dans un Glasgow âpre et rude, où les rigueurs de la vie ne sont pas seulement celles du temps. Voilà un flic qui *« hait le Dieu des catégories »* et s'en va répétant que *« si tout le monde pouvait se réveiller demain matin en ayant le courage de ses doutes, et non des convictions, le royaume des cieux serait nôtre ».* Bouche bée, le jeune stagiaire Harkness contemple ce solitaire, qui refuse tous les masques de la facilité et du conformisme — dans sa vie privée comme dans sa vie professionnelle, — cultive avec une amère fierté sa différence et en compagnie duquel *« une journée suffit pour bouleverser toutes vos idées préconçues et vous rendre étranger à vous-même ».* Dès lors, l'enquête sur le meurtre d'une jeune fille va prendre un tour surprenant, quête autant de la vérité des hommes que de la vérité des faits. Au terme de ce parcours initiatique, Harkness sera face à lui-même, sans échappatoire. Laidlaw aussi, bien sûr. Mais lui a l'habitude de cette lucidité, qui se paie parfois, en secret, d'une immense lassitude.

Voyez aussi le dernier Francis Ryck. Cet auteur attachant, qui poursuit depuis de longues années une route singulière, met en scène, cette fois, un tueur à gages rangé, qui se raconte, sans remords certes, mais aussi sans volonté d'autojustification. Sujet fort et... scabreux, on en conviendra. Ryck évite pourtant, sans difficulté, les pièges de la complaisance. *C'est que son héros porte* la marque du destin. Sans savoir ni com*ment ni pourquoi, il est, à son tour,* devenu le Perdant. A la fois serein et las, *il attend une mort qui rôde,* invisible mais inévitable. Il y a du zen chez cet homme-là. Et une grâce tranquille chez son créateur. (*Laidlaw et les Papiers de Tony Veitch,* de William McIlvanney, traduits de l'anglais par Jan Dusay, Rivages/Noir, 279 p. et 341 p., 32 F ; *Autobiographie d'un tueur professionnel,* de Francis Ryck, Albin Michel, 218 p., 75 F.)

BERTRAND AUDUSSE.

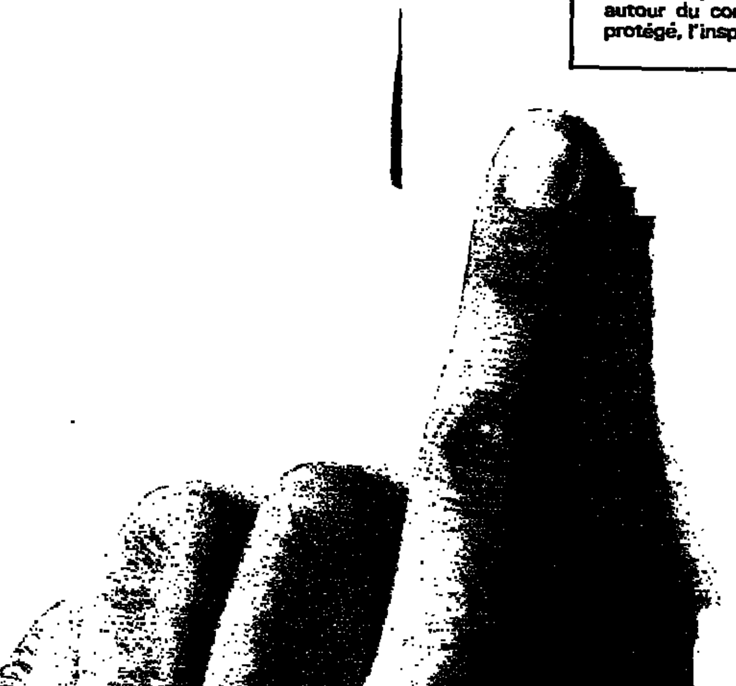
(1) Sous le titre *Par le silence et par la voix,* La Tuilerie tropicale édite deux nouvelles — *qui se répondent* — de Claude Aveline : sur le ton de la confidence murmurée, les rapports passionnels d'une *grand-mère et de sa* petite-fille. (71 p., 74 F.)

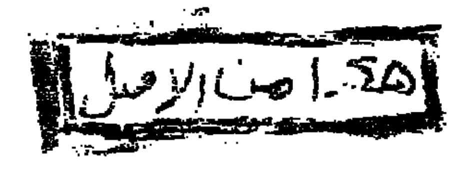
● Le Grand Prix 1987 de littérature policière « étranger » a été décerné à Tony Hillerman pour *Là où dansent les morts* (Rivages/Noir).

● « 10/18 » réédite *Mythologie du roman policier,* de Francis Lacassin. Ne vous laissez pas intimider par ce titre très *universitaire : c'est une balade chaleureuse,* émoustillante dans l'univers des fondateurs du genre, de Poe à *Hammett,* de Simenon à Chester Himes (2 tomes de 350 p., 33 F chaque).

● La revue *Encrage* (c/o ADEISC, BP 0119, 80001 Amiens Cedex) lance une collection reliés « Pulps », du nom de ces magazines américains bon marché qui ont accueilli les premiers pas des grands du roman noir. Au sommaire des deux premiers tomes, présentés par Stéphane Bourgoin, Harry Whittington, Frederic Brown, Robert Bloch, William Irish, H.P. Lovecraft, etc.

● Une dernière bonne surprise au moment de boucler cette chronique : la naissance, du côté de Bordeaux, d'une nouvelle collection « Le Mascaret noir », dirigée par Claude Mesplède. Sous une très belle jaquette, les deux premiers titres sont, de Marc Villard, *Rebelles de la nuit* et, de l'Allemand Ky, *Robin des Bois est mort* (187 p. et 142 p., 49 F).





LA VIE LITTÉRAIRE

Enlivrez-vous à Saint-Etienne !

La deuxième édition de la Fête du livre de Saint-Etienne se déroulera à partir du vendredi 23 octobre prochain. Comme l'an passé, les Stéphanois vivront durant trois jours à l'heure du livre.

« Pour populariser la lecture et favoriser les échanges entre éditeurs, libraires, auteurs et lecteurs », et pour être *« un grand moment chaleureux autour du livre »*, cette fête (gratuite) proposera des animations pour enfants et pour adultes ainsi que des rencontres pour les professionnels du livre : stands d'éditeurs, tables rondes avec les auteurs, lectures publiques pour les aveugles mais aussi expositions de peinture, de photos, projections vidéo, etc.

Vichy : un hommage à Marcel Arland

A l'occasion du Prix Valery Larbaud (attribué le 30 mai à Emmanuel Carrère pour son roman *la Moustache* Ed. POL), la ville de Vichy et l'Association internationale des amis de Valery Larbaud se sont unies pour rendre hommage à Marcel Arland, qui fut le président de l'association.

Une exposition, organisée à la bibliothèque municipale par Mme Monique Kuntz, réunit jusqu'au 31 juillet des manuscrits, lettres, ouvrages de l'écrivain disparu le 12 janvier 1986 : correspondances avec Jean Paulhan, Jacques de Lacretelle, etc., quelques objets personnels, un Rouault, des documents rédigés d'une fine écriture par l'auteur de *l'Ordre* (Gallimard, Prix Goncourt 1930). Dans une lettre à Jean Paulhan (1957), Marcel Arland écrivait : *« Parlons sans pudeur. Notre amitié si longue déjà, et nous pouvons dire stable, aura été l'un des deux grands sentiments de ma vie choisis et acceptés. L'autre étant mon amour pour J[anine]. Et malgré quelques accrochages ces deux sentiments ne se sont pas nui l'un à l'autre ; au contraire, je me tiens pour un homme privilégié de les avoir connus. »* — S.C.

• EN BREF

• **Le Grand Prix des lectrices de *Elle* a été attribué à JACQUES-ALAIN LÉGER pour *Wanderweg* (Gallimard) dans la catégorie « roman » et à FRANÇOISE WAGENER pour *Madame Récamier* (Lattès) dans la catégorie « essais-documents ».**

• **Le prix Méditerranée 1987, troisième du nom, doté d'un montant de 30 000 francs et patronné par la ville de Perpignan, a été décerné à FRANÇOIS FONTAINE pour son roman *Blandine de Lyon* (Julliard).**

• **Le prix Femina-Vacaresco, décerné chaque printemps par les dames du Femina à un essai, a couronné l'écrivain et psychanalyste J.-B. PONTALIS pour *l'Amour des commencements*, une autobiographie parue chez Gallimard.**

• **Le treizième Prix du livre Inter a été décerné à JEAN RASPAIL pour son roman *Qui se souvient des hommes ?* (Robert Laffont). Le jury de ce prix, présidé par un écrivain — cette année Henri Troyat, — est constitué par vingt-quatre auditeurs de France-Inter, auxquels s'est joint le lauréat du Livre Inter 1986, René Belleto.**

• **Le Prix de la liberté 1987 a été décerné conjointement au poète, romancier et essayiste polonais ADAM ZAGAJEWSKI pour *Coup de crayon* (Fayard) et à ELENA BONNER, l'épouse de l'académicien soviétique Andreï Sakharov, pour *Un exil partagé* (Seuil). Fondé en 1980 et parrainé par le Pen-Club, le Prix de la liberté honore chaque année un écrivain étranger qui, dans son pays d'origine, défend la liberté de pensée et d'expression. Depuis l'an dernier, il peut être décerné également à un écrivain en exil, ce qui est le cas d'Adam Zagajewski, qui vit à Paris.**

• **Le Prix du grand roman d'évasion 1987, dont le jury est présidé par Ivan Levaï, a été décerné au journaliste de *Paris-Match* ROGER MAUGE pour son livre *le Chevalier infidèle* (Laffont).**

• **VINCENT CRUBELIER (dix-sept ans), de Bourgoin-Jallieu (Isère), a obtenu le Prix du jeune écrivain 1987 décerné par l'Union laïque de Muret. Ce prix décerné par un jury d'écrivains et de critiques récompense l'œuvre — roman ou nouvelle — d'un écrivain de moins de vingt ans. Le texte du lauréat a été choisi parmi plus d'un demi-millier d'envois qui sont parvenus à Muret. Il sera édité — avec ceux des meilleurs finalistes — à trois mille exemplaires par les éditions Milan, de Toulouse.**

• **Le Prix des arts, des lettres et des sciences de la Fondation du judaïsme français a été remis à MARTHE ROBERT, spécialiste notamment de l'œuvre de Kafka.**

• **Le deuxième prix Alain-Fournier, organisé par le Lions Club de Saint-Amand-Montrond (Cher), a été attribué à JEAN LODS pour son roman *le Bleu des vitraux* (Gallimard).**

• **Une conversation-rencontre autour du livre de PHILIPPE SCHUWER, *Editeurs d'aujourd'hui* (Retz), est organisée à la BPI du centre Pompidou jeudi 11 juin à 18 h 30. Jean-Marie Bouvaist, Pierre Lepape, Nicolas Neumann et l'auteur participeront au débat animé par Jérôme Garcin.**

• **La Société des amis de MARCEL PROUST et des Amis de Combray organise un colloque sous la présidence de Maurice Schumann, le 10 juin à partir de 17 h 30, à la Maison de l'Amérique latine, 217, boulevard Saint-Germain, à Paris. des conférences et des lectures sont notamment prévues. (Renseignements : tél. 42-46-89-64 ou 45-48-19-41.)**

• **Les JOURNÉES INTERNATIONALES GEORGES BRASSENS auront lieu à Sète du 15 au 21 juin. Plusieurs prix, dont un prix littéraire, seront décernés à cette occasion.**

• **La troisième FOIRE INTERNATIONALE DU LIVRE ANCIEN se tiendra les 19, 20 et 21 juin à la Conciergerie. (Renseignements : Jacqueline Lasry-Vidal. Tél. : 43-54-01-28 ou 42-36-59-09.)**

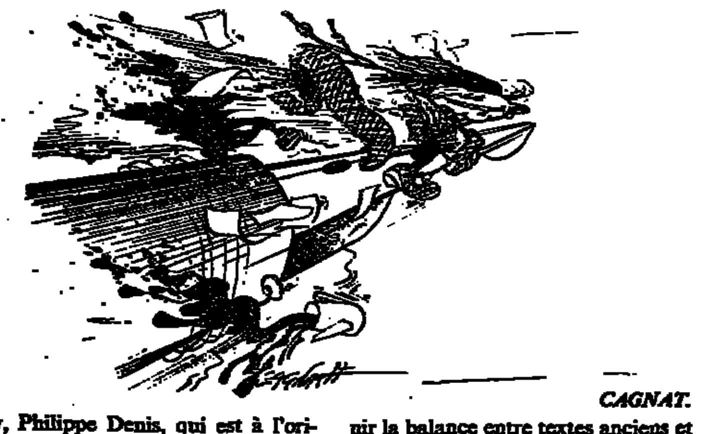
• **La ville de Méréville (Essonne) organise des manifestations à l'occasion du centenaire de la naissance de BLAISE CENDRARS, le 7 juin, en présence de Mme Miriam Cendrars, fille du poète. Une animation sur le thème des « Rhapsodies gitanes » *(l'Homme foudroyé)* est notamment prévue.**

• **Le professeur ILYA PRIGOGINE (prix Nobel de chimie 1977) donnera une conférence sur le thème « Redécouvrir le temps » dans le cadre des « conférences Marc Bloch », le mercredi 10 juin à 17 h 30, à la chancellerie des universités, 45, rue des Ecoles, 75005 Paris.**

Passage en revues

Littérature, poésie

• La longévité et la remarquable qualité de plusieurs revues littéraires helvétiques tiennent peut-être aux moyens qu'un pays plus que prospère est à même, d'une manière ou d'une autre, de leur offrir. Mais ces caractéristiques viennent aussi, assurément, de la vitalité et de l'ouverture d'esprit des hommes et des femmes qui conçoivent ces revues. Ainsi, après des ensembles qui font désormais date sur Celan, Mandelstam et Jaccottet, la *Revue des Belles-Lettres* — RBL — de Genève, consacre un très beau cahier *« à Jacques Dupin »* (N° 3-4, 1986). Outre des inédits de Dupin et des textes poétiques l'accompagnant, signés Du Bouchet, Bonnefoy, Philippe Denis, qui est à l'origine de cet ensemble, Florian Rodari, qui traduit également de l'italien des poèmes de Delfina Provenzali... des études de Jean-Claude Mathieu et Piero Bigongiari éclairent cette poésie âpre et violente. (Ed. Médecine et Hygiène, Case 229, CH-1211 Genève 4, distribution Distique).



CAGNAT.

• Une autre revue, de Lausanne celle-là, *Ecriture*, poursuit depuis 1964 un travail également de grande qualité. Plus éclectique dans ses choix, davantage intéressée par la prose que la *RBL*, *Ecriture* fait une large place aux auteurs suisses d'expression française. Après un numéro sur l'écrivain valaisan Maurice Chappaz, la présente livraison (N° 28, printemps 1987) comporte en particulier un dossier sur Borges et la Suisse, avec deux inédits de jeunesse. L'auteur de *l'Aleph* adolescent, résida à Genève durant la première guerre mondiale. Dans ce même numéro un cahier de magnifiques photographies d'écrivains par Horst Tappe. (*Ecriture*, Case postale 547, I. 1001 Lausanne).

• La revue *Siècle*, dirigée par Armand Farrachi parvient, dans chacune de ses livraisons, à maintenir la balance entre textes anciens et modernes, prose et poésie, création et théorie. Du quatrième cahier (printemps 1987), citons quelques considérations de Swift sur *« les bonnes manières et la bonnes éducation »*, trois étranges et cruels sonnets de Marcello Giovanetti, poète précieux italien du XVIIe siècle, présentés par Jean-Michel Cavaillé et une belle méditation sur « Le feu selon Plotin », par Jean-Louis Chrétien (Siècle, 12, rue Liancourt, 75014 Paris, distribution Distique, 75 F).

• *Frank*, revue en langue anglaise publiée à Paris, paraissant deux fois l'an et distribuée aux Etats-Unis et en Europe, cultive avec désinvolture et talent le cosmopolitisme littéraire. Son animateur, David Applefield a composé pour le numéro 6-7 un dossier sur la littérature contemporaine des pays nordiques. Mais au hasard du sommaire on peut aussi trouver des textes de Cioran, Cixous ou Jabès traduits en anglais. (*Frank*, 6, rue Monge, 75005 Paris).

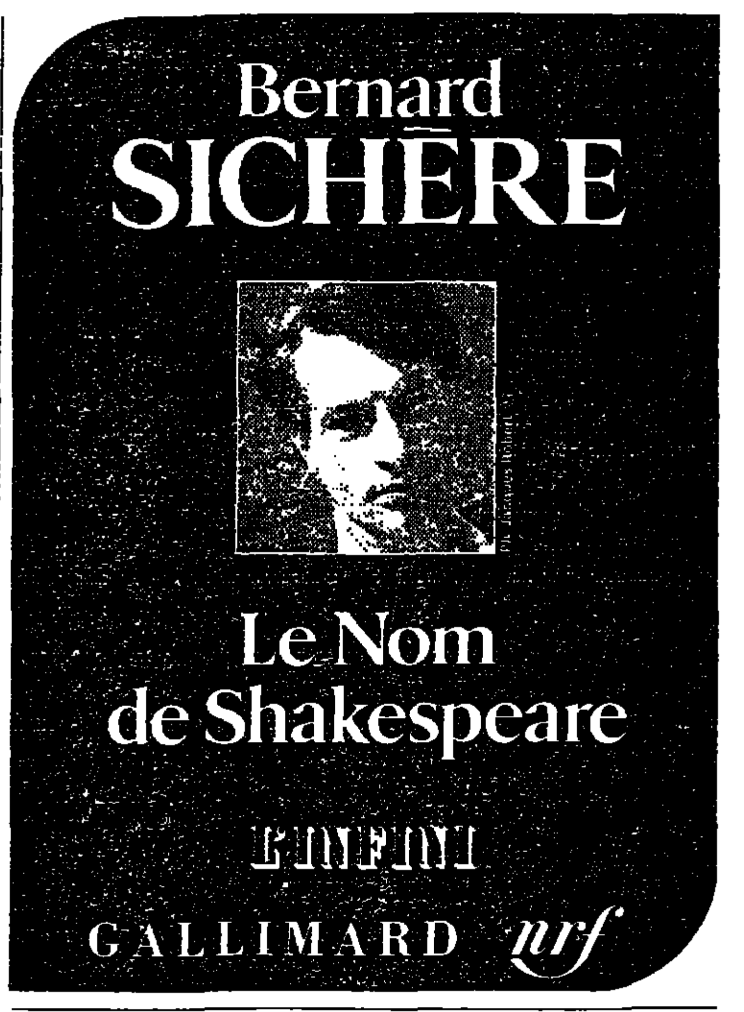
• La revue *Mires*, publiée deux fois l'an, défend un projet *« interculturel »* et *« polyphonique »*. Dans le quatrième cahier, par exemple, se côtoient des réflexions sur l'image et les nouvelles technologies, un commentaire d'un poème d'André Breton ou des extraits d'un roman autobiographique de l'écrivain arabe israélien Anton Shammas. Sensibles aux problèmes visuels, les responsables de *Mires* devraient cependant prêter plus d'attention à la présentation de leur revue en laissant, par exemple, un peu respirer les textes publiés (*Mires*, 95, av. du Recteur-Pineau, 86022 Poitiers, 50 F.)

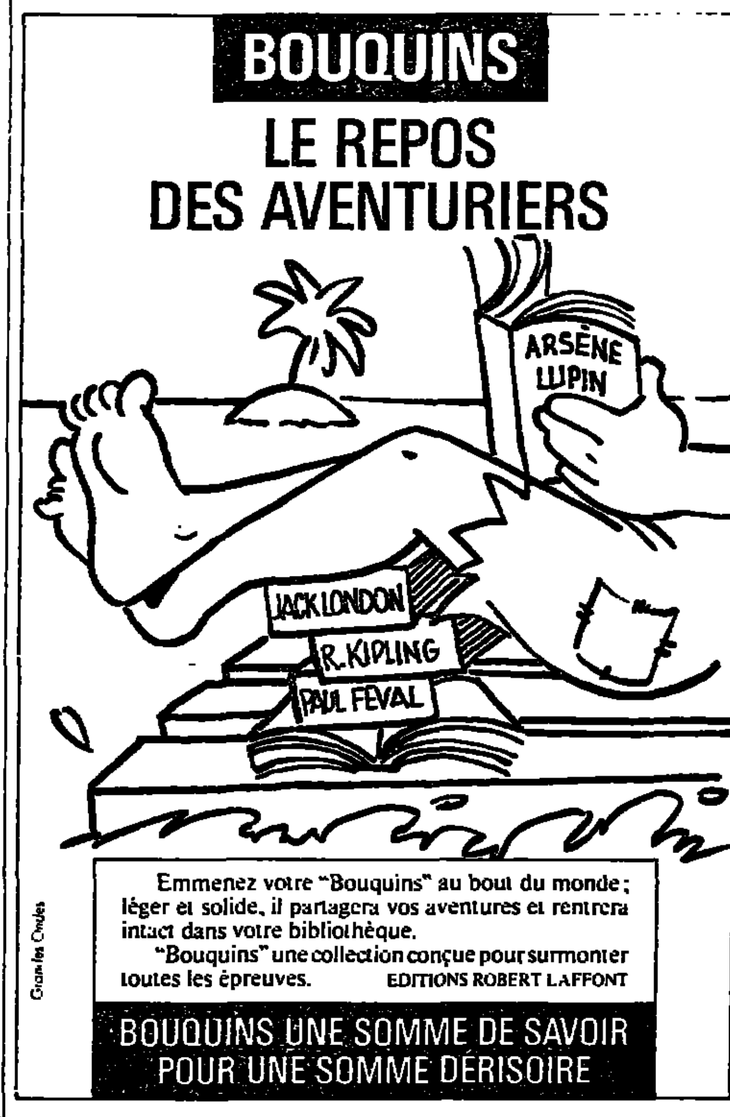
• *Ani Cahiers arméniens*, dont nous avons annoncé la naissance l'an dernier (« le Monde des livres » du 18 juillet 1986), publie son deuxième numéro. Si le souci de donner de la culture arménienne une image moins convenue, moins sanglée dans des certitudes et des clichés lassants, reste visible, l'amélioration de la présentation et du contenu de ces cahiers devrait imposer cette revue avec plus de force. (*Ani* est publié par le Centre de recherches sur la diaspora arménienne, 36, rue de Trévise, 75009 Paris, 75 F.)

• *La Treizième* revient... avec un deuxième numéro (printemps 87) consacré à Roger Gilbert-Lecomte. De nombreux documents inédits, dont l'esquisse d'un poème scénique *l'Ile sans amour* et les traductions, effectuées en collaboration avec Arthur Adamov, de deux proses de Yeats, font de ce cahier, conçu avec un soin scrupuleux, un élément précieux pour servir à la connaissnce de Gilbert-Lecomte (*La Treizième*, dirigée par Max de Carvalho, 6, rue de Jarente, 75004 Paris).

• Concevoir l'existence des revues non plus seulement comme l'expression disparate de foucades intellectuelles, mais aussi comme un moyen cohérent de donner corps et raison d'être à des mouvements d'idées — ou à des idées totalement isolées — à des théories... Telle est l'une des justifications de l'action menée depuis un an par l'association Ent'revues. La *Revue des revues*, qui en est l'émanation, lieu de rencontre pour les revues actuelles, s'attache également à l'histoire de ce mode d'expression. Dans le numéro 3 (printemps 87) le groupe *Philosophies* dans les années 20-30 par Michel Trebitsch ; les débuts du *Mercure de France* par Edith Silve, les revues féministes par Anne Laurent... (Maison des sciences de l'homme, 54, bd Raspail, 75270 Paris cedex 06, distribution Distique, 50 F).

PATRICK KÉCHICHIAN.



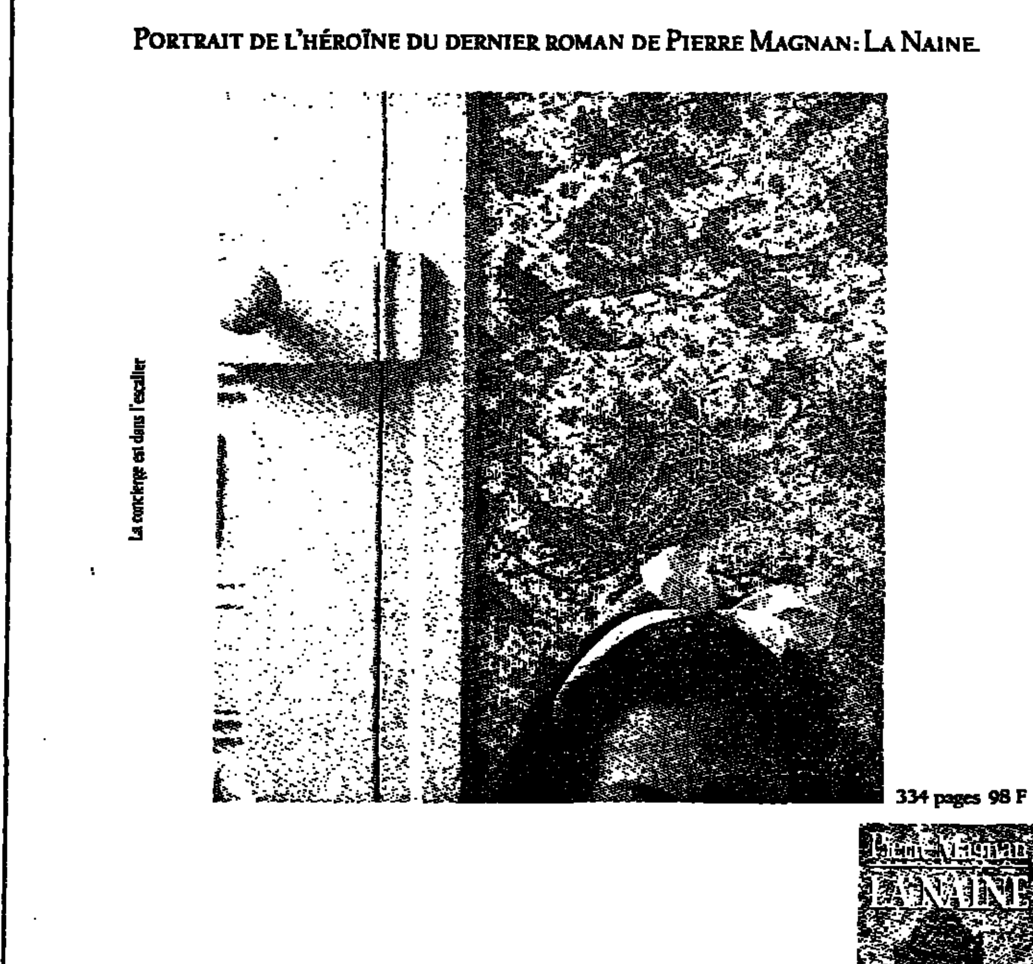


Emmenez votre "Bouquins" au bout du monde ; léger et solide, il partagera vos aventures et rentrera intact dans votre bibliothèque.

"Bouquins" une collection conçue pour surmonter toutes les épreuves. EDITIONS ROBERT LAFFONT

BOUQUINS UNE SOMME DE SAVOIR POUR UNE SOMME DÉRISOIRE

PORTRAIT DE L'HÉROÏNE DU DERNIER ROMAN DE PIERRE MAGNAN : LA NAINE.



DENOËL. IL S'EN PASSE DES CHOSES SOUS NOS COUVERTURES.

● AU FIL DES LECTURES

Les libertins

Contre le retour simpliste au libertinage, mélange de *« galopades sexuelles »* et de *« jeu des idées »*, de *« vague catholicité »* et de *« libéralisme avancé »*, Claude Reichler propose, dans *l'Age libertin*, une explicitation du thème central du noyau conceptuel de l'anthropologie libertine entre le premier quart du dix-septième siècle et la fin du dix-huitième : de Théophile de Viau à Sade. Pour les libertins, *« l'homme est, essentiellement et historiquement, un sujet de représentations »*. S'il veut se soustraire à toutes les intimidations religieuses, politiques, culturelles et morales qui le coupent de son désir, il lui faut affirmer qu'il *peut* se libérer des représentations qui l'aliènent. Ce qui revient, devant le durcissement des pouvoirs institués, à pratiquer une éthique du retrait ou de la sécession, parfois sous le masque de la soumission.

Ni agressif ni véhément, cet essai calmement polémique veut montrer qu'il est possible de *« faire de la littérature autre chose que de l'histoire ou de la théorie, en n'ignorant pourtant ni l'une ni l'autre »*, c'est-à-dire de *« garder vivantes les richesses cognitives des dispositifs symboliques »*. Le libertinage s'en trouve éclairé de l'intérieur ; ses énigmes initiatiques et érotiques y gagnent en pouvoir d'interrogation.

★ L'AGE LIBERTIN, de Claude Reichler, éd. de Minuit, 135 p., 58 F.

Les étrangers

« Ce livre est le voyage d'un voyage. Dès ses premiers pas, cet itinéraire au second degré s'est limité à une interrogation sur la représentation de l'étranger dans l'imaginaire littéraire français, en particulier dans ce qu'on appelle l'exotisme. L'exotisme n'est pas, ici, un folklorisme de surface, mais un secret de toute littérature, de ses paradigmes. » Ainsi le grand écrivain et essayiste marocain de langue française Abdelkebir Khatibi ouvre-t-il cet essai passionnément appliqué à capturer un secret, celui que suggèrent les figures mythiques de l'étranger.

Il les dévoile dans six textes choisis parmi les plus flamboyants et équivoques : *l'Equipée*, de Victor Segalen, où est célébré l'Exote, *l'Empire des signes*, de Roland Barthes, où le Japon passe des mystères aux paradoxes, *l'Amant*, de Marguerite Duras, où le désir de l'étranger se fait marchand, *le Fou d'Elsa*, d'Aragon, où le poète s'identifie à l'étrangère, *Marrakch Médina*, de Claude Ollier, où l'écriture s'affronte à l'énigme d'une autre hiérarchie des formes littéraires (*sacrée, profane, populaire*), enfin *Un captif amoureux*, de Jean Genet, où s'affirme l'ultime dissidence de l'écrivain : par rapport à la littérature. Ces pages sur Genet, nourries de l'amitié fascinée de Khatibi pour le poète énergumène, sont les plus inspirées : un tombeau pour Jean Genet, à la manière d'un marabout.

L'essai tout entier plaide avec force pour « les lois de l'hospitalité dans le langage » et pour un *« exercice d'altérité cosmopolite »*.

★ *FIGURES DE L'ÉTRANGER DANS LA LITTÉRATURE* FRANÇAISE d'Abdelkebir Khatibi, Denoël, 214 p., 106 F.

★ *IMAGINAIRES DE L'AUTRE : KHATIBI ET LA* MÉMOIRE LITTÉRAIRE. Ouvrage collectif, l'Harmattan, 186 p., 90 F.

Les ensevelis

Tous le regard psychanalytique et la plume de Muriel Gagnebin, la création apparaît comme une entreprise contre nature : s'il n'y a *rien de plus naturel que de mourir (homo vient de humus, et y* retourne), la hantise primordiale de l'artiste, cet homme antinaturel, sera nécessairement d'être enseveli vivant. La création, loin d'avoir partie liée avec la vie, aurait alors un rapport intime avec le fantasme de la mort dans la vie. L'idée n'est pas neuve. Muriel Gagnebin lui rend un effet de saisissement en filant (en pistant) la métaphore de l'ensevelissement vivant chez des créateurs aussi variés que Sophocle, Flaubert, Beckett, Musil, Poe, Dostoïevski, *Pasolini, mais aussi chez des auteurs de BD*.

Brassant les œuvres tout en modulant les notions traditionnelles de la psychanalyse, cet essai n'échappe pas tout à fait au risque du fouillis interdisciplinaire ni au danger de réduire la création à des *mécanismes* de la psyché.

★ LES ENSEVELIS VIVANTS de Muriel Gagnebin, Champ Vallon, diff. PUF, 203 p., 108 F.

Les enténébrés

Baudelaire, Flaubert, Laforgue, Verne, quatre œuvres qui, pour Philippe Bonnefis, communiquent par l'ombre, *« la Nuit, dont, ensemble, et sans même avoir eu le moins du monde à se concerter, elles auront promu l'Assomption »*. La formule est belle, l'essai ténébreux et troublant comme il convient à un critique essentiellement inspiré par les machinations nocturnes et les violences sous-marines des textes auxquels il se prend comme une pieuvre amoureuse. Bonnefis parle de la littérature fin de siècle comme on n'ose plus parler de la musique : avec excès, dans le noir.

★ MESURES DE L'OMBRE de Philippe Bonnefis, Presses universitaires de Lille, coll. Objet, 203 p., 99 F.

Les lumineux

Le prélude de *Lohengrin*, de Wagner, rappelle Michel Jarretty dans sa présentation des *Notes de Nietzsche* (inédites) de Paul Valéry, avait pu, un moment de sa jeunesse, désespérer celui-ci d'écrire, tant cette musique ombreuse le fascinait. Et c'est *contre* cette musique, en effet, qu'il apprit à écrire. La même fascination, mêlée de répulsion, portait Valéry vers Nietzsche, et il s'appliqua *pareillement à s'en déprendre, en traquant les comédies de sa propre nuit*.

On n'avancera pas, ici, pour le plaisir d'ouvrir une fausse fenêtre, que l'œuvre de Giono est tout entière lumière. Mais, s'il est vrai, comme l'affirme Henri Godard dans sa présentation des écrits de jeunesse de Jean Giono, que nous y guettons, à partir de l'œuvre achevée, *« l'un des moments les plus mystérieux du mouvement créateur : celui où, ayant pris conscience à travers d'autres de son désir d'écrire, et ayant d'abord marché plus ou moins sur leurs traces, l'écrivain fait enfin entendre sa voix »*, les évocations adolescentes de Manosque nous apparaissent déjà placées dans la lumière de l'œuvre à venir, la lumière que l'enfant trouva dans *l'Odyssée*.

MICHEL CONTAT.

★ VALÉRY POUR QUOI ? textes de Michel Jarretty, Jean Starobinski, Philippe Sollers, Jean Ricardou, Michel Deguy, etc., précédé de *Lettres et Notes sur Nietzsche*, de Paul Valéry, les Impressions nouvelles. 7, rue Taclet, 75020 Paris, 224 p., 98 F.

★ IMAGES D'UN JOUR DE PLUIE et autres écrits de jeunesse de Jean Giono, éd. Philippe Auzou, distr. Hachette, 117 p., 85 F.

● ESSAIS

Nostalgie dans la culture

Notre époque est-elle vraiment celle de la négation de toute échelle des valeurs esthétiques ? La thèse est à la mode mais n'est peut-être qu'un vieux cliché...

Par GÉRARD GENETTE

SANS donner dans les pratiques d'amalgame qui parfois la caractérisent, il me semble percevoir, commune à diverses interventions plus ou moins récentes (1) dont le propos est souvent plus vaste, une vulgate que je schématiserai pour aller vite en termes d'école. Une *thèse générale :* entre autres symptômes de décadence, notre époque (qu'on date parfois d'un quart de siècle) se signalerait par un relativisme culturel absolu qui la porterait à dénier toute échelle de valeurs esthétiques ; une *hypothèse particulière :* dans cet affaissement axiologique, et au moins pour le champ qu'elle couvre, la « poétique » aurait une part de responsabilité, parce qu'elle étudie indistinctement des textes de toute sorte, sans se soucier – *James Bond*, à cette aune, valant Charlus – de leurs différences de niveau.

Encore qu'un anonymat courtois (2) semble ici de rigueur, je me sens, avec quelques autres, directement concerné par l'hypothèse, et *donc indirectement par* la thèse, et motivé à répondre, dans cet ordre et aussi brièvement qu'on m'y invite ici, sept mille signes à valoir sur les sept mille pages qu'appelle l'importance du sujet.

Si l'on veut juger des mérites et des faiblesses de la poétique, il faut le faire en regard des deux principales autres disciplines de son champ : l'histoire littéraire et la critique. *La première, de toute* évidence, n'a que faire de jugements de valeur, et ne prétend nullement y contribuer. La seconde se définit par une lecture et une interprétation souvent et justement qualifiées d'« *immanentes* », *marquées bien davantage* par une visée d'identification au propos créateur que par le souci d'une évaluation qui exige comparaison, et donc rupture de l'immanence.

Imitation ou tradition

En revanche, la poétique, ou théorie (et histoire) générale des pratiques littéraires, parce qu'elle analyse et compare les œuvres à la recherche d'éléments plus ou moins invariants que chacune d'elles compose en *structures singulières*, fournit, comme l'admet équitablement Danièle Sallenave, des moyens de « discerner », par exemple entre structures « pauvres » et « riches » – je dirais plus volontiers simples et complexes, – banales et originales, etc. S'il m'est permis, pour un exemple, d'invoquer mon expérience personnelle, je crois avoir, à la faveur d'une étude générale sur le discours du récit, dégagé quelques critères de mesure de l'originalité narrative de la *Recherche du temps perdu*. Une appréciation de son originalité thématique, stylistique, etc., passerait par d'autres enquêtes comparatives, relevant *elles aussi* de la poétique.

Mais une chose est de décrire des différences, une autre de porter des jugements, et nous touchons là au fond du débat. J'ai parlé, pour faire vite, d'originalité, *mais c'est notre esthétique* « moderne » qui pose là une valeur, et sans trop savoir pourquoi. L'âge classique valorisait plutôt, et peut-être aussi arbitrairement, la qualité contraire, qu'elle se gardait bien d'appeler banalité, mais plus volontiers imitation, ou tradition. On peut aussi bien préférer le simple au complexe, voire le « pauvre » au « riche » : il suffit d'amender les termes, et d'opposer la « sobriété » classique à l'« exubérance » baroque, ou à la « confusion » romantique. Le passage du



CAGNAT.

fait à la valeur – faut-il le rappeler ? – n'est pas une question aussi simple qu'on semble le croire ces jours-ci.

Plus problématique encore, sans doute, l'établissement d'une échelle de valeurs entre pratiques artistiques d'ordres différents. Certes, nul ne nous invite encore à « discerner », à la manière hégélienne, entre les mérites, par exemple, de la musique et de la peinture, mais il y a de cela plus qu'on ne l'imagine dans l'insistance à opposer, ici ou là, Mozart à Sardou, ou Bartok à Linda de Suza. Ne passons pas sur la facilité qui consiste à comparer éventuellement le plus accompli d'un ordre au plus médiocre d'un autre pour illustrer la supériorité de celui-là sur celui-ci, en feignant d'oublier, par exemple, qu'il y a des chansons réussies et des symphonies laborieuses.

Il n'est ni évident ni démontré *que nous ayons là un champ* homogène (« la musique »), au sein duquel les seules différences seraient de valeur. La poétique, justement, sait qu'il existe, au sein d'un « même » art, des modèles ou des traditions génériques dont chacun comporte son ordre d'excellence : le génie tragique est d'une sorte, le comique est d'une autre, et je doute qu'on puisse fonder en raison (je dis : en *raison*) l'idée d'une supériorité de principe, ou, comme on le dit un peu partout d'un mot très lourd, d'une « hiérarchie » de valeurs entre, disons, Sophocle et Molière.

L'art est le champ, infiniment et irréductiblement hétérogène, d'exercice du talent, qui, comme on sait, fait ce qu'il veut, et du génie, qui fait ce qu'il peut. N'étant pas théologien, j'ignore si un cheval de course peut être génial, mais je n'exclus pas d'avance qu'un jockey puisse l'être, voire un disc-jockey. N'en déplaise au néo-académisme en vogue, il n'y a pas plus d'arts mineurs qu'il n'y a de sots métiers : il y a partout de bons et de mauvais ouvriers, et chacun d'eux a ses bonnes et ses mauvaises passes : *Quandoque bonus dormitat Homerus*, comme disent les pages roses. Oui, une belle paire de bottes peut valoir une mauvaise page, s'il en est, de Shakespeare, car il y a « de la pensée » dans toute œuvre humaine.

Une confusion des ordres

L'opinion contraire procède, selon moi, d'une confusion des ordres, où quelque préjugé éthique, voire religieux, vient subrepticement investir l'appréciation esthétique pour nous faire dire qu'un requiem surpasse *a priori* une chansonnette, comme si le Beau (pour mal parler kantien) dépendait du Sublime, ou comme si les grands sentiments pouvaient seuls inspirer les grandes œuvres.

A l'indéniable démagogie « culturelle » ambiante, ne peut-on vraiment, sautant par-dessus l'inévitable cheval, opposer qu'une élégie défaitiste sur le malheur des temps et la « mort de l'art » – en un siècle que nous voyons à chaque instant inventer de nouveaux supports et de nouveaux modes de création ? Allons, tout change, oui, tout, sauf les vieux clichés, et l'éternelle mode rétro, et la chère nostalgie, qui décidément – à propos de courses, et de bottes – *revient très fort* en ce printemps. Où l'on découvre avec attendrissement qu'elle est restée, exactement, ce qu'elle était.

(1) Voir, entre autres, A. Finkielkraut, *la Défaite de la pensée*, Gallimard ; B.-H. Lévy, *Eloge des intellectuels*, Grasset ; D. Sallenave, « Un cheval de course peut-il être génial ? », *le Monde*, 27 mars 1987 ; sans oublier, bien sûr, Allan Bloom, *l'Ame désarmée* (voir ci-dessous l'article de Frédéric Gaussen), où s'exprime le plus massivement l'aspect passéiste et pour tout dire rétrograde du néo-légitimisme culturel.

(2) Parfois rompu au bénéfice de quelque attribution fantaisiste, comme lorsque Danièle Sallenave me crédite de la découverte, sur Proust, d'une « science du particulier » dont le propos revient exclusivement au Barthes de *S/Z*, ou lorsque Bernard-Henri *Lévy* m'impute implicitement l'idée, effectivement « *étrange* », que *tout* texte cache *toujours* un « *sous-texte anonyme et muet* ».

La croisade d'Allan Bloom

Quand un professeur américain part en guerre contre les sciences humaines et les « philosophies destructrices » française et allemande...

PARVENU au terme de sa carrière de professeur à l'université Cornell, Allan Bloom contemple ce qui l'entoure avec mélancolie. L'université est à la dérive. Les étudiants ne sont plus ce qu'ils étaient. La société *américaine ne sait plus à quoi elle* croit.

La cause de cette décadence, il la voit dans le relativisme culturel et l'historicisme qui ont perverti l'Occident. *Dans cette* « ouverture » affolée aux autres et cette contemplation narcissique de soi où l'homme moderne a perdu son âme. L'idée désormais dominante que toutes les cultures – et donc toutes les idées, tous les modes de *vie – se valent et que le seul* but qui vaille est l'accomplissement personnel a conduit à une indifférence généralisée. A un éclatement des valeurs qui a dissous l'école et désarçonné la jeunesse. Que peut-on enseigner, s'il n'y a plus de tradition ? Et que peuvent désirer les jeunes, s'il n'y a plus de vérité ?

Pour Allan Bloom, la crise que traversent les Etats-Unis est d'abord une crise intellectuelle. Elle a son origine en Europe, dans la « *filière allemande* » qui, à travers Nietzsche *et* Heidegger, a distillé le nihilisme et le « *relativisme de la valeur* ». Ce virus vient de connaître son apogée avec les philosophes français de la « déconstruction » (de Sartre à Foucault et Derrida), qui n'ont *pas fini d'exercer leurs ravages* outre-Atlantique.

L'étude des « grands livres anciens »

Ce malaise *moderne apparaît* notamment dans l'effondrement, dans les premiers cycles universitaires, de la notion de « culture générale ». Celle-ci n'a pas résisté à l'éclatement des disciplines et à la disparition d'un terreau culturel permettant de répondre aux grandes questions du bien et du mal, du vrai et du faux, de l'amour et de la mort. La culture moderne est devenue une juxtaposition de techniques pour spécialistes, non un patrimoine permettant à une communauté de trouver un sens à sa vie.

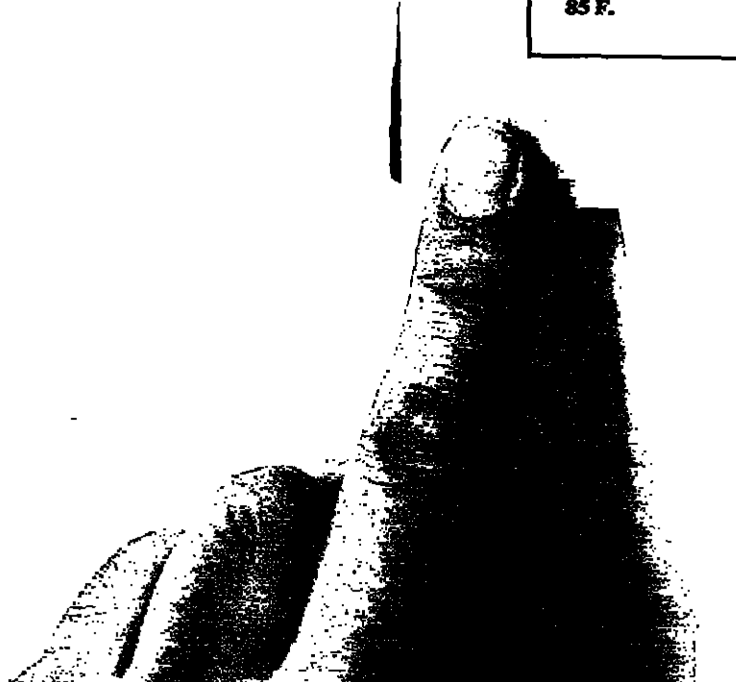
Pour redonner un peu d'humanité à cet *enseignement* exsangue, Allan Bloom suggère de consacrer les premières années d'université à l'étude des *« grands livres anciens »*, car, *« pour acquérir une culture générale, il faut lire certains textes classiques de valeur reconnue* (...), *ne pas essayer de les traiter comme des productions historiques, essayer de les lire comme leurs auteurs voulaient qu'on les lise »*. Mais, à vrai dire, il ne croit pas trop au succès de sa proposition, tant elle lui semble aller à l'encontre des tendances de l'époque... et des préoccupations de ses collègues.

Car, malgré la lueur d'espérance qui pointe dans les dernières lignes de l'ouvrage, Allan Bloom semble trop désabusé pour croire encore à la possibilité de sauver l'humanisme du naufrage. Il assiste, bougon et impuissant, à la déroute de l'Occident, en songeant avec nostalgie à l'effervescence heureuse des années 50, lorsque l'Amérique, fascinée, découvrait les sciences humaines, sans se douter qu'elles la mèneraient à sa perte.

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

★ L'AME DÉSARMÉE. *Essai sur le déclin de la culture générale, d'Allan Bloom, préface de Saul Bellow, traduit de l'anglais par Paul Alexandre, Julliard, 332 p., 120 F.*

AUDACE
Annuaire à l'Usage Des Auteurs Cherchant un Éditeur
360 éditeurs de littérature !
Salué par l'ensemble de la presse comme la meilleure contribution à l'information des écrivains
CALCRE(M) BP17 94400 VITRY



Combat de catch autour de « l'individu »

Deux livres pour comprendre — et éventuellement contester — l'individualisme contemporain

C'EST un peu comme au catch. A ma droite, Castoriadis, le vieux coriace qui rebondit dans les cordes, le champion de *la Brèche*. Il pense toujours que l'individualisme contemporain, avec ou sans étudiants dans la rue en décembre 1986, signe l'échec de l'idéal politique très communautaire de mai 68. Il est « supporté » par toute cette *Pensée 68* dénoncée naguère par Ferry et Renaut, tous les challengers de l'anti-humanisme contemporain, les négateurs du droit, les Derrida, les Lacan et les Foucault, avec Deleuze qui tend les sels au coin du ring. A ma gauche, en culotte blanche, Ferry et Renaut donc, fort prisés du public, les jeunes adeptes de la manchette kantienne et de l'atémi antinietzschéen, dans leur peignoir frappé à l'oiseau de Minerve, qui pensent, eux, que les années 80 sont la vérité de 68, que mai est à mi-chemin entre l'individualisme révolutionnaire du dix-neuvième siècle et notre culte moderne du droit de l'individu à la différence la plus « authentique ».

Le fusible de l'éducation

Le combat a été bien engagé dans un récent numéro de la revue *Pouvoirs* consacré à mai 68, où l'on s'est bien gardé de trop épiloguer sur les événements historiques eux-mêmes : on s'y empoigne à main nue, « pensée » contre « pensée », sans se soucier du public vulgaire, humble manifestant ou gréviste peu frotté d'Heidegger.

Le nouveau livre de Ferry et Renaut est une sorte de match retour, après l'explosion inattendue du « printemps » de décembre dernier. Il nous y est utilement répété, dans les formes impeccables de la dissertation, que les Blancs sont toujours bons et les Noirs encore méchants.

Cet essai de « philosophie immédiate » observe à juste titre que le refus étudiant du projet Devaquet participe de la valorisation en cours du droit et de la loi, d'un souci du juridisme qui contredit une « pensée 68 » enivrée de vitalisme par Nietzsche et de structure par Lévi-Strauss. On vota, il est vrai, à bulletin secret dans les universités en grève et l'on ne voulut pas y politiser un combat collectif pour le droit intime aux études. Et Ferry et Renaut soulignent opportunément qu'en 1968, 1984 et 1986 c'est le fusible de l'éducation qui saute, *« au point névralgique de toute société visant l'intégration démocratique des individualités »*. Ils ajoutent à fort bon escient que le libéralisme qui colore l'air de notre temps a tourné le dos à la tradition depuis 1789 et qu'il nous garantit contre le totalitarisme, tout en nous offrant encore cette sécurité de l'Etat-providence dont les étudiants soucieux de leur avenir ne dédaignaient pas de demander les secours.

Tout ceci est frappé au coin du bon sens et ne justifiait peut-être pas une telle convocation des grands auteurs. A moins qu'il ne s'agisse de valoriser par contraste ceux qui, constatant — la belle affaire ! — que les idées retardent encore sur le réel, proposent les loyaux services de leur philosophie critique. Nous aimons tous le catch. Mais à condition que son spectacle soit bien agencé et que ses champions feignent d'ignorer que nous savons comment les matchs sont truqués. Autrement dit, le débat d'idées est bienfaisant à condition qu'il n'oublie pas trop la rude leçon périodique des faits.

Contre les entêtés de la *Reproduction* bourdieusienne, Ferry et Renaut disent par exemple tout le bien qu'il faut penser des concours. Fort bien. Mais leur Université est monochrome : comment intégrer dans le raisonnement les collèges techniques de banlieue, assortis entre-temps de quelques cheminots ? Et l'ultime proposition du livre laisse rêveur. On y lit qu'aujourd'hui *« les exigences de la liberté académique passent peut-être par un service public qui, sans nul monopole, n'exclurait en rien l'initiative privée »*. Belle formule, mais dont on voit mal l'application concrète.

Il est vrai qu'il faut enfin penser. Il est heureux que les Ferry et les Renaut nous y aident. Mais avec des livres un peu plus élaborés. Celui-ci, achevé d'imprimer le 28 janvier 1987, se propose tout de go d'intégrer les événements de décembre dans un itinéraire de deux décennies. Il y a de quoi souffler, ou essouffler, le lecteur le moins prévenu. Que les champions se penchent donc un peu hors du ring et scrutent à loisir la sociologie des amateurs de catch, qui en redemandent toujours mais qui en veulent pour leur argent. Sinon, comme un célèbre cow-boy médiatique, on en viendra à penser plus vite que son ombre.

Une généalogie du refus

Jean-Michel Besnier et Jean-Paul Thomas avancent à pas plus comptés. Leur chronique est une utile généalogie du refus de l'idéal qui nous traverse aujourd'hui, une histoire de ces deux dernières décennies où l'on oscilla entre la promesse de la modernité et l'épanouissement de l'intersubjectivité. Le message des intellectuels est brouillé, le pouvoir n'aura pas d'ailleurs, la Terreur est au bout du progrès, les enfants de Hayek écrivent chez M. Hersant et la sainte famille ne va pas si mal : autant d'étapes du chemin de croix. Avec, à l'horizon, la plus douloureuse lamentation : que reste-t-il de la ferveur politique ?

Tout semble donc bloqué. La politique se méfie de l'avenir, l'intelligence résiste à l'histoire et n'entend plus transformer le monde, la société est abandonnée à elle-même et les citoyens cultivent leur moi. Le sombre pronostic de Benjamin Constant s'est vérifié : *« Presque toutes les jouissances des modernes sont dans leur existence privée : l'immense majorité, toujours exclue du pouvoir, n'attache nécessairement qu'un intérêt très passager à son existence publique. »*

Un espace de délibération

Tout le livre scrute cette atonie du social qu'engendre la « liberté des modernes ». Il en marque les étapes intellectuelles et les contradictions idéologiques avec clarté et mesure. Il s'interrompt sur un cri. Comment réconcilier l'individu avec la sphère publique ? Aider l'individualisme contemporain à briser son isolement « sans pour autant se renier » ? Comment perpétuer cette démocratie qui doit toujours, disait Tocqueville, *« chercher chaque homme en particulier au milieu de la foule »* ?

La réponse de Besnier et de Thomas tient plus de l'incantation que de la démonstration, mais elle est rafraîchissante. Il faut, pensent-ils, circonscrire, loin des impératifs économiques et de la cacophonie des médias, un espace civique de délibération, inventer une mise en scène pour toutes ces paroles incertaines, accréditer enfin un débat qui ne soit plus un spectacle. Bref, ne plus aller au catch : monter démocratiquement sur le ring.

JEAN-PIERRE RIOUX.

★ 68-86. ITINÉRAIRES DE L'INDIVIDU, de Luc Ferry et Alain Renaut, coll. « Le monde actuel », Gallimard, 134 p., 62 F.

★ CHRONIQUE DES IDÉES D'AUJOURD'HUI. ÉLOGE DE LA VOLONTÉ, de Jean-Michel Besnier et Jean-Paul Thomas, coll. « Recherches politiques », PUF, 199 p., 120 F.

★ POUVOIRS, n° 39, PUF, 192 p., 176 F.

• LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

Les kaléidoscopes ont-ils un sens ?

(Suite de la page 21.)

C'est le cas du jeune Jérôme Seigneulay, double d'Ormesson par l'âge et les études, mais aussi boursier que l'auteur s'admet héritier. Fils d'un postier (comme Bachelard !), Jérôme collectionne les prix au lycée de Dijon, monte en khâgne au lycée Henri-IV, y contracte le virus métaphysique sous l'influence d'Alquié et d'Hyppolite, puis « intègre » rue d'Ulm, en pleine guerre, derrière Michel Foucault. Etre le meilleur, tel est l'unique projet de cet autodidacte, jusqu'au jour où un médecin pétainiste qui a sauvé son père résistant est abattu par les FTP, décidant d'un anticommunisme et d'un engagement démocrate-chrétien qui ne furent pas, c'est le moins qu'on puisse dire, les traits dominants de sa génération.

A l'aide de confidences imaginaires glissées dans les marges des faits ou des écrits connus, le conteur de *San Miniato* tire discrètement la philosophie de cette folle boucherie familiale que fut la dernière guerre. Ainsi peut-on en effet supposer que Brasillach n'aurait pas *« tant admiré la force »* s'il n'avait pas *« tant aimé les idées »*... Nous savons tout sur les réactions de Churchill, Staline ou de Gaulle sur la fugue de Hess, l'entrée en guerre de l'URSS ou la conférence alliée de Casablanca. Pandora libère la Sicile dans les cantines de Patton, elle entre la première à Positano...

Malgré la disparition inexpliquée de son voisin de classe, coupable d'être juif, disparition dont personne — c'est vrai — ne se souciait vraiment, Jérôme a tiré de Hegel, *via* Hyppolite, le soupçon que l'Histoire aurait un sens. L'auteur en est moins sûr. Il préfère trouver que certaines histoires particulières et certaines coïncidences arrangées ont bien du charme. Demande-t-on à un kaléidoscope de signifier quelque chose ?

L'après-guerre a la tristesse des lendemains de fête, quoi qu'on veuille. Vanessa hésite entre la mystique et l'alcool. Pandora mourra d'un cancer. La vente de sa propriété de famille en *« Haute-Sarthe »* conduit le narrateur dans sa chère Italie, mais sa retraite dorée au milieu des peintures et des ciels les plus admirables du monde ne va pas sans tristesse.

L'affrontement entre le nazisme et les démocraties alliées au stalinisme n'a pas délivré le monde de ses démons. La science a pris peur d'elle-même. Le présent avoue sa fragilité. Ne reste que le bonheur orageux des O'Shaughnessy et des Romero, vécu par procuration, les liens tissés de la mémoire et du récit, les mariages attendus, les morts prévisibles, ces résumés pour carnet du jour dont les vieillesses font leur pâture bougonnante...

UN mot de technique. Comme avant, plus qu'avant, Jean d'Ormesson monte en puzzle des séquences courtes dont l'unanimisme et le simultanéisme sautillant rappellent deux de ses anciens de la rue d'Ulm, Jules Romains et Jean-Paul Sartre.

Il laboure moins profond que le premier, et dans une terre moins noirâtre que le second. Sa politesse a toujours été de ne pas paraître grave, même et surtout quand il l'est. Depuis la tendre enfance, il nous l'a dit, il s'est agi pour lui de prouver à un père sceptique son sérieux, et de fuir ce sérieux comme la peste.

Les doses, une fois encore, sont exquises, et répondent à l'obsession de plaire sans jamais conclure. On aimerait prendre un jour la main d'une des dernières O'Shaughnessy, dans quelque lunch de mariage champêtre, et lui demander raison d'une tendre occasion manquée, naguère. Ne serait-ce que pour l'entendre s'étonner, avec un ravissant mouvement du cou : mais qu'est-ce que la raison a à voir là-dedans ?

★ LE BONHEUR A SAN MINIATO, de Jean d'Ormesson, Lattès, 382 p., 89 F.

• ROMANS

Alexandre Vialatte

(Suite de la page 21.)

Dans la grande incohérence, dans la grande folie du monde, ce petit trésor nous est boussole ; Vialatte parie que nous le transportons intact jusqu'aux portes de la mort.

La Dame du Job vogue ainsi sur les eaux mêlées du fantasme et de la trivialité, entre les puissances de l'imagination et les pesanteurs de la vie matérielle. Entre elles, c'est un combat, éternel et acharné. Vialatte a choisi son camp ; il ressemble sans doute à Frédéric Lamourette : *« Il était de la race des hiboux, cette race douce au toucher qui s'éveille à la nuit et voit des choses dans l'ombre. Encore ne disait-il pas tout par crainte de nos moqueries. Il cachait son rêve sous son tablier noir comme le renard l'enfant spartiate »*.

La Dame du Job est un livre doux au toucher. Il ne dit pas toujours tout, mais on devine parfois les griffures sanglantes du renard spartiate sous le superbe tablier des mots : le tribut du rêve peut être terriblement douloureux.

PIERRE LEPAPE.

★ LA DAME DU JOB d'Alexandre Vialatte, Arléa, 192 p., 79 F.

Le Monde
PUBLICITÉ LITTÉRAIRE
Renseignements :
45-55-91-82, poste 4356

demain à
"APOSTROPHES"
MARCEL JULLIAN
JE SUIS FRANÇOIS VILLON
roman
PKL photo Louis Monier
« Il faut mentir à tout le monde, tout le temps, sauf aux humbles. La vérité est à ce prix. »
DENOËL

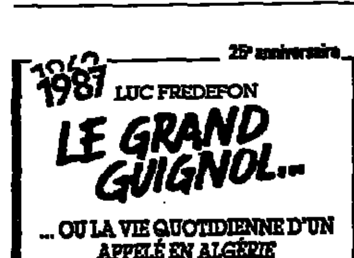
Roberto CALASSO
Ph. D.R.
La ruine de Kasch
"Avec Talleyrand comme "maître des cérémonies," l'écrivain italien Roberto Calasso fait une étonnante peinture de notre monde."
François Bott / Le Monde
GALLIMARD nrf

BOUQUINS
A METTRE ENTRE TOUTES LES MAINS



Offrez-vous du suspense et de l'exotisme. Souples et solides les "Bouquins" de vos vacances seront feuilletés sans risque sous tous les soleils.
"Bouquins" une collection indestructible conçue pour vivre très longtemps. EDITIONS ROBERT LAFFONT
BOUQUINS UNE SOMME DE SAVOIR POUR UNE SOMME DÉRISOIRE

MAISON DE LA POÉSIE
Association subventionnée par la Ville de Paris
101, rue Rambuteau, PARIS-1er
M° Halles – Tél. 42-36-27-53
Hommage à Saint-John Perse
LECTURE CONFÉRENCE
JEUDI 11 JUIN à 20 h 30
SAINT-JOHN PERSE OU LES BIENFAITS DE LA VIOLENCE
par Laurent Gaspar et Henriette Levillain
Textes dits par Bruno Devoldere



... OU LA VIE QUOTIDIENNE D'UN APPELÉ EN ALGÉRIE
« A classer parmi les grands ouvrages tels que : Les Croix de Bois, le Feu, les Godillots sont lourds, à l'Ouest rien de nouveau... Par la truculence de ses anecdotes et reportages pris sur le vif... »
Jean MERET
Club international d'échanges culturels
Distribution DISTIQUE
17, rue Hoche
92240 Malakoff
Prix public : 60 Francs



Tous les mois, un dossier consacré à un auteur ou à un mouvement d'idées
•
JUIN 1987 - N° 243
Georges Bataille
La littérature, l'érotisme et la mort
Union soviétique : Les écrivains en liberté ?
Chez votre marchand de journaux : 24 F
OFFRE SPÉCIALE
6 numéros : 84 F
Cochez sur la liste ci-après les numéros que vous choisissez
- ☐ Raymond Chandler
- ☐ Fernand Braudel
- ☐ *60 ans de surréalisme*
- ☐ Victor Hugo
- ☐ François Mauriac
- ☐ *Spécial Japon (numéro double)*
- ☐ Les enjeux de la biologie
- ☐ *Venise des écrivains*
- ☐ Michaux
- ☐ La littérature et l'exil
- ☐ *Henry James*
- ☐ Lévi-Strauss
- ☐ Les littératures du Nord
- ☐ *Dix ans de philosophie en France*
- ☐ Michel Tournier
- ☐ *La France fin de siècle*
- ☐ Raymond Queneau
- ☐ Georges Dumézil
- ☐ *Londres des écrivains*
- ☐ Les écrivains de l'Apocalypse
- ☐ Vladimir Nabokov.

Nom : ....
Adresse : ....
....
Règlement par chèque bancaire ou postal.
magazine littéraire
40, rue des Saints-Pères
75007 PARIS
Tél. : 45-44-14-51

• LANGAGE

Dante comme père adoptif

DANTE, une fois de plus, fait l'actualité ! Lucienne Portier vient de nous donner une *nouvelle traduction* complète de *la Divine Comédie* (1). D'entrée de jeu le parti pris *de rigueur est annoncé : la traductrice* fait pénétrer le lecteur directement dans le texte en *supprimant la tradition canonique* des chapeaux explicatifs au-dessus des chants qui composent *les trois célèbres cantiche :* l'Enfer, le Purgatoire et le Paradis. Les notes sont d'une *parcimonie exemplaire :* Lucienne Portier aurait même voulu – c'est elle-même qui *nous l'annonce – ne pas préfacer* l'ouvrage. Belle confiance en ce texte du début du *quatorzième siècle que* tout *italianiste* rêve de traduire une fois dans sa vie : la *Comédie* à lire comme un *ouvrage d'avant-garde !*

Les dissertations sur la traduction sont parfois oiseuses, et rien n'est plus utile qu'un *exemple* pris au hasard, même s'il n'en faut rien conclure de définitif : l'ouvrage s'est ouvert au chant XII de l'Enfer dont voici la première tierce rime dans quatre traductions différentes ; il *s'agit* du voyage de Dante, guidé par Virgile, qui arrive *au septième* cercle infernal, celui du Minotaure. D'abord la version d'Alexandre Masseron (1947) : *« Le lieu où nous arrivâmes pour descendre la falaise était alpestre, et tel, à cause de la présence de celui qui s'y tenait, que tous les regards s'en seraient détournés. »* Poursuivons par André Pézard (1965) : *« Apre est ce bord où l'on peut démonter – ains* (2) *tant hideux, par celui qui là règne que toute vue en serait rebutée. »* Puis par Jacqueline Risset (1985) : *« Le lieu où nous parvînmes, pour descendre la berge –, était abrupt et un tel monstre s'y tenait – que tout regard s'en serait détourné* (3) ». Lucienne Portier traduit ainsi : *« Escarpé était le lieu où pour descendre arrivâmes et tel, par celui qui y était, que tout regard s'en serait détourné. »* La version de Lucienne Portier n'est ni une explication, ni une recréation, fût-elle géniale, dans une langue française du *quatorzième siècle,* ni une modernisation, mais une tentative de fidélité à la lettre qui enclôt *l'esprit* de *l'œuvre :* attitude étrangement moderne, qui crée un texte tendu, elliptique, dur *comme l'acier, mais aussi* caressant comme l'eau, où la pulsion dantesque qui anime *l'écriture est toujours perçue par* le lecteur. Si l'on compare d'ailleurs cette dernière version avec *les extraits publiés chez* Seghers en 1965 (4), on s'aperçoit que Lucienne Portier rogne, coupe, ramasse toujours davantage. *Ce* dont on rêve, c'est d'une justification, d'un commentaire des *choix de la traductrice qui* deviendrait *son* commentaire de la *Divine Comédie,* car ce texte *est inépuisable dans se lettre, et* toute lecture – toute traduction – est une plongée qui ramène dans ses filets de nouveaux poissons.

Pourquoi ce retour à Dante si *manifeste au temps de notre* post-modernisme ? La situation culturelle italienne éclaire ce complexe de Dante que nous, Français, ne pourrons jamais liquider. Dante – c'est une banalité – est le père de la langue italienne. Mais il faut préciser la figure de ce père, ni fouettard ni castrateur. En imposant, par son génie, le toscan comme langue littéraire et plus tard nationale, en théorisant ce choix dans son *De Vulgari Eloquentia,* Dante se livre à une opération d'engendrement biologique qui se poursuit jusqu'à nous : pourquoi Luzi, Caproni et tant d'autres recourent-ils systématiquement à ce père, sinon parce qu'il est le modèle de l'ouverture contre les systématisations, l'élitisme, le conservatisme des clercs, gardiens du langage ?

Dante fait pénétrer dans son toscan tous les dialectes qui traversent l'Italie de son époque, accepte les latinismes, forge des néologismes, car il est fidèle à la *vie physique* de la langue. En dépit de ses académies, de sa tradition littéraire byzantine (le *pétrarquisme*), l'Italie est toujours reliée à cette source vivante. Dans ce pays, pas de *campagnes pour la défense de la* pureté du langage, pas d'italanglais ni d'autres joliesses : on lit Dante *dans les écoles et on* y retrouve les vocables du grand-père, mais on sait aussi qu'il *n'interdit pas, puisqu'il l'a créée,* la constante germination de la langue.

La France, hélas ! n'a pas de père linguistique, et ses académies ont empiré la situation par *leurs exclusions et leurs* opérations chirurgicales à froid : on passe d'un modèle à l'autre au cours des siècles, *mais ils se* détériorent vite : comprend-on encore Racine au lycée ? L'ita*lien de Dante serait-il plus* proche de l'italien d'aujourd'hui que la langue de Racine de notre français ? *Orphelins linguistiques* par refus de l'évolution naturelle et biologique du langage, nous *fantasmons sur un père adoptif.* Pourquoi pas Dante ? Mais cette fascination pour Dante est pro*pre aussi à certains écrivains* maghrébins coincés souvent entre la langue du Coran (et ses *gloses*) et un langage de substitution, fréquemment le français. C'est un ami marocain qui rappelle souvent que ses romans, dans son pays, sont lus en français, car, en arabe, il y a des choses qu'on ne peut dire et qu'on ne veut entendre. Ainsi s'expliquerait, par exemple, la passion qu'éprouve pour Dante le Tunisien Abdelwahab Meddeh (5).

Paradoxe de Dante : ce *grand* chrétien, que l'on affuble volontiers *du qualificatif* de conservateur, sinon de réactionnaire, *est le modèle de la* liberté *contre* les sacralisations abusives et fournit l'image d'un père antifreudien, en *constante* irradiation de soi-même dans les métamorphoses du langage.

Nous savons gré à Lucienne Portier de faire sentir tout cela dans sa traduction qui couronne magnifiquement une carrière si remplie et pourtant si discrète (6).

PHILIPPE RENARD.

« Escarpé était le lieu où pour descendre nous arrivâmes et, tel par celui qui y était, que tout regard s'en serait détourné. »


GIRAUDON

« L'enfer » vu par Jérôme Bosch (détail du tryptique *Le jardin des délices*)

(1) Les éditions du Cerf, 569 p., 142 F. On regrette que de rares coquilles défigurent parfois le texte.

(2) *Désormais.*

(3) La traduction d'Alexandre Masseron est publiée chez Albin Michel ; celle d'André Pézard chez Gallimard ; celle de Jacqueline Risset, à ce jour l'Enfer seulement, chez Flammarion ; voir aussi *Dante écrivain,* du même auteur, au Seuil.

(4) Lucienne Portier : *les Ecrivains d'hier et d'aujourd'hui,* Seghers, 190 p. Signalons également, toujours du même auteur : *Dante devant Dieu,* Desclée de Brouwer (1971).

(5) Sindbad (1986).

(6) Pour *mémoire Fogazzaro,* Boivin (1937) ; *Alessandro Manzoni,* PUF (1956) ; *Un précurseur, l'abbé Huvelin,* Cerf (1979) ; *le Pélican, histoire d'un symbole,* Cerf, préface de Paul Ricœur (1984).

• Dans la collection de poche « Arcades », Gallimard vient de publier *Neuf essais sur Dante,* de Jose Luis Borges avec une préface d'Hector *Bianciotti* (trad. de l'espagnol par Françoise Rosset, 120 p., 35 F).

• ROMANS MAGHRÉBINS

Une ville folle qui pourrait être Tunis

Une fable de Fawzi Mellah pour dire le Maghreb d'aujourd'hui.

LE premier roman de Fawzi Mellah, universitaire tunisien né en Syrie et enseignant à Genève, est une fable contée dans un style sec et nerveux, à la manière de ces confessions que l'on se dépêche de faire avant le grand départ.

Un journaliste enquête sur une épidémie de viols dans une ville moderne, peut-être Tunis, où la rumeur tient lieu de mémoire et de source d'informations. Il a été longtemps absent du pays : homme cultivé – grand lecteur de Yourcenar et d'Ibn Khaldûn, – il observe sa ville avec l'œil de la naïveté et de la dérision. Il s'agit dans un premier temps d'écouter le Saint de la parole, homme anachronique, exploité par sa mère, femme redoutable dont le tempérament et la force contredisent l'image qu'on se fait de la condition féminine en pays musulman. Elle finira sa vie en pleureuse professionnelle, après avoir enchaîné le Saint, qui ne jouait pas assez la farce de la mystification rentable. Il prétend être l'instigateur des viols et dit avoir déposé dans le ventre des femmes stériles la graine des mutineries guerrières.

Mustafa-Canari et Ali-Doigt-d'Argent

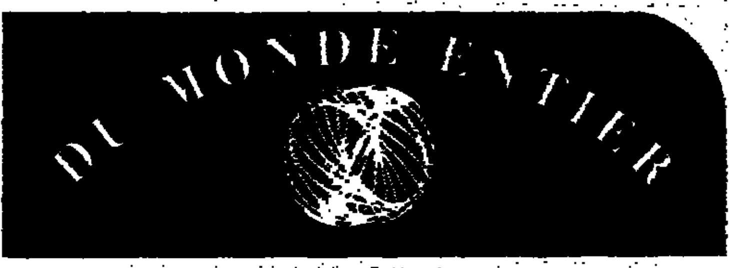
Le journaliste enregistre les délires de cette ville où, de temps en temps, éclatent des émeutes pour réclamer du travail et du pain. Le reste du temps, des personnages extravagants – Aïcha-Dinar, Tawfik-Grain-de-sel, Mustafa-Canari, Ali-Doigt-d'argent..., – reclus dans la misère et la folie, témoignent des malédictions qui s'abattent sur un peuple dépossédé et maintenu dans l'ignorance et les superstitions.

L'enquêteur doit rendre compte à un rédacteur en chef appelé l'Œil de Moscou, correcteur maniaque, un tout petit bourgeois, grave et hautain, sans amis, sans humour. Le journaliste veut comprendre ce qui se passe dans ce pays où la logique et la raison sont évincées par l'imposture, la magie désuète et le mensonge officiel. Il doute de sa mission, car il se rend compte que le quart de la République enquête sur les trois autres quarts. Il cite souvent les grands penseurs musulmans et rappelle qu'Ibn Khaldûn, l'inventeur de la sociologie, était aussi journaliste. *« Aujourd'hui,* dit-il, *ce grand homme serait en prison ou en exil ! »*

Découragé, il voudrait renoncer à son enquête, mais il est déjà dans l'engrenage. Pourtant, dans l'impossibilité d'informer son public, il abandonne l'article et projette d'écrire plutôt un roman. C'est *le Conclave des pleureuses.* Seule la fiction est peut-être capable de témoigner sur une réalité riche, complexe et allergique aux catégories rationnelles. C'est ce que Fawzi Mellah a réussi dans ce récit qui dit le Maghreb d'aujourd'hui secoué par les démons de la nuit : un conte qui perturbe les signes du visible et nous renvoie à nous-mêmes, reclus dans une nostalgie qui tient lieu d'histoire.

TAHAR BEN JELLOUN.

★ LE CONCLAVE DES PLEUREUSES, de Fawzi Mellah, Le Seuil, 192 p., 75 F.



PARUTIONS DE MAI 1987
Harold PINTER
Trahisons *suivi de* Hot-House – Un pour la route et autres pièces
Adaptation française d'Eric Kahane
José REVUELTAS
Le deuil humain. Roman
Traduit de l'espagnol par Janine Castan et Philippe Chéron. Préface d'Octavio Paz
H. SELKOWITSCH
Cercles perturbés. Roman
Traduit de l'allemand par Robert Simon
Junichirô TANIZAKI
La vie secrète du Seigneur de Musashi *suivi de* Le Lierre de Yoshino. Romans
Traduit du japonais par René de Ceccatty et Ryôji Nakamura.
GALLIMARD *nrf*

– LA VIE DU LIVRE –

CATALOGUE LIVRES D'OCCASION
BOUQUINERIE DE LA REPPE
8, avenue Dagnan
83190 OLLIOULES

Jean-Paul DELON
achète et vend tous bons livres anciens :
Économie politique sciences sociales, érudition...
10, rue Buffault (1er ét.)
75009 Paris
T. : 48-24-92-47
Catalogue sur demande

OU TROUVER UN LIVRE ÉPUISÉ ?
Téléphonez d'abord ou venez à la
LIBRAIRIE
LE TOUR DU MONDE
9, rue de la Pompe, 75116 PARIS
45-20-87-12
– *Si le titre que vous cherchez figure dans notre stock* (100 000 livres dans tous les domaines) : vous l'aurez en 24 heures.
– *S'il n'y figure pas :* nous diffusons gratuitement votre demande auprès d'un réseau de correspondants ; vous recevez une proposition écrite et chiffrée dès que nous trouvons un livre.
AUCUNE OBLIGATION D'ACHAT

Un fils de Kafka et de Courteline

JAMAIS sans doute depuis qu'en 1971, au Maroc, un jeune inconnu nommé Tahar Ben Jelloun, me donna ses premiers poèmes (1), je n'ai eu autant le sentiment de me trouver face à un véritable écrivain maghrébin naissant qu'en lisant le premier et roboratif roman de Mohamed Kacimi El-Hassani, *le Mouchoir*.

D'emblée cet Algérien, né en 1955 sur les Hauts-Plateaux et vivant en France depuis 1982, où il a traduit de la poésie arabe, s'affirme avec belle assurance comme un héritier à la fois de Courteline et de Kafka. Avec une limpidité d'expression, une façon de faire rendre tout leur suc aux mots français, une intrépidité et un humour dans les descriptions que l'on trouve, certes, déjà chez d'autres francophones maghrébins mais qui, chez Kacimi, atteignent à une sorte de perfection.

Le texte aussi fort que bref qu'est *le Mouchoir* constitue sans doute la première véritable satire de l'Algérie indépendante. Mœurs publiques et mœurs privées sont exhibées sans acrimonie mais avec un aplomb renversant, à travers la vie inquiète d'un bureaucrate du parti unique en province. Rien n'est épargné, pas plus les anciens maquisards que les faux résistants, les émigrés que les « intellos » protestant contre les guillemets mis par *le Monde* au « *socialisme* » d'Alger : « *Je les trouve bizarres ces Français. Après l'occupation de cette terre, voilà qu'ils incarcèrent son vocabulaire !* », se plaint l'anti-héros du *Mouchoir*.

La plume impitoyable et cristalline du jeune romancier n'épargne pas non plus le refoulement sexuel et l'un de ses exutoires (quand ce n'est pas un paravent) qu'est la bigoterie. Kacimi sait aussi trouver, comme tout écrivain digne de ce nom, le chemin de la compassion quand il s'agit, par exemple, de décrire le triste sort réservé au pied-noir, pourtant de gauche, attardé en Algérie algérienne.

Tous les ingrédients réunis en ce petit livre devraient pouvoir se dilater dans une œuvre de longue haleine. En attendant, on peut déjà se régaler de la lecture du *Mouchoir*.

J.-P. P.-H.

★ LE MOUCHOIR, de Mohamed Kacimi El-Hassani, coll. « Ecritures arabes », L'Harmattan, 76 p., 50 F.

(1) *Hommes sous linceul de licence*, préface d'Abraham Serfaty, éd. Atalantes, Casablanca, 70 p.

L'Algérie d'une guerre à l'autre

Le* Regard blessé *ou le roman d'une adolescence : son auteur, Rabah Belamri, voit juste et clair.

RABAH BELAMRI avait séduit plus d'un lecteur, en 1983, avec son premier roman *le Soleil sous le tamis* (1), récit autobiographique plein d'une fraîcheur sans naïveté et d'une crudité sans exhibitionnisme ; avec, pour toile de fond, l'Algérie coloniale finissante, vue d'un village arabo-berbère retiré du djebel Guergour, entre Bougie et Constantine.

Depuis lors, il s'est fait connaître par des contes, des récits, des poèmes jamais indifférents (*le Monde* du 31 mai 1985) et surtout par des recherches en vue d'un ouvrage monumental sur le grand poète pied-noir du mouvement nationaliste algérien, Jean Sénac, assassiné en 1973 à Alger par, croyons-nous, des maximalistes se réclamant de l'islam.

A travers Sénac, que Camus appelait « *mon fils* », c'est l'auteur de *la Peste* que Belamri, nous semble-t-il, rejoint avec son *Regard blessé*. La phrase est brève, sans chichis ni mystère, au point parfois de paraître un tantinet sèche. C'est une application parfaite du précepte qui veut que « *savoir écrire consiste moins à aligner des mots qu'à en retrancher* ». Dans la littérature nord-africaine actuelle, féconde mais si portée à l'égarement verbal, aux chevauchées oniriques, le « style sans style » de Belamri fait figure de reposante clairière dans une forêt à la douanier Rousseau.

L'histoire qu'il nous raconte dans *Regard blessé* et qui est la sienne, chronologiquement située (quoique avec des retours en arrière) là où s'arrête *le Soleil sous le tamis*, n'a pas choisi non plus les chemins les plus faciles : à quelques semaines de l'indépendance, en 1962, Hassan (quinze ans) souffre d'un décollement de la rétine. Quand il atteindra l'hôpital algérois, à travers les soubresauts d'un pays en train de naître dans le sang, il sera trop tard : ses yeux auront cessé de vivre.

BERENICE CLEEVE

Entre-temps, à la fois soumis et plein de répulsion, il aura dû subir au village toutes les atteintes d'un obscurantisme dont l'« innocence » ne peut excuser les ravages : « *Fatim-Zohra pila dans son mortier une assiette en faïence (...) jusqu'à ce qu'elle obtienne une poudre d'une extrême finesse. Le soir elle versa plusieurs pincées de ce produit dans les yeux de son fils* »...

Outre le drame personnel, tissé sur fond de désir naissant et d'une incompressible joie de vivre adolescente, se nouent les horreurs de deux guerres civiles, celle d'avant et celle, moins connue, d'après l'indépendance. Le juif islamophile est zigouillé dans la rue parce que ce jour-là il fallait abattre un « Français ». Les deux jeunes Algériens farceurs déguisés en fellagas pour effrayer un villageois sont tués comme s'ils étaient de vrais maquisards. Les harkis, hier engagés de dix-sept ans, restés au bled après le départ des Français, mendient en vain la vie. Les quelques pieds-noirs restés eux aussi sont dépouillés comme ceux qui n'avaient pas eu le courage de demeurer sur le sol natal en plein séisme. Les nationalistes s'empoignent dès les premiers jours de l'indépendance sous les yeux d'un peuple époustouflé. Comme l'a noté Jean Daniel dans *le Nouvel Observateur*, Belamri a écrit « *vraiment le livre des accords d'Evian sur le plan métaphorique et littéraire* ».

On parle beaucoup aujourd'hui d'une « *libéralisation* » en Algérie. Les premiers intéressés, les Algériens, sont les premiers sceptiques. On les comprend... Mais sait-on jamais ? La diffusion ou non, outre-Méditerranée, de *Regard blessé* sera en tout cas un de ces petits tests qui, l'air de rien, annoncent ou démentent le printemps. En attendant c'est un livre clair, digne et fier.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

★ REGARD BLESSÉ, de Rabah Belamri, Gallimard, 176 p., 72 F.

(1) Publisud (*le Monde* du 26 février 1983).

Désir d'Arabie

L'Invention du désert, *de Tahar Djaout : une fiction contre l'intolérance*

SUR les chemins de l'aventure, le vertige. Telle pourrait être l'ambition secrète du narrateur, un écrivain enfermé dans une chambre pour relater l'histoire tumultueuse du Moyen Age maghrébin. Au cœur de l'épopée des Almoravides, un homme est tout désigné pour passer de chef historique d'une nation à un personnage de roman : Ibn Toumert, l'homme de tous les puritanismes, chef terrifiant, censeur et illuminé, prédicateur et policier. Homme de rigueur et d'orthodoxie religieuse, il commence par « *mettre de l'ordre dans les mœurs* » : de sa mosquée à Bejaia, il mène la guerre aux homosexuels ; à Marrakech, il sermonne le prince régnant, Ali Ibn Youcef et apparaît aux habitants comme « *l'incarnation d'une justice descendue du ciel* ».

Tahar Djaout, l'écrivain enfermé dans le désert parisien, s'évade. La plongée dans l'histoire de ses ancêtres le mène vers d'autres aventures. Il quitte son personnage, et des confins sahariens du Maghreb il passe à d'autres cités dans le désert d'Arabie. Il abandonne Ibn Toumert dans la ville de Salé vers l'an 1120 et voyage à travers le monde. D'abord la France, qui avait pour lui, alors enfant, « *un goût d'horizon bleu avec un navire en partance* », ensuite Djeddah, Aden, Sanaa, Damas (vue de nuit), puis tous les déserts réels ou imaginaires, là où le temps a d'autres couleurs, d'autres mesures, là où l'oiseau est horloge du temps. Il fait le voyage d'une conquête intérieure, poursuivi, partout où il va, par l'histoire des Almoravides.

Après *les Chercheurs d'os* (1), son premier roman, Tahar Djaout a écrit un livre grave où la fiction emprunte à l'histoire ancienne du Maghreb les matériaux pour lire et comprendre le présent et l'avenir de cette région menacée par l'intolérance politique et religieuse. Ainsi le discours de la morale et de l'orthodoxie au nom d'un islam pur et intransigeant d'un Ibn Toumert refait-il surface aujourd'hui dans une autre langue de bois. Le mérite de Tahar Djaout est d'avoir fait sentir cette menace de manière subtile, par l'écriture, dans une langue superbe.

T. B. J.

★ L'INVENTION DU DÉSERT, de Tahar Djaout, Le Seuil, 202 p., 75 F.

(1) Le Seuil.

Jean-Loup Bernanos
Luc Balbont

Bernanos aujourd'hui

nouvelle cité RENCONTRES

Après la Palme d'Or à Cannes du film « Sous le Soleil de Satan » et pour le centenaire de BERNANOS, le journal d'une vie qui ne cesse de se donner.

180 p. 98 F

nouvelle cité, paris

Grand Prix de l'Essai 1987
RABELAIS DÉCRYPTÉ
Claude GAIGNEBET
A PLUS HAULT SENS



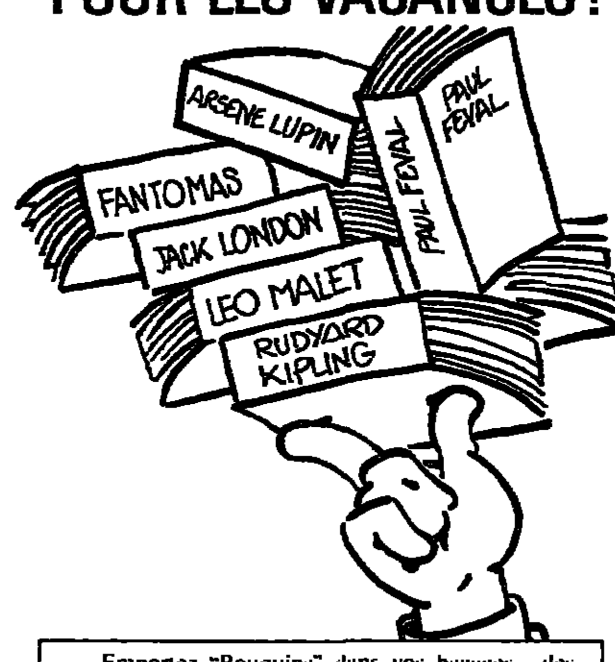
l'ésotérisme spirituel et charnel de RABELAIS

A partir de quelques vers décryptés dans le poème énigmatique «Les Fanfreluches antidotées», l'Oeuvre de Rabelais ouvre toutes grandes les portes d'un Sens, d'un Divin Savoir, d'une Religion même, jusque là insoupçonnés.

2 volumes 21 x 27 illustrés, 1.120 pages
Documentation sur demande :
15 rue Victor-Cousin - Paris Ve

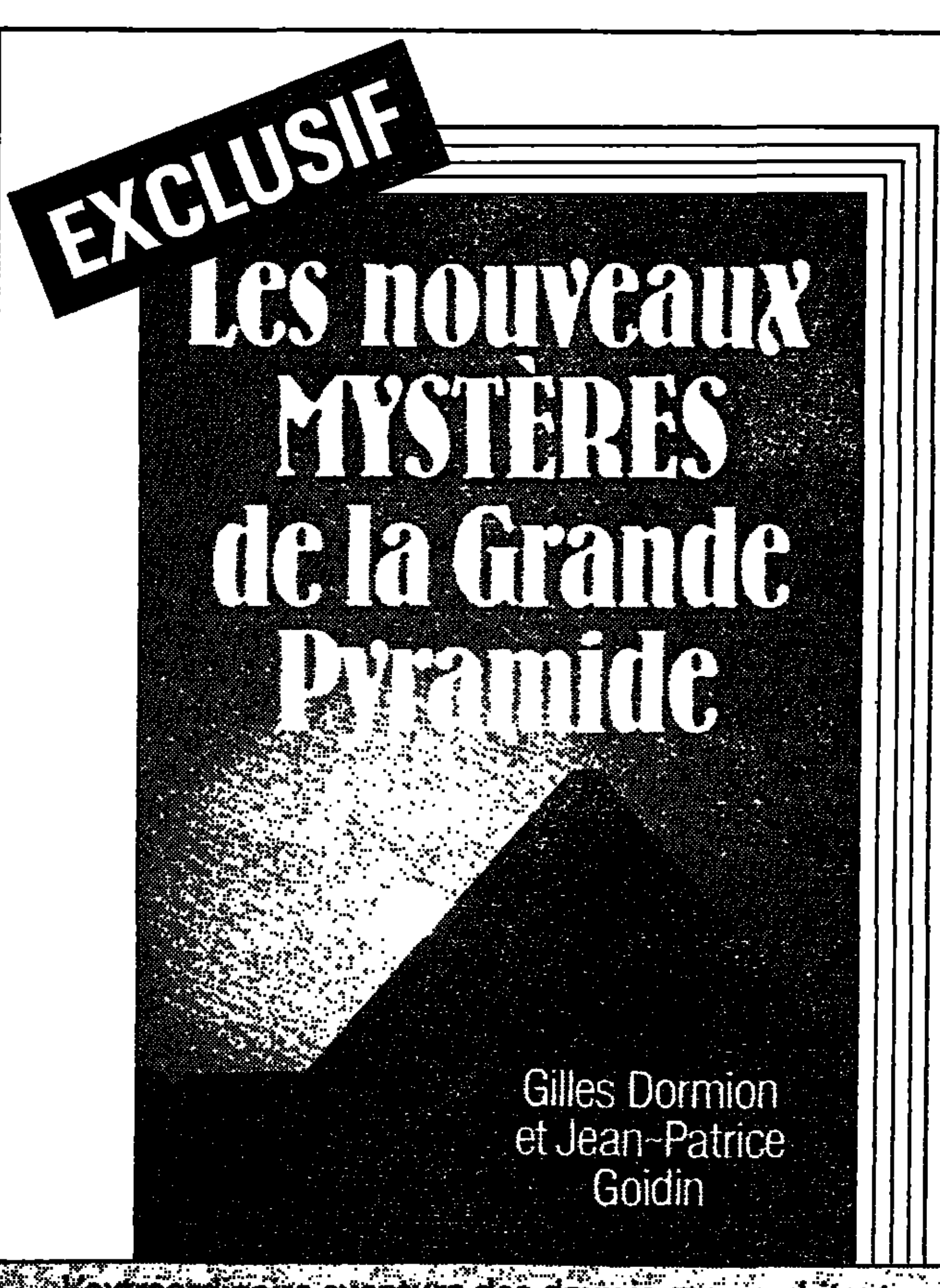
MAISONNEUVE & LAROSE

BOUQUINS
FAITES-EN PROVISION POUR LES VACANCES !



Emportez "Bouquins" dans vos bagages... des chefs-d'œuvre d'aventures, légers à transporter, qui reviennent en pleine forme de vos vacances.
"Bouquins" une collection indestructible conçue pour vivre longtemps. EDITIONS ROBERT LAFFONT

BOUQUINS UNE SOMME DE SAVOIR POUR UNE SOMME DÉRISOIRE



L'extraordinaire aventure des deux jeunes architectes qui ont triomphé des obstacles, des préjugés et des plus grands experts pour percer les nouveaux mystères de la grande Pyramide.
ALBIN MICHEL

Éditions IMPRIMERIE NATIONALE
Jean-Luc Domenach
Philippe Richer
La Chine 1949 1985
502 pages illustrations Relié, 250 F Broché, 220 F
VENTE EN LIBRAIRIE
Catalogue gratuit sur demande

ÉDITIONS LE DILETTANTE
11, rue Barrault, 75013 PARIS
Tél. (1) 45-80-08-71
NOUVEAUTÉS
Eugène DABIT : *Ville lumière*, 65 F
Eric HOLDER : *la Chinoise*, 55 F

Vous écrivez ? Écrivez-nous !
Important éditeur parisien recherche, pour ses différentes collections, manuscrits inédits de romans, essais, récits, mémoires, nouvelles, poésie, théâtre...
Les ouvrages retenus feront l'objet d'un lancement par presse, radio et télévision. Contrat défini par l'article 49 de la loi du 11/03/57 sur la propriété littéraire.
Adressez manuscrits et CV à : La Pensée Universelle Service L.M. 4, rue Charlemagne 75004 Paris
Tél. : 48.87.08.21
ÉDITEURS
LA PENSÉE UNIVERSELLE ÉDITEURS

● LETTRES ÉTRANGÈRES

CHINE ÉTERNELLE...

Conteurs et ermites

L'imaginaire populaire entre le foisonnement du conte et la spiritualité du poème

COMME un iceberg qui lentement se retournerait, la littérature chinoise révèle, d'année en année, l'immensité de ses trésors enfouis. Voici maintenant que l'univers sans fin des contes populaires donne lieu à une exploration minutieuse et enchantée.

Au premier rang des défricheurs : Jacques Dars. Jacques Dars, le traducteur incomparable, qui possède l'enthousiasme, l'élan, la grâce des érudits désinvoltes. Dans le labyrinthe des lettres chinoises, il vagabonde comme personne et débusque toujours un filon imprévu.

Les *Contes de la Montagne sereine* surgissent aujourd'hui, non pas sereinement, mais plutôt à la diable, dans le chaos tonique des grands soulèvements de l'imaginaire. Car ce titre nimbé de sagesse ne qualifie guère les récits rassemblés : sa justification est ailleurs, et c'est elle qui assure la singularité et l'intérêt du recueil.

A l'enseigne de la Montagne sereine était l'intitulé éditorial d'une série d'écrits regroupés par un grand bibliophile du dix-neuvième siècle, Hong Pian. La collection complète se composait de soixante contes ; vingt-sept sont parvenus jusqu'à nous après bien des tribulations. Nombre de ces récits survivants sont extrêmement anciens – d'époque Song ou Yuan – et représentent, en Chine, le passage de l'oralité à la première forme écrite. Ici le scribe garde dans l'oreille la faconde du conteur de foire ou de maison de thé.

Or, souligne Jacques Dars, *« c'est ce foisonnement de matériaux bruts, cette charmante candeur (n'excluant nullement la subtilité ou la malice), cette gaucherie, ces tâtonnements, qui rendent pour nous la lecture si attachante. Gâtés que nous sommes par l'accès à des époques et à des littératures multiples, nous avons ici la chance d'assister par surcroît à la naissance, à l'éclosion, de formes littéraires admirablement variées, de nous désaltérer aux sources mêmes, et combien vives et bondissantes, d'un genre littéraire – mais plus généralement, d'une écriture, d'une littérature ! »*

F. HERB/COSMOS

La Montagne vide ou le chant des instants de plénitude.

Quelle fête désordonnée en effet que ces contes tout juste échappés aux ruelles des bazars, et qui, transcrits en langue vulgaire, perpétuent les échos, les hantises, les plaisirs, les croyances d'un milieu et d'une époque. Avec un encadrement de pieuses sentences bouddhistes ou taoïstes pour adoucir des mœurs par trop rudes, c'est à une traversée vigoureuse de la vie et de l'imaginaire chinois qu'invite ce livre extraordinairement divers. N'étant pas le résultat d'un choix thématique, mais une sorte de « prototype éditorial », les *Contes de la Montagne sereine* mêlent les histoires édifiantes aux anecdocte infâmes, les intrigues amoureuses aux turpitudes des démons, les couplets historiques aux fables religieuses. Se succèdent ainsi une Immortelle, un serpent miraculeux, une mégère intarissable, des amants décapités, et cent autres types humains, inhumains ou transcendants.

La bouche « du chat »

L'un des récits les plus savoureux met aux prises un gouverneur et un esprit qui se prétend le dieu-du-mont-du-Bonnet. Les deux personnages se livrent une terrible lutte d'influence ; ils se défient, s'affrontent verbalement, jusqu'à ce que le représentant du pouvoir temporel se lance dans un véritable réquisitoire et prouve l'imposture de l'être de l'au-delà. Il est dit alors que *« le dieu, tout apeuré, se métamorphosa en un tourbillon de vent pur et s'évanouit »*. Mais non content de ce succès, le gouverneur fit placarder, dès l'aube du lendemain, une proclamation qui annonçait le plus officiellement du monde la dégradation de la divinité et l'interdiction de lui consacrer des offrandes. Pour une fois, force restait à la loi humaine !

Mais, comme disent les auteurs anonymes des contes en guise de transition : assez sur ce sujet ! Il est temps de présenter *le Poisson de jade et l'Epingle au phénix*, un ouvrage qui s'organise, à l'opposé du précédent, autour d'un thème unique. Rainier Lanselle a choisi dans six collections chinoises différentes, composées et publiées au dix-septième siècle, douze récits licencieux ou érotiques qui n'avaient jamais été traduits.

Moines paillards jusqu'au crime, veuves incandescentes, époux dépareillés et nonnes lubriques s'en donnent donc à cœur joie. Certaines des aventures étant extraites des *Histoires extraordinaires à en frapper sur la table*, cela suggère qu'elles font assez peu dans la dentelle et qu'il s'agit plus de truculentes turpitudes que de subtiles perversions. Ces contes témoignent en tout cas de la faveur du public chinois pour les anecdotes grivoises, violentes et épicées ; faveur que trois siècles de censure pudibonde n'ont pas réussi à éteindre. D'ailleurs : *« Quand une souris s'approche de la bouche du chat, comment ce dernier n'en serait-il pas émoustillé ? »*

Mais assez là-dessus ! Quittons les débauches mondaines, les contingences du commun des mortels, partons à la recherche des ermites et des sages en compagnie de Patrick Carré et de Zéno Bianu. Autant l'imaginaire chinois, tel qu'il hante les contes populaires, impose son foisonnement baroque, autant la spiritualité taoïste et bouddhiste, telle qu'elle s'inscrit dans les poèmes, éblouit d'un éclat lapidaire. Et c'est l'admirable réussite de cette anthologie poétique du troisième au onzième siècle que de proposer une version française où ni la transparence, ni la beauté foudroyante, ni la force d'éveil ne font défaut.

Clair miroir de l'esprit libre en tous reflets.

Pleine lumière du vide en chaque grain d'univers. Aux dix mille ombres de l'exubérante multitude.

Une perle irradie dans l'oubli de l'espace. (Hiuan-Kiue de Yong-Kia, 665-713)

Ici, *« un quatrain suffit à exprimer l'expérience de l'infini, que les soûtras et autres traités décrivent par le détail en langage d'école »*. Par-delà le monde encombré de l'obscur et de l'activité des hommes s'élève le chant des instants de plénitude. Le titre du livre – *la Montagne vide* – indique combien cette voie abrupte, à la lisière de l'impossible et du surhumain, conjugue escalade réelle et élévation intérieure. *« L'écriture chinoise du mot* Immortel, notent les traducteurs, *accouple les caractères de l'homme et de la* montagne ; *ainsi, l'ermite, littéralement homme-montagne, est-il la figure parfaite de l'être-paysage. »* Ce que Wang Wei signifie avec sa coutumière et lumineuse simplicité : *« Regardez-nous depuis vos lointaines cités : / Vous ne verrez que des nuages blancs. »*

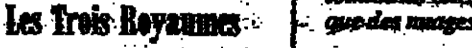
ANDRÉ VELTER.

★ **CONTES DE LA MONTAGNE SEREINE**, traduit du chinois, présenté et annoté par Jacques Dars, préface (très éclairante) de Jeanmine Kohn-Etiemble, Gallimard, « Connaissance de l'Orient », 558 p., 250 F.

★ **LE POISSON DE JADE ET L'ÉPINGLE AU PHÉNIX**, douze contes chinois du dix-huitième siècle, traduction, introduction, notes et commentaire de Rainier Lanselle, préface d'André Lévy, Gallimard, 458 p., 110 F.

★ **LA MONTAGNE VIDE**, anthologie de la poésie chinoise IIIe-XIe siècle, traduite et présentée par Patrick Carré et Zéno Bianu, Albin Michel, 157 p., 29 F.

– A signaler la réédition en « Connaissance de l'Orient » (format de poche) du classique de P'ou Song-ling : *Contes extraordinaires du pavillon du loisir*, introduction et tradition d'Yves Hervouet, 218 p., 36 F.



Les Trois Royaumes

Les éditions Flammarion publient, en six volumes, l'intégrale du cycle romanesque intitulé *les Trois Royaumes*, dans une traduction de Nghiêm Toan et Louis Ricaud. Le cadre historique de ce classique des lettres chinoises est celui des temps troublés, qui virent au début du troisième siècle, la partition en trois grands Etats de l'empire des Han : presque un siècle de chaos, de guerres, de manœuvres diplomatiques et de retournements d'alliances, de massacres et de déportations de populations. Le livre attribué à Louo Kouan-tchong tient à la fois du traité de stratégie militaire, du manuel de l'art de gouverner et du roman de cape et d'épée. Comme le note Jean Lévi : *« Il y a assurément du Dumas père chez Louo Kouan-tchong, un Dumas qui se serait servi d'un canevas de Machiavel. »*

A. V.

Poèmes classiques

Du Fu et Su Dongbo : la perfection plastique

DEUX nouveaux recueils de poésies chinoises classiques viennent d'être traduits par Chen Wing-fun et Hervé Collet : le premier est consacré à Tu Fu (Du Fu), le second à Su Tung-po (Su Dongbo) (1).

Du Fu (712-770), l'un des deux grands poètes chinois, a toujours été un peu moins apprécié en Occident que son aîné Li Bai (701-762). Sans doute parce qu'à l'opposé de ce dernier, qui était un doux taoïste anarchisant en quête d'évasions bucoliques, Du Fu fut surtout un homme social engagé, adepte d'une certaine orthodoxie confucéenne et donc partisan d'un ordre social idéal, bref, le moins romantique de tous les poètes.

Les Chinois vouent pourtant à Du Fu une admiration au moins égale à celle qu'ils portent à Li Bai. Elle est due, pour l'essentiel, à la perfection de sa technique des vers codifiés, où la sonorité et la plasticité ont une importance réelle. Cette maîtrise, qui n'est pas sans rappeler chez nous celle des poètes du Parnasse, ne peut être, hélas, rendue en français, surtout lorsqu'on prend le parti, comme le font les traducteurs, de présenter un texte exempt de toute note et de toute glose, au demeurant parfois approximatif, pour le seul plaisir de la lecture.

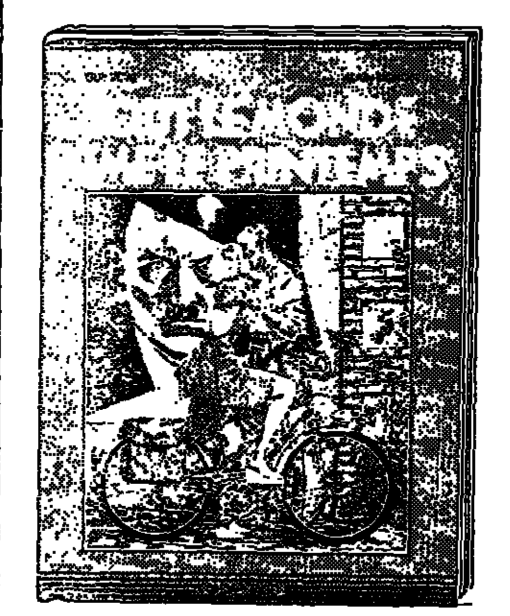
Optimisme

La poésie de Du Fu apparaît alors au public occidental quelque peu sèche et plate : *« Le cheval de guerre ne peut être comparé au cheval de labour / De mille foyers aujourd'hui ne subsistent que cent foyers / Des veuves pitoyables sont spoliées jusqu'à l'épuisement / Ces hurlements de souffrance dans la plaine d'automne, de quel village ? »*

Su Dongbo (1037-1101) était, lui aussi, un homme politique for-

(1) Rappelons que Chen Wing-fun et Hervé Collet ont déjà fait paraître trois ouvrages, également reliés à la chinoise, de Li Po (Li Bai), Wang Wei et Han Shan, tous poètes de la dynastie des Tang (618-907).

Quand l'Histoire bouscule les gens sans importance...



TOUT LE MONDE AIME LE PRINTEMPS
par Guy Vidal
et Alain Bignon

Je pense à tous ceux qui ont eu vingt ans en 1943, qui ont perdu la vie ou la foi en la vie. Et je goûte la saveur douce-amère de l'œuvre de Guy Vidal et Alain Bignon.

Françoise VERNY



DARGAUD

... CHINE D'AUJOURD'HUI

Les nouveaux fils du Ciel

Après les « valeurs sûres », l'édition française découvre les jeunes écrivains chinois : ici Gu Hua et Zhang Xinxin

CONFORTÉE par les succès qu'ont connus les jeunes écrivains chinois aux Etats-Unis ou en Allemagne, l'édition française tente à son tour de les présenter à son public, au lieu de s'en tenir frileusement aux valeurs sûres que constituent les auteurs célèbres des années 30. Les premiers choix ont été judicieux. Les deux romanciers qui viennent d'être traduits aux éditions Laffont et Actes Sud sont des esprits talentueux, imaginatifs, bien représentatifs de la production littéraire récente.

Hibiscus, de Gu Hua (né en 1942), a déjà suscité en Chine de nombreuses controverses, avant d'être couronné en 1982 par le prix Mao Dun. Les personnages du roman ont, en effet, une dimension humaine pour le moins curieuse dans la littérature chinoise contemporaine. Ce sont des êtres que la politique a rendus hésitants, pusillanimes, fourbes à l'occasion, mais qui sont animés aussi de sentiments d'amour et d'amitié qui finissent par triompher de toutes les jalousies engendrées par la révolution culturelle.

Chronique villageoise

Car l'essentiel de l'action se situe durant la dernière et désastreuse décennie de l'ère maoïste, dans la bourgade d'Hibiscus, aux confins d'une vallée qui jouxte les provinces du Hunan, du Guangdong et du Guangxi. L'intrigue en elle-même est banale, mais, à travers l'aventure mouvementée et tragique de deux « misérables », c'est toute une chronique d'un petit village du Hunan pendant la révolution culturelle que Gu Hua restitue. Et ce témoignage littéraire, qui n'est pas sans rappeler celui que Chen Jo-hsi a consacré aux milieux intellectuels dans *le Préfet Yin et autres histoires de la révolution culturelle* (Denoël, 1980), vaut bien des traités politiques ou sociologiques sur cette sombre période de la Chine.



M. RIBOUD/MAGNUM

Des héros de la jeune génération.

Sur la même ligne d'horizon, de Zhang Xinxin (née en 1954), raconte l'histoire de deux jeunes qui se sont aussi connus pendant la révolution culturelle, alors qu'ils étaient exilés au Yunnan. Mais cette époque pèse finalement peu sur leur destin, qu'ils tentent maintenant d'orienter fortement selon leur volonté.

Les deux héros du roman de Zhang Xinxin sont modernes. Mariés, ils sont trop jaloux de leur indépendance pour se résoudre à la moindre concession. Ils se querellent donc sans cesse : il reproche à sa femme d'être dévorée d'ambition ; elle le traite d'affairiste mercantile. Ils se séparent et finissent par envisager de divorcer, même s'il faut, pour cela, *« s'expliquer devant le chef de son unité de travail, devant les services administratifs de son quartier, devant le chef de bureau de l'état civil, devant tout le monde, avoir à prouver publiquement que l'on est malheureux »*.

La vie des deux personnages, qui ne peuvent être que des Chinois de la jeune génération, est décrite avec tant de sincérité et de finesse (surtout celle du protagoniste féminin à qui Zhang Xinxin a prêté beaucoup de traits de sa propre personnalité) que le récit est pour le moins inhabituel dans la Chine d'aujourd'hui. De plus, la technique de narration est résolument nouvelle : les deux héros s'expriment successivement, chacun de son côté, en ayant fréquemment recours au monologue intérieur. *Hibiscus* et *Sur la même ligne d'horizon* comptent parmi les romans les plus originaux et les plus réussis de ces dernières années.

ALAIN PEYRAUBE.

★ HIBISCUS, de Gu Hua, traduit du chinois par Philippe Grangereau, Laffont, 264 p., 92 F.

★ SUR LA MEME LIGNE D'HORIZON, de Zhang Xinxin, traduit du chinois par Emmanuelle Péchenart, Actes Sud, Fleuve bleu, 180 p., 79 F.

– Signalons aussi *Mimosa*, de Zhang Xianliang, le roman d'un amour-passion dans la Chine contemporaine (Ed. Pierre-Marcel Favre à Lausanne, traduit du chinois par Pan Ailian, 250 p., 89 F).

La sensibilité unique de Bai Xianyong

CHAQUE parution d'un roman chinois fait espérer la découverte d'un grand écrivain. Mais les nouvelles publiées après la révolution culturelle, si elles sont des documents inappréciables et souvent émouvants, déçoivent par trop de sentimentalisme, un manque de recul et surtout, même dans les audaces les plus grandes, par une pensée de bois. La littérature japonaise contemporaine paraît tellement plus fascinante ! Quel écrivain peut rivaliser avec Tanizaki ? Un seul écrivain chinois sans doute : Bai Xianyong. Peut-être parce que né en Chine, réfugié à Taiwan, parti vivre aux Etats-Unis, il a su échapper aux limites de la « sinitude ».

Traduit aux Etats-Unis, publié aussi en Chine populaire, il était inconnu en France. Par une sensibilité unique aux femmes et aux enfants, un sens remarquable de la notation juste et percutante, une audace sobre pour explorer ces tréfonds humains qui sentent le soufre de l'enfer, *Enfance à Guilin* montrera que ce n'est pas aller trop loin que de rapprocher ce livre de la *Confession impudique du Japonais*.

Cette tragédie d'une domestique chinoise – qui pourrait dire elle aussi le vers de Racine : *« C'est Vénus tout entière à sa proie attachée »* – est vue à travers le regard de l'enfant dont elle a la charge. Cet enfant gâté et espiègle, cet enfant charmant mais qui devient involontairement l'instrument du drame, est-il si innocent ? Jade, jeune veuve à la beauté sévère, servante modèle, n'est pas de celles avec qui les autres domestiques oseraient plaisanter ; mais, en Chine aussi, c'est chez les humains les plus exemplaires que le désir peut se muer en une passion si possessive qu'elle ne peut se terminer que dans le sang.

Jade a trop donné d'elle-même à ce jeune homme tuberculeux, plus jeune qu'elle, pour le laisser partir. Tels ces fantômes qui à l'opéra, s'étant suicidés pour leur amant, reviennent l'emmener dans la mort, elle préférera détruire ce qu'elle ne peut plus obtenir. En somme, c'est un fait divers, mais il y a rarement un écrivain comme Bai Xianyong pour en faire un drame digne d'une tragédie grecque.

J. PIMPANEAU.

★ ENFANCE A GUILIN, de Bai Xianyong, traduit du chinois par Francis Marche et Kong Rao Yu. Alinéa, 107 p., 53 F.

et l'exercice du détachement.

tement engagé dans les luttes de son temps (il fut premier ministre et connut plusieurs fois l'exil). Mais c'était surtout un lettré, un esthète qui cultivait tous les arts de l'« honnête homme » : musique, peinture, calligraphie, littérature enfin (2). Son œuvre poétique, aujourd'hui la plus appréciée de toute la dynastie des Song, est écrite dans une langue claire et cadencée qui ne dédaigne pas certaines imitations du « style antique » *(Guwen)*.

Mais la principale qualité de la poésie de Su Dongbo est sans doute l'expression en vers d'une conception philosophique qui prend sa source dans la pensée taoïste et qui voit la vie humaine comme une partie intégrante d'un cycle général de la nature. A la différence du pessimisme d'un Du Fu ou d'un Qu Yuan, qui s'insurgent contre les misères du monde (3), Su Dongbo adopte une attitude de détachement *(« Quand les liens se brisent, mieux vaut laisser aller »)* qui lui fait penser que toute tristesse peut être aussi vécue comme l'annonce d'une joie future. C'est cet optimisme-là que les traducteurs nous font partager en nous présentant cent quarante-neuf poèmes et récits en prose.

A. Pey.

★ DIEUX ET DIABLES PLEURENT, de Tu Fu, poèmes traduits du chinois par Chen Wingfun et Hervé Collet, Moundarren (chemin des Bois, 78940 Millemont), 163 p., 95 F.

★ L'HOMME DE LA PENTE DE L'EST, de Su Tung-po, poèmes traduits du chinois par Chen Wingfun et Hervé Collet, Moundarren, 192 p., 99 F.

(2) Les caractères qui figurent sur la couverture de l'ouvrage reprennent une calligraphie (admirable, en dehors de tout style établi) du poète.

(3) Qu Yuan (340-278 av. J.-C.) occupe une place éminente dans l'histoire de la littérature. Le *Li Sao (Elégie de la séparation)*, sa principale œuvre (à la fois épique et lyrique), vient d'être traduit en français, assorti d'un commentaire par Huang Shenfa (Editions en langues étrangères, diff. E 100, 164 p., 20 F).

Racontées dans La Pléiade, les "Sagas Islandaises" révèlent l'histoire d'un peuple légendaire.

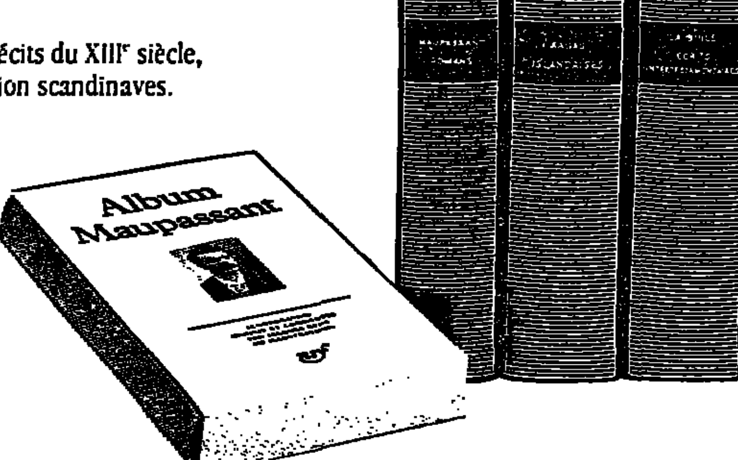
Ph. J.-P. Garcin / Diaf

La Pléiade propose aujourd'hui les Sagas Islandaises, récits du XIIIe siècle, en partie inédits, qui nous initient à la culture et à la civilisation scandinaves.

Avec sa reliure cuir, son papier bible, La Pléiade est une collection prestigieuse. Beaux objets, les livres de La Pléiade sont agréables à lire, à manier, à emporter avec soi.

A l'occasion de la Quinzaine, La Pléiade consacre son 26e album à Guy de Maupassant. Ce très bel ouvrage, illustré de 421 documents, a été conçu et élaboré par Jacques Réda.





QUINZAINE DE LA PLÉIADE DU 20 MAI AU 6 JUIN 1987
L'ALBUM MAUPASSANT vous sera offert par votre libraire pour tout achat de trois volumes.

● D'AUTRES MONDES - *La chronique de Nicole Zand*

Survivre entre les embellies

★ LES QUATRE TIERS D'UNE VIE, de Nina Krivochéine, traduit du russe par Daria Olivier et Dimitri Sesemann, Albin Michel, 330 p., 98 F.

★ LE TEMPS ET LE LIEU, de Iouri Trifonov, traduit du russe par Lily Denis, Gallimard, 370 p., 125 F.

★ CORRESPONDANCE 1910-1954, de Boris Pasternak et Olga Freidenberg, texte établi par Elliott Mossman, traduit du russe, présenté et annoté par Michel Aucouturier, Gallimard, 500 p. (avec index et photos), 190 F.

OULIANOVSK-SUR-MER... C'est ainsi que, par dérision autant que « par hargne et par haine », Nina Krivochéine avait baptisé la ville où il lui fut ordonné de vivre avec sa famille à son retour en Russie en 1948, après trente années passées à Paris. Rapatriée, « ré-émigrée » comme disaient incongrûment les Soviétiques, astreinte à résider dans la ville natale de Vladimir Ilitch Oulianov, dit Lénine, l'ancienne Simbirsk, sur les bords de la Volga, large à cet endroit-là de plus d'un kilomètre. Séjour qui n'avait vraiment rien de touristique ni de balnéaire, mais qui ne fut qu'une des épreuves d'une existence bien remplie qui nous est racontée dans ce récit déchirant et passionnant intitulé *les Quatre Tiers d'une vie.*

C'est en réponse à un appel de Soljenitsyne que Nina Alexeïevna avait commencer à rédiger ses souvenirs. En 1977, il avait demandé à ceux qui s'en sentiraient capables de noter tout ce qui se rapportait à l'histoire de la Russie du vingtième siècle pour être conservé dans la Bibliothèque de la mémoire russe (1). Elle avait quatre-vingt-deux ans... Douée d'une mémoire extraordinairement précise et d'un esprit acéré, elle se consacra, jusqu'à sa mort — en septembre 1981, — à rédiger l'histoire de sa vie, une destinée de ce qu'on appelait les « Russes blancs », ces aristocrates ruinés par la Révolution, souvent honnis parce qu'ils n'allaient pas dans le sens de l'Histoire.

Issue d'une famille noble, qui remonte au treizième siècle, mariée au fils d'un ministre de Nicolas II qui se retrouvera, en 1950, personnage du *Premier Cercle,* dans le même camp que Soljenitsyne, Nina Krivochéine découpe sa vie en chapitres : *« En Russie : 1895-1919 » : « En France 1919-1948 » ; « En Russie : 1948-1974 ».* Elle n'eut pas le temps de terminer cette troisième partie, ni la dernière — « le quatrième tiers » — consacré au « retour d'URSS » en 1974. Pour Nina, issue d'une famille princière, fille d'un brillant ingénieur surnommé le « Ford russe » qui, à une époque d'industrialisation intense de la Russie, avait créé un véritable empire industriel, l'essentiel, à tout moment, fut de survivre.

C'est l'histoire de cette volonté de vivre *qu'elle nous* conte au fil de ses souvenirs : le paradis d'une enfance russe, près de Nijni-Novgorod (Gorki), les vacances en Crimée et la vie dorée de Pétersbourg ; les presque fiançailles avec Serge Prokofiev en 1915 ; la fuite de Petrograd, hallucinante, une nuit de *décembre à pied, sur* la Baltique gelée ; l'émigration à Paris où Nina devient, un temps, propriétaire d'un cabaret, le Samarkand ; l'Occupation et la Résistance ; le mari envoyé à Buchenwald ; la décision, en 1946, de prendre la nationalité soviétique et le retour de la famille — Nina, Igor, et leur fils Nikita âgé de treize ans — en Russie, à Oulianovsk où « réside » également Nadejda Mandelstam, qui enseigne l'histoire de la grammaire anglaise ; le mari bientôt arrêté et envoyé au Goulag, libéré après la mort de Staline et réhabilité ; Nikita, le fils, accusé de haute trahison en 1957 et condamné à trois ans de camp en Mordovie (pour avoir publié dans *le Monde* des réflexions sur l'intervention soviétique en Hongrie) !... Absurdité du destin qui confond toutes les oppressions, toutes les exclusions avec, comme une étoile, le rêve de la patrie, l'amour de la Russie, de la langue russe, de la culture russe. *« Faut-il considérer notre retour à Paris en 1974 comme la preuve d'un échec et notre départ pour l'URSS en 1948, au plus haut des vagues de terreur, comme une démarche imbécile, inspirée par un patriotisme cocardier et une ignorance confondante de ce qui nous attendait ? »* se demande l'auteur sans pouvoir donner de réponse. Consciente désormais d'être condamnée avec les siens à l'exil. Emigrés sans retour.



Le lycée d'Oulianovsk, où étudia Lénine.

HANTÉ par le temps des purges qui vit l'arrestation de ses deux parents et la mort de son père, un héros des révolutions de 1905 et de 1917, membre de l'état-major de l'Armée Rouge, Iouri Trifonov — mort subitement en mars 1981 à l'âge de *cinquante-cinq ans — n'en aura jamais* fini avec la dénonciation du stalinisme ordinaire dans ses répercussions sur les individus, sur la morale privée. Il n'en aura jamais fini de rendre au lecteur soviétique un passé pesant qu'on a envie d'oublier. *« Le passé vit, existe toujours en nous,* nous disait-il à Moscou, il y a une dizaine d'années. *Il constitue les strates de l'individu. La littérature est un moyen de se libérer, un peu comme ces médecins freudiens qui forcent les malades à se raconter. Elle doit nous libérer du passé en l'exprimant. »* Dans son dernier roman posthume, *le Temps et le Lieu,* il semble poursuivre une campagne, commencée dans *la Maison du quai* (2), *pour se libérer des ombres du* passé. Démarche qui, lorsque Trifonov était vivant, demandait un vrai courage.

Le temps et le Lieu, c'est Moscou et c'est l'histoire de l'URSS, telle qu'elle s'est déroulée au rythme des gels et des dégels — quelques rares embellies qui ne se comptent même pas sur les doigts d'une main —, des grandes guerres patriotiques et des minables impostures. Un écrivain, Sacha Antipov, raconte une carrière de Russe moyen, d'écrivain moyen, *« fils d'ennemis du peuple ». « Et tes parents, où sont-ils ?* lui demande *une voisine. — En mission... — Alors, avec qui t'habites ? — Grand-mère. — Tu m'en diras tant... ».*

Le narrateur, l'auteur, se défend d'être Antipov. *« Ce n'est pas de moi qu'il est question,* affirme-t-il. *Il sera question d'Antipov qui habitait boulevard de Tver, lui aussi. »* Et, plus loin encore : *« Antipov ne me plaisait pas. Il y avait en lui quelque chose qui m'inquiétait. J'ai été longtemps sans comprendre, puis j'ai compris. Il me ressemblait trop. Même extérieurement : des lunettes, peu causant, lent, et, en plus, nous étions presque du même âge. »* En treize chapitres, Antipov et son double voient défiler la ville et l'époque telle qu'elle fut vécue par la masse des intellectuels. C'est écrit sans revendication, sans cri, sans propagande. Un état des stocks humains après soixante années.

Trifonov, minutieusement, *met en* relation des hommes ordinaires avec une histoire qui ne l'est pas ; sans condamner ni juger, il met au jour les grandes trahisons et les petites compromissions : l'apprenti-écrivain cultive l'art d'écrire des nouvelles *« qui ne parlent de rien » ;* l'auteur de théâtre se suicide quand revient *du camp son* co-auteur arrêté en 1936, dont il avait supprimé le nom de l'affiche ; et peut-être que, contrairement au film d'Abouladzé, *Repentir,* on finit par mettre en terre le cadavre de Staline exposé *« fin d'hiver place Troubnaïa »* La vie, une autre vie, continue en ce lieu. N'oubliez pas !, répète Trifonov *« Le souvenir et la vie ne font qu'un. Si l'on détruit l'un, on détruit l'autre, ils forment un tout qui n'a pas de nom. »*

EXCLU de l'Union des écrivains soviétiques en 1958 à l'unanimité pour ses activités *« incompatibles avec la qualité d'écrivain soviétique »,* Boris Pasternak — mort en 1960 — est donc « réhabilité à grand bruit (3). On va éditer intégralement, dans la revue *Novy Mir,* le docteur *Jivago,* cet objet de scandale du *« Judas aux trente deniers »,* et ceux-là même qui demandèrent que soit déchu de la citoyenneté *soviétique le lauréat du prix Nobel 1958* vont se rallier à la majorité du moment. O combien Trifonov avait raison de cultiver la mémoire, se souvenant d'un vers fameux du plus célèbre des poètes russes, Pouchkine : *« Ils ne savent aimer que les morts !... »*

La *Correspondance* entre Boris Pasternak et sa cousine Olga Freidenberg, remarquablement présentée et annotée par Michel Aucouturier, est un document très précieux pour mieux comprendre ce poète lyrique difficile qui n'a laissé qu'un seul roman : *Jivago.* Une correspondance de toute une vie, entre 1910 et 1954, avec Olga, cette complice intellectuelle, professeur de littérature grecque à l'université de Leningrad, née comme lui en 1890, morte en 1955, cinq ans avant lui. A l'exaltation des interminables lettres de la vingtième année va succéder, entre Moscou et Leningrad, une relation de connivence qui permet de suivre l'évolution du poète — dont le premier grand succès, *Ma sœur la vie,* paraît en 1922, salué par les critiques enthousiastes de Mandelstam, Brioussov, Tsvetaïeva — et de découvrir en Olga Freidenberg une femme *« fière et intransigeante »* à l'intelligence pénétrante avec qui il peut parler de tout, sauf des événements politiques, comme s'il se méfiait des lecteurs indélicats.

En décembre 1935, elle lui rapporte ses dialogues avec les censeurs : *« Je leur dis : « Ecoutez ! Pourquoi discuter » sur des mots ? C'est ma conception » que je ne veux pas et ne désire pas » retirer. » Le rédacteur sourit : « Nous » savons que c'est votre conception, » mais ce que regardent les gens, ce » sont les mots. »* Février 1940, il annonce l'arrestation à Moscou de Meyerhold et l'assassinat, dans sa cuisine, *de sa femme, l'actrice Zinaïda* Raïkh : *« Ensuite il lui est arrivé malheur, et on a égorgé sa femme. Tout cela ne peut pas se décrire et tout cela m'a touché de près ». « C'est l'entente tacite de deux témoins muets de la terreur qui sévit autour d'eux »,* écrit Michel Aucouturier dans sa préface à propos de cet échange qui, au fur et à mesure des années, tient une place de plus en plus grande où tous deux retrouvent les souvenirs et les préoccupations spirituelles de leur jeunesse. Il lui fera lire *le Docteur Jivago,* mais elle s'éteindra avant le scandale.

Le plaisir que donnent les épistoliers est, hélas, en voie de disparition... Plus que le roman, une correspondance peut donner l'impression d'avoir vécu une époque, dans ses grandes et ses petites choses. Il est à parier qu'il existe encore de nombreuses lettres de Pasternak encore inédites. Où sont-elles ?

Encore un mot à propos de *Jivago :* M. Zaliguine, *directeur de Novy Mir,* a déclaré que l'édition russe serait établie d'après le manuscrit. Mais où est-il donc *ce manuscrit, dédicacé personnellement* par l'auteur à Lara-Olga Ivinskaïa et subtilisé par le KGB lors d'une perquisition ?... Sans doute à côté de celui de *Vie et destin,* de Vassili Grossmann, dans le fonds littéraire des Archives de la Loubianka...

(1) *L'ouvrage a paru en russe dans la collection « Bibliothèque de la mémoire russe »* (BMR). YMCA Press, 1984.

(2) *Gallimard, 1978. Un fragment de* texte inachevé de Trifonov a paru cette année dans la revue *Amitié des peuples* sous le titre *Disparitions (Moscou, n° 1, 1987).*

(3) *Le Triomphe du poète sur l'institution. Le Monde* du 29 mai.

SAINT-JOHN PERSE

Lettres à l'Étrangère

Textes réunis et présentés par Mauricette Berne

Cahiers Saint-John Perse

Année du centenaire

GALLIMARD nrf

Kabbale, vie mystique et magie

Judaïsme d'Occident musulman

Haïm ZAFRANI

Histoire et actualité. La vie quotidienne et l'imaginaire social castillan et judéo-maghrébin.

Un volume 16x24, 488 pages, un frontispice et 10 illustrations ... 326 FF

En vente chez tous les bons libraires et chez l'éditeur

MAISONNEUVE ET LAROSE

15, rue Victor-Cousin 75005 Paris - Tél. 43-54 32 70

Quand Marina était jeune...

De 1908 à 1923, les poèmes et la passion de Tsvétaïeva

D*ES yeux qui brûlent* gouachés sur la couverture d'une collection nouvelle dirigée par Bernard Noël signalent ce beau recueil de poèmes de jeunesse de Marina. Tsvétaïeva, réunis pour la circonstance sous le titre *Le ciel brûle.*

On commence à peine à se familiariser avec l'œuvre de passion, de paroxysme et de dévoration intérieure de ce poète au destin tragique (1892-1941). Déjà, depuis une dizaine d'années, des traducteurs s'étaient risqué à affronter ces poèmes à la limite du traduisible, notamment Eve Malleret dans *Tentative de poésie* (La Découverte, 1986) ; et une extraordinaire *Correspondance à trois* — Rilke, Pasternak, Tsvetaïeva (Gallimard 1983), tissait le fil d'une relation exceptionnelle entre trois des plus grands poètes lyriques de notre temps. Clémence Hiver aussi nous avait « offert », à travers *Neuf Lettres avec une dixième retenue et une onzième reçue* (1986), un bref « roman » épistolaire, écrit en 1922 à Berlin, au temps de l'émigration. Cette fois, Pierre Léon, le traducteur de *Le ciel brûle,* a choisi de préserver le mouvement, le rythme, la respiration des poèmes, au détriment d'une hypothétique fidélité. Et le résultat (malgré quelques scories de sens et d'orthographe) est tellement réussi qu'on voudrait en lire davantage.

A peu près inédits en français, les poèmes du recueil vont de 1908 à 1923, de l'adolescence heureuse à l'exil. Ils évoquent l'éveil des sentiments, les passions, le mariage avec Sergueï Efron (*« Avec défi, je porte son anneau. / Je suis sa femme devant l'éternité, pas sur papier »*), les amours saphiques (*D'où me vient la tendresse? / Ce n'est pas la première fois. / Que des boucles, je sens la caresse. / Que des lèvres, je baise le noir »*), la naissance d'Ariane, fille de Marina.) (*« Avec l'hirondelle, tu est venue. / A la même heure. / La joie d'un petit corps. / Des yeux nouveaux. / Naître au mois de mars. / Seigneur, vois-tu le salut? / C'est être un oiseau. / Sur terre »*), la guerre aussi (*« La guerre, la guerre! / On prie. / Les éperons jacassent. / Mais je n'ai rien à faire ni du tsar. / Ni des querelles des peuples. »*) Et la fin, en février 1920, de sa seconde fille, morte de faim.

C'est un art qui naît entre les révolutions — 1905-1917 — chez quelqu'un qui répétait qu'elle n'appartenait pas à son époque et qui, pourtant, plus que tout autre poète, subit toute sa vie les événements historiques. Jusqu'à la mort, par pendaison, le 31 août 1941, à Elabouga, une bourgade tatare où les autorités soviétiques avaient envoyé Marina à son retour sur la terre russe, après vingt ans d'exil, d'exaltation et de solitude...

Peu à peu, l'œuvre nous arrive, en miettes. Clémence Hiver annonce pour cette année un autre essai, *Mon Pouchkine;* les lacunes sur la biographie se comblent. Un ouvrage de Simon Karlinsky vient justement de paraître qui nous fait mieux connaître la vie et le monde de Marina Tsvétaïeva : une biographie solide et passionnante, qui complète un travail du même auteur du début des années 60, à une époque où beaucoup des événements de cette vie étaient inaccessibles.

Un grand poète, une bonne biographie... et un précieux album de photos (1). Il est à parier que Marina Tsvétaïeva va enfin devenir un poète célèbre.

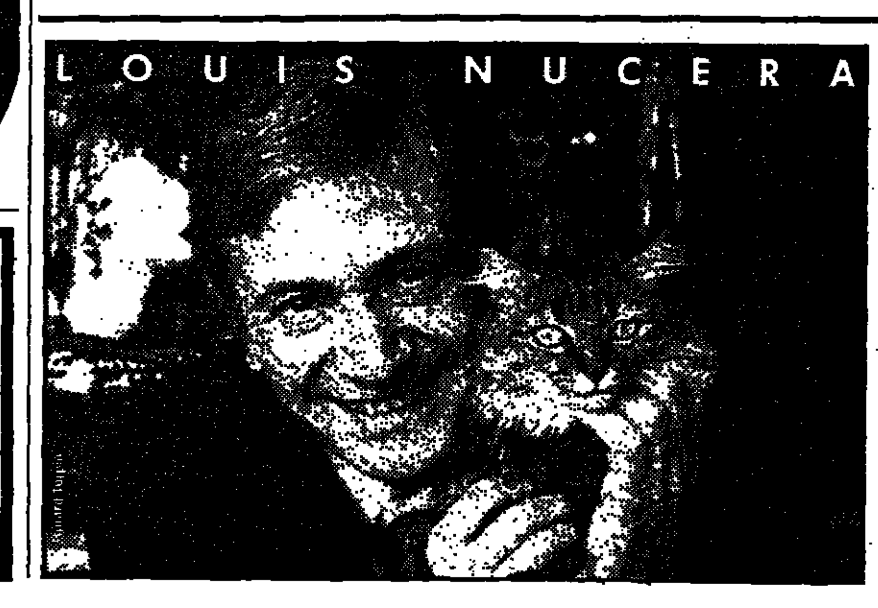
N. Z.

★ LE CIEL BRULÉ, de Marina Tsvétaïeva, poèmes traduits du russe par Pierre Léon, Cahiers de Brisants, coll. « Comme », 78 p., 75 F., (30, rue des Saules, Saint-Pierre-du-Mont, 40000 Mont-de-Marsan).

★ MARINA TSVÉTAEVA, *The woman, her world and her poetry,* de Simon Karlinsky, Cambridge University Press (en anglais), 290 p., 27,50 livres (relié) ou 9,95 livres (poche).

(1) Marina Tsvétaeva, Editions Ardis, Ann Arbor, Michigan, 1981.

Nota bene : Tsvetaeva (transcription anglaise). Tsvétaïeva (transcription française).

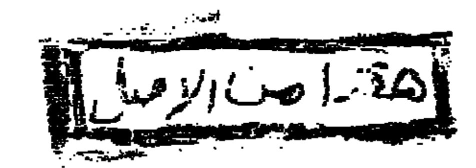


Mes rayons de soleil

"Une étourdissante et charmeuse promenade, tour à tour pluvieuse et ensoleillée, littéraire et mécanique, innocente et rouée, touristique et humoristique."
François Nourissier/Le Figaro Magazine

"Endossant le maillot jaune de la nostalgie, Nucera a mobilisé un peloton d'écrivains, détrousseurs de grandes routes comme lui : Tolstoï, Gombrowicz, Barrès, Nabokov, Kessel."
Roland Jaccard/Le Monde

GRASSET



Pierre Belfond

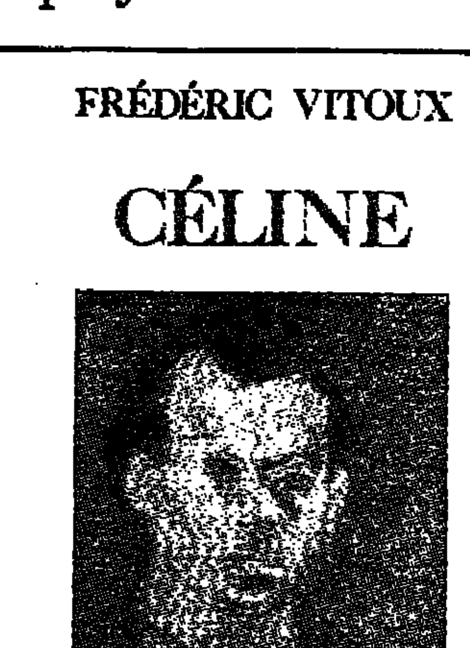
Collection *"DOSSIERS"* dirigée par Jean-Luc Mercié



Jean-Michel Palmier

TRAKL

Né à Salzbourg en 1887, contemporain de l'expressionnisme, Georg Trakl meurt d'un excès de cocaïne à vingt-sept ans en 1914. Comparé à Hölderlin et, plus encore, à Rimbaud, le poète a eu une considérable influence sur les lettres allemandes du XXe siècle. "Une grande surprise et un beau cadeau" : ainsi Heidegger saluait-il, en 1972, le travail de Jean-Michel Palmier. Le centenaire de la naissance de Trakl mais aussi la redécouverte en France de la Vienne d'avant 1914 imposaient une nouvelle édition de ce livre.



les dossiers belfond

Frédéric Vitoux

CÉLINE

Écrivain controversé – certaines de ses thèses idéologiques sont monstrueuses – mais écrivain majeur du XXe siècle, Céline a bouleversé le langage, révolutionné la littérature, créé ce ton inimitable qui amalgame fiction et autobiographie, délire verbal et divagations apocalyptiques sur l'Histoire. Frédéric Vitoux propose, dans cette édition mise à jour et augmentée, une approche critique et un bilan des travaux, jusqu'aux plus récents, consacrés à l'homme et à l'œuvre.



Christine Dupouy

RENÉ CHAR

Avare de ses apparitions publiques comme de ses confidences, René Char, c'est tour à tour le Provençal enraciné dans son terroir de l'Isle-sur-la-Sorgue, le résistant, l'ami des peintres ou des musiciens (de Staël, Da Silva, Giacometti, Boulez) ou encore l'auteur consacré, entré vivant dans la Pléiade. Mais c'est avant tout le poète, celui du *Marteau sans maître*, de *La Nuit talismanique* ou des *Chants de Balandrane*. Un poète dont Christine Dupouy a retracé l'itinéraire créateur et traqué l'ambitieuse morale.

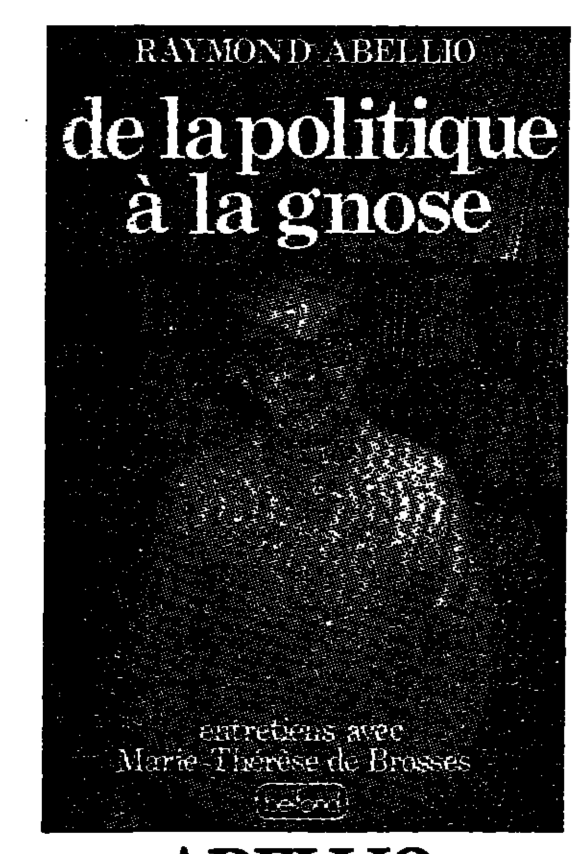
Collection *"ENTRETIENS"*



MESSIAEN

Entretiens avec Claude Samuel

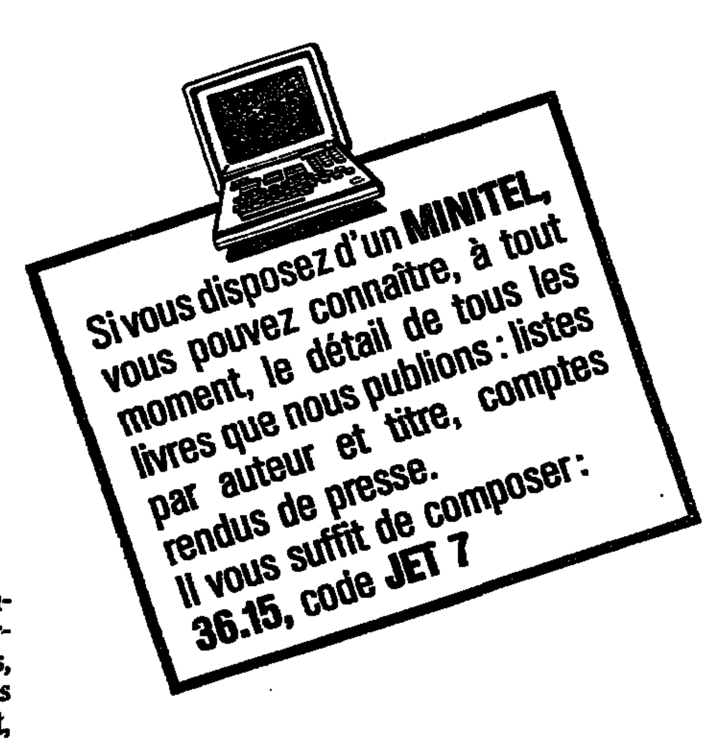
Considéré depuis plusieurs décennies comme l'une des figures majeures du XXe siècle, Olivier Messiaen est désormais le musicien contemporain dont les œuvres sont le plus régulièrement jouées à travers le monde. En compagnie de Claude Samuel, il se fait ici le géographe de sa propre création, partition après partition, jusqu'aux plus récentes. Messiaen, cependant, c'est aussi l'immense pédagogue, l'ornithologue reconnu et, bien sûr, le croyant n'ignorant rien des grands théologiens.



ABELLIO

Entretiens avec Marie-Thérèse de Brosses

Polytechnicien, ingénieur, homme politique, philosophe, romancier, Raymond Abellio, mort en août 1986, aura été l'une des personnalités les plus dérangeantes des lettres françaises. Ses écrits, qui soulignent la nécessité du retour au sacré, couvrent tous les champs de la pensée, de l'action, de l'art. Au moment de sa mort, Abellio commençait à reprendre ces entretiens avec Marie-Thérèse de Brosses publiés en 1966. Cette nouvelle édition, très enrichie, est une introduction essentielle à toute son œuvre.



Fauve

Culture

CINÉMA

Jeudi 4 juin : la troisième Fête

Deux millions de spectateurs pour un jour

Pour la troisième année consécutive, le cinéma oublie ses tourments et fait la fête. Deux millions de cinéphages – selon les prévisions des organisateurs – ont la possibilité de visionner quelques-uns des 75 000 kilomètres de pellicule projetés dans l'une ou l'autre des 5 150 salles de l'Hexagone, à l'exception du réseau X.

Première chance pour les films sortis la veille, second souffle pour les longs métrages récents, dans un contexte déprimé – la fréquentation a baissé de 30 % pour le seul mois *d'avril dernier*, – la *Fête* du cinéma est, jusqu'à aujourd'hui, le seul palliatif imaginé par une profession malade qui, pour une fois unanime, tente d'inverser la vapeur.

Comédiens, réalisateurs, distributeurs, producteurs, pouvoirs publics, *tous participent d'un seul pas* à cette trop courte marche triomphale. Les premiers seront rassemblés dès 15 heures à l'Espace Cardin, à Paris, où ils pourront rencontrer les journalistes et d'où ils pourront partir rayonner dans les salles afin de *défendre leurs films ou* ceux de leurs amis. Les distributeurs ont déplacé les dates de sortie prévues pour leurs longs métrages pour partir à la conquête d'un plus vaste public, au risque, calculé il est vrai, de perdre quelques francs de recettes. Le *bouche-à-oreille est d'or.*

Pour la première fois, et pour préparer une éventuelle fête européenne du cinéma l'an prochain, des observateurs étrangers venus de Belgique, de Suisse et d'Allemagne seront présents en même temps que des personnalités canadiennes et américaines intriguées par le succès de cette journée pour le moment très française. Les professionnels chuchotent même le nom d'un représentant de la mythique et puissante Motion Picture Association of America !

Autre signe de l'importance de la manifestation : le nombre et la générosité des sponsors. Dix entreprises ont contribué pour 9 millions de francs au succès de la fête. Deux exemples : Hollywood Chewing-Gum, en collaboration avec l'agence *Ecom-Univas*, a acheté trois mille deux cents panneaux publicitaires dans toute la France pour annoncer cette journée ; de son côté, la société Dim a organisé un concours *baptisé* « Les plus belles jambes du cinéma ». Jusqu'au 15 juillet, les cinéphiles devront reconnaître, à la vision de très courts extraits des plus grands films de l'histoire du cinéma, les jambes des plus belles stars et remplir des bulletins dispersés dans trois mille salles. Après tirage au sort, les gagnants auront droit à quarante-huit heures à Cannes, à des places de cinéma, à des visites de studios, à des figurations dans un film ou bien encore à l'arc, le vrai, de *Rambo*.

Plus sérieusement, la Cinémathèque française se rappelle au bon souvenir des amoureux du cinéma en projetant, à 19 heures, au palais de Chaillot, les deux films primés lors du dernier Festival de Cannes dans la catégorie « *Perspectives* » – *Un amour à Paris*, long métrage de Merzak Allouache, et *Retour*, court métrage de Sylvie Guédel, – et, à 21 h 15, le film *Robinsonnade*, qui a valu à sa réalisatrice géorgienne Nana Dzhordhadzé la Caméra d'or. Notons, enfin, que le cinéma UGC Ermitage, sur les Champs-Elysées, équipé pour l'occasion en son Dolby, commencera dans ses trois salles un cycle du film musical, qui s'achèvera le 18 août prochain.

Il reste à savoir quels films auront cette année les faveurs du grand, très grand public. Lors de la première Fête du cinéma, *Trois hommes et un couffin* avait pris un envol qui l'a mené là où l'on sait. Sera-ce l'occasion d'un repêchage pour les films cannois, *Un homme amoureux*, *Chronique d'une mort annoncée* et *Arizona Junior*, qui ont déçu jusqu'ici ? La confirmation du succès de Woody Allen et *de ses Radios Days* ? A moins que les nouveaux venus, *Attention bandits*, de Claude Lelouch, *Cœurs croisés*, de Stéphanie de Mareuil, avec la diva des hit-parades Caroline Loeb, ou encore et surtout *Pee-Wee Big Adventures*, ne ramassent la mise.

Une seule certitude : un jeudi « normal » à Paris rassemble entre soixante mille et cent mille spectateurs. Aujourd'hui, ils seront plus de quatre cents mille, transférant sur les trottoirs de la capitale l'habitude qu'ils ont prise devant le petit écran : le zapping, courant d'une salle à l'autre, la quittant s'il le faut en cours de projection. Les gagnants seront les grandes salles, les grands écrans, *les* bons *fauteuils, le* cinéma en somme.

Alors il faudra à nouveau poser deux questions à la communauté cinématographique. La première concerne l'accès aux salles. On évoque, on ébauche, on esquisse depuis des années une sorte de « carte orange » du cinéma, qui permettrait pour une somme forfaitaire, d'accéder à toutes les salles. Peut-on espérer qu'elle voie jamais le jour ? La seconde concerne les salles elles-mêmes.

N'est-il pas temps, comme l'a déjà compris la Gaumont, de bannir du vocabulaire du cinéma les « *complexes* » et *autres* « multi-salles » pour revenir enfin, compte tenu de la baisse réelle du nombre des films produits et projetés, à ces grandes salles qui, tels le Rex, le Kinopanorama, le Normandie et quelques autres trop rares, sont les seules à *offrir aux spectateurs les conditions* idéales pour la découverte d'un bon film ? Fidélisation du public et qualité de l'accueil, est-ce un programme trop ambitieux pour une profession pourtant si imaginative ?

OLIVIER SCHMITT.

Aventures d'un cinéphobe

Aller au cinéma ne doit pas être une entreprise beaucoup plus compliquée, quand on en a l'habitude, que d'aller au théâtre ou au concert. *Dire pour quelle* raison nous n'avons pas franchi le seuil d'une salle de projection depuis tant d'années serait trop long ; ce n'est pas à cause de la télévision, en tout cas, car, malgré quelques velléités de le sortir, *le* poste est resté au fond du placard où nous l'avions rangé en nous installant ici. Plutôt la difficulté de choisir entre les classiques déjà vus et les nouveautés, qui, par définition, ne les valent pas.

Pourquoi, alors, avions-nous jeté notre dévolu sur un dessin animé chinois, *le Roi des singes*, sans espérer, pour une fois, que notre inertie l'emporterait sur la carrière du film ? Sans doute parce qu'il est difficile de ne pas céder à *l'entraînement*, que l'heure était à la Chine et que nous connaissions l'histoire.

Au bout de trois *mois*, quand il n'y eut décidément plus d'empêchement ni de prétexte de part et d'autre, il fut décidé que nous irions le surlendemain.

Ce n'était, au fond, qu'une question d'organisation : en *avançant l'heure du thé, et donc* en allégeant le déjeuner, en préparant le dîner à l'avance pour n'avoir qu'à le réchauffer en rentrant, la séance de 17 heures semblerait celle qui dérangerait le moins nos habitudes. Elles *étaient passablement* maniaques à l'époque, j'en conviens. Le lendemain, nous avons poussé la prudence jusqu'à aller repérer les lieux pour vérifier que le film était toujours à l'affiche, que l'horaire était celui qui nous avait été indiqué et jeter un coup d'œil aux images.

C'est peu dire que nous sommes arrivés à l'heure. Tout s'est effondré au moment d'acheter les billets. La caissière nous opposa un refus catégorique, humiliant : il fallait au moins dix spectateurs pour que la projection ait lieu ; nous étions les seuls, dans tout Paris, en cette *fin d'après-midi* du mois d'août 1984, à avoir eu envie de voir *le Roi des singes*, qui ne passait plus que dans cette petite salle du Marais : *« Revenez à 21 heures,* nous dit-on, *il y aura peut-être plus de monde. » C'était beaucoup demander, et nous sommes repartis, confus de l'aventure. Il n'est pas dit que nous n'irons plus au cinéma, mais nous y regarderons à deux fois.*

S'il s'était agi d'un conte, c'est à peine si je l'aurais signé – on peut facilement en inventer de plus curieux, – mais l'histoire est vraie. C'est là son seul mérite, et mon nom n'ajouterait rien.

ELSA POPINE.

MUSIQUES

La mort d'Andres Segovia

L'âme de la guitare

Le guitariste espagnol Andres Segovia est mort le 3 juin à Madrid. Il était âgé de quatre-vingt-quatorze ans.

Prodigieuse est la destinée de cet homme, l'un des grands musiciens de ce siècle, qui a fait sortir la guitare des *tavernes de flamenco*. Prenant la relève de Francesco Tarrega, mort en 1908, lorsqu'il donne son premier récital à Grenade en 1909, il est le seul guitariste classique ; il a aujourd'hui une postérité innombrable à travers le monde (quelque six cent mille guitaristes rien qu'au Japon...). Le répertoire squelettique de son instrument à cette époque compte aujourd'hui des centaines d'œuvres composées pour *lui-même* et ses disciples.

Comme sa guitare, le personnage semblait entouré de silence. Dans le beau visage aux larges surfaces planes veillaient deux yeux tournés vers l'intérieur, souvent voilés par les *paupières* et *encore protégés* par de grosses lunettes. Malgré un physique de grand homme d'affaires, sa voix était douce, ses paroles lentes et rares sourdaient en phrases paisibles, lentement et amoureusement polies, comme extraites d'un vieux fonds de sagesse, non dépourvues d'humour, voire d'ironie mordante. Une pipe droite ou recourbée y ajoutait, dans les moments de détente, sa note de bonhomie.

Il ne faisait qu'un avec sa guitare, au point qu'on se demandait si c'était sa nature qui l'avait porté vers cet instrument secret des confidences ou si c'est elle qui l'avait lentement façonné jusqu'à se confondre avec elle. Le monde infini qu'elle révélait, il allait le chercher très loin à l'intérieur de lui-même, au long de ces *« heures harassantes jusqu'à la douleur »*, où quotidiennement il pliait *« la technique à l'expression esthétique de l'œuvre, pour découvrir son âme à travers des signes inertes »* jusqu'à *« percevoir ce qui n'est pas couché sur le papier à musique »*. Ainsi qu'il le disait en une admirable formule, *« autour des artistes qui travaillent de bonne foi, le monde des phénomènes s'évanouit, comme cela arrive aux mystiques quand ils s'abandonnent à la prière »*.

De là venait que cette musique paraissait aussi riche que celle d'un piano ou d'un clavecin, ouverte à tous les sentiments, les sensations, les rêves, les souvenirs et les mille sollicitations du monde, filtrés au long des heures d'exercices et de méditation par cette fontaine de calme qui coulait inlassablement en lui.

Né à Linares, petit village près de Jaen en Andalousie, en février 1893 (le jour exact, 17, 18, 21 ou 28, varie selon les sources), Andres Segovia était le fils d'un homme de loi. Il fit des études musicales à l'Institut de Grenade dès l'âge de dix ans, mais refusa tous les instruments qu'on lui proposait, dans son amour surprenant pour la guitare. Il travailla seul *(« J'ai été mon élève et mon maître »)*, non seulement à se créer une technique, mais à constituer un répertoire en transcrivant, à l'exemple de Tarrega, des œuvres anciennes ou romantiques pour la vihuela, le luth, le violon, voire le clavecin et le piano, avant que nombre de compositeurs ne se mettent à écrire pour lui (Turina, Villa-Lobos, Torroba, Ponce, Rodrigo, F. Martin, Milhaud, Jolivet, etc.).

Le réinventeur de son instrument

Pendant de longues années, il ne joua qu'en Espagne ; puis il fit une grande tournée en Amérique du Sud en 1919. Mais, dit-il, *« Paris a été mon berceau international »* : c'est en 1924 qu'il apparut à la salle du Conservatoire, en présence notamment de Paul Dukas et Albert Roussel, qui venait de composer une pièce pour guitare intitulée *Segovia*. Depuis, il a donné des milliers de concerts, jusqu'à cent vingt par an, sur tous les continents.

Il a vraiment réinventé son instrument, en développant la technique, *en élargissant* le jeu *polyphonique*, la gamme de timbres, les possibilités d'expression, ouvrant la porte aux recherches contemporaines. Grâce à son influence, la guitare est entrée dans les conservatoires du monde entier ; il a lui-même beaucoup enseigné, notamment à l'Académie Chigiana de Sienne et aux cours d'été de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Les toutes dernières années, il avait renoncé aux concerts, du moins en France, mais on l'avait revu avec joie en 1983, à la Maison de Radio-France, où il présidait le vingt-cinquième Concours international de guitare, vieil homme très droit, l'œil vif, la lucidité intacte, contemplant d'un air débonnaire la foule qui l'acclamait.

JACQUES LONCHAMPT.

Annecy : le XVI[e] Festival international de l'animation

Une euphorie tempérée

Le Festival d'Annecy est la plus grande manifestation internationale consacrée au cinéma d'animation. Du 28 mai au 2 juin, des professionnels venus du monde entier et des hommes politiques ont parlé art, et argent.

Le cinéma, c'est merveilleux. Le slogan oublie souvent le cinéma d'animation : un univers à part – par son écriture, ses techniques, son économie, sa diffusion, – boudé cette année par le Festival de Cannes, qui ne lui a consacré aucun prix spécifique. Tous les deux ans, c'est à Annecy qu'on vient faire le point sur sa santé. Depuis 1985 s'est adjoint au Festival le MIFA (Marché international du film d'animation pour le cinéma et la télévision). Dès sa seconde édition, il a triplé de volume. C'est un véritable mini-MIP qui drainait cette année producteurs, distributeurs, industriels, responsables de télévision.

Le MIFA vit sa vie, en osmose, mais parallèlement au Festival. On y signe, tous les jours, des accords commerciaux. L'INA, le CNC y ont leur stand, aux côtés de Thomson *Digital Image*, des AAA ou de Sovexport Film (URSS), tout comme La Fabrique, créée par Jean-François Laguionie ou Folimage de Valence.

Et le Festival édition 87 avait lui aussi un je-ne-sais-quoi de mini-Cannes, tant il a pris de l'ampleur. Les stars en moins : on attendait Peter Ustinov pour présider le jury, il s'est décommandé, et le visage des réalisateurs de cinéma d'animation – hommes d'une discrétion infinie – est inconnu. Frédéric Back, Henri Koulev, Karel Zeman ou Rein Raamat passaient incognito dans la foule.

Il est vrai aussi qu'on ne savait plus où donner de la tête. Comment *choisir dans le lot quotidien* d'expositions, de colloques (mécénat, dessin animé par ordinateur, nouveau programme européen MEDIA), d'hommages et de rétrospectives (la Warner Bros, Emile Cohl, Peter Foldès, Norman McLaren, Frédéric Back, Koulev ou Raamat, membres du jury (1) ? De projections surtout : films d'enfants et films d'écoles, *véritables petits festivals* à eux seuls, films en compétition (105 sélectionnés parmi 700 reçus) et films en « Panorama » car déjà primés ailleurs, dont deux longs métrages : *Krysar, le chasseur de rats*, du Tchèque Jiri Barta, superbe mais cauchemardesque, et *les Aventures de Mark Twain*, de l'Américain Will Vinton, bourré de fantaisie *et réalisé en volume animé*.

Sélection officielle : la confusion

Sans compter les longs métrages dits « en information » : *le Big Bang*, irrévérencieux, de Picha, ou, produit par l'Office national du film canadien (ONFC), *l'Homme de papier*, de Jacques Giraldeau, un film de fiction destiné à sensibiliser le grand public *aux* vertus de *l'imaginaire et* du cinéma d'animation, accompagné par la publication d'un coffret pédagogique assez merveilleux (2). Car c'est à Annecy, aussi, que les éditeurs présentent leurs derniers-nés : *Ça bouge* (Casterman), un livre sur les jeux d'optique et films d'animation pour les enfants conçu par l'atelier belge Graphoui. Ou la toute jeune (et unique) revue française consacrée au cinéma d'animation international : *Animatographe*, de très haute tenue (3).

Les projections de la sélection officielle ont été beaucoup sifflées, par des salles combles, mais houleuses. Elles mêlaient, sans discrimination aucune, films publicitaires, vidéos, bandes annonces, courts ou longs métrages de création. Un mélange des genres qui ne favorisait guère la vision des films d'auteur : voyages fous dans l'imaginaire (contes, légendes et rêveries en tête, mais le monde d'aujourd'hui, la drogue, la ville, la guerre, l'environnement, le sexe font aussi partie des sujets abordés) traités en dessin, papier découpé, pellicule grattée, volume animé, bref une palette infinie, où les références picturales (plus que la peinture contemporaine, George Grosz, Matisse, Gustave Doré, Dufy) sont omniprésentes, tout comme le graphisme épuré de la bande dessinée ou de la caricature. Mais on a trop vu, cette année, tout et n'importe quoi, bon nombre de recherches formelles affolées de nouvelles images mais vides de tout scénario.

Les bonnes fées

Où commence, où finit le cinéma d'animation ? Peut-être dans cette *« représentation organique »*, cette *« unité d'expression »* qu'évoquait Rein Raamat, le président estonien du jury, en parlant de son art. On a revu à Annecy son *Enfer*, prix spécial 1985, et découvert son dernier film, *le Mendiant*, qui mêle prises de vues réelles et dessin.

Rein Raamat résume bien les enjeux du cinéma d'animation, entre artisanat et industrie : *« Je pense qu'il faut attendre encore un peu avant que les créateurs utilisent à bon escient les nouvelles images. C'est uniquement quand la culture technique et la culture émotionnelle, artistique, atteindront un niveau équivalent qu'on verra naître une nouvelle esthétique, c'est-à-dire une forme spécifique que l'artiste ne peut exprimer qu'avec cette technique-là. Mais, d'ores et déjà, j'ai constaté, au cours du Festival, que des cinéastes savent faire, avec les images de synthèse, des films indépendants, d'une grande qualité. »* Ainsi *Luxo Jr.*, primé par le jury (voir le palmarès).

Répondant, *« au-delà des divergences politiques »*, à l'invitation du maire d'Annecy, M. Bernard Bosson, ministre délégué aux affaires européennes, Jack Lang est venu faire part de ses inquiétudes, non sans avoir rappelé le soutien (effectif) apporté par son ministère à la création du MIFA et au cinéma d'animation en général. Il s'est interrogé sur la situation faite, en raison du désengagement de la Sofirad, à France-Animation et à RMC audiovisuel, sur le sort réservé aux 20 millions de francs dégagés en faveur du cinéma d'animation sur le compte de soutien aux industries de programmes, mais qui, a-t-il affirmé, restent inutilisés faute de commandes. Il ne faudrait pas, a-t-il ajouté en substance, que la logique des marchés à court terme prenne le pas sur la logique de la création si l'on veut réussir le mariage entre industrie et cinéma d'animation.

A Jack Lang a succédé M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture. Sa politique prolonge celle de son prédécesseur, avec toutefois un infléchissement vers *« une logique d'entreprise »* pour ce qui concerne les nouvelles technologies.

Il a annoncé la création à l'Ecole des beaux-arts d'Annecy d'un second cycle « cinéma d'animation » et l'augmentation de la part consacrée à ce cinéma sur le compte de soutien aux industries de programmes : 26 millions de francs en 1986, 54 millions en 1987 et en 1988 une augmentation de 30 % du soutien sélectif (aide accordée pour la première fois à une entreprise), ainsi que la création, par le CNC, du Centre de la première œuvre.

Philippe de Villiers a également renouvelé son soutien au MIFA, et au Festival, qui, selon son président, Jean-Luc Xiberras, en a bien besoin. Son budget de 4 millions de francs (sur deux ans) supporte mal l'ampleur professionnelle prise par ce rendez-vous international désormais fort prisé.

ODILE QUIROT.

(1) Le jury Annecy 1987 était composé de Jane Aaron, Jean-Manuel Costa, Philippe Druillet, Henri Koulev, Rein Raamat, Shu-Cheng Wang : tous professionnels du cinéma d'animation.

(2) *L'Homme de papier* : quatorze jeux pour tout savoir sur les techniques du cinéma d'animation. Accompagné d'une étude historique. En vente au siège de l'ONFC à Paris.

(3) *Animatographe*, 30, rue Etienne-Marcel, 75002 Paris. Tél. : 40-13-00-65. Edité par L'Autrerive (prix de vente au numéro : 38 F).



4 mai/28 juin
LES HEURES BLANCHES
Le comédien DIDIER BEZACE joue cette aventure avec beaucoup d'esprit, dans un décor magique de YANNIS KOKKOS. Voilà un beau et fascinant spectacle. Le Monde
On ne dira jamais assez que les Heures Blanches de FERDINANDO CAMON, adapté, mis en scène et joué par DIDIER BEZACE est un must... C'est du grand théâtre.
Un texte admirablement écrit, un spectacle drolatique et savoureux, d'une rare intelligence.
THEATRE DE L'AQUARIUM
Cartoucherie 43 74 99 61. 3 FNAC

Le palmarès 1987

Du pastel à l'ordinateur

Un bon reflet de la diversité artistique et technique.

Le jury n'a pas tranché entre la beauté lyrique des pastels du Canadien Frédéric Back et l'impertinence virtuose du Bulgare Bokyo Kanev (c'est irritant, cette manie des *ex aequo*). Tous deux se partagent donc le Grand Prix du film d'animation d'Annecy 1987. Back, déjà couronné à Annecy en 1981 pour *Crac*, présentait, cette année, *l'Homme qui plantait des arbres*, d'après un texte de Jean Giono, dit par Philippe Noiret. Ce film, où les couleurs chantent avec autant de bonheur que chez Raoul *Dufy* (il avait déjà concouru à Cannes dans la catégorie courts métrages), a également reçu le Prix du public. Bokyo Kanev, sculpteur de formation, met en scène dans *Un monde pourri* les mésaventures allégoriques d'un personnage de papier, froissé, roulé, rejeté, trompé, qui, pour finir, fait une douce rencontre : un enfant.

Pour le reste, le cinéma anglais se taille la part du lion, en remportant cinq prix : deuxième Prix spécial du jury (pour le rythme et le montage) à *Girls nigth out*, un dîner de copines à *l'humour* et au trait de crayon féroces de Joanna Quinn, une toute jeune réalisatrice. Prix du film publicitaire pour *The Guardian Puppets*, de Peter Lord et David Sproxton (partagé avec la France, dont c'est le seul pauvre petit prix, décerné à *Orangina Barman Story*, d'Olivier Esmein et François Boisrond). *The Black Dog*, d'Alison de Vere, d'un imaginaire débridé et secret, reçoit le Prix du film pour la télévision, et *When the Winds Blows*, de Jimmy Murakami, celui du long métrage. Ce film au graphisme très bande dessinée met en scène un couple de petits retraités qui se préparent avec une application horripilante à la guerre atomique. Anglais encore, *The Victor*, de Phil Austin et Dereck Hayes, qui dénonce l'utilisation expérimentale des drogues sur les G'I américains, couronné d'une mention spéciale.

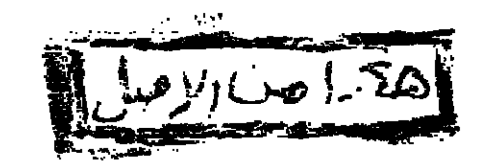
Aucune surprise dans l'attribution des deux nouveaux prix créés cette année : images de synthèse 2 D et 3 D. Les Etats-Unis raflent les deux avec *Carnet d'esquisses*, de Michael Gaumnitz, réalisé sur palette graphique et surtout avec *Luxo Junior*, de John Lasseter, le nec plus ultra en matière d'images de synthèse 3 D, déjà remarqué à Imagina 87 : un petit bijou de tendresse – une partie de ballon entre maman lampe et son fils. John Lasseter a travaillé chez Walt Disney et pour Steven Spielberg.

Le jury a été cette fois unanime pour décerner son premier Prix spécial à *Seiltänzer* (Equilibristes), de Reimund Krumme (RFA), un film en noir et blanc d'une étonnante simplicité graphique et d'une très grande complexité quant à la science de la perspective.

L'URSS enfin reçoit le troisième *Prix spécial du jury pour la Porte*, de N. Shorina, va-et-vient énigmatique de marionnettes devant une maison à l'architecture années 50... et le Prix de la première œuvre pour *la Galette aux graines de pavot*, de E. Martchenko, où la beauté du dessin soviétique brille de tout son éclat.







Culture

CINÉMA

« Attention bandits », de Claude Lelouch

Ralentir, sentiments



Claude Lelouch s'est acheté une conduite raisonnable, le temps d'un film de gangsters et d'amour assez classique et bon enfant.

Après deux grandes claques successives (*Vingt ans déjà, Partir, revenir*), Lelouch s'est calmé. Il a détaché sa caméra du lasso où il la faisait tournoyer, renoncé à ses mouvements de grue inspirés de la Foire du trône par lesquels il soulevait le spectateur de son siège jusqu'à la nausée et prétendait hausser le tricot confus de ses intrigues au niveau de la fresque épique.

Il a, prudemment, évité le piège de Cannes et, astucieusement, choisi de sortir pour la Fête du cinéma (ce qui lui assure au bas mot trente mille ou quarante mille entrées d'emblée, l'équivalent d'une énorme campagne de promotion). Bref, le cinéaste-producteur est en voie de guérison.

Il a même laissé de côté son goût de la mosaïque de flash-black et du téléscopage narratif, s'en est tenu à un récit linéaire. C'est dire s'il y a mis du sien pour reconquérir le public, quasiment une désintoxication.

Jean Yanne est un bandit de la vieille école, receleur d'objets d'art volés, qui vit dans une belle maison avec une belle épouse et une très belle petite fille, se consacrant à l'art de pêcher à la ligne, quand Patrick Bruel, un apprenti bandit, un môme surnommé « Mozart » (il a fait son premier casse à cinq ans) entre dans sa vie et la bouleverse.

Une affaire qui tourne mal, un homme en cagoule qui tue sa femme, et Yanne en prend pour dix ans à Fresnes. Il place la petite Marie-Sophie dans un pensionnat suisse où elle apprend les bonnes manières de table et le cheval pendant qu'il tire son temps, parle aux murs et écrit des centaines de lettres à sa fille. Dix ans plus tard ils se retrouvent. Marie-Sophie (interprétée par Marie-Sophie Lelouch, ex-Pochat) est une jeune femme à présent, et elle va, contre tous les principes enseignés en Suisse, revenir à la loi de ses origines et aider son père dans sa vengeance.

Il faut beaucoup de bonne volonté pour croire au passage des dix ans et à la psychologie des personnages. Lelouch dit avoir voulu montrer l'évolution du banditisme, dresser un réquisitoire contre le banditisme... soit. Il l'a sûrement voulu à un moment ou à un autre, mais ça ne se voit pas trop. Moins que la permanence de quelques tics (un son Dolby surchargé d'effets, tape-à-l'oreille) et obsessions (le parloir en prison, gros plan sur le visage grave derrière les trous du plastique, etc.). Mais on n'attend ni leçon ni thèse. Lelouch a eu envie de raconter une histoire, c'est suffisant, même s'il ne la bâtit pas très solidement et manque plusieurs fois la fin, comme on loupe une gare, emporté par sa verve, son amour du cinéma et des acteurs.

Comment lui en vouloir ? Qu'il aime Marie-Sophie L., c'est bien normal, il vient de l'épouser. Patrick Bruel devrait plaire aux demoiselles et à leurs mères, avec un sourire canaille très étudié. Quant à Jean Yanne, il est excellent, presque au meilleur de son art, qui est grand, Chabrol sut le prouver par deux fois (« presque » parce qu'il n'a pas toujours l'air convaincu, comme nous du reste, de la consistance de son rôle). Et on aime le beau profil altier de Charles Gérard, ses paupières noblement mi-closes par le pastis, comme *la Bonne Année*.

Mais la véritable raison d'aller voir *Attention bandits s'appelle Edwige Derache-Navarro, la fillette qui interprète Marie-Sophie enfant. Un miracle blond, délicieux, irrésistible. Avec ses socquettes et sa jupe plissée, elle est plus qu'une jolie petite fille : un pur fantasme. On n'en dira pas plus, car elle n'a que douze ans (patience), mais le personnage le plus dangereux de l'affaire, c'est elle.*

MICHEL BRAUDEAU.

THEATRE MONTPARNASSE
avec Paul Barge Jean-Michel Dupuis
CON-
Lucienne Hamon Jean-Paul
VERSATIONS
Roussillon Caroline Sihol
APRES
Josiane Stoléru mise en scène
UN ENTERRE-
MENT.
Patrick Kerbrat une pièce de
Yasmina Reza
PRIX DE LA FONDATION JOHNSON
MOLIERE
DU MEILLEUR AUTEUR
43 22 77 74
au foyer dès 19 h
assiettes gourmandes et vins choisis

Communication

La réorganisation d'Antenne 2

La chaîne de référence a du vague à l'âme

Supprimant les fonctions de directeur de l'antenne occupées jusqu'à présent par Jean-Marie Cavada, la direction d'Antenne 2 vient de constituer un « comité de création » comprenant des producteurs de la chaîne (Jacques Chancel, Michel Drucker, Armand Jammot, Jacques Martin, Bernard Pivot, Pierre Tchernia) et des « personnalités extérieures qualifiées ». Jean Rouilly devient directeur général adjoint chargé de la coordination, de la production et des programmes, et Jean-Marie Cavada, conseiller du président pour l'antenne et l'information, est chargé d'une émission mensuelle d'information et de quatre soirées exceptionnelles par an. Une réorganisation qui laisse sceptique à la fois les syndicats et le personnel de la chaîne, déstabilisés par de récents départs et inquiets sur leur avenir.

C'était à Cannes, dans la tornade du Festival, un dimanche de mai. « Descendu » sur la Croisette l'espace d'un week-end pour afficher la présence et le rôle d'Antenne 2 dans le secteur du cinéma, rencontrer divers professionnels et honorer les films coproduits par sa chaîne, M. Claude Contamine débarque à l'improviste dans les bureaux d'A 2, d'où sont réalisés, chaque jour, depuis près de deux semaines, magazines et journaux télévisés.

Sur la cinquantaine de personnes qui participent à l'opération, une petite poignée est alors au travail, et chacun se présente pour éviter au PDG, qui ne reconnaît jamais personne, de se pencher trop avant sur les badges de ses interlocuteurs. *« Que pensez-vous de notre travail sur le Festival ? »*, s'enquiert un journaliste. *« Oh !* hésite M. Contamine pris de cours, *j'aimerais que l'on me fasse des cassettes. »* Surprise, déception. Il n'aurait donc rien vu ? Mais le PDG continue : *« Dites-moi, qu'est-ce que c'est exactement cette émission que vous faites chaque jour entre 19 heures et 20 heures ? »* Silence. *« Oui,* reprend-il, *l'arrivée des stars, la montée du grand escalier... C'est très bien, les gens aiment voir les stars...*

– Mais, Monsieur le président, se risque quelqu'un, *ce n'est pas Antenne 2, mais Canal Plus qui diffuse ce programme... »*

L'anecdote cannoise circule à Antenne 2, citée comme une illustration *« du mal qui ronge la chaîne »*, de la distance croissante qui sépare le président de ses salariés.

Antenne 2 a le blues. Côté informations, côté programmes. Antenne 2 s'étiole, se replie et se ternit, comme privée de couleurs et vidée de tout punch. Ah ! il est loin le temps des audaces de Jullian, des « coups » d'Elkabbach, des surprises de Breugnot et des trouvailles de Desgraupes ! A 2 n'étonne plus, ne brille plus, et renonce aux défis. A croire qu'un vaste aspirateur a happé toutes les idées, asséchant pour longtemps un terrain pourtant riche et fertile. *« C'est comme « la Belle au bois dormant »*, commente une productrice désespérée. *Cela fait des mois qu'elle sommeille, et, au lieu de la réveiller, comme il l'avait promis, Cavada n'a fait que la bercer. »*

Jean-Marie Cavada ! Que d'illusions a-t-il perdues, lui aussi, en quelques mois ! Fougueux et enthousiaste à son arrivée sur la chaîne en décembre dernier, impatient aussi d'appliquer des théories qu'il avait mûries et couchées sur le papier dans un livre publié « en exil », il piaffe alors d'agir, de monter des coups, de moderniser la chaîne, de bousculer la grille et les habitudes, de défendre l'information, de lui consacrer de grandes soirées. *« Je suis avant tout un journaliste,* dit-il à la rédaction. *Vous allez avoir à la fois plus d'espace et plus de temps pour vous exprimer »*. Et de promettre des moyens, caméras Betacam et hélicoptères... Mais rien ne s'est concrétisé. Peu à peu, Cavada apparaît submergé par la tâche – un bon journaliste n'est pas forcément un homme de programme, – dépassé par le rythme et la vitesse de réaction qu'exige la guerre des chaînes, coincé par les structures pesantes d'A 2, piégé par sa direction, qui l'a mis en porte à faux par rapport aux des différentes catégories de personnel, trompé par son entourage.

Venu seul sur la chaîne, il en est d'autant plus vulnérable et prend de plein fouet les attaques. Ambitieux, arrogant parfois, il n'en est pas moins trop soucieux de son image ou proche des rédacteurs pour accepter, cynique et sans réactions, certains desseins de son président. Il en endosse pourtant quelques-uns. Assez pour perdre la confiance de la rédaction. Ecartant tout de suite le directeur de la rédaction – Pierre-Henri Arnstam – qui formait avec Paul Nahon un tandem apprécié des journalistes, il annonce la nomination de son successeur – Jean-Claude Paris, – le fait venir de New-York en Concorde pour le leur présenter, le laisse repartir pour boucler ses bagages, mais ne le revoit point...

« Navrant », dit Marcel Jullian

Ainsi décapitée, la rédaction d'Antenne 2 doit attendre près de deux mois pour qu'on lui trouve une tête. Claude Contamine, qui avait fait confiance à Cavada, n'apprécie guère l'histoire. Et les relations entre les deux hommes se détériorent. Lui qui recherchait au départ les contacts avec le personnel de la chaîne rencontrait les syndicats et passait dans la rédaction, le voilà qui s'isole et ferme sa porte.

Pour lui soumettre des projets d'émission certains finiront même par lui écrire. D'autres se lasseront, exaspérés, comme Christophe Dechevanes, de laisser des messages (sept) sans obtenir ni réponse ni rendez-vous. Il lui a manqué une structure, un staff, un vrai ancrage. Surtout une relation directe et confiante avec son président.

Mais il serait trop facile et injuste comme le fait aujourd'hui l'entourage du PDG de faire du « problème Cavada » la cause du malaise d'Antenne 2. *« Une fois résolue cette question absurde de l'organigramme,* dit-on, *la chaîne retrouvera sa vie normale. »* Comme si la crise était suspendue à la définition d'un titre et à la responsabilité d'un homme dont la marge de manœuvre était en fin de compte réduite, limitée à la fois par le trésorier et par le PDG. Ce sont eux – Henri Pérez, directeur général, et Claude Contamine – qui règnent en maîtres sur A 2. Et le pouvoir de blocage du premier, qui a vu défiler tant de directeurs et de PDG et connaît par cœur la chaîne, n'est pas une maigre chose. Son feu rouge peut stopper un projet, ses réticences l'édulcorer. C'est l'homme-pivot, reconnaît-on partout, et son avis est déterminant pour un PDG dont la politique est de ne point faire de vagues et de garder les comptes sains.

Mais est-ce une politique ? Pas une des personnalités ayant quitté la chaîne qui ne s'interroge, avec quelque amertume, sur l'ambition du président. Et elles commencent à être nombreuses, ces vedettes de premier plan qu'à su séduire la Une. Pascale Breugnot et Dominique Cantien, Dorothée, Gérard Holz, Christophe Dechavanes, Alain Decaux... et même Marcel Jullian, le père et le fondateur d'Antenne 2. *« Navrant,* commente ce dernier. *Antenne 2 paie aujourd'hui l'absence d'une pensée, d'une impulsion qui échappe aux compromis permanents avec les pouvoirs et qui comprenne que l'on ne préside pas par la programmation mais par les programmes... Quel dommage que l'Etat, une fois encore, ait voulu placer des gens dont il était sûr alors qu'il fallait surtout être sûr que l'on choisirait les meilleurs. »* Et d'ajouter : *« J'ai l'impression que les vertus du service public, c'est justement ailleurs qu'on va pouvoir les trouver. »*

Tous, surtout, évoquent des problèmes de communication sur la chaîne, de confiance et de motivation. *« Avant notre ultime entretien,* raconte Christophe Dechavanes, *je n'avais jamais rencontré mon président. Mais j'ai le sentiment que nous ne regardions pas dans la même direction. »* De quel côté regarde donc le PDG ? Enfermé dans sa tour, coupé de la réalité culturelle et sociale même de son entreprise, M. Contamine, aux yeux de beaucoup de gens de la chaîne, prépare la télévision des années 90, le regard arrêté sur la ligne bleue des années 60 ; imperméable aux modes ; insensible aux phénomènes de société et réfractaire au rock, clips, BD et autres «sexy follies». Président d'une autre époque pour un public disparu, le PDG – dont il serait injuste de nier la passion pour la télévision – est simplement en décalage.

Car les débauchages vont continuer de plus bel. *« La 5 et TF1 se sont d'abord disputées les vedettes, cela va être au tour des bons serreurs de boulons, enfin viendra le tour des meilleurs soutiers de base... »*

Et le départ d'une vedette implique souvent en effet celui d'une équipe. Patrick Le Lay saurait-il mieux parler aux saltimbanques que Claude Contamine ? Ou bien les cachets offerts aident-ils à rendre persuasifs son langage ? *« Des salaires triplés ou quadruplés, des émissions désormais achetées clés en main. Comment éviter des départs motivés essentiellement par l'attrait du gain ? »*, dit-on du côté de la présidence.

Le sarcasme irrite les partants. *« Cela évite à la direction de s'interroger sur son comportement, et son KO debout. »* Et puis, si l'appât des salaires était le seul motif, il en est d'autres alors qui auraient dû partir. Les producteurs de Dorothée n'ont-ils pas essayé à tout prix – de façon vaine et bien peu élégante – d'attirer sur la « Une » toute l'équipe de Récré A2, formée depuis des années par Jacqueline Joubert ? La « star » partie pour d'autres cieux, la bande devait suivre, en tout cas pas survivre !

« Allons !, dit Jacques Chancel qui, lui, a fait très tôt le choix de rester sur A 2. *Regrettons les départs et faisons-en des bonheurs. Je continue de penser que la grande aventure de la télé, demain, c'est Antenne 2. Il y avait un problème d'organisation, de titre, d'organigramme. Il est réglé. Alors mobilisons-nous. A 2 doit devenir un grand vivier. Ne retenons pas ceux qui veulent s'en aller. Certains prennent des risques car beaucoup de sociétés de production ne tiendront pas le coup. Et souvenons-nous que les cimetières sont pleins de gens irremplaçables. »*

Où l'on reparle d'Elkabbach...

Cynique, Chancel ? Non, pas plus que Bernard Pivot dont ce n'est pas plus le genre. Mais la présidence a pour eux des égards qu'elle n'a pas pour tout le monde, notamment pour les jeunes. Problème de génération ? *« Mais Jullian et Desgraupes n'ont jamais – au contraire – donné cette impression »*, dit l'un d'eux. La société des journalistes s'est à plusieurs reprises émue de la situation. Mardi, le syndicat FO, à son tour, posait quelques questions. *« La direction s'aperçoit-elle de l'hémorragie de professionnels confirmés ? Face à cette déstabilisation organisée, la direction a-t-elle l'intention de promouvoir de jeunes talents ?... La direction souhaite-t-elle voir la sclérose gagner les programmes, comme c'est le cas pour le journal télévisé ? »* Et de demander aux responsables de la chaîne de savoir motiver le personnel par *« un plus salarial »*, un *« électrochoc »* et *« un changement complet de mentalités »*.

Etonnant, cet aveu d'un problème « psy », ce besoin de « motivation ». Car c'est bien de confiance, d'enthousiasme, de projets et de foi qu'a besoin Antenne 2, dont les troupes, aujourd'hui défaitistes, rêvent de rester fidèles.

Certains scrutent l'horizon et le PAF (paysage audiovisuel français) à la recherche du professionnel capable de les galvaniser. Et un nom circule avec insistance, qui transportait encore, il y a peu, une odeur de soufre dans cette chaîne qu'il a tant marquée : celui de Jean-Pierre Elkabbach, directeur de l'antenne à Europe 1. Des contacts sont en cours pour la réalisation d'un magazine qu'il animerait sur A 2. D'aucuns, à Europe 1 ou A 2, souhaitent que la collaboration entre les deux sociétés ne s'en tienne pas là. La rencontre récente entre M. Jean-Luc Lagardère, propriétaire d'Europe 1, *via* Hachette, et M. Contamine aura-t-elle des prolongements ?

ANNICK COJEAN.

● **Les revues tiers-mondistes *Afrique-Asie* et *AfricAsia* suspendent leur parution.** – Le dépôt de bilan de la société éditrice du bimensuel de langue française *Afrique-Asie* (135 000 exemplaires) et du mensuel anglophone *AfricAsia*, dirigés par M. Simon Malley, entraîne la suspension de leur parution. La société serait incapable de recouvrer des créances publicitaires de 15 millions de francs. Les trente-cinq salariés du groupe n'étaient plus payés depuis deux mois, à l'exception d'un acompte de 1 500 francs. Le tribunal de commerce de Paris doit statuer le 15 juin sur un éventuel redressement judiciaire de la société éditrice.

La crise du « Matin de Paris »

Les Editions du Matin devraient devenir locataires-gérantes du journal

Les événements se précipitent au quotidien *le Matin de Paris*, en dépôt de bilan depuis un mois. Un comité d'entreprise a été réuni très tôt dans la matinée du jeudi 4 juin, afin d'entendre les propositions de sauvetage du titre élaborées par Mᵉ Claude Levet et Hubert Lafont, les deux administrateurs nommés par le tribunal de commerce de Paris (*le Monde* du 9 mai).

Ces derniers ont demandé au tribunal de commerce de mettre *le Matin de Paris* en location-gérance libre, ce qui permet la création d'une nouvelle société éditrice. Celle-ci, intitulée Les Editions du Matin, comprend les actuels actionnaires du journal : Médias-Presse-Communication (MPC), le holding qui coiffe *le Matin de Paris*, le groupe des amis de Max Théret et des mutuelles regroupées dans UES-Médias qui détiennent 50 % du capital (dont 40 % pour MPC) ; le holding italo-luxembourgeois Interpart en possède 15 % ; la société Edipart, 31 %, et le groupe de presse espagnol Zeta 4 %. Les Editions du Matin disposeraient de 40 millions de francs en capital et de garanties bancaires de 40 millions de francs.

D'ici à la fin du mois, de nouveaux actionnaires pourraient modifier le tour de table actuel des Editions du Matin. M. Paul Quilès, ancien ministre socialiste de la défense et président de MPCconserverait ses fonctions. En revanche, le PDG du quotidien, M. Jean-René Poillot, devrait être remplacé à la mi-juin. Parmi ses successeurs, le nom de M. Hervé Bourges, ancien PDG de TF1, est le plus fréquemment cité.

Tout n'est pas réglé cependant. La location-gérance proposée par l'administration judiciaire du *Matin* prévoit en effet la suppression de la moitié des cent soixante emplois du journal. L'intersyndicale de la rédaction du *Matin* (CFDT, Syndicat national des journalistes-CGT, FO) a appelé à une assemblée générale, en fin de matinée, jeudi 4 juin.

Une grève pourrait être décidée dans la foulée : les syndicats refusent, en effet, le nombre important de licenciementset réclament un véritable projet pour le quotidien de gauche. En outre, l'un des deux directeurs de la rédaction, M. Bernard Morrot, a décidé de démissionner, à la suite d'un désaccord avec M. Jean-René Poillot, l'actuel PDG.

Y.-M. L.

● **Menace de grève à TF 1 pour le mardi 9 juin.** – Le syndicat CFTC de la première chaîne, s'élevant contre le manque de concertation dans l'entreprise, menace de déposer un préavis de grève d'une durée indéterminée, à partir du 9 juin. Dans un communiqué adressé à Mᵐᵉ Michèle Cotta, directeur de l'information, la CFTC reproche à celle-ci d'*« imposer son organigramme à coups de « diktats »* et s'interroge sur *« sa conception du pluralisme »*. La CFTC s'inquiète aussi *« du transfert de personnel d'Antenne 2 par unités entières »* et réclame le *« retour aux consultations des commissions paritaires »*.

● **Le quotidien belge *le Rappel de Charleroi* disparaît.** – Le quotidien belge *le Rappel de Charleroi* a cessé sa parution mardi 2 juin. Diffusé dans la province du Hainaut, ce journal revendiquait 40 000 lecteurs mais accumulait les déficits depuis 1980. Le directeur a incriminé le *« manque d'intérêt des groupes financiers »* pour son titre, mais aussi les coûts croissants de fabrication et la réduction des aides de l'Etat à la presse en Belgique. *Le Rappel de Charleroi* avait été acheté par M. Robert Hersant en 1984, ainsi que les deux autres journaux voisins, *le Journal de Mons* et *l'Echo du centre* (Charleroi). Le patron du *Figaro* avait ensuite revendu *le Rappel* et *l'Echo du centre* au début de cette année.

● **Roger Gicquel sur France-Inter.** – Roger Gicquel présentera, dès le 15 juin, la revue de presse quotidienne de France-Inter, à 8 h 30. Il remplace François Gaujour qui entre au service politique de la station. Journaliste depuis 1961 et ancien directeur adjoint chargé de l'information à l'ORTF, Roger Gicquel a notamment présenté le journal de 20 heures de 1975 à 1981 sur TF 1.

PRINTEMPS DU THEATRE A PARIS
9-27 JUIN
RESERVATION
42 96 82 00
8 SPECTACLES EN COMPETITION
PLACE ST-GERMAIN DES PRÉS du 9 au 11 juin
LE PHUN "La Vengeance des Semis"
LA CIGALE du 9 au 21 juin
THÉÂTRE DU BINOME "Le Fils"
GRANDE HALLE-LA VILLETTE du 10 au 20 juin
COMPAGNIE DÉCOR "La Version Définitive"
THÉÂTRE DE LA BASTILLE du 11 au 27 juin
COMPAGNIE LABYRINTHES "Nel segno"
THÉÂTRE DU ROND-POINT du 12 au 27 juin
K8 THÉÂTRE "Marion"
THÉÂTRE DE LA BASTILLE du 16 au 27 juin
LE BISCUIT QUI CRAQUE
"Hamlet, les Adieux au Théâtre"
BATACLAN du 17 au 27 juin
THÉÂTRE CHARNIÈRE "Chesterfield"
THÉÂTRE NATIONAL DE CHAILLOT, SALLE GÉMIER du 23 au 27 juin
COMPAGNIE 14-18 "Leurre H"
Alpha Fnac STUDIO France Inter AOR

Spectacles

théâtre

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), 19 h 30 : *le Vaisseau fantôme.*

SALLE FAVART (42-96-06-11), relâche jusqu'au 10 juin inclus.

COMÉDIE-FRANÇAISE. Théâtre de la Porte-Saint-Martin (40-15-00-15), 20 h 30 : Esther.

CHAILLOT (47-27-81-15), Théâtre Gémier 20 h 30 : Capitaine Bada.

ODÉON-COMÉDIE-FRANÇAISE (43-25-70-32), 20 h 30 : la Ronde.

PETIT ODÉON (43-25-70-32), 18 h 30 : Madame de La Carlière, de Denis Diderot.

BEAUBOURG (42-77-12-33). Débats-Rencontres : 21 h, Sexualités : Les interrogations des années 80 ; 18 h 30, Les forêts malades de la pollution ; Cinéma-Vidéo : Cycle sur le cinéma brésilien, se reporter à la rubrique Cinéma-Cinémathèque ; Vidéo-Information : 16 h, Salut glaciers sublimes, de P. Siegrist, H. Rossier ; 19 h, Paul Delvaux, d'A. Maben ; Vidéo-Musiques : 16 h, Il trittico, de Puccini ; 19 h, Répons : A propos de P. Boulez ; *15 h 30 ; Hommage à Janine Charrat* ; Concerts/Spectacle : IRCAM : 21 h, Concert à deux orchestres (Ravel, De Falla-Ensemble intercontemporain-Orch. de Paris).

THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), 20 h 30 : Orchestre national de France (L. Slatkin).

THÉÂTRE DE LA VILLE (42-74-22-77), 20 h 45 : Ballet de l'Opéra de Hambourg, John Neumeier.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34), 20 h : Tango-chéri, par le groupe Gotan.

Les autres salles

ANTOINE (42-08-77-71) 20 h 30 : Harold et Maude.

ARCANE (43-38-19-70) 21 h : En ce palais obscur.

ARTISTIC-ATHEVAINS (43-79-06-18) 20 h 30 : les *Criminels.*

ATALANTE (46-06-11-90) 20 h 30 : Ce qui est resté d'un Rembrandt déchiré en petits carrés bien réguliers, et foutus aux chiottes.

ATELIER (46-06-49-24) 21 h : le Malade imaginaire.

BASTILLE (43-57-42-14) 19 h 30 : Figure humaine.

BOUFFES-PARISIENS (42-96-60-24) 20 h 30 : le Tourniquet.

BOURVIL (43-73-47-84) 20 h 30 : Lady Penelope ; 22 h : Pas deux comme elle.

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35) 18 h 30 : les Emigrés ; à 20 h : l'Absent.

CARTOUCHERIE : *Aquarium* (43-74-99-61) 20 h 30 : les Heures blanches.

CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69), Resserre 20 h 30 : Credo.

COMÉDIE-CAUMARTIN (47-42-43-41) 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) 20 h 30 : Fleur de cactus.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) 21 h : Celluloïd.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22) 20 h 30 : Orlando Furioso.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31) 20 h 30 : le Misanthrope.

DAUNOU (42-61-69-14) 21 h : Une grande famille.

DÉCHARGEURS (42-36-00-02) 18 h 30 : le Premier Quart d'heure ; 22 h 15 : Verdun-Plage.

DIX-HEURES (42-64-35-90) 20 h 30 : Maman ; 22 h 30 : le Complexe de la carotte.

ÉDOUARD-VII (47-42-57-49) 20 h 30 : les Clients.

ESSAION (42-78-46-42) 19 h : le Chemin d'Anna Bargeton.

FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (43-79-81-96) 20 h : Macbeth.

FONTAINE (48-74-74-40) 21 h : Au secours, tout va bien.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18) 21 h : le Perfectionniste.

GRAND EDGAR (43-20-90-09) 20 h 15 : Palier de crabes ; 22 h : C'est ce soir ou jamais.

GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (40-13-02-42), 20 h 30 : Transit chevalier.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61) 21 h : Mefie-toi Pheles.

GYMNASE (42-46-79-79) 20 h 30 : la Famille Hernandez.

HUCHETTE (43-26-38-99) 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon.

LA BRUYÈRE (48-74-88-21) 20 h 30 : M. Jolivet.

LIERRE-THÉÂTRE (45-86-55-83) *20 h 30 : le Jeu de Robin et de Marion.*

LUCERNAIRE (45-44-57-34) I : 19 h 30 : Baudelaire ; 21 h 15 : Moi zéro magnifique. – II : 20 h : le Petit Prince.

MADELEINE (42-65-07-09) 21 h : Antigone.

MARIE-STUART (45-08-17-80) 20 h 30 : Mess.

MARIGNY (42-56-04-41) 20 h : Kean.

MICHEL (42-65-35-02) 21 h 15 : Pyjama pour six.

MICHODIÈRE (47-42-95-22) 20 h 30 : Double mixte.

MOGADOR (42-85-28-80) 20 h 30 : Cabaret.

MONTPARNASSE (43-22-77-74) 21 h : Conversations après un enterrement.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) 20 h 30 : Mais qui est qui ?

ŒUVRE (48-74-42-52) 20 h 45 : Léopold le bien-aimé.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93) 20 h 30 : Elle lui dirait dans l'île.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) 20 h 45 : l'Amuse-gueule.

POCHE (45-48-92-97) 21 h : la Belle Famille.

POTINIÈRE (42-61-44-16) 20 h 30 : Journal d'un curé de campagne.

PORTE SAINT-MARTIN (40-15-00-15) 20 h 30 : Esther.

RANELAGH (42-88-64-44) 20 h 30 : les Petites Filles modèles.

ROSEAU-THÉÂTRE (42-71-30-20) 19 h : Hérodule ; 21 h : Ulrich Elger.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47) 20 h 45 : les Seins de Lola.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10) 21 h : Beau rivage.

STUDIO DES URSULINES (43-26-19-09) 20 h 45 : Taxi.

TAC STUDIO (43-73-74-47) 20 h : la Double Inconstance.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79) 20 h 30 : *Antigone ; 20 h 30 : Huis clos.*

TH. D'EDGAR (43-22-11-02) 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

TH. DU MARAIS (46-66-02-74) *20 h 30* : Nuits câlines.

TH. DU TEMPS (43-55-10-88) 20 h 30 : Antigone.

THÉÂTRE 13 (45-88-16-30) 20 h 30 : A pied.

TOURTOUR (48-87-82-48) 20 h 30 : Nous, Théo et Vincent Van Gogh.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40) 20 h 30 : Autour de Martin.

VARIÉTÉS (42-33-09-92) 20 h 30 : C'est encore mieux l'après-midi.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 20 h 30, Devos existe, je l'ai rencontré.

BLANCS MANTEAUX (48-87-15-84) I. 20 h 15 Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les *Démones Loulou ; 23 h 30 : Mais que fait* la police ? – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 22 h 30 : Last Lunch - Dernier Service.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 20 h 15 : Nos *amis les flics ; 21 h 30 : le Chromosome* chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51) 22 h, *les Taupes niveaux* ; 20 h : la Conscience nationale des faisans d'élevage.

LE GRENIER (43-80-68-01) 22 h : Un pré vert, le tourment et deux boules de billard.

PETIT CASINO (42-78-36-50) 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 30 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 18 h 30 : Reste avec nous ; 20 h 15 : Pièces détachées ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 20 h 30 : spectacle Feydeau-Musset.

TINTAMARRE (48-87-33-82), *18 h 30* : La vie est un grand toboggan, à partir du 2 ; 21 h 30 : Bufo ; 22 h 30 : Des maux d'amour.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h, l'Accroc-habitation.

DEUX-ANES (46-06-10-26), 21 h, Après la rose, c'est le bouquet.

La danse

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), 20 h : Compagnie Archipelago ; 22 h : Y. Resal.

18-THEATRE (42-26-47-47), à 20 h 30, Caucoliberi.

TH. DE PARIS (48-74-10-75), 21 h, Tango... Tango.

Opérettes Comédies musicales

MOGADOR (42-85-28-80), 20 h 30, Cabaret.

PALAIS DES CONGRÈS (42-66-20-75) 20 h 30, Dreamgirls.

RANELAGH (42-88-64-44), 20 h 30 : Sophia Town.

TLP DEJAZET (42-74-20-50), 20 h 30, la Fugue du bac.

Le music-hall

ARLEQUIN (45-89-43-22), 20 h 30 : Grain de folie.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60), 20 h 30 : F. Kokolaere.

GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (45-81-30-84 et 40-13-02-42), 20 h 30 : Tournoi de chevalerie.

LA BRUYÈRE (48-74-88-21) 21 h, M. Jolivet.

OLYMPIA (47-42-25-49), 20 h 30 : G. Gil.

PALAIS DES CONGRÈS (42-66-20-75) 20 h 30, Dreamgirls.

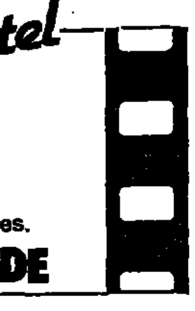
TROTTOIRS DE BUENOS AIRES (42-33-58-37), 22 h, Sexteto Tango.

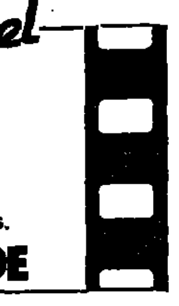
Les concerts

Salle Gaveau, 20 h 30 : O. Cacérès *(Haydn, Guinovar, Vasquez...).*

Salle Pleyel, 21 h : Orchestre de Paris, Ensemble intercontemporain, dir. : Ch. Dutoit, Chœur de l'Orchestre de Paris, chef de chœur : A. Oldham (Ravel, de Falla).







Le Monde Informations Spectacles
42-81-26-20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
(de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Jeudi 4 juin

Oratoire du Louvre, 20 h 30 : Orchestre symphonique de la garde républicaine, dir. : F. Hollard (Haydn).

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars Antiqua *de Paris.*

Radio-France, Grand Auditorium, 20 h 30 : Ch. Rosen (Bach, Stravinski, Debussy...).

Sorbonne, Grand Amphithéâtre, 20 h 30 : D. Evnoubidou (Haydn, Beethoven, Mendelssohn...).

Eglise de la Trinité, 20 h 30 : *Chœur* F. Poulenc, Orchestre B. Thomas (Verdi).

Musée d'Orsay, 20 h 30 : B. Kruysen, N. Lee, S. Cherier, X. Gagnepain (Roussel, Ravel, Schumann).

Musée Guimet, 20 h 30 : H.P. Chaurasia.

Eglise Saint-Germain-des-Prés, *20 h 30* : Ensemble instrumental Pro Melodia, dir. : P. Holiner (Honegger).

Centre Wallonie-Bruxelles, 20 h 30 : Ensemble C. Franck (Franck).

Eglise Saint-Augustin, 20 h 45 : Orchestre symphonique de Lille, dir. : M. Piquemal.

Auditorium de Radio 3, 20 h 30 : A. Aubin, S. Leroy (Haendel, Vivaldi, Bellini...).

Eglise Saint-Germain-l'Auxerrois, 20 h 45 : Orchestre de Fontainebleau, Chœur du Marais, dir. : P. Merle-Portales (Mozart).

Jazz, pop, rock, folk

ARC, Petit auditorium *(47-23-61-27)*, 20 h 30 : M. Perez, D. Goyone, A. Ceccarelli.

LA CIGALE, Kas Product.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24) 22 h 30 : Canabrava ; Arrow.

CINQ DIAMANTS (45-70-84-29), 21 h, F. Montaner.

DUNOIS (45-84-72-00), 21 h : Y. Seffer.

ELYSEE-MONTMARTRE (42-52-25-15), 20 h 30 : Minimal compact.

EXCALIBUR (48-04-74-92), 23 h, Ch. Deschamps, G. Delacroix, J.-J. Milteau, M. Serri, K. Rustan, Y. d'Angelo.

FOLIES PIGALLE, 21 h : A. Altai.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), à 18 h 30 : Tenbo Tam.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 22 h : J. Henderson Quartet.

MONTANA (45-48-93-08), 22 h 30 : Quatuor F. Bourrec, NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30, P. Plamieri.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 22 h : S. Petronio.

PETIT *JOURNAL SAINT-MICHEL* (43-26-28-59), 21 h, B. Bailley quartet.

LA PINTE (43-26-26-15), 21 h 15 : Blues Navigators.

SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30 : B. de Kort quartet.

SUNSET 23 h : L. Molins.

En région parisienne

BOBIGNY, MC 93 (48-31-11-45), 21 h : Akhiro Miwa.

LA DÉFENSE (47-29-30-31), esplanade, Orchestre national de jazz.

NANTERRE, *Théâtre des Amandiers (47-*21-18-81), 21 h : C'est dimanche.

ORSAY, Amphi 427 Paris Sud, 21 h : Orchestre symphonique du Campus *d'Orsay, chœurs du Campus, chorale de* Vitry-sur-Seine, dir. D. et H. Conderd (Dukas, Poulenc, Fauré).

SAINT-DENIS, théâtre G.-Philipe (42-43-*06-61), 20 h 30 : Paris Gypsy ; Basilique* (42-43-06-61), Orchestre national d'Ile-de-France, 20 h 30 : K. Ricciarelli, N. Stuzman (Pergolèse).

SCEAUX, CAC (46-60-05-64), 22 h 30 : Majnun et Layla.

VERSAILLES, Opéra royal (42-66-59-79), 20 h : Atys. Péristyle du Grand Trianon (39-50-36-22), le 9 à 21 h : Polyeucte.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

16 h, le Mensonge de Nina Petrovna, de V. Tourjansky.

BEAUBOURG
(42-78-35-57)

15 h, le Signal de l'amour, de F. Marion ; 17 h, les Noces vénitiennes, de A. Cavalcanti ; *19 h, Quinzaine des réalisateurs* : Moulin aux enfers, de G. Maar (v.o., s.-t.f.).

CENTRE GEORGES-POMPIDOU
Salle Garance (42-78-37-29)
Le cinéma brésilien.

14 h 30, O Anjo Nasceu, de J. Bressane ; 17 h 30, Lance Maior, de S. Back ; 20 h 30, Cinco Vezes Favela, de C. Diques J.-P. de Andrade, L. Hirszman.

Les exclusivités

AFTER HOURS (A., v.o.) : Studio Galande, *5e* (43-54-72-71).

AJANTRIK (Ind., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; h. sp.

ANGEL HEART (*) (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; St-Michel, 5e (43-26-79-17) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

L'APICULTEUR (Fr.-Gr.) (v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; St-André-des-Arts, *6e* (43-26-48-18).

ARIA (Brit., v.o.) : Normandie, 8e (45-63-16-16).

ARIZONA-JUNIOR (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Biarritz, 8e *(45-62-20-40)* ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

ASSOCIATION DE MALFAITEURS (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Parnassiens, 14e (43-20-*30-19*).

AUTOUR DE MINUIT (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

AUX PORTES DE L'AU-DELA (*) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Lumière, 9e (42-46-49-07).

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES BISOUNOURS N° 2 (A., v.f.) : St-*Lambert, 15e (45-32-91-68).*

BRAZIL (Brit., v.o.) : *Epée-de-Bois, 5e* (43-37-57-47) ; St-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BUISSON ARDENT (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Cluny-Palace, 5e (43-25-19-90) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) : 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83).

CHRONIQUE DES ÉVÉNEMENTS AMOUREUX (Pol., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56) ; Cluny-Palace, 5e (43-25-19-90).

CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE (It.-Fr., v.it.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gare-de-Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Gaumont-Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA COULEUR DE L'ARGENT (A., v.o.) : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82) ; Marignan, 8e (43-59-92-82).

CRIMES DU CŒUR (A., v.o.) : Cinoches St-Germain, 6e (46-33-10-82).

CROCODILE DUNDEE (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06).

LA DAME DE MUSASHINO (Jap., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (Can.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Gare-de-Lyon, 12e (43-43-01-59).

DOWN BY LAW *(A., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e* (43-26-48-18).

LES ENFANTS DU SILENCE (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; *Ambassade, 8e (43-59-19-08)* ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).

L'ÉTÉ EN PENTE *DOUCE* (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, *12e* (43-43-04-67) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

FAUX TÉMOIN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

FIEVEL ET LE NOUVEAU MONDE (A., v.f.) (h. s.p.) : St-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; St-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE FLIC ÉTAIT PRESQUE PARFAIT (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

GAUGUIN, LE LOUP DANS LE SOLEIL (Fr.-D., V. Ang.) : Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

GOLDEN CHILD (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Rex, 2e (43-36-83-93).

GOOD MORNING BABILONIA (It.-A., v.o.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Colisée, *8e* (43-59-29-46) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02). – V.f. : Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-*84-50*).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; St-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnos, *14e* (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (46-36-10-96).

L'HISTOIRE DU JAPON RACONTÉE PAR UNE HOTESSE DE BAR (Jap. v.o.), Cluny-Palace, 5e (43-25-19-90).

HOTEL DE FRANCE (Fr.), Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Racine-Odéon, 6e, (43-26-19-68) ; Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

INSPECTEUR GADGET (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

JEAN DE FLORETTE *(Fr.)* : George V, 8e (45-62-41-46).

LA JEUNE FILLE XIAO XIAO (Chin., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LAPUTA (All., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

MACBETH (Fr., v. it.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52) ; Publicis Marignon, 8e (43-59-31-97).

MANNEQUIN (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

MANON DES SOURCES (Fr.) : Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14).

MAUVAIS SANG (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

MÉLO (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LA MÉNAGERIE DE VERRE (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; *Biarritz, 8e* (45-62-20-40) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LA MESSE EST FINIE (It., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-87-30).

MIKEY ET NICKY (A., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

MISSION (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LES MOIS D'AVRIL SONT MEURTRIERS (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (Hong., v.o.) : Triomphe 8e (45-62-45-76).

NOLA DARLING N'EN FAIT QU'A SA TÊTE (A., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33).

LE NOM DE LA ROSE (Fr., v. angl.) : Balzac, 8e (45-61-10-60) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LA PELICULA DEL REY (Arg., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

PIERRE ET DJEMILA (Fr.) Forum Arc-en-ciel, 1er (42-97-53-74) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (45-22-46-01).

PLATOON (A., v.o.) (*) : Forum-Orient, 1er (42-33-42-26) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.o. et v.f. : George-V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).

QUATRE AVENTURES DE REINETTE ET MIRABELLE (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

RADIO DAYS (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Action Rive gauche, 5e (43-29-44-40) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; (v.f.) Rex, 2e (42-36-83-93) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01.

LE RETOUR DE JEAN MAURICE (Fr.) Studio 43, 9e (47-70-63-40).

ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

SABINE KLEIST, 7 ANS (All., RDA, v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33).

STAND BY ME (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) Utopia, 5e (43-26-84-65).

SWEET COUNTRY (Grec, v.o.) : Mercury, 8e (45-62-96-82).

THAT'S LIFE (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).

THE AMERICAN WAY (A., v.o.) : Forum-Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Danton, 6e (42-25-10-30) ; Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

THÉRÈSE (Fr.) : UGC-Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; *UGC Gare de Lyon, 12e* (43-43-01-59).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, *14e* (43-27-52-37).

LE TRÉSOR DE SAN LUCAS (A., v.o.) Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; *v.f.* : Hollywood Bd, 9e (47-70-10-41) ; Paris-Ciné, 10e (47-70-21-71) ; UGC Gare-de-Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

TRUE STORIE (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

UN HOMME AMOUREUX (Fr., v. angl.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Publicis St-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

LA VEUVE NOIRE (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandy, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : *Utopia, 5e* (43-26-84-65).

LES FILMS NOUVEAUX

ATOMIC COLLÈGE (*). Film américain de R.W. Haines et S. Weil (v.f.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Lumière, 9e (47-70-10-41) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06).

ATTENTION BANDITS. Film français de Claude Lelouch. Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-*46-01)* ; Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Gaumont Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BACKLASH. Film australien de Bill *Bennett (v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e* (42-71-52-36) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

BEYOND THERAPY. Film américain de Robert Altman (v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Bastille, 11e (43-42-10-80).

CŒURS CROISÉS. Film français de Stéphanie de Mareuil : Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LES LETTRES D'UN HOMME MORT. Film soviétique de Constantin Lopouchanski (v.o.) : Cosmos (45-44-28-80).

PEE-WEE BIG ADVENTURE. Film américain de Tim Burton (v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-Germain des Prés, 6e (42-22-87-23) ; *Publicis Champs-Elysées,* 8e (47-20-76-23) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-63-16-16) ; Escurial, 13e (47-07-28-04). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LA PETITE BOUTIQUE DES HORREURS. Film américain de Frank Oz (v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01).

QU'EST-CE QU'AI FAIT POUR MÉRITER ÇA. Film espagnol de P. Almodovar (v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

REBEL. Film américain de M. Jenkins (v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20). – V.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79).

UNE FLAMME DANS MON CŒUR. Film suisse d'Alain Tanner. Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André des Arts, 6e (43-36-48-18) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; *Biarritz, 8e* (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; *UGC Convention, 15e* (45-74-93-40).

PARIS EN VISITES

VENDREDI 5 JUIN

« Le printemps aux Buttes Chaumont », 14 h 45, métro Botzaris (V. de *Langlade).*

« Le musée d'Orsay », 13 heures, 1, rue de Bellechasse, entrée des groupes (Paris passion).

« Le musée Picasso », 12 h 15, 5, rue de Thorigny, cour de l'hôtel Salé (O. Cruchon-Dupeyrat).

« La plaine Monceau : de la *folie* du duc de Chartres aux grandes demeures du dix-neuvième siècle », 15 heures, métro Monceau, sortie (Monuments historiques).

« Trois siècles d'architecture au château de Vincennes », 15 heures, avenue de Paris, entrée du château (Monuments historiques).

« Le roi et la ville : à l'ombre de la Bastille, Charles V et l'hôtel royal Saint-Paul », 15 heures, angle de la rue des Tournelles et de la rue Saint-Antoine, au pied de la statue de Beaumarchais (Monuments historiques).

« Le vieux village de Montmartre, le dernier carré de vignes, la petite église Saint-Pierre et le château des Brouillards », 15 heures, métro Lamarck-Caulaincourt, sortie.

« Galeries rénovées et passages couverts », 14 h 30, métro Bourse, sortie Bibliothèque nationale (Flâneries).

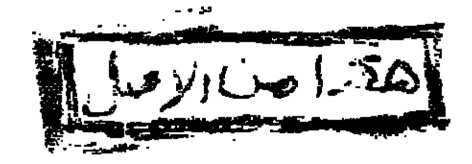
« *Le vieux village de Montmartre* », 15 heures, métro Lamarck-Caulaincourt, sortie (Résurrection du passé).

« L'hôtel Lauzun », 15 heures, 17, quai d'Anjou (Tourisme culturel).

« Pouvoirs et symboliques méconnus *des Celtes. Le* parcours initiatique des anciens druides. La géographie secrète des menhirs », 15 heures, métro Temple, sortie (Isabelle Hauller).

« Couvent de la visitation, noviciat des oratoriens et l'infirmerie Marie-Thérèse », 15 heures, 92, avenue Denfert-Rochereau (Paris et son histoire).

« Les maisons de quelques hommes célèbres du quartier Saint-Louis : de la *rue du Maréchal-Joffre à la rue Saint-*Louis », 14 h 30, 19, rue du Maréchal-Joffre (Monuments historiques).



Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 4 juin

TF 1

20.30 Série : Columbo. Adorable, mais dangereuse. **21.45 Tennis.** Internationaux de Roland-Garros. Résumé des épreuves de la journée. **22.05 Magazine : Inforvision**, de Roger Pic, Alain Denvers, Maurice Albert, Jacques Decornoy et Bernard Laine. Au sommaire : La croisade de l'abbé Thomas ; Venise sous les eaux... touristiques ; Les atouts de Margaret Thatcher ; Espagne : la fin de l'euphorie. **23.15 Journal. 23.35 Magazine : C'est à lire**, émission de Luce Perrot. Spécial Pléiade, avec Marc Philonenko. **23.50 Tennis.** Internationaux de Roland-Garros. Rediffusion d'un des matches les plus importants de la journée.

A 2

▶ **20.30 Soirée SIDA**, en direct des studios des Buttes-Chaumont. Emission présentée par Martine Allain-Régnault



et Jean-Marie Cavada. **22.30 Danse : Mikhail Baryshnikov au Moulin-Rouge.** Spectacle enregistré le 1er décembre 1986 au profit de l'Association des artistes contre le SIDA. Mikhail Baryshnikov danse trois ballets : Who Cares, Hamlet, Sinatra suite. **23.10 Journal.**

FR 3

20.35 Cinéma : la Cage aux folles 2 □ Film franco-italien d'Edouard Molinaro (1980). Avec Ugo Tognazzi, Michel Serrault, Mark Bodin. **22.15 Journal. 22.40 Au nom de l'amour**, émission de Pierre Bellemare. Résultats de l'enquête sur la sclérose en plaques. **22.50 Magazine : Montagne** (rediff.). **23.20 Prélude à la nuit.** Caprice et Feuillet d'album, de Chabrier, par Annie d'Arco, piano.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Surprise party □ Film français de Roger Vadim (1982). Avec Caroline Cellier, Philippine Leroy-Beaulieu, Michel Duchaussoy, Charlotte Walior. **22.15 Cinéma : le Lieu du crime** ■ Film français d'André Techiné (1986). Avec Catherine Deneuve, Wadeck Stanczak, Victor Lanoux. **23.45 Cinéma : Vaudou aux Caraïbes** □ Film français de Philippe Monnier (1980). Avec Julie Margo, Patrice Valota, Jacques Bouanich. **1.10 Cinéma : Fantastica** ■ Film franco-canadien de Gilles Carle (1980). Avec Carole Laure, Lewis Furey, Serge Reggiani, John Vernon, Claude Blanchard.

LA 5

20.30 Cinéma : le Locataire ■■ Film français de R. Polanski (1976). Avec Isabelle Adjani. **22.45 Série : Mike Hammer. 23.40 Série : Mission impossible. 0.35 Série : Laurel et Hardy. 1.10 Série : Kung-fu. 2.05 Série : Mike Hammer. 3.00 Série : Hôtel.**

M 6

20.30 Cinéma : Jeux d'espions ■ Film américain de Ronald Neame (1980). Avec Walter Matthau, Glenda Jackson, Sam Water, Ston. *Un agent de la CIA laisse, par tactique, filer un agent du KGB. Désavoué par ses chefs, il décide de se venger.* **22.15 Série : Falcon Crest.** Tony revient. **23.05 Magazine : Club 6. 23.30 Flash d'informations. 23.35 Magazine : Club 6. 23.45 Musique : 6 Nuit.** Entrecoupé de flashes d'informations à 0.00, 0.15, 0.30, 0.45.

FRANCE-CULTURE

20.30 Guerre de position, de Wolfgang Schiffer. 21.30 Musique : Emotion-mutation. Les musiques innovatrices. **22.30 Nuits magnétiques.** Les gens... tout de même cosmopolite, Artsons. **0.10 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct du Châtelet) : Trois cantates (Myrrha, Alysse, Alcyone) et Mennet antique, de Ravel, par l'Orchestre national de France, dir. Léonard Slatkin. **23.00 Nuits parallèles.** Les mères fêtées.

Vendredi 5 juin

TF 1

13.50 Tennis. Internationaux de Roland-Garros. Résumé des épreuves de la matinée. **14.00 Tennis.** Internationaux de Roland-Garros. Demi-finales double dames. **16.00 Flash d'informations. 16.02 Tennis (suite).** Internationaux de Roland-Garros. **18.35 Mini-journal**, pour les jeunes. De Patrice Drevet. **18.40 Jeu : La roue de la fortune. 19.10 Feuilleton : Santa-Barbara 19.40 Cocoricocoboy. 20.00 Journal. 20.30 D'accord, pas d'accord.**



20.35 Variétés : Grand public. Emission de Patrick Sabatier et Rémy Grumbach. Avec Jean Lefebvre, Viktor Lazlo, Eliséo, Philippe Laville, Annabelle, Linda de Suza, Etienne Auberger, El Chateau, Christophe Jenac, Régine. **22.30 Tennis** : Internationaux de Roland-Garros. Résumé des épreuves de la journée. **22.45 Série : Une occasion en or.** Comédie en cinq épisodes écrite par Alain Riou. 1. La chignole, avec Jean-Hugues Lime, Francine Olivier, Yves Afonso. **23.45 Journal. 0.05 Magazine : Premier balcon.** De Joseph Poli et Dominique Darzacq. Actualité théâtrale. **0.20 Tennis.** Internationaux de Roland-Garros. Rediffusion d'un des matches les plus importants de la journée.

A 2

13.45 Feuilleton : Jennie. De James Cellan Jones. Avec Lee Remick, Ronald Pickup (1er épisode). **14.35 Magazine : Ligne directe.** Enquête : Paris, monstres et merveilles (dernière partie). **15.35 Feuilleton : Rue Carnot. 16.05 C'est encore mieux l'après-midi.** Emission présentée par Christophe Dechavanne. Avec Viktor Lazlo, Cécilia, Interface, First, Passion, Steve Allen. **17.35 Récré A2.** Mimi Cracra ; Lire, lire, lire ; Shéra ; Gags. **18.05 Feuilleton : Aline et Cathy. 18.30 Magazine : C'est la vie. 18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres. 19.15 Actualités régionales. 19.40 Le nouveau théâtre de Bouvard. 20.00 Journal. 20.30 Série : Deux flics à Miami. 21.20 Apostrophes.** Magazine littéraire de Bernard Pivot. Sur le thème « Ecrivains, vos papiers », sont invités : Raymond Castans (*Marcel Pagnol*), Jeanne Champion (*la Hurlevent*), Marcel Julian (*Je suis François Villon*), Claude Pichois (*Baudelaire*) et Michel Piccoli qui parlera de *Une jeunesse viennoise*, autobiographie d'Arthur Schnitzler. **22.35 Journal. 22.45 Ciné-club : Sourires d'une nuit d'été** ■■ Film suédois d'Ingmar Bergman (1955). Avec Eva Dahlbeck, Ulla Jacobson, Margit Carlquist, Gunnar Bjornstrand.

FR 3

14.00 Documentaire : Splendeur sauvage. 14.30 Série : La cuisine du monde. 6. L'Italie. **15.00 Prélude bis. 16.00 Documentaire : Les histoires de l'histoire.** Le palais du col de Mantoue. **16.53 Jazz off. 17.00 Feuilleton : Madame et son fantôme. 17.25 Clip-classes. 17.30 Amuse 3 : Simon et Sarah. 18.00 Dessin animé : Il était une fois l'espace. 18.25 Feuilleton : Cap danger. 18.57 Juste ciel**, petit horoscope. **19.00 Le 19-20 de l'information.** De 19.15 à 19.35, actualités régionales. **19.55 Dessin animé : Ulysse 31. 20.05 Jeux : La classe. 20.35 Feuilleton : Florence ou la vie de château.** 4e épisode : Roman-photo. Avec Annie Girardot, Jean-Luc Bideau. ▶ **21.30 Document : Les sentinelles du désert**, film de Frédéric Laffont. **22.30 Journal. 22.55 Documentaire : Doudou N'Diaye Rose**, chef tambour major du Sénégal. **23.20 Prélude à la nuit.** Quatuor à cordes, opus 121, de Fauré, par le quatuor Bernède.

CANAL PLUS

14.00 Cinéma : le Lieu du crime ■ Film français d'André Techiné (1986). Avec Catherine Deneuve, Wadeck Stanczak, Victor Lanoux, Nicolas Giraudi. **15.35 Cinéma : l'Ombre des châteaux** ■ Film français de Daniel Duval (1977). Avec Philippe Léotard, Albert Dray, Zoé Chauveau, Marcel Dalio. **17.05 Cabou cadin. 17.30 Série : Batman. 18.00 Flash d'informations. 18.05 Jeu : Maxitête. 18.10 Jeu : La gueule de l'emploi. 18.40 Top 50. 19.10 Zénith. 19.50 Flash d'informations. 19.55 Variétés : Frog show. 20.05 Starquizz. 21.00 Cinéma : Bullitt** ■■ Film américain de Peter Yates (1968). Avec Steve Mc Queen, Jacqueline Bisset, Robert Vaughn. **22.45 Flash d'informations. 22.55 Série : Espion à la mode. 23.45 Cinéma : Tirez sur le pianiste** ■■ Film français de François Truffaut (1960). Avec Charles Aznavour, Marie Dubois, Albert Remy. **1.00 Cinéma : Sauve qui peut (la vie)** ■■ Film franco-suisse de Jean-Luc Godard (1980). Avec Isabelle Huppert, Jacques Dutronc, Nathalie Baye, Anna Baldaccini. **2.25 Cinéma : Feu sur le gang** ■ Film américain de Gordon Douglas (1951). Avec James Cagney, Phyllis Thaxter, Raymond Massey. **4.00 Cinéma : Sans soleil** ■■ Film français de Chris Marker (1982). **5.40 Variétés : J'ai deux amours, Joséphine Baker.**

LA 5

14.00 Série : Mike Hammer. 14.55 Série : Kung-fu. 15.50 Série : Wonder woman. 16.45 Dessin animé : Princesse Sarah. 17.15 Dessin animé : Princesse Sarah. 17.40 Dessin animé : Tu as le bonjour d'Albert. 18.05 Série : Arnold et Willy. 18.35 Série : Happy days. 19.00 Série : Laurel et Hardy. 19.35 Série : K 2000. 20.30 Série : L'inspecteur Derrick. 21.40 Série : Serpico. 22.40 Cinéma : Casimir □ Film français de Richard Pottier (1950). Avec Fernandel. **0.15 Série : Laurel et Hardy. 0.50 Série : Kung-fu. 1.45 Série : Mike Hammer. 2.40 Série : Hôtel.**

M 6

14.00 A.M. Magazine. Emission de Marianne Morance, présentée par Charlotte Sciandra, en direct. *Mode, cinéma, théâtre, livres, cuisine et musique.* **15.45 Jeu : Mégaventure.** Jeu documentaire de Jean-Luc Colin, présenté par Philippe Goffin. **16.30 Musique : Laser. 18.00 Série : La petite maison dans la prairie.** Amour (1re partie.) **18.30 Série : Vegas.** La fuite. **19.30 Journal. 19.55 Jeu : Six'appel. 20.00 Feuilleton : Filles et garçons. 20.30 Série : Dynastie.** Le cri. **21.20 Série : Cagney et Lacey.** *Une vieille femme se sent menacée...* **22.30 Ciné-Club : la Vie de bohème** ■ Film français de Marcel L'Herbier (1942). Avec Gisèle Pascal, Suzy Delair, Louis Jourdan, Louis Salou, Maria Denis. **23.30 Magazine : La saga du rock** (rediff.).

FRANCE-CULTURE

20.30 Turbulences : douleur-scandale. 21.30 Musique : Black and blue. Eloge de la batterie. **22.30 Nuits magnétiques.** Les gens... tout de même, modernité ; Les premiers pas. **0.10 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert (donné le 11 avril 1986, à Stuttgart) : Concerto pour piano et orchestre nº 1 en fa dièse mineur op. 1, de Rachmaninov ; Symphonie nº 5 en ut dièse mineur de Mahler par l'Orchestre symphonique de la Radio de Stuttgart, dir. Garcia Navarro. **22.20 Les soirées de France-Musique** ; à 22.30, Les pêcheurs de perles ; à 0.30, Mélimélodame).

Audience TV du 3 juin 1987 (BAROMÈTRE LE MONDE / SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne 1 point = 32 000 foyers

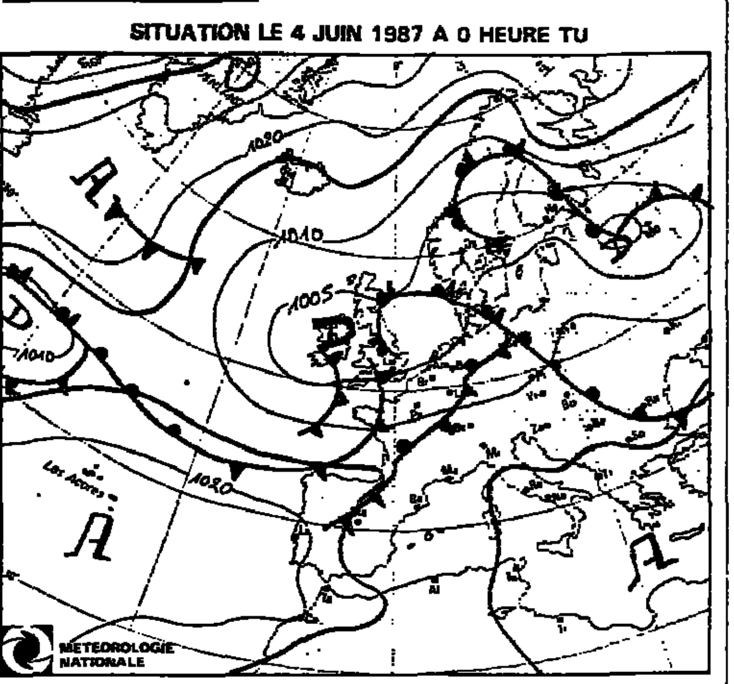
HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	43.1	20.5	11.3	2.6	1.5	5.6	1.5
19 h 45	45.1	19.0	14.9	2.8	1.0	7.2	0.5
20 h 16	60.5	22.6	16.4	9.7	2.6	8.7	0.5
20 h 55	64.1	9.7	17.4	9.2	6.2	19.0	2.6
22 h 08	55.9	6.7	15.4	3.6	5.8	20.0	5.1
22 h 44	36.4	6.2	13.3	3.6	5.6	7.2	0.5

Programmes du mercredi 3 juin, à 20 h 30. TF1 : « Dallas » (feuilleton) ; A2 : « L'heure de vérité », avec Philippe Séguin, ministre des affaires sociales ; FR 3 : « La nouvelle affiche », (variétés) ; Canal Plus : le Dernier Secret du Poséidon (film) ; la 5 : « Le fantôme du vol 401 » (téléfilm) ; M6 : « Les routes du paradis » (série).

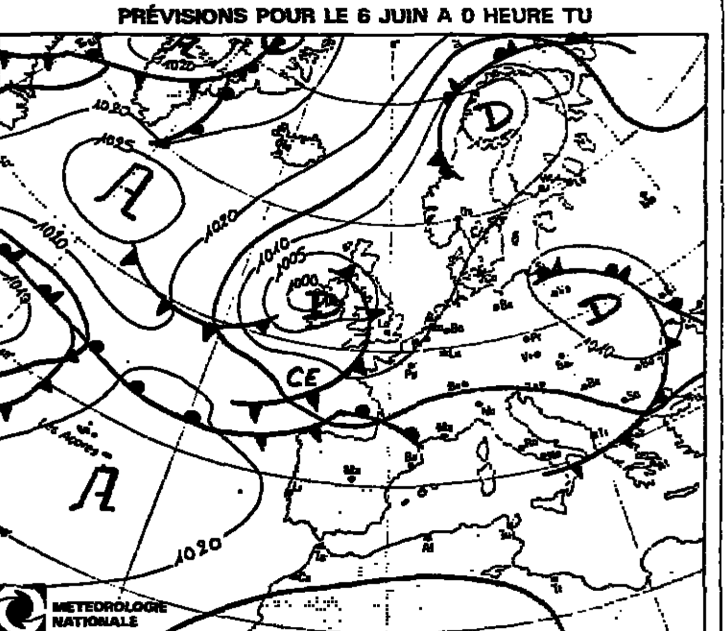
Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 4 JUIN 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 6 JUIN A 0 HEURE TU



Prévision du temps en France pour le week-end de la Pentecôte.

Samedi : sur la Bretagne, les Pays de Loire, la Normandie, le Bassin Parisien, le Nord et les Ardennes, la journée commencera avec un temps couvert et par moment pluvieux. Dans la journée des éclaircies se développeront, d'abord près des côtes de la Manche puis plus tard dans l'intérieur. La température voisine de 10 degrés à 12 degrés le matin ne dépassera guère 16 à 18 degrés.

Des Charentes au centre de la Bourgogne et à l'Alsace, le temps restera couvert et faiblement pluvieux toute la journée avec des températures variant entre 12 degrés le matin et 19 degrés le soir.

Des régions du Sud-Ouest au Massif Central aux Alpes et à la Méditerranée, le soleil souvent largement présent le matin laissera peu à peu place aux nuages et l'après-midi se terminera sous la pluie sauf aux abords de la Méditerranée. Température minimale 12 à 14 degrés, maximale 20 à 24 degrés.

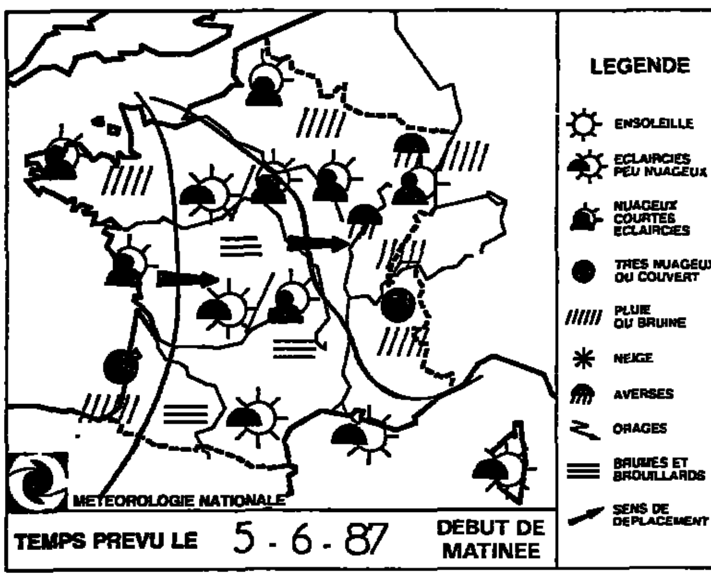
Dimanche : le mauvais temps persistera partout.

Sur les Charentes, le Poitou, la Champagne, les Ardennes et toutes les régions au bord de la Loire, alterneront éclaircies et nuages souvent accompagnés d'averses.

Du Sud-Ouest au Massif Central à la Méditerranée aux Alpes et à l'Alsace les éclaircies seront extrêmement rares et la pluie fréquente.

La température variera peu.

Lundi : pluie et nuages occuperont le ciel de tout le pays sauf près de la Méditerranée où une amélioration se fera sentir.



Le Monde sur minitel

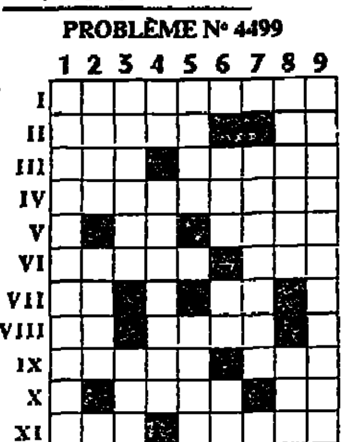
METEO

Météo régionale, météo du monde entier, météo marine.

36.15 TAPEZ LEMONDE

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4499



HORIZONTALEMENT

I. Un homme qui redoute les excès de « graisse ». – II. Avec lui, on ne peut pas dire qu'on n'a rien à déclarer. Mère de famille aussi nombreuse que démesurée. – III. Ne peut voir que d'un bon œil ceux qui veulent lui rendre la monnaie de sa pièce. Inutile de les pousser à la consommation. – IV. Où il est possible de prendre un verre à toute heure de la journée. – V. Note. Où nombreux sont ceux qui aiment Victoria. – VI. S'intéressait à des sujets « vagues ». Aurait très bien pu dire à son père qu'il y avait de l'abus. – VII. Adverbe. Quitta la ville pour la campagne. – VIII. Ne ressemble certes pas à ses environs. Donna une belle preuve de son habileté. – IX. On y met les pieds après l'avoir fait à la main. Avec lui, nombreux sont ceux qui se retrouvent en culotte courte. – X. Accompagne parfois un « congé ». Note. – XI. De quoi recevoir plus d'une volée. Sont bien incapables de soutenir la conversation.

VERTICALEMENT

1. Sont spécialisées dans la mise en boîte. – 2. A offert plus d'un siège à ceux qui l'entouraient. Troublé et tout retourné. – 3. Moulin à huile. Pour celui qui a tiré le bon numéro. – 4. Poussé à l'action. Avait les moyens de se faire entendre. – 5. Ami de cœur. Son air n'était pas toujours apprécié. – 6. Où il n'est pas rare que l'on arrive à bon port. Pronom. Revient à tout propos. – 7. Souvent plongée dans l'eau salée. – 8. Conseillère d'orientation. Oeuvre de choix. – 9. Dont l'utilisation a été prolongée.

Solution du problème nº 4498

Horizontalement

I. Thrombus. – II. Oued. Ides. – III. Liée. Sire. – IV. Es. Acné. – V. Recueil. – VI. Merci ! Ni. – VII. Aa. Setter. – VIII. Murène. – IX. Bru. Trac. – X. Tu. INRI. – XI. Si. Rhésus.

Verticalement

1. Tôles. Ambès. – 2. Huis. Maur. – 3. Rée. Ré. Rut. – 4. Ode. Erse. Ur. – 5. Accent. – 6. Biscuiterie. – 7. Udine. Ans. – 8. Sereine. Cru. – 9. Se. Lire. Is.

GUY BROUTY.

Lundi de Pentecôte

Les services ouverts ou fermés

Presse. – Les quotidiens paraîtront normalement le lundi 8 juin.

Banques. – Toutes les banques seront fermées le lundi 8 juin.

Bureaux de poste. – Pas de distribution de courrier à domicile le lundi 8 juin. Seuls resteront ouverts les bureaux habituellement ouverts les jours fériés.

SNCF. – Trafic réduit des dimanches et fêtes sur la banlieue. Trafic normal sur les grandes lignes.

RATP. – Trafic réduit des dimanches et fêtes.

Grands magasins. – Tous fermés le lundi 8 mai.

Sécurité sociale. – Les services des caisses d'assurance-maladie seront fermés dès le vendredi 5 juin 15 heures jusqu'au mardi matin.

Allocations familiales. – Seront fermées au public dès vendredi 5 juin à midi jusqu'au mardi matin.

Musées. – Seront ouverts le Centre Georges-Pompidou, l'Orangerie, le Musée des arts africains et océaniens, le Musée des arts populaires, le Musée des monuments français, le Musée de l'armée aux Invalides, le musée Eugène-Delacroix, le musée Jean-Jacques-Henner. En Ile-de-France, seront ouverts le château de Compiègne, le château de la Malmaison, le château de Bois-Préau, le musée des Granges de Port-Royal, le château de Chantilly, le domaine et l'abbaye de Chaalis.

Cité des sciences et de l'industrie. – Sera ouverte le lundi 8 juin mais fermée le mardi 9.

Le Carnet du Monde

Naissances

— Aurore CIGARINI est heureuse d'annoncer la naissance de sa sœur,

Karine,

à Evreux, le 4 juin 1987.

Rue des Champs-Fleuris,
Le Bois-aux-Lièvres, Prey,
27220 Saint-André-de-l'Eure.

Mariages

— **Amanda JOHNSON et Jean-François BLASSEL**

sont heureux de vous faire part de leur mariage, célébré dans l'intimité le samedi 30 mai 1987.

10, rue Dalou,
75015 Paris.

Décès

— Marianne et Emmanuel,
Ses enfants, Marie-Claire Altit,
Les familles Saraga, Emergui et Lévy,
Ses amis,

ont la tristesse de faire part de la disparition de

M. Aldo ALTIT,
cinéaste,
président de l'Association
France-Mabatt,

et remercient tous ceux qui se sont joints à leur peine.

L'inhumation a eu lieu le mardi 2 juin.
Cet avis tient lieu de faire-part.

9, rue Raffaelli,
75016 Paris.

— Le docteur Raymond Baud,
son époux,
Bruno et Caroline Baud,
ses enfants,
Mme Germaine Pelleray,
sa mère,
M. et Mme Bernard Pelleray,
M. et Mme Claude Pelleray,
ses frères et belles-sœurs,
Les familles Davadand et Pelleray
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Micheline BAUD,
née Pelleray,

survenu le mercredi 3 juin 1987, dans sa soixante et unième année.

Ses obsèques seront célébrées le samedi 6 juin, à 14 h 30, en la chapelle Notre-Dame-de-la-Clarté de Perros-Guirec.

58, rue des Carrières,
22700 Perros-Guirec.
14, place de la Seine,
92400 Courbevoie.

— Lucien Brunelle,
son époux,
Daniel et Janine Moithy,
Francis Brunelle,
ses enfants,
Jean Grimberg,
Cécile Robillard,
Julie, Nicolas,
Alexis et Adrien Brunelle,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 1er juin 1987, de

Madeleine BRUNELLE,
née Wachsmuth,
agrégée de l'Université,
ancienne résistante
(Front national universitaire).

Les obsèques ont été célébrées, le 4 juin 1987, au columbarium du Père-Lachaise, dans la plus stricte intimité familiale.

9, rue de la Libération,
91430 Igny.

— Henry Zipper et Geneviève Pasquier,
Alban et Côme,

ont la grande tristesse de faire part du rappel à Dieu de leur fils et frère,

Charles-Edouard,

le 31 mai 1987, à l'âge de cinq ans.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans la stricte intimité.

2, rue Huysmans,
75006 Paris.

— Nelly Demé et Alexandre Kassman,
Rose-Marie et Paul Demé,
Sylviane Demé et Jean-Claude Nabet,

ont la douleur de faire part du décès de

René DEMÉ,

survenu le 21 mai 1987.

Pompes Funèbres
Marbrerie
CAHEN & Cie
43-20-74-52
MINITEL par le 11

— Le pasteur Roland Poillot et Mme Roland Poillot, née Madeleine Doriot,
Mme Evelyne Poillot,
Mlle Marie-Hélène Euler,
M. et Mme Claude Janssen,
M. et Mme Arnand de Vitry,

ont la grande douleur de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-huitième année, du

général Georges F. DORIOT,
commandeur de la Légion d'honneur,
Commander of the British Empire,
Distinguished Service Medal,
professeur Emeritus
de Harvard University,

le 2 juin 1987, à Boston.

Le président et le conseil d'administration,
Les doyens, la faculté et le personnel de l'Institut européen d'administration des affaires, INSEAD,

ont le grand regret de faire part du décès de son fondateur

le général Georges F. DORIOT,
commandeur de la Légion d'honneur,

le 2 juin 1987, à Boston.

Le président et le conseil d'administration du Harvard Business School Club de France

ont la tristesse de faire part du décès du

général Georges F. DORIOT,
son fondateur,
et président d'honneur,

le 2 juin 1987, à Boston.

[Né à Paris le 24 septembre 1899, Georges F. Doriot s'est établi aux Etats-Unis en 1921. Après des études à la Harvard Business School, il a occupé la chaire de Direction industrielle jusqu'en 1966. Appelé par le président Roosevelt pour l'organisation de la mobilisation de l'industrie américaine pendant la guerre, il fut nommé brigadier général de l'US Army.

Après la guerre, tout en poursuivant son enseignement à Harvard, il fut le père du « venture capital » aux Etats-Unis et présida de 1946 à 1974 la célèbre société American Research & Development, l'ancêtre des sociétés de capital-risque.

Inspirateur en France de la création de l'Institut européen d'administration des affaires en 1959, il était, depuis 1978, président de la Bibliothèque française de Boston, que dirigeait précédemment sa femme et qui est l'une des plus importantes institutions privées américaines pour le rayonnement de la culture et de la langue françaises.]

— M. et Mme Claude Foubert,
Mme Claude Victor Thomas,
M. Michel Deviolaine,
M. Hervé Foubert,
ont la douleur de faire part de la mort de

Philippe FOUBERT,

leur fils, petit-fils et frère, décédé accidentellement le 30 mai 1987, en sa vingt-deuxième année.

Les obsèques auront lieu le 5 juin *1987 à 11 heures en l'église de* Bazincourt-sur-Epte (Eure).

96, rue de Longchamp,
92200 Neuilly-sur-Seine.

— Le Seigneur a accueilli dans sa gloire

M. Michel GOUDAERT,
professeur d'odonto-stomatologie,
doyen honoraire de l'UER d'odontologie
de Lille,
membre de l'Académie
de chirurgie dentaire,
officier de l'ordre national du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,

pieusement endormi à Lille, le 2 juin 1987, dans sa soixante-septième année.

Mme Michel Goudaert,
son épouse,
Le docteur et Mme Jacques Lienard et leurs enfants,
M. et Mme Philippe-Jacques Goudaert-Fassotte et leur fille,
Le docteur et Mme Bertrand Caffier et leurs filles,
ses enfants et petits-enfants,
vous invitent à participer, ou à vous unir par la prière, à la messe de funérailles qui sera célébrée, le vendredi 5 juin 1987 à 10 h 30, en l'église du Sacré-Cœur, rue Nationale à Lille.

L'inhumation aura lieu au cimetière d'Hondschoote dans le caveau de famille.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

22, boulevard de la Liberté.
59000 Lille.

— Pierre-Emile Meyer et Geneviève, née de Banes Gardonne,
André Meyer et Françoise, née Richard,
André Galy et Françoise, née Meyer,
Jeanne Hebert, née Meyer,
leurs enfants et petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Simonne MEYER,
née Clairac Vernhes,
veuve de Emile Meyer,
inspecteur général
de l'éducation nationale,

survenu à Niort (Deux-Sèvres), dans sa soixante-dix-huitième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Brioux-Boutonne, le 29 mai 1987.

« Merci au Seigneur car il est bon et son amour n'a pas de fin » (Psaume 107).

La Rochelle, Paris, Versailles, Montpellier.

— *« Avec lui, c'est un peu d'amour qui a quitté notre terre. »*
Mme Restom Nasser,
M. et Mme Michel Nasser,
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Jacques Nasser,
et leurs enfants,
M. Jamil Nasser,
M. Malek El Khazen et son épouse,
née Jacqueline Nasser,
Le docteur Charles-Joseph Nasser,
Mlle Liliane Nasser,
font part de la disparition de

Restom NASSER,

survenue le 25 mai 1987, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Khaist (Liban), Kaolack (Sénégal), Marseille.

— Mme André Coste, sa belle-sœur,
Mlle Evelyne Coste, sa nièce,
M. et Mme Revol et leurs enfants,
ses cousins,
Mme Jean Charpy, sa filleule,
Ses nombreux amis,

ont la douleur de faire part du décès de

François PERROUX,
professeur honoraire
au Collège de France,
fondateur de l'Institut
de sciences mathématiques
et économiques appliquées,
commandeur de la Légion d'honneur,
grand-croix
de l'ordre national du Mérite,
commandeur de l'ordre
de Saint-Grégoire-le-Grand.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 5 juin 1987, à 16 heures, en l'église Saint-Pierre de Montmartre, 2, rue du Mont-Cenis, 75018 Paris.
(*Le Monde* du 4 juin.)

— Gérard de Bernis, François Denoël, Pierre Uri,
Le conseil d'administration, et toute l'équipe de l'Institut de sciences mathématiques et économiques appliquées, tous ceux qui y furent ses élèves, ses collègues et ses amis,
ont la tristesse de vous faire part du décès de

François PERROUX,

qui, après avoir fondé l'ISMEA, l'a dirigé pendant quarante ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 5 juin 1987, à 16 heures en l'église Saint-Pierre de Montmartre, 2, rue du Mont-Cenis, 75018 Paris.

— Sa famille et ses amis ont la douleur de faire part du décès brutal de

M. Jean-Claude POULAIN,

survenu le 31 mai 1987, dans sa soixante-quatrième année.

Les obsèques auront lieu vendredi *5 juin, à 15 heures, au cimetière parisien* de Saint-Ouen.

8, avenue Secrétan,
75019 Paris.
37370 Chemillé-sur-Dême.

CARNET DU *MONDE*
Tarif : la ligne H.T.
Toutes rubriques ....69 F
Abonnés ....60 F
Communicat. diverses ...72 F
Renseignements : 42-47-95-03

— Mme Pierre Prigent,
Le docteur Alain Prigent,
Ses enfants, Gaël et Maud,
Mme Françoise Gruber,
Mme et M. Damien Glendinning,
Leurs enfants, David et Anna,
Mlle Françoise Prigent,
Mme Alice Vincent,
M. et Mme Yves Prigent,
Leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Vincent, Moniot, Bouley, Dejeux, Colin,
Parents, alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre PRIGENT,
ancien directeur
de la Clinique du Léman,
ancien résistant
et déporté de Buchenwald,
officier de la Légion d'honneur,
médaille de la Résistance,

survenu à Thonon, le 3 juin 1987, à l'âge de soixante-neuf ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 5 juin en la basilique Saint-François-de-Salles de Thonon où l'on se réunira à 14 h 30, corps déposé.

Ni fleurs ni couronnes.
Pas de visite.

4 *bis*, avenue des Tilleuls,
74200 Thonon.

— Mme Jacques Vermont,
Mme Robert Grunberg,
Mme Eliane Grunberg,
M. et Mme Georges Martin,
M. et Mme Philippe Manst
et leurs enfants,
Corinne et Rémy Bacharach,
ont la douleur de faire part du décès de

Jacques VERMONT,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
croix de guerre 1939-1945,
engagé volontaire
des Forces françaises libres,
chevalier des Arts et Lettres,

décédé le 2 juin 1987, à l'âge de soixante-quatre ans.

L'inhumation aura lieu le vendredi 5 juin 1987, à 15 h 30, au cimetière nouveau de Neuilly, boulevard circulaire de la Défense, sortie no 7.

— M. et Mme Jacques Thouvenot,
ses enfants,
Les familles Tourou, Delsine-Debray, Cumora, Brissaud, Thouvenot
et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Antoine VILLETTE,
née Elisabeth Lepeince,

survenu le 31 mai 1987, à Chantilly, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Les obsèques civiles ont eu lieu au cimetière de Rosny-sous-Bois, dans la plus stricte intimité.

93110 Rosny-sous-Bois,
15, rue du Capitaine-Guynemer.

— Paris. Sète.

M. et Mme Adam Nidzgorski
ont la tristesse de faire part du décès de leur mère et belle-mère,

Mme Jeanne VINCENTELLI,
née Pallas,

survenu à *Sète*, le 29 mai 1987, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Cet avis tient lieu de faire-part.

27, rue du Javelot,
75013 Paris.

Anniversaires

— Le 7 juin 1984, à cinquante-sept ans,

Derek DAVIES

quittait sa famille et ses amis.

« In Hearts you Loved you are Still Alive. »

— Une pensée est demandée à la mémoire de

Jean PUCELLE

le 5 juin 1981.

nouveau
drouot
Hôtel des ventes, 9, rue Drouot. 75009 Paris
Téléphone : 42-46-17-11 - Télex : Drouot 642260
Informations téléphoniques permanentes : 47-70-17-17

Compagnie des commissaires-priseurs de Paris
Les expositions auront lieu la veille des ventes, de 11 à 18 heures, sauf indications particulières, * expo le matin de la vente.

MERCREDI 10 JUIN

S. 3. — Coll. de timbres rares. - Mes COUTURIER, NICOLAY, M. Pigeron, expert.
S. 4. — Tableaux anciens et modernes, dessin par Modigliani, bijoux, meubles anciens. - Me de CAGNY.
S. 6. — Obj. d'art, tapisserie. - Me BONDU.
S. 8. — Instruments de musique. - Mes ADER, PICARD, TAJAN, M. Vatelot, expert.
S. 9. — Tableaux, objets de décoration. - Mes LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR.
S. 13. — Monnaies, tableaux anc., XIXe s. et mod. - Mes BINOCHE, GODEAU.
S. 15. — Tab. anc. et mod. Bijoux, verrerie 1930, armes, mobilier d'époque et de style, tapis. - Me RIBEYRE, cab. de Fommervault, M. Tesler, experts.
S. 16. — Tableaux modernes, bijoux, argenterie. - Me BOISGIRARD, M. Marumo, cab. de Fommervault, experts.

JEUDI 11 JUIN

S. 8. — Livres. - Mes LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR. Mme Vidal-Mégret exp.
*S. 12. — Timbres-poste. - Mes LENORMAND, DAYEN.

VENDREDI 12 JUIN

S. 1. — Autographes. - Mes LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUX, TAILLEUR, MM. Bodin, de Grolee-Virville exp.
S. 2. — Livres mod. - Me RENAUD.
S. 4. — Icônes - Me BOISGIRARD, A.M. Kevorkian expert.
S. 5/6. — Impts tableaux anc. et mod. Sculptures mod. Mobilier du 18e s. - Mes AUDAP, GODEAU, SOLANET.
S. 9. — Dessins et tableaux anciens - MES ADER, PICARD, TAJAN. MM. de Beyser, Herdhebaut, Latreille, Ryaux experts.
S. 10. — Tableaux anc. et 19e, objets d'art, meubles, sculptures, tapis - Me BRIEST.
S. 11. — Linge, dentelles. - Mes ADER, PICARD, TAJAN. Mme DANIEL.
*S. 12. — Cartes postales - Mes LENORMAND, DAYEN.
S. 15. — Beau linge, mobilier. - Me DELORME. Mme de Heeckeren expert.

ÉTUDES ANNONÇANT LES VENTES DE LA SEMAINE

ADER, PICARD, TAJAN, 12, rue Favart (75002), 42-61-80-07.
AUDAP, GODEAU, SOLANET, 32, rue Drouot (75009), 47-70-67-68.
BINOCHE, GODEAU, 5, rue La Boétie (75008), 47-42-78-01.
BOISGIRARD, 2, rue de Provence (75009), 47-70-81-36.
J. Ph. et D. BONDU, 17, rue Drouot (75009), 47-70-36-16.
BRIEST, 24, avenue Matignon (75008), 42-68-11-30.
De CAGNY, 4, rue Drouot (75009), 42-46-00-07.
COUTURIER, de NICOLAY, 51, rue de Bellechasse (75007), 45-55-85-44.
DELORME, 14, avenue de Messine (75008), 45-62-31-19.
LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR (anciennement RHEIMS-LAURIN) 12, rue Drouot (75009), 42-46-61-16.
LENORMAND, DAYEN, 12, rue Hippolyte-Lebas (75009), 42-81-50-91.
RENAUD, 6, rue Grange-Batelière (75009), 47-70-48-95.
RIBEYRE, 5, rue de Provence (75009), 42-46-00-77.

CONSOMMATION

L'information sur les prix des auto-écoles va être améliorée

On a décidé, rue de Rivoli, d'améliorer l'information des candidats au permis de conduire. Afin de permettre aux usagers de comparer les prix et les prestations des auto-écoles, M. Edouard Balladur, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation et son secrétaire d'Etat chargé de la consommation et de la concurrence, M. Jean Arthuis, ont décidé de préparer un arrêté rendant obligatoire cette information : affichage dans les vitrines (visible de l'extérieur), du prix, de la durée des leçons ; affichage aussi détaillé à l'intérieur ; indication sur toute publicité écrite des références de l'entreprise et prix des prestations faisant l'objet de la publicité ; remise à tous ceux qui le demandent d'une documentation complète et détaillée (contenu de la formation, durée et prix TTC des différentes prestations, durée de la validité de l'offre...).

Ce projet d'arrêté sera prochainement soumis au Conseil national de la consommation.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel du jeudi 4 juin :*

UN DÉCRET

● No 87-362 du 2 juin 1987 modifiant et complétant le décret no 53-914 du 26 septembre 1953 portant simplification de formalités administratives.

UN ARRÊTÉ

● Du 17 avril 1987 fixant la liste des opérations intéressant les écoles françaises à l'étranger pouvant être financées au moyen d'emprunts garantis par l'Etat.

UNE DÉCISION

● Du 11 mai 1987 portant attribution du brevet d'études militaires supérieures.

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER
TOUS CUMULS COMPRIS AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISONS	FINALES ET NUMÉROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES GAGNÉES F.
1	741	tous signes	400
	3 221	lion	10 000
		autres signes	1 000
	1 781	scorpion	12 000
		autres signes	1 200
	09 571	verseau	50 000
		autres signes	5 000
	15 961	taureau	50 000
		autres signes	5 000
2	17 282	capricorne	50 000
		autres signes	5 000
3	93	tous signes	200
	7 123	scorpion	10 000
		autres signes	1 000
	7 503	cancer	10 000
		autres signes	1 000
	1 473	cancer	12 000
		autres signes	1 200
	20 683	vierge	50 000
		autres signes	5 000
4	954	tous signes	400
	4 024	vierge	10 000
		autres signes	1 000
	6 614	capricorne	10 000
		autres signes	1 000
	3 374	balance	12 000
		autres signes	1 200
	4 504	bélier	12 000
		autres signes	1 200
	9 034	capricorne	12 000
		autres signes	1 200
	29 384	scorpion	50 000
		autres signes	5 000
5	885	tous signes	400
	3 525	poissons	10 000
		autres signes	1 000
	0 215	taureau	12 000
		autres signes	1 200
	04 915	sagittaire	50 000
		autres signes	5 000
	19 785	lion	50 000
		autres signes	5 000
5	20 595	bélier	50 000
		autres signes	5 000
	23 955	cancer	50 000
		autres signes	5 000
6	36	tous signes	200
	5 616	vierge	12 000
		autres signes	1 200
	9 596	lion	12 000
		autres signes	1 200
	20 186	balance	50 000
		autres signes	5 000
	09 076	vierge	4 000 000
		autres signes	125 000
7	027	tous signes	400
	677	tous signes	400
	0 357	sagittaire	10 000
		autres signes	1 000
	6 367	taureau	10 000
		autres signes	1 000
	4 717	poissons	12 000
		autres signes	1 200
	18 067	poissons	50 000
		autres signes	5 000
8	98	tous signes	200
	1 168	bélier	10 000
		autres signes	1 000
	0 348	verseau	12 000
		autres signes	1 200
	8 228	sagittaire	12 000
		autres signes	1 200
	14 998	gémeaux	50 000
		autres signes	5 000
9	729	tous signes	400
	2 349	gémeaux	10 000
		autres signes	1 000
0	4 330	balance	10 000
		autres signes	1 000
	6 980	verseau	10 000
		autres signes	1 000
	9 980	gémeaux	12 000
		autres signes	1 200

TOUS LES BILLETS NE BENEFICIANT D'AUCUN AUTRE LOT MAIS PORTANT LES SIGNES SUIVANTS : VERSEAU, TAUREAU, CAPRICORNE GAGNENT 100,00 F

LOTO
No 22 TIRAGE DU MERCREDI 3 JUIN 1987

8 20 27 33 45 47 — NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE 35

POUR LES TIRAGES DES MERCREDI 10 ET SAMEDI 13 JUIN 1987 VALIDATION JUSQU'AU MARDI APRÈS-MIDI.

87 TRANCHE DES SIGNES DU ZODIAQUE 56
TIRAGE DU MERCREDI 3 JUIN 1987

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le règlement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 27/12/86)

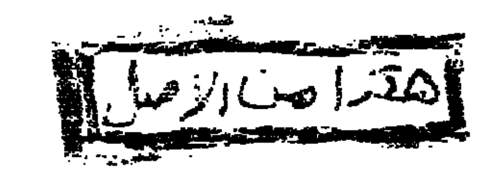
Le numéro **016045** gagne **4 000 000,00 F**

Les numéros approchants à la centaine de mille 116045, 216045, 316045, 416045, 516045, 616045, 716045, 816045 gagnent 40 000,00 F

Les numéros approchants aux Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	gagnent
006045	010045	016145	016005	016040	
026045	011045	016245	016015	016041	
036045	012045	016345	016025	016042	
046045	013045	016445	016035	016043	
056045	014045	016545	016055	016044	10 000,00 F
066045	015045	016645	016065	016046	
076045	017045	016745	016075	016047	
086045	018045	016845	016085	016048	
096045	019045	016945	016095	016049	

Tous les billets se terminant par	gagnent
6045	4 000,00 F
045	400,00 F
45	200,00 F
5	100,00 F

87 **TACOTAC** TIRAGE DU MERCREDI 3 JUIN 1987 57



Economie

150 000 stages refusés

La formation en alternance menacée par le plan d'emploi des jeunes

Dans les jours qui viennent, le gouvernement aura à trancher sur deux dossiers dont les répercussions ne seront pas uniquement financières. Intimement liées, et chacune dépendant de M. Edouard Balladur, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, les deux décisions influeront directement sur l'avenir du plan d'urgence pour l'emploi des jeunes, défendu par M. Philippe Séguin, et indirectement sur celui de la formation en alternance, lancée par les partenaires sociaux, à l'exception de la CGT. Autant dire qu'elles sont attendues avec inquiétude, et pas seulement par le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

Première difficulté : le renouvellement, ou non, des exonérations des charges sociales accordées aux employeurs pour des mesures qui n'ont pas encore été pérennisées.

Pour le moment, les exonérations devront bénéficier à l'apprentissage et aux stages d'initiation à la vie professionnelle.

Deuxième difficulté : la réponse qu'il faudra fournir, *via* M. Séguin, aux partenaires sociaux préoccupés par un éventuel échec du dispositif laborieusement mis en place pour financer la formation en alternance, type de formation qui comprend les stages d'initiation à la vie professionnelle, les contrats de qualification et les contrats d'adaptation. Faute de moyens propres suffisants, les partenaires sociaux ont demandé 1,2 milliard de francs à l'Etat pour couvrir les dépenses engagées. Mais leurs ennuis seraient encore plus graves. Le CNPF estime pour sa part à 1,5 milliard les sommes actuellement nécessaires et parle même de 2 milliards pour 1988 ; ce que ne contestent d'ailleurs pas les autres partenaires. Pis, selon M. Pierre Gilson, président de la commission formation du CNPF, ce sont cinq mille stages qui sont refusé depuis le 15 avril dans le secteur de la réparation automobile – dont il est lui-même issu – et *« cent cinquante mille qui sont globalement perdus par toutes nos entreprises »*. Les organismes mutualisateurs s'avouent, les uns après les autres, dans l'incapacité de payer la formation.

Dilemme, donc, pour les pouvoirs publics, et en premier lieu pour M. Balladur : une double réponse négative entraînerait la fin du plan pour l'emploi des jeunes et ruinerait les chances d'un système de formation en alternance, lui-même conçu pour se rapprocher du modèle allemand, si souvent vanté.

Alors que chacun attend l'oracle, les jugements se font sévères. M. Gilson rappelle que le CNPF n'était pas favorable au principe de l'exonération. Comme les représentants des syndicats ou les professionnels de la formation, il préfère un dispositif *« permanent dans le temps »*. Mais le mal étant fait, ne soutenir que le SIVP (stage d'initiation à la vie professionnelle) et l'apprentissage paraît dangereux à plusieurs titres. Il y aura, prédit M. Gilson, *« détournement du dispositif »*.

La confusion des genres

Avec le SIVP seul, on risque de voir s'enfler le nombre de stages et la formation en alternance *« se réduire à faire dans la basse qualification »*. Si le contrat de qualification n'est pas exonéré *« un élément de cohérence manquera »*, le système sera *« boiteux »* et, surtout, cela empêchera cette formule, sans doute la plus valorisante pour le jeune, de soutenir la comparaison avec l'apprentissage. *« Or*, explique M. Gilson, *l'apprentissage restera longtemps le fief du CAP, même si le projet de loi lui permet d'atteindre le bac professionnel. Avec le contrat de qualification, on peut, en revanche, passer à la formation à partir d'un BEP ou d'un BTS... »*. Mme Nicole Notat, secrétaire nationale de la CFDT, et l'une des instigatrices de l'accord signé en octobre 1983 pour le développement de l'alternance, partage la même opinion.

D'une certaine façon, c'est le succès contestable du plan emploi des jeunes imaginé par M. Séguin (*le Monde* du 4 avril), qui risque d'ébranler l'ensemble de l'édifice. Pour vingt mille créations nettes d'emplois, il a fallu dépenser 9 milliards de francs en année pleine, correspondant au million de bénéficiaires d'une formule d'exonération. Une rallonge sera sans doute nécessaire pour faire face aux besoins de 1987.

Le système de formation en alternance en souffre d'autant. Calculé pour accueillir environ deux cent cinquante mille stagiaires par an, il a en fait accueilli le double en raison des incitations dont il bénéficiait. Par un mécanisme compliqué, 3 milliards de francs devaient lui être consacrés par les entreprises, prélevés sur le 0,3 % des cotisations dues sur la masse salariale au titre de la formation des jeunes et de l'apprentissage et, pour la circonstance, défiscalisés. Ces sommes auront donc été insuffisantes.

Aujourd'hui, nombre de partenaires sociaux craignent que leur invention ne soit détruite. Ils font observer que la confusion des genres peut la condamner. Un objectif d'emploi subventionné n'est pas forcément compatible avec le développement de la formation en alternance. Surtout, et particulièrement au CNPF, on note que des choix de gestion politique interfèrent avec une volonté commune aux partenaires sociaux. Alléchés par les propositions qui leur étaient faites, des chefs d'entreprise se sont engagés, et dans le plan d'urgence et dans la formation en alternance, puis découvrent maintenant que les promesses ne sont pas tenues. *« Ils peuvent nous reprocher une situation dont nous ne sommes pas responsables*, imagine M. Gilson. *Cela provoquera des réactions parmi nos mandants. »* De là à protester publiquement, il n'y a qu'un pas que le patronat pourrait franchir rapidement. Malgré les échéances politiques.

ALAIN LEBAUBE.

M. Philippe Séguin à « L'heure de vérité »

L'impossibilité de convaincre

L'expression résignée et presque boudeuse de M. Séguin à l'issue de *« L'heure de vérité »* sur Antenne 2, le mercredi 3 juin, le montrait autant que le « sondage » final : le ministre n'avait pas convaincu sur ces deux thèmes essentiels que sont le chômage et surtout la Sécurité sociale. Le pouvait-il ? La Sécurité sociale est totalement imbriquée dans la vie des Français, puisque les ressources d'une bonne partie d'entre eux en dépendent – par les retraites et les allocations familiales plus encore que par le remboursements de soins. Mais la complexité de l'organisation des régimes, l'opacité des mécanismes de financement permettent difficilement de relier les problèmes macroéconomiques comme le fameux « déficit », à ce que chacun ressent directement : la modification des remboursements de médicaments, l'évolution des retraites, ou la ponction plus ou moins forte opérée sur les salaires par les relèvements de cotisation.

Les situations sont rarement simples, explicables par un seul facteur, une seule décision, les solutions totalement satisfaisantes ou totalement mauvaises. Ainsi le reproche fait au gouvernement de gauche d'avoir provoqué le déficit de l'assurance-vieillesse en abaissant à soixante ans l'âge de la retraite et celui d'avoir réduit les remboursements des médicaments « de confort » sont-ils à la fois justifiés et injustes, tout comme le reproche fait par les socialistes au gouvernement actuel d'avoir laissé « filer » les dépenses de santé.

Un tel sujet, exigeant des explications *a priori* peu captivantes, ne se prête guère à la formule de « L'heure de vérité ». La présence de Claude Cabannes, rédacteur en chef de *l'Humanité*, face à M. Séguin, a contribué encore à transformer le débat en polémique politique et à embrouiller les cartes.

Ainsi, malgré les longues explications du ministre des affaires sociales, ou malgré les tentatives répétées de ses interlocuteurs, et notamment d'Albert du Roy, d'obtenir des réponses nettes sur des points précis, des questions d'actualité primordiales ont été évacuées. Sur le financement par exemple, on n'a pas évoqué le problème essentiel : l'« ardoise » que le gouvernement actuel va laisser à son successeur après l'élection présidentielle, faute d'apporter des ressources suffisantes, dès 1987. De même, M. Séguin a-t-il pu faire oublier que le remboursement à 40 % des « médicaments de confort » constituait, malgré le « filet de sécurité » mis en place, la mesure la plus juteuse de son plan d'économies.

A fortiori, cette discussion incomplète et pourtant « pinailleuse » ne pouvait-elle entamer les opinions que les téléspectateurs avaient pu se construire à partir de leur situation et des informations qu'ils possédaient auparavant. Elle les aurait plutôt consolidées. Ainsi l'émission a contribué à accuser l'image de « droite » de M. Séguin, malgré un succès de sympathie. Pourtant, tout permet de penser que le ministre des affaires sociales ne croit pas que les Français soient trop protégés, et qu'il entend défendre la Sécurité sociale. Deux convictions qui ne sont pas partagées par toute la majorité parlementaire actuelle ni même par tout le gouvernement.

Cette « heure de vérité » du ministre des affaires sociales aurait mieux « sonné » s'il avait pu faire entendre sa différence. Or il était condamné par la solidarité gouvernementale à défendre, sur les dernières mesures d'urgence, des positions qui n'étaient pas les siennes : cela se sait, mais cela ne pouvait être dit. De surcroît, M. Séguin s'était lui-même interdit tout écart en invoquant auparavant l'unité du gouvernement. A peine a-t-on pu sentir sur les tarifs médicaux une légère distance...

GUY HERZLICH.

Formation professionnelle : accord pour des négociations de branche

Un accord incitant les branches professionnelles à négocier sur la formation professionnelle a été signé le mercredi 3 juin entre le CNPF et la CGPME, d'une part, et la CFDT, FO, la CGC et la CFTC, d'autre part. La CGT, qui avait refusé de participer à la séance officielle, pourra encore s'exprimer le 11 juin, mais il est exclu qu'elle accepte le texte.

Par une déclaration d'intention commune, le texte fixe le cadre général d'une négociation que les fédérations patronales de branche sont appelées à ouvrir avec les fédérations syndicales. La formation professionnelle en est cette fois l'objet, mais M. Pierre Guillen, président de la commission sociale du CNPF comme les représentants syndicaux présents n'écartent pas que cette méthode puisse s'appliquer à d'autres sujets. M. Guillen a ainsi voulu affirmer que *« des chances plus considérables étaient données à la négociation de branche »*.

● **La durée du travail au centre de l'entretien FO-CNPF.** – Lors de sa première rencontre officielle avec M. François Perigot, président du CNPF, le mercredi 3 juin, M. André Bergeron a plaidé pour des mesures négociées de réduction du temps de travail, car *« l'emploi ne va pas s'améliorer »*. Pour le secrétaire général de FO, qui s'est référé à l'accord récent dans la métallurgie allemande, *« on ne pourra pas faire autrement que de procéder à ces réductions, négociées au niveau des branches ou des entreprises, car ni l'accélération des gains de productivité ni les investissements ne vont favoriser l'emploi »*.

La majoration de la consultation médicale retardée

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales, a confirmé, le mercredi 3 juin, à « L'heure de vérité » sur Antenne 2, la décision prise tout récemment par M. Chirac, après une longue hésitation, de retarder au 1er septembre la majoration de 5 F de la consultation des médecins généralistes. Le ministre des affaires sociales a expliqué cette décision du premier ministre par des *« raisons psychologiques, au moment où l'on demande un effort aux citoyens pour la Sécurité sociale »*.

En fait, avant ces considérations psychologiques, la demande de report avait été d'abord formulée par M. Edouard Balladur, inquiet de l'effet de la mesure sur un indice des prix déjà menaçant.

Sur les deux points, il n'est pas sûr que le résultat espéré soit atteint. Le *« mauvais effet psychologique »* du relèvement de 13 % au total des tarifs de consultation s'est déjà fait sentir, et ne peut guère être effacé par le report d'une fraction des hausses. En revanche, ce report décidé tardivement risque de mécontenter les praticiens, d'autant plus qu'il touche la masse des généralistes, la « piétaille » de la médecine, selon l'expression utilisée par M. Mitterrand. L'économie possible pour la Sécurité sociale est limitée (150 millions de francs environ). Enfin, les médecins ayant décidé d'appliquer l'augmentation – avec, pensait-on à la Confédération des syndicats médicaux français, l'aval du gouvernement, – cela risque de réduire très fortement l'effet attendu sur l'indice des prix.

(Publicité)

PRÉFECTURE de LOIRE-ATLANTIQUE
44035 Nantes-Cedex

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES ACTIONS DE L'ETAT
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
SECOND AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CENTRALE ÉLECTRONUCLÉAIRE DU CARNET

Demande de déclaration d'utilité publique
des travaux de construction et mise en compatibilité
du plan d'occupation des sols de la commune de St-Viaud

Par arrêté préfectoral du 7 mai 1987, M. le préfet, commissaire de la République de la région des pays de la Loire, commissaire de la République du département de Loire-Atlantique, a prescrit une enquête sur l'utilité publique des travaux de construction d'une centrale électronucléaire de deux tranches d'une puissance unitaire de 1 400 Mégawatts modèle N 4 et de ses installations annexes au Carnet, située sur le territoire des communes de Frossay et de St-Viaud, dans le département de Loire-Atlantique.

En application des dispositions de l'article L 123.8 et R 123.35.3 du code de l'urbanisme, cette enquête porte également sur la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols de la commune de St-Viaud approuvé le 30 août 1985.

Elle tient aussi lieu d'enquête locale relative à l'autorisation de création des installations nucléaires de base et vaut également pour les installations classées pour la protection de l'environnement comprises dans le périmètre des installations nucléaires de base.

L'enquête publique se déroule du lundi 1er juin au vendredi 17 juillet 1987 inclus, pendant 47 jours consécutifs.

L'enquête est conduite par une commission d'enquête composée des membres suivants qui ont été désignés par le président du tribunal administratif de Nantes :

– M. Claude Boitel, préfet honoraire, ancien conseiller d'Etat en service extraordinaire.

– M. Pierre Gendrin, ingénieur général du génie rural, des Eaux et des Forêts, honoraire.

– M. Charles Simon, expert portuaire auprès des Nations Unies et expert auprès des cours d'appel.

De plus, sont également désignés par le président du Tribunal administratif les membres suppléants suivants :

– M. Alain Bourcy, président d'honneur du conseil supérieur de l'ordre des géomètres experts, président du conseil régional des pays de la Loire dudit ordre.

– M. André Quebriac, ingénieur en chef de la Marine.

– M. Gérard Frenaix, ingénieur Alsthom-ACB, ingénierie en matières nucléaires.

– M. Claude Boitel a été désigné comme président de la commission d'enquête.

Les membres de la commission d'enquête – ou un commissaire enquêteur désigné par son président – se tiendront à la disposition du public :

– à la préfecture de Loire-Atlantique, siège de l'enquête, les 17, 18 et 19 juin 1987 et les 16 et 17 juillet 1987, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

– à la sous-préfecture de St-Nazaire, le 24 juin 1987, de 9 h à 12 h et les 2 et 3 juillet 1987, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

– à la mairie de St-Viaud, le 11 juin 1987, de 14 h à 17 h et le 2 juillet 1987, de 9 h à 12 h.

– à la mairie de Frossay, le 12 juin 1987, de 14 h à 17 h et le 9 juillet 1987 de 9 h à 12 h.

Pendant l'enquête, le public peut consulter les dossier d'enquête et présenter ses observations sur les registres à feuillets non mobiles ouverts à cet effet aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

1) A la préfecture de Loire Atlantique, siège de l'enquête, du lundi 1er juin 1987 au vendredi 17 juillet 1987 inclus, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h, tous les jours sauf les dimanches et jours fériés et exceptionnellement les dimanches 21 juin et 5 juillet 1987, de 9 h à 13 h.

2) A la sous-préfecture de St-Nazaire, du lundi 1er juin 1987 au vendredi 17 juillet 1987 inclus, tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h, sauf les dimanches et jours fériés et exceptionnellement les dimanches 14 juin et 5 juillet 1987, de 9 h à 13 h.

3) A la mairie de St-Viaud, du lundi 1er juin 1987 au vendredi 17 juillet 1987 inclus, sauf les dimanches et jours fériés :
– du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h
– les samedis, de 9 h à 13 h
– les dimanches 14 juin et 5 juillet 1987, de 9 h à 13 h, exceptionnellement.

4) Dans les communes de Bouée, Cordemais, Donges, Frossay, Lavau s/Loire, La Chapelle-Launay, Le Pellerin, Paimbœuf, St-Père-en-Retz, du lundi 1er juin 1987 au vendredi 17 juillet 1987 inclus, tous les jours sauf dimanches et jours fériés, selon les modalités suivantes :
– du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h
– les samedis, de 9 h à 13 h
et exceptionnellement les dimanches 21 juin et 5 juillet 1987, de 9 h à 13 h.

Il n'est pas déposé de dossiers ni ouvert de registres d'enquête à la sous-préfecture de l'arrondissement de Nantes.

Pendant la durée de l'enquête, les observations peuvent également être adressées par écrit, tant en ce qui concerne le projet de déclaration d'utilité publique qu'en ce qui concerne la mise en compatibilité du Plan d'occupation des sols, au président de la commission d'enquête, à la préfecture de Loire-Atlantique, siège de l'enquête, pour être annexées, dès réception, aux registres ouverts à la préfecture.

Copie des rapports de la commissions d'enquête sera déposée à la préfecture de Loire-Atlantique, à la sous-préfecture de St-Nazaire, à la mairie de St-Viaud et dans les mairies des communes de Bouée, Cordemais, Donges, Frossay, Lavau/Loire, La Chapelle-Launay, Le Pellerin, Paimbœuf, St-Père-en-Retz, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance un mois après la date de clôture de l'enquête et pendant une durée d'un an.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication des rapports et des conclusions auprès du commissaire de la République, dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978.

LE COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE,

Jacques Monestier

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

société nationale elf aquitaine

EXERCICE 1986

COMPTE RENDU
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 26 MAI 1987

L'année 1986 a été, pour notre Société, celle de la confiance, confiance des Pouvoirs Publics, du public et du personnel (avec un doublement du nombre d'actionnaires), confiance de la Bourse malgré une conjoncture difficile.

Certes, le chiffre d'affaires connait une baisse importante, reflet de la baisse profonde des prix du brut mais ELF AQUITAINE a réagi avec vigueur aux bouleversements qui ont frappé les pays producteurs et les compagnies : les comptes consolidés de l'exercice font apparaître une marge brute d'autofinancement de 16,5 milliards de francs et un résultat net de 4,28 milliards.

Au cours de cette année, les branches ont poursuivi une stratégie de croissance et elles ont toutes été bénéficiaires.

Les résultats de la prospection et de la production du pétrole et du gaz naturel ont été doublement affectés par l'effondrement des prix du baril et par le repli du dollar. Les résultats de l'exploration se situent, malgré ces circonstances, parmi les meilleurs de ces dernières années grâce en particulier à la découverte de Rabi Kounga au Gabon. Il est bon de noter que les réserves du Groupe ont été augmentées.

La très bonne tenue du raffinage et de la distribution du Groupe sur l'ensemble de l'exercice, est le fruit des efforts soutenus depuis des années par ELF FRANCE afin d'améliorer sa productivité. Ainsi, les résultats de cette activité sont devenus positifs de 2 milliards. Outre le développement de produits spéciaux à forte valeur ajoutée (lubrifiants, GPL, Styrielf) dans le domaine du raffinage, il convient d'évoquer l'adaptation du réseau à l'évolution de la consommation avec principalement la création de stations-magasins réalisées avec CASINO.

Les activités chimiques confirment leur redressement, la chimie française d'ELF AQUITAINE a vu une progression des résultats économiques de l'ensemble de ses activités ainsi qu'une amélioration des résultats comptables.
En ce qui concerne la chimie américaine de spécialités, M & T CHEMICALS a connu d'excellents résultats.

L'activité et les résultats du secteur hygiène santé et bio-industries se maintiennent à un bon niveau, voisin de celui enregistré en 1985.

L'effort de recherche et de développement s'est poursuivi, orienté principalement vers les besoins des utilisateurs et vers l'innovation.

Enfin, l'endettement à moyen et long terme a été diminué et ramené à 17,3 milliards de francs tandis que les fonds propres progressaient de 48,3 milliards de francs à 50,7 milliards.

RÉSULTATS FINANCIERS DU GROUPE
– Chiffre d'affaires : 120 milliards de francs
181 milliards de francs en 1985.
– Marge brute d'autofinancement (après prise en charge de l'exploration stérile) : 16,5 milliards de francs contre 19,8 en 1985.
– Investissements : 16 milliards de francs contre 20,9 en 1985.
– Résultat net consolidé : 4,28 milliards de francs contre 5,25 en 1985.
– Résultat net par action : 43 francs contre 52 francs l'année précédente.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE
– Bénéfice net : 3 milliards de francs contre 3,2 en 1985.
– Dividende net par titre de 10 F nominal : 13,50 francs (+ avoir fiscal de 6,75 F) de même montant que l'année précédente.
– Mise en paiement le mercredi 1er juillet 1987.

Economie

TRANSPORTS

En concurrence avec Boeing et McDonnell Douglas

Airbus se lance sur le marché long-courrier

La décision de lancer la fabrication de deux nouveaux Airbus A 330 et A 340 devrait intervenir dans les prochains jours et, au plus tard, le vendredi 12 juin, au Salon du Bourget, après la réunion des ministres concernés d'Espagne, de France, de Grande-Bretagne et de RFA. Après ses homologues de Londres et Paris, le gouvernement de Bonn a décidé, le 3 juin, d'octroyer à Deutsche Airbus, partenaire allemand du programme aéronautique européen et filiale de MBB, un crédit de 5 milliards de deutschemarks (16,6 milliards de francs).

Ce crédit se décomposera en 10 milliards de francs d'avances remboursables pour le développement proprement dit des A 330 et A 340 et en 6 milliards de francs d'avances, remboursables au titre des modèles précédents A 300 et A 310. Le ministère de l'économie de Bonn précise, dans un communiqué, que les deux nouveaux Airbus ne bénéficieront pas d'aides financières comme leurs prédécesseurs. Ce montage financier et cette déclaration sont destinés à éviter les accusations américaines de concurrence déloyale, car, jusqu'à ce jour, le mode de financement allemand des fuselages des Airbus consistait en des subventions déguisées qui contrevenaient aux règles de l'accord général sur le commerce et les prix (GATT).

Avec la décision de Bonn, ce sont donc 27 milliards de francs qui ont été mis sur la table par les gouvernements européens. Il y a trois semaines, Londres avait promis 4,5 milliards de francs pour la conception et la construction de l'aile des deux avions par British Aerospace. Le 19 mai, c'était au tour de Paris de prêter 5,8 milliards de francs à Aérospatiale pour le cockpit et l'avionique et à SNECMA pour la mise au point du nouveau réacteur de l'A 340. On attend une décision budgétaire favorable du gouvernement espagnol, quatrième partenaire, même si son constructeur CASA négocie avec McDonnell Douglas pour participer à la fabrication de la dérive du MD 11, triréacteur concurrrent de l'Airbus A 340...

Les deux nouveaux Airbus seront des jumeaux. Afin de réduire les coûts d'études et de fabrication, le consortium européen a choisi de les équiper de nombreuses parties communes. C'est ainsi que le cockpit et son avionique, les ailes, certaines sections du fuselage et de nombreuses pièces seront identiques. Toutefois, les performances des deux appareils les destinent à des usages différents. L'A 330 est un biréacteur capable d'emporter trois *cent vingt-huit passagers* sur une distance de 9 400 km. Il sera équipé d'un réacteur CFM 56 identique à celui de l'A 320 (cent cinquante places) fabriqué par l'américain General Electric et le français SNECMA. L'A 340 est un quadriréacteur capable d'emporter jusqu'à deux cent quatre-vingt-quatorze passagers sur une distance de 14 500 km. Il sera équipé d'un nouveau moteur CFM 56 ou d'un Superfan développé par l'américain Pratt et Whitney, le britannique Rolls Royce et l'allemand MTU.

Soixante mètres d'envergure

Airbus fait état de cent vingt-huit commandes pour ces deux avions, émanant de neuf compagnies, soit vingt-trois commandes fermes et dix-huit options pour l'A 330, et cinquante-sept commandes fermes et trente options pour l'A 340. Parmi les compagnies intéressées, citons Lufthansa, Air France, Northwest et Air Inter. Airbus espère vendre cinq cents exemplaires de chaque appareil.

Avec ces nouveaux programmes, Airbus entre sur le marché des long-courriers où règnent en maîtres les américains McDonnell Douglas et surtout Boeing. En effet, le quadriréacteur A 340 entre en concurrence directe avec le triréacteur MD 11 de McDonnell Douglas (jusqu'à trois cent vingt et un sièges et 14 500 km de rayon d'action) et les différentes *versions* du Boeing 747 (jusqu'à cinq cent vingt-quatre sièges et 14 500 km de rayon d'action). A 340 et MD 11 sont proposés au prix de 80 millions de dollars l'unité ; le prix du 747, lui, varie de 110 à 130 millions de dollars. L'avantage de l'Airbus long-courrier tient à sa petite taille relative, car il est difficile sur certaines relations de remplir un « gros » Boeing de 300-400 places. Ainsi, Air France a-t-elle du mal à trouver un nombre de passagers suffisant entre Paris et Hongkong, ce qui l'oblige à s'arrêter à Bombay, par exemple, pour compléter son chargement. La capacité moindre de l'A 340 permettra d'effectuer des vols sans escale, très prisés des passagers d'affaires, sur des relations où la clientèle ne se bouscule pas.

Pour pouvoir livrer les A340 à partir de 1992 et les A330 à partir de 1993, les industriels se préparent, d'ores et déjà, à muscler leur outil de production. Aérospatiale a décidé de construire, avant 1989, un nouveau centre d'assemblage final à Toulouse afin d'y assembler les géants de 60 mètres d'envergure, 63 mètres de long et 17 mètres de haut. Les établissements de Toulouse seront alors en mesure de forcer la cadence : soixante appareils (A300 et A310) en 1986, cent soixante en 1990 (A320 inclus) et près de deux cents en 1994, avec le renfort des A330 et A340.

ALAIN FAUJAS.

Polémique autour de la grève des contrôleurs aériens

La grève des contrôleurs aériens à toutes les chances de se poursuivre chaque matin de la semaine prochaine, comme cela se produit depuis bientôt deux mois. Les négociations sont au point mort entre la direction de l'aviation civile (DGAC) et les syndicats du personnel qui demandent l'intégration des primes (30 % du salaire environ) dans le calcul des retraites.

La polémique entre les usagers du transport aérien mécontents de perdre plusieurs heures par jour et les syndicats s'étend. Dans le camp des protestataires, on relève M. René Bernasconi, président de la Confédération générale des PME, les sénateurs centristes, qui demandent au gouvernement de faire cesser *« sans délai »* ces grèves, et l'Association française des usagers des transports aériens, qui souhaite *« réviser le décret instaurant non pas un service minimum en cas de grève, mais un service maximum »*.

La CGC d'Air Inter, elle, présente ses excuses aux clients de sa compagnie pour la gêne qui leur est imposée, et M. Edmond Maire, secrétaire général de la CFDT, émet un jugement balancé où il déclare que les contrôleurs aériens *« ont raison »*, tout en les avertissant : *« Lorsque l'on a de gros moyens entre les mains, il faut savoir ne pas aller trop loin. »*

Enfin, la CGT dénonce la politique de déréglementation économique et sociale du gouvernement et affirme que la DGAC *« met en avant le progrès technique pour imposer une politique de régression sociale et de réduction de la masse salariale »*.

La DGAC et les syndicats ont prévu de reprendre les négociations le jeudi 4 et le vendredi 5 juin.

Au Sénat

Adoption définitive de deux projets de loi relatifs au tunnel sous la Manche

Le Sénat a adopté, le mercredi 3 juin, définitivement et à l'unanimité les deux projets de loi relatifs au tunnel sous la Manche (*le Monde* du 24 avril) : le premier autorise la ratification du traité entre la République française et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la construction et l'exploitation par des sociétés privées concessionnaires d'une liaison fixe transManche ; le second porte *« approbation, en tant que de besoin, de la concession concernant la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'une liaison fixe à travers la Manche, signée le 14 mars 1986 »*.

La même unanimité dans l'hémicycle avait également prévalu pour l'adoption d'une proposition de loi de MM. Guy Malé (Un. cent., Pyrénées-Orientales), Georges Mouly (Gauche dém., Corrèze) et Jean Puech (RI, Aveyron) *« tendant à adapter aux exigences du développement du tourisme certaines dispositions du code des débits de boissons »*. Si les auteurs ont été d'accord pour que soit maintenue la référence à la notion de repas principal dans le cadre de la petite licence restaurant (sous laquelle les établissements dits de *« restauration rapide »* auraient pu vendre des boissons sans alcool et des *« boissons fermentées non distillées »*), ils ont sans difficulté convaincu leurs collègues (à l'exception du PCF, qui s'est abstenu) de supprimer l'article 29 du code des débits de boissons.

Le travail des handicapés

Ainsi seront autorisées la possession ou l'exploitation de plusieurs débits sans que exploitant ou propriétaire soit tenu de créer autant de personnes morales que d'établissements, ce qui entraînait une gestion lourde et artificielle. A l'initiative de M. Paul Robert (Gauche dém., Cantal), les sénateurs prévoient que le représentant de l'État dans le département pourra autoriser le maintien ou l'installation de débits de boissons, dans les petites communes, même dans les zones protégées et définies par arrêté préfectoral.

Auparavant, le projet de loi en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés dont le Sénat avait commencé l'examen la veille avait été approuvé, après avoir été modifié, par les élus de la majorité et les radicaux de gauche.

Parmi les modifications apportées au texte, figure tout d'abord une précision demandée par M. Henri Collard (Gauche dém., Eure), rapporteur de la commission des affaires sociales, selon laquelle le décompte des effectifs se fera établissement par établissement (sont concernées par le projet les entreprises employant plus de vingt salariés au lieu de dix précédemment).

A la demande des socialistes et de M. Marc Bœuf (Gironde), il est clairement indiqué que le travailleur handicapé qui touche un salaire moindre en raison d'un rendement insuffisant a droit à la garantie de ressources.

Divisant tout autant la gauche que la droite, une proposition de la commission des affaires sociales a été approuvée par une courte majorité. Elle prévoit l'ouverture pour l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics en dépendant la possibilité de verser des contributions au Fonds de développement pour l'insertion des handicapés.

M. Jean-Pierre Fourcade (RI, Hauts-de-Seine), président de la commission des affaires sociales, et le rapporteur ont eu en revanche moins de chance sur un deuxième point auquel le gouvernement était hostile. Ce dernier s'est opposé en effet avec succès à ce que, dans le cas où des entreprises se seraient soustraites à l'obligation d'emploi, soient dissociées l'amende due à ce titre au Trésor public et la contribution destinée au Fonds d'insertion.

A. Ch.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

LOUIS VUITTON - MOËT-HENNESSY

Les Conseil d'Administration, Conseil de Surveillance et Directoire des deux Groupes **Moët-Hennessy** et **Louis Vuitton** se sont rapprochés et ont décidé en commun de proposer à leurs Assemblées Générales Extraordinaires respectives de fédérer les deux Groupes en les fusionnant au sein d'une entité unique.

Cette entité unique, réunissant deux partenaires à statut égal, détiendrait de 90 à 100 % de chacun des deux Groupes, l'actionnariat de ladite entité étant composé des actionnaires de ceux-ci à proportion de leurs participations actuelles. *Sous réserve des vérifications auxquelles procèderont les Commissaires aux Comptes et le Commissaire aux Apports nommés par le Président du Tribunal de Commerce*, la parité d'échange qui sera proposée à l'approbation des actionnaires des deux sociétés est de 2,4 actions actuelles* **Louis Vuitton** pour une action **Moët-Hennessy**. La société fusionnée portera le nom de :

LV · MH
MOËT-HENNESSY LOUIS VUITTON

L'intention des deux parties est, dans le contexte d'une coordination stratégique générale, de maintenir l'identité, l'autonomie, les structures et les activités des deux Groupes et des différentes sociétés qui les constituent.

Les données caractéristiques des deux Groupes pour l'exercice 1987 aboutissent – en chiffres estimés – à un chiffre d'affaires de l'ordre de 13 milliards de francs et à un résultat net de 1,3 milliard de francs.

La vocation du nouvel ensemble, comme celle de chacun des deux Groupes **Louis Vuitton** et **Moët-Hennessy**, sera centrée sur le domaine de la haute qualité et du prestige, et son activité sera fortement exportatrice.

La réunion des deux Groupes formera un ensemble de taille mondiale, riche de ses racines, de son expérience, de ses synergies, porteur en même temps d'un potentiel de développement exceptionnel et doté de moyens humains, industriels, commerciaux et financiers de premier ordre. Il comportera un noyau solide d'actionnaires familiaux nourris de la tradition de leurs métiers respectifs. Le développement des marques de chaque Groupe se poursuivra suivant la logique et la dynamique propres à chacune d'elles.

Il sera proposé aux Assemblées et Conseils que le nouvel ensemble comporte un Conseil d'Administration paritaire présidé par Monsieur Alain CHEVALIER et un Comité Stratégique également paritaire, présidé par Monsieur Henry RACAMIER.

Les Conseil et Directoire de chacun des deux Groupes, lesquels seraient recréés à l'identique au sein du nouvel ensemble, resteraient inchangés.

Les dirigeants des deux Groupes ont souhaité ce rapprochement et partagent une complète identité de vues sur la politique de développement et de gestion d'un ensemble d'entreprises tel que celui ainsi formé, couvrant des domaines et des marchés français et étrangers nombreux et complémentaires, partageant toute une tradition et une volonté de haute qualité, de prestige et de dynamisme qui animera également **Moët-Hennessy/Louis Vuitton**.

Paribas et MM. Lazard Frères & Cie ont été les Conseils de ce rapprochement.

Le Conseil d'Administration de Moët-Hennessy — Le Directoire de Louis Vuitton

Moët-Hennessy — LOUIS VUITTON

*En cas de réalisation du regroupement ainsi prévu, le projet d'attribution d'actions gratuites Louis Vuitton qui a été annoncé serait, en ces circonstances nouvelles, nécessairement abandonné.

Moët-Hennessy

Moët-Hennessy et Guinness partenaires dans la distribution mondiale.

Moët-Hennessy et **Guinness** annoncent aujourd'hui la signature d'un accord pour mettre en commun un certain nombre de sociétés de distribution aux États-Unis, au Japon et en Extrême-Orient.

En application de cet accord, les marques **Moët-Hennessy** seront commercialisées avec des marques du Groupe **United Distillers Guinness**, par des sociétés de distribution dans lesquelles les deux Groupes seront des partenaires à parts égales. Tous les bénéfices de ces sociétés seront répartis suivant les contributions de chacune des marques.

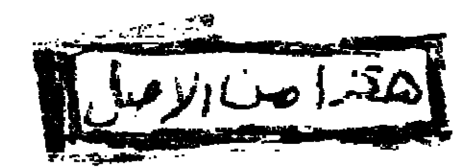
Cet accord permettra de réunir la première marque de Champagne, **Moët & Chandon**, la première marque de Cognac, Hennessy, et la première marque de whisky, Johnnie Walker et, selon les marchés, les deux premières marques de Gin, Gordon et Tanqueray.

Aux États-Unis, Schieffelin – société de distribution de **Moët-Hennessy** – et Somerset – société de distribution de **Guinness** qui importe Johnnie Walker, formeront une nouvelle société de distribution : Schieffelin et Somerset.

En Extrême-Orient, un même type d'organisation sera mis sur pied. Au Japon, à Hong Kong et en Chine, la nouvelle organisation associera Jardine Matheson qui est déjà l'agent des deux Groupes. En Asie du Sud-Est, seront associés les partenaires de longue date du Groupe **Moët-Hennessy**.

Monsieur Alain Chevalier, Président de **Moët-Hennessy**, a déclaré : "Avec ces marques dominantes, **Moët-Hennessy** et **Guinness** créent ainsi sur chacun des marchés concernés un des plus puissants outils de distribution. Il permettra aux Groupes **Moët-Hennessy** et **Guinness** de mieux contrôler leurs marques, de les développer et d'augmenter de façon sensible leur rentabilité en partageant les coûts de distribution."

Monsieur Anthony Tennant, Group Chief Executive de **Guinness PLC** a déclaré : "Ce rapprochement entre deux grands Groupes européens aura pour objectif principal de renforcer dans le domaine international le potentiel de nos marques de prestige. Je suis persuadé que ce rapprochement sera bénéfique aux deux Groupes en créant de nouvelles opportunités pour l'avenir. Pour **United Distillers**, cette alliance renforcera son réseau mondial de distribution et lui permettra de mieux exploiter ses capacités sur des marchés clés à l'exportation."



Economie

AFFAIRES

Le mariage de Louis Vuitton et Moët-Hennessy

L'invitation au voyage...

« L'accord que Moët-Hennessy vient de passer pour la distribution des vins et spiritueux avec le groupe britannique Guiness peut augmenter les bénéfices de notre société de 10 à 15 % pour 1988. » Voilà pour le cadeau de mariage offert par M. Alain Chevalier, PDG de Moët-Hennessy à la société Louis Vuitton. Pour ne pas être en reste, M. Henry Racamier, président du directoire de Vuitton, annonce pour le premier trimestre 1987 un chiffre d'affaires en progression de 21,7 %. C'est dire si la fusion annoncée mercredi 3 juin entre les deux groupes se présente sous les meilleurs auspices. Elle se fera par apport de Vuitton à Moët à raison de 2,4 actions Vuitton pour une action Moët.

Il s'agit en premier lieu d'un rapprochement financier pour coordonner la production et la commercialisation des produits de luxe qui fleurent bon la France : cognacs et champagnes, parfums et horticulture, bagages et maroquinerie. Inégaux par le chiffre d'affaires (9,2 milliards pour Moët, 3,6 milliards pour Vuitton), les deux groupes seront à parité dans une nouvelle holding baptisée LVMH-Moët-Hennessy-Louis Vuitton, cela afin de bien signifier l'équilibre de l'opération. M. Alain Chevalier en sera le président, M. Henry Racamier le vice-président exécutif, directeur général. Il présidera également le comité stratégique de la holding, dont le rôle sera la coordination des entités d'origine. En effet, Moët-Hennessy, d'une part, mais avec un nouveau nom, et Louis Vuitton, de l'autre, conserveront leur autonomie, afin que la personnalité propre et le dynamisme de chacune des marques puissent continuer à s'exprimer. Seuls, les parfums Dior sont rattachés à la holding. En d'autres termes, après le rapprochement financier qui rend chacune des sociétés moins vulnérable dans le maëlstrom qui emporte les industries, alimentaires notamment, la logique du rapprochement réside moins dans les synergies et les économies d'échelle que dans l'élargissement d'une gamme de marques et de produits de luxe. D'ailleurs, le résultat net, 1,3 milliard de francs pour un chiffre d'affaires de 13 milliards qui place LVMH au quarantième rang environ de l'industrie française, indique assez par son taux, 10 %, que les deux sociétés ont misé sur le gros lot, à savoir des produits de luxe certes, mais reposant sur un large marché, à l'exportation surtout, avec une forte valeur ajoutée.

Pour Moët-Hennessy, c'est une stratégie déjà ancienne, les parfums Dior et Roc venant conforter les champagnes Moët et Chandon, Dom Pérignon et le cognac Hennessy, avec une touche récente de biotechnologie pour la fabrication des roses Delbard *in vitro*. Le bagagiste Louis Vuitton connaît une montée en puissance plus juvénile avec l'embarquement, il y a peu, des champagnes Veuve Clicquot-Ponsardin et Canard-Duchêne et des parfums Givenchy et Guerlain dans ses sacs et valises.

Les deux sociétés se sont rencontrées un peu par défaut, parce qu'elles ne trouvaient pas en France ou à l'étranger du haut de gamme ajoutant des couleurs à leur palette. Et aussi par logique, parce qu'elles se ressemblent : au-delà de l'identité des produits et de la démarche, il y a une identité de structures, les deux groupes étant contrôlés par un noyau dur d'actionnaires familiaux, qui, dans un premier temps, conserveront la majorité du capital de la holding LVMH, le reste étant en Bourse.

Guinness is good for Moët

Par activités, le chiffre d'affaires du nouveau groupe se décompose entre les champagnes et les vins (38 %), le cognac (21 %), les parfums (24 %), les bagages (16 %), et les divers, dont l'horticulture (1 %). En devises, la répartition indique l'importance des exportations : 32 % en francs français, 31 % en dollars, 12 % en yens, 7 % en livres sterling et 5 % en deutschemarks.

L'accord que Moët-Hennessy a annoncé mercredi également avec Guinness pour la distribution mondiale des vins et spiritueux est important si l'on sait que ce groupe réalise 80 % de son chiffre d'affaires à l'exportation. Aux Etats-Unis, Schieffelin et Somerset, sociétés de distribution respectives de Moët et de Guinness, formeront une entreprise commune, dont le chiffre d'affaires sera de 450 millions de dollars. Une organisation du même type sera mise sur pied en Extrême-Orient, avec le concours pour le Japon, Hongkong et la Chine, de Jardine Matheson, qui est déjà l'agent des deux groupes. Ces regroupements, à parité pour le capital (avec des bénéfices répartis au prorata des marques), permettront d'offrir la première marque de champagne Moët et Chandon, la première marque de cognac Hennessy, la première marque de whisky Johnnie Walker et, selon les marchés, les deux premières marques de gin, Gordon et Tanqueray. De cette façon, après la restructuration que connaît le marché des spiritueux, animée par des groupes autrement plus importants que Moët-Hennessy, celui-ci évite, grâce à des produits très typiques, d'être isolé.

JACQUES GRALL.

Un rapport du Sénat sur la déréglementation des télécommunications

Prudence, prudence...

« Se hâter lentement ». Telle pourrait être, succintement résumée, la philosophie de dégageant des travaux menés, sous la présidence du sénateur des Alpes-Maritimes, M. Pierre Laffitte (gauche démocratique) sur *« l'avenir des télécommunications en France et en Europe »*.

Tout en soulignant que la France ne peut demeurer passive devant les déréglementations et les bouleversements du monde des télécoms, les sénateurs mettent en garde les pouvoirs publics contre les risques de précipitation. Ils souhaitent en particulier que l'on diffère le transfert à la CNCL (Commission nationale de la communication et des libertés) de la tutelle des télécommunications – transfert prévu par la loi Léotard – afin, a précisé le rapporteur de la mission, M. Jean-Marie Rausch (Union centriste, Moselle). Les membres de la mission préconisent la création d'une commission du type de celle mise sur pied en RFA (commission Witte), associant des parlementaires, des industriels, des représentants de l'administration et des syndicalistes, pour préparer l'évolution des télécoms françaises.

Critiquant le rôle de « vache à lait » que l'on fait jouer à la Direction générale des télécommunications (DGT), les sénateurs proposent qu'on la transforme *« à un terme de cinq ans »* en société nationale, tout en accordant des garanties au personnel.

Toutefois, les sénateurs se déclarent en faveur de *« l'ouverture maîtrisée de certains domaines à la concurrence »*, et ce très vite, dans le radiotéléphone mobile et dans les services à valeur ajoutée, *« sous réserves de règles juridiques claires »*, dans le domaine des normes et sur la liberté d'accès et d'interconnexion. M. Laffitte, pour sa part, verrait assez bien *« une sorte d'autorité européenne des télécoms »*, dans l'esprit de celle régissant le charbon et l'acier (CECA), intervenant dans le domaine du pouvoir régalien (normes, réglementations...).

Ce rapport a été adopté le 2 juin en commission, socialistes et communistes votant contre. M. Louis Perrein, sénateur socialiste du Val-d'Oise, s'est notamment *« insurgé contre le démantèlement des PTT en France et la mise en cause du service public des télécommunications »*.

F. V.

AGRICULTURE

Les producteurs de moutons reprennent le « contrôle » des importations

LIMOGES
de notre correspondant

Deux cents éleveurs de moutons du nord Limousin ont, dans la nuit du lundi 1er au mardi 2 juin, investi l'abattoir de Bessines (Haute-Vienne), l'un des principaux centres d'abattage de moutons du centre-ouest. Ils y ont découvert un lot de cinquant-sept agneaux polonais. Les responsables de l'établissement, réveillés par les manifestants, ont précisé que les ovins d'importation avaient été abattus à Bessines et qu'un lot de cinq cents autres était attendu dans les jours à venir. Les manifestants ont alors affirmé que les contrôles sauvages allaient reprendre sur les routes de la région. Les éleveurs estiment que cette reprise massive des importations pèse sur les cours déjà très bas de la viande ovine.

Par ailleurs, les éleveurs de bovins de race allaitante (race à viande limousine et charolaise) de quinze départements du Centre (Limousin, Auvergne, Berry, Bourgogne), se réuniront vendredi à Limoges. Les quotas laitiers, en provoquant, selon eux, l'abattage d'un million de vaches laitières, hypothèquent lourdement l'avenir des races spécialisées dans la viande.

G. C.

SCIENCE & VIE MICRO
SVM
JUIN 87
Un turbo dans votre micro-ordinateur : LES CARTES ACCELERATRICES

CAEN
NOUVEAU PORT DE PARIS POUR L'ANGLETERRE
Brittany Ferries
Toutes agences de voyages
Tél. : 31 96 80 80

Le Monde
PUBLICITÉ TOURISME-GASTRONOMIE
Renseignements :
45-55-91-82, poste 4344

(Publicité)

PRÉFECTURE DE LA MANCHE
2e Direction – 3e bureau

AVIS D'ENQUÊTE

Par arrêté en date du 22 mai 1987, ont été prescrites de nouvelles enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire sur le projet de construction, par Electricité de France, du poste 400/90 kV de Launay, sur le territoire de la commune de Saint-Laurent-de-Terregatte, ainsi qu'une nouvelle enquête d'utilité publique sur le projet de construction par Electricité de France, de la ligne THT à 2 × 400 kV de raccordement du poste de Launay à la ligne Domloup-Menuel, sur le territoire des communes de Saint-Laurent-de-Terregate, Saint-Aubin-de-Terregatte et Saint-Martin-de-Landelles (les enquêtes d'utilité publique étant également prescrites en application de la loi du 12 juillet 1983.

Ces enquêtes se dérouleront du 29 juin au 31 juillet 1987 inclus.

Le dossier principal des enquêtes sera déposé pendant ce délai à la mairie de Saint-Laurent-de-Terregatte où il pourra être consulté les mardis de 14 h à 18 h, les jeudis de 14 h à 16 h, les vendredis de 9 h à 12 h (les vendredis 10 et 17 juillet de 8 h 30 à 12 h) ainsi que le vendredi 31 juillet 1987 de 14 h à 17 h.

Un dossier subsidiaire concernant les deux projets sera également déposé pendant le même délai à la Préfecture de la Manche (2e Direction – 3e bureau) et à la Sous-Préfecture d'Avranches, où il pourra être consulté aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

De même, un dossier subsidiaire concernant le projet de construction de la ligne THT à 2 × 400 kV de raccordement du poste de Launay à la ligne Domloup-Menuel sera déposé aux mairies de Saint-Aubin-de-Terregatte et Saint-Martin-de-Landelles, où il pourra être consulté aux jours et heures d'ouverture desdites mairies.

Des registres seront ouverts pendant le même délai et aux mêmes lieux. Les intéressés pourront consigner directement leurs observations sur ces registres ou les adresser, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie de Saint-Laurent-de-Terregatte.

M. Joseph-Marie Guillaume, chef d'escadron honoraire de gendarmerie, demeurant à Saint-Brice-de-Landelles, et M. Pierre Fauvel, ingénieur des TPE en retraite, demeurant 19, rue de Verdun à Pontorson, ont été désignés par le président du tribunal administratif de Caen, respectivement en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et de commissaire-enquêteur suppléant.

M. Guillaume siégera à la mairie de Saint-Laurent-de-Terregatte, les 10 et 17 juillet 1987, de 8 h 30 à 11 h 30, et le 31 juillet 1987 de 14 h à 17 h, afin de recevoir les observations du public, et disposera d'un délai d'un mois pour rendre des conclusions motivées. Une copie de celles-ci sera déposée, à l'issue des enquêtes, dans les mairies des communes concernées, à la Sous-Préfecture d'Avranches et à la Préfecture de la Manche, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture des enquêtes.

La publication du présent avis est faite notamment en vue de l'application de l'article L. 13-2 du code de l'expropriation ci-après reproduit :

« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriation notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture d'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

» Dans la huitaine qui suit cette notification, les propriétaires et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

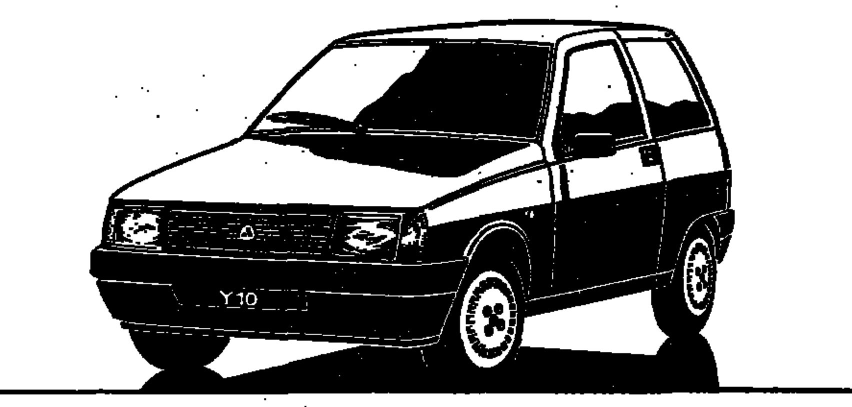
» Les autres intéressés seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus, dans le même délai de huitaine, de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à indemnité. »

Saint-Lô, le 22 mai 1987,
pour le Préfet,
le Directeur,
B. TRELLUYER.

Du 1er au 30 Juin 87

5000 F* DE REPRISE MINIMUM

5000 F minimum de reprise de votre vieille voiture quels que soient son âge et son état, (carte grise au nom de l'acheteur) pour l'achat d'une Autobianchi Y10 neuve.
C'est le moment de vous offrir la petite automobile qui a tout pour plaire avec



sa ligne futuriste, son étonnant CX de 0,31, son exceptionnelle habitabilité et son révolutionnaire moteur Fire 1000 qui lui procure souplesse et brio. 5 modèles au choix, 4 et 5 CV.

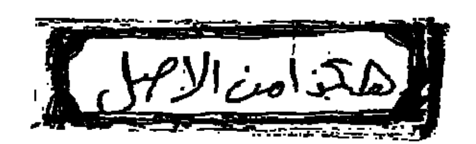


*Offre valable dans la limite des stocks disponibles.

POUR L'AUTOBIANCHI Y10

Réseau Chardonnet. Crédit Universel. Mondial assistance.

□ 75 PARIS 9. 7, rue Bleue. 45.23.10.10. □ 75 PARIS 11. 160, rue de la Roquette. 43.79.88.16. □ 75 PARIS 13. 213, bd Vincent-Auriol. 45.84.15.39. □ 75 PARIS 14. 70, av. Jean-Moulin. 45.39.57.33. □ 75 PARIS 15. 44, rue Gutenberg. 45.58.19.21. □ 75 PARIS 16. 13, bd Exelmans. 45.24.50.30. □ 75 PARIS 17. 3-5, bd Pereire. 46.22.14.40. □ 75 PARIS 19. 93, rue Petit. 46.07.37.88. □ 77 AVON. 2, av. F.-Roosevelt. 64.22.38.71. □ 77 MAREUIL-LES-MEAUX. Route de Melun. 64.34.10.25. □ 77 OZOIR-LA-FERRIERE. 105, av. du Gal-de-Gaulle. 60.28.20.41. □ 77 DAMMARIE-LES-LYS. Quai Voltaire. 64.39.04.18. □ 78 ORGEVAL. R.N. 13. 39.75.95.84. □ 78 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. 1, place Guynemer. 34.51.86.55. □ 78 VERSAILLES. 18-22 rue de Condé. 30.21.14.04. □ 91 ATHIS-MONS. 138, route de Fontainebleau. 60.48.39.65. □ 91 DOURDAN. R.N. 836. 64.59.66.65. □ 91 MASSY. 38, rue Gabriel-Péri. 69.20.08.03. □ 91 SAVIGNY-SUR-ORGE. 91, rue Aristide-Briand. 69.96.13.18. □ 91 VIGNEUX. 215, 221 av. H.-Barbusse. 69.03.33.14. □ 91 VIRY-CHATILLON. 155, Route Nationale 7. 69.05.35.71. □ 92 ANTONY. 35, av. Aristide-Briand. 46.66.05.89. □ 92 BOULOGNE. 58, rue Denfert-Rochereau. 46.04.91.19. □ 92 BOULOGNE. 15, rue de l'Eglise. 46.05.09.69. □ 92 CLAMART. 66-68, av. Henri-Barbusse. 46.45.93.00. □ 92 LEVALLOIS-PERRET. 120, rue Aristide-Briand. 47.37.16.84. □ 92 LEVALLOIS-PERRET. 80, 82, quai Michelet. 47.30.50.00. □ 92 NANTERRE. 36, 38, rue Raymond-Poincaré. 47.24.12.13. □ 92 NEUILLY-SUR-SEINE. 65/67, av. du Roule. 47.45.33.11. □ 93 AULNAY-SOUS-BOIS. 2-4, rue de Bruxelles. 48.66.18.31. □ 93 LE BOURGET. 77-79, av. Division-Leclerc. 48.37.91.30. □ 93 LA COURNEUVE. 116, av. Jean-Jaurès. 48.36.41.82. □ 93 NEUILLY-PLAISANCE. 33, bd Gallieni. R.N. 34. 43.08.95.73. □ 93 SAINT-DENIS. 15, rue Gabriel-Péri. 42.43.44.18. □ 93 VILLEMOMBLE. 107 bis, Grande-Rue. 48.55.18.42. □ 94 CHAMPIGNY/MARNE. 248, bd de Stalingrad. 47.06.07.70. □ 94 IVRY-SUR-SEINE. 5, rue J.-J. Rousseau. 46.72.70.30. □ 94 NOGENT-SUR-MARNE. 150, bd de Strasbourg. 48.75.49.38. □ 94 SAINT-MAUR. 7 bis, av. Foch. 48.83.06.83. □ 94 VILLEJUIF. 6, bd Maxime-Gorki. 47.26.17.06. □ 94 VINCENNES. 2, av. Paul-Déroulède. 43.28.16.33. □ 95 ENGHIEN-LES-BAINS. 14, rue Jules-Ferry. 39.64.70.32. □ 95 ERMONT. 18, rue de la République. 34.15.97.85. □ 95 ST-OUEN-L'AUMONE. 29, rue de Paris. 30.87.20.78. □ 60 BEAUVAIS. 13 et 15, rue de Calais. 44.48.29.35. □ 60 CHANTILLY. 29, av. du Mal-Joffre. 44.57.13.83. □ 60 COMPIEGNE. 10, rue Saint-Lazare. 44.40.10.10. □ 60 CREIL. 132, rue Bessmer. 44.24.23.73.



AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CRICA
(CAISSE DE RETRAITE PAR RÉPARTITION DES INGÉNIEURS CADRES ET ASSIMILÉS)
13, avenue du Général-de-Gaulle, 92807 Puteaux Cedex.

L'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 1987 n'ayant pu avoir lieu faute de quorum, les délégués des adhérents et des participants sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le

MERCREDI 24 JUIN 1987,
à 15 heures

dans la salle de conférence de la tour Roussel-Hoechst, Défense 11, 1, terrasse Bellini, 92800 Puteaux Cedex (métro Pont-de-Neuilly).

CLASSES PREPARATOIRES
Sciences-Po
(Cours annuels, Sessions du soir de Février à Juin, Sessions d'été)
MEILLEURS RESULTATS NATIONAUX H.E.C. : 44 % D'ADMIS.
INTEGRALE 17, rue St-Saëns 75015 PARIS (1) 45 77 35 80
Institut d'enseignement supérieur privé



Initiation:
COMMENT CHOISIR UN LOGICIEL DE BASES DE DONNEES

Economie

FISCALITÉ

A l'Assemblée nationale

Offensive, dans la majorité, contre l'« inquisition » fiscale et douanière

L'Assemblée nationale a adopté en première lecture, dans la nuit du mercredi 3 juin au jeudi 4 juin, le projet de loi améliorant les droits des citoyens face aux administrations fiscales et douanières (*le Monde* du 4 juin). Les députés de la majorité et du Front national ont voté pour le projet de M. Balladur, les groupes socialiste et communiste s'y opposant.

Le groupe socialiste, par les voix de M. Christian Pierret (Vosges) et Michel Margnes (Hauts-de-Seine) a mis le doigt, au cours du débat, sur les contradictions existant entre le gouvernement et certains députés de la majorité. Le premier, représenté par le ministre du budget, M. Alain Juppé, a cherché à garder la balance égale entre le renforcement des droits des contribuables et le maintien des missions anti-fraudes fixées aux administrations fiscales et douanières. Les seconds, emmenés par le député RPR, M. Georges Tranchant (Hauts-de-Seine) ont voulu tirer radicalement le projet vers le contribuable au point de paraître souhaiter le désarmement du fisc et des douanes jugés trop inquisitoriaux. *« Nous assistons en matière douanière à une entreprise de démantèlement par M. Tranchant qui s'est déjà attaqué au droit fiscal (...). Ne faut-il pas supposer de sa part une phobie douanière et fiscale »*, a protesté M. Pierret en dénonçant la tentative de débordement du gouvernement par *« les ultras »* de la majorité. Plus surprenant aura été le véritable « savon » passé publiquement à M. Tranchant par le rapporteur général RPR, M. Robert-André Vivien. Rouge de colère, il lui a reproché de se faire le hérault des lobbies – notamment commerçants – qui cherchent à entamer les pouvoirs de contrôle et de vérification des douanes et du fisc.

La majorité a donné à d'autres reprises l'image de la confusion. Dans un cas, c'est un amendement UDF qui a été adopté grâce aux voix de la gauche, du FN et de quatre députés UDF. Dans un autre, c'est un amendement UDF qui était adopté à la suite d'un quiproquo entre le rapporteur général, le ministre et des députés qui, ayant fraîchement débarqué dans le débat, ont voté par inadvertance cet amendement dont ne voulait pas le gouvernement.

En fin de débat, M. Juppé a demandé une seconde délibération assortie d'un vote bloqué afin d'effacer ces « bavures ».

De nombreux amendements ont été acceptés par le gouvernement.

Commission départementale : la composition de cette commission qui peut être saisie en cas de litige à propos d'un redressement fiscal a été précisée : elle comprendra outre le président, deux représentants des contribuables et un représentant de l'administration.

Succession : le code des impôts rend actuellement obligatoire une déclaration, en cas de succession, dans un délai de six mois.

Cession et cessation d'entreprise : les contribuables voient le délai qui leur était fixé pour faire parvenir la déclaration des plus-values et des bénéfices imposables passer de 30 à 60 jours.

Demandes d'éclaircissements : le contribuable bénéficie d'un délai de réponse qui ne peut être inférieur à deux mois.

Contrainte par corps : un amendement limite cette procédure d'emprisonnement des débiteurs au recouvrement par l'administration de sommes d'un montant au moins égal à 80 000 francs.

Durée de retenue : les députés ont complété le dispositif renforçant le contrôle judiciaire sur la procédure des flagrants délits douaniers. C'est ainsi notamment que le procureur de la République pourra se transporter sur les lieux pour vérifier les modalités de la retenue et se faire communiquer les procès-verbaux. Les agents devront mentionner, par procès-verbal de constat, la durée des interrogatoires et des repos qui les ont séparés.

P. S.

ÉTRANGER

Les pays en développement et la dette

La Banque mondiale suspend ses prêts au Pérou...

La Banque mondiale a indiqué, mercredi 3 juin à Washington, qu'elle avait été amenée à suspendre le versement de 460 millions de dollars correspondant à des prêts au Pérou, car ce pays avait plus de quatre-vingt-dix jours de retard dans ses paiements. Les responsables de la Banque ont informé le Pérou de leur intention dès le 5 mai. Au 1er mai dernier, en effet, le Pérou était déjà en retard de paiement pour un montant de 55,1 millions de dollars, dû sur une dette totale, à l'égard de la Banque mondiale, de 1 milliard de dollars. Les Péruviens, pour leur part, indiquent qu'ils ont cessé leurs paiements à cause du retard pris par la Banque dans le versement de prêts promis. Cette situation pourrait paralyser dix-neuf projets dans le pays.

...et le Brésil pourrait reprendre ses remboursements

Le Brésil pourrait reprendre le paiement – *suspendu depuis février dernier* – des intérêts sur sa dette extérieure commerciale, a-t-on appris, mardi 2 juin, auprès du ministère des finances brésilien. Le ministre, M. Luiz Carlos Bresser Pereira, proposerait, aux banques privées, dans les jours à venir, de leur régler environ la moitié des 4,3 milliards de dollars d'intérêts qu'il leur doit, le reste devant être refinancé. Le refinancement devrait être aussi avantageux que ceux obtenus par l'Argentine et le Mexique.

Par ailleurs, à l'occasion de la réunion du cabinet qui s'est tenu ce même mardi à Rio-de-Janeiro, le président, M. José Sarney, a annoncé les principaux objectifs du nouveau programme d'ajustement économique. Après l'échec du plan Cruzado, le nouveau plan est centré sur la lutte contre l'inflation, sur les taux d'intérêt élevés et sur un contrôle plus rigoureux des prix. Les dépenses du secteur public seront strictement contrôlées, mais les investissements dans les grands travaux, jugés nécessaires pour combattre le chômage et éviter la récession du secteur privé, ne seront pas remis en cause.

M. James Baker souligne la réduction du déficit budgétaire américain

Tandis que le président Reagan déclarait à l'agence de presse allemande DPA qu'*« en tant que premier exportateur du monde, la République fédérale doit faire plus pour la stimulation de la demande »*, le secrétaire américain au Trésor, M. James Baker, disait, mercredi, à une conférence de presse « multi-capitales » organisée par satellite, que le sommet de Venise serait l'occasion d'« une réaffirmation » des engagements pris le 22 février dernier à Paris (accord dit du Louvre) sur l'opportunité de stabiliser le dollar) et confirmé à Washington en avril.

« Il s'agit maintenant d'appliquer les décisions prises », a notamment déclaré M. Baker. Mais, a-t-il ajouté *« il appartient au gouvernement de la République fédérale de déterminer la nature et le calendrier des dispositions qu'il entend mettre en vigueur pour remplir ses engagements »*. Selon M. Baker, les États-Unis ne *« préconisent certainement pas que les pays excédentaires, pour stimuler leur économie, recourent à la méthode consistant à « injecter de la monnaie »*. Le secrétaire du Trésor a jugé « raisonnable » le souci exprimé par les membres du gouvernement allemand de ne pas raviver l'inflation s'est félicité de ce que le gouvernement japonais ait annoncé un *« programme inspiré par la promotion de l'offre qui se chiffre plutôt par 6 000 que par 5 000 milliards de yens.*

M. Baker a souligné les progrès déjà accomplis par les États-Unis pour réduire le déficit budgétaire de quelques 15 %. *« C'est là un effort important que les économistes, et pas seulement les économistes officiels, reconnaissent »*, a dit le secrétaire au Trésor en précisant que le déficit sera ramené cette année (exercice clos le 30 septembre) à quelque 180 milliards de dollars, contre 220 milliards l'an dernier, soit une diminution de 40 milliards.

En ce qui concerne le dollar, M. Baker a, à deux reprises, exprimé l'avis qu'*« une baisse supplémentaire ferait plus de mal que de bien »*.

La société savante des informaticiens, l'AFCET
l'hebdomadaire professionnel, Le Monde informatique,
CREENT LE 1er FORUM DE L'INFORMATIQUE.
Un après-midi de conférences-débats exceptionnel.
"L'INFORMATIQUE EST-ELLE RENTABLE AUJOURD'HUI ?"
Mardi 23 juin de 14 heures à 19 heures. Hôtel Méridien Paris-Etoile, 81, bd Gouvion-St-Cyr, 75017 PARIS. Droits d'inscription : 2.680 F.
Réservez votre participation en appelant le secrétariat du Forum de l'informatique : 47.66.24.19.
Les inscriptions seront enregistrées dans leur ordre d'arrivée. Leur clôture ne fera pas l'objet d'un préavis.

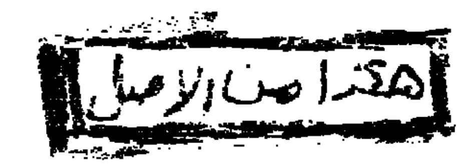


FORUM DE L'INFORMATIQUE
Afcet-Le Monde Informatique





Depuis le 31 mars, Air France vous propose un deuxième vol "Le Soleil Levant" Paris-Tokyo sans escale.
Le Soleil Levant sans escale vous fait gagner 2 h 35 mn par rapport à la route sibérienne via Moscou et 6 h 05 mn par rapport à la route polaire. Ces vols partent de Paris le mardi à 14 h 45 (arrivée à Tokyo à 9 h le lendemain) et le vendredi à 15 h (arrivée à 9 h 45).
Pour répondre à la demande de tous ses passagers, Air France a doublé sur ces vols le nombre de sièges réservés à la Classe Le Club. Bien sûr, vous avez aussi la possibilité de voyager sur Air France Première ou la Classe Economique.
Air France est la seule compagnie européenne à offrir à ses passagers deux vols Tokyo sans escale par semaine au départ de Paris.



Economie

ÉNERGIE

Les retraites, les fonds propres, le contrat avec EDF

Les trois objectifs du nouveau PDG de Charbonnages de France

Clarification, assainissement et négociations tous azimuts, Charbonnages de France est en pleine mue. Neuf mois après son arrivée, le nouveau PDG, M. Bernard Pache, a entrepris un grand ménage pour débarrasser l'établissement des charges du passé qui faussent les résultats et découragent tous les efforts internes de redressement.

Après avoir dégagé CdF du capital de sa filiale CdF-Chimie, cédée à l'Etat pour 1 F symbolique, réglé le contentieux avec les importateurs et clarifié les structures de direction – concentrées désormais entre ses mains, – le nouveau PDG a engagé des discussions avec les syndicats et les pouvoirs publics pour transférer à des organismes extérieurs la charge et la gestion de la protection sociale minière (retraites, pensions, soins médicaux, etc.), qui absorbent plus de la moitié de la subvention annuelle accordée à CdF (7 milliards de francs).

Outre le fait que les Charbonnages restent la seule entreprise française à supporter ces charges, cette situation a une conséquence absurde : toute réduction des effectifs allège certes les charges d'exploitation mais alourdit parallèlement les charges sociales supportées par les établissements, réduisant à néant au niveau des comptes les efforts de productivité.

D'abord très réticents, les syndicats ont accepté qu'une étude soit demandée sur ce thème à un spécialiste indépendant. Le problème des «charges non liées» à l'exploitation devient de plus en plus aigu au fur et à mesure que CdF réduit son activité et ses effectifs. Ainsi, dans le bassin du Nord-Pas-de-Calais, l'établissement compte 150 000 retraités ou pensionnés, alors que les cinq puits encore exploités devront être tous fermés d'ici à 1991 (au rythme d'un puits par an). A cette échéance, les prestations sociales seront donc supportées par des houillères fermées !

Second axe de la politique de vérité économique engagée par M. Pache, le renforcement du bilan, lui aussi écrasé par le poids de dettes issues d'erreurs passées : emprunts contractés pour soutenir CdF-Chimie (4,5 milliards de francs), pour compenser le blocage des prix ou financer la fermeture d'installations non amorties, etc.

Résultat : un endettement total de 17 milliards de francs pour un chiffre d'affaires d'un peu moins de 13 milliards de francs en 1986 et des fonds propres de... 1,4 milliard. CdF a donc demandé à l'Etat une dotation en capital de 7 milliards de francs (sur plusieurs années) pour solde de tout contentieux, ce qui allégerait les charges financières de 600 à 700 millions de francs (sur un total de 1,9 milliard de francs par an).

Enfin, dernière négociation vitale pour l'entreprise, celle engagée avec EDF pour renouveler la convention quinquennale garantissant l'écoulement d'une partie de la production de houille dans les centrales électriques, qui vient à expiration fin 1988.

Le renouvellement dans de bonnes conditions de cet accord conclu en mars 1984 par les deux établissements publics conditionne l'avenir à moyen terme de CdF, la production en constante diminution (15 millions de tonnes en 1986 contre 16,9 millions en 1985) sera concentrée d'ici cinq ans en quasi-totalité sur le bassin lorrain, dont la productivité est la meilleure d'Europe (Grande-Bretagne exclue), mais qui n'extrait que du charbon vapeur utilisable exclusivement dans les centrales électriques. De 50% actuellement, la part de la production brûlée dans les centrales devrait donc atteindre à terme près de 70%.

Pas d'équilibre en 1988

A condition qu'EDF, encombré par son suréquipement nucléaire, accepte de garantir une place au charbon et aux centrales minières... Le problème de débouchés a été aggravé récemment par la concurrence nouvelle des hydrocarbures qui, à 18 dollars le baril, réduisent les perspectives de débouchés du charbon dans l'industrie ou le secteur tertiaire. Charbonnages de France a en effet été touché de plein fouet par la chute des prix du pétrole et des cours du dollar l'an passé, qui ont non seulement réduit ses ventes mais aussi fait diminuer ses prix de vente (indexés sur les cours mondiaux) de 10% à 25% selon les marchés. Conséquence : un chiffre d'affaires en baisse de plus de 1 milliard (14 milliards en 1985) et un résultat d'exploitation de nouveau dans le rouge (la perte courante devrait être voisine de 1 milliard), alors que CdF était parvenu à équilibrer ses comptes (après aide de l'Etat) l'année précédente.

Ce résultat est d'autant plus décourageant pour l'entreprise que les efforts de restructuration interne commençaient à porter leurs fruits. Grâce à une baisse d'effectifs considérable (17 500 suppressions d'emplois en trois ans, soit environ 6 000 par an) à la fermeture des puits les moins rentables, à des efforts de mécanisation et à une politique d'extraction sélective des gisements, les rendements ont nettement progressé, pour frôler en Lorraine 6 tonnes par homme et par poste (soit 25 % de mieux qu'il y a un an). Le prix de revient de la tonne extraite a également diminué de près de 5 %. Mais ces efforts n'ayant pas suffi à compenser la baisse des prix de vente, la perte à la tonne s'est encore alourdie d'environ 10 % l'an dernier.

Dans ces conditions, CdF a abandonné tout espoir d'équilibrer ses comptes et de se passer de subventions d'ici à la fin 1988 comme il était prévu dans le plan quinquennal adopté en mars 1984. Mais l'établissement espère, grâce à une opération vérité sur ses comptes, pouvoir au moins retirer le bénéfice des efforts de productivité accomplis et, si possible, utiliser au mieux ses capacités techniques en développant des activités nouvelles (ingénierie, compétences de gestion, négoce, informatique), notamment à l'étranger.

Seule éclaircie dans un ciel obscurci : CdF a obtenu le feu vert des pouvoirs publics pour construire en Lorraine, en collaboration avec EDF, Alsthom et les collectivités locales, une nouvelle centrale thermique au charbon de 125 mégawatts électriques, utilisant une technique de pointe dite *« à lit fluidisé circulant »*. Cette installation, qui permet d'utiliser des charbons de basse qualité et surtout d'éliminer 95 % de la pollution, sera unique en Europe et la troisième dans le monde.

Pour ce faire, l'entreprise a obtenu une dotation en capital de 130 millions de francs, pour la première fois depuis... 1978 ! Il ne s'agit pas, bien sûr, d'un *« retour au charbon »* d'EDF, qui continue à privilégier le nucléaire et n'a recours aux centrales thermiques qu'en secours, les jours de pointe, ce qui d'ailleurs rend aléatoire la rentabilité de cette nouvelle installation. Mais cette décision constitue néanmoins un signe encourageant pour CdF, qui a signé en novembre dernier un contrat d'assistance technique en Chine avec Alsthom et espère beaucoup des développements internationaux de ces nouvelles techniques.

VÉRONIQUE MAURUS.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

1987
PSA ACCÉLÈRE

AUGMENTATION DE CAPITAL

Émission d'Actions à Bons de Souscription d'Actions

ACTIONS :
Nombre d'actions émises : 1 573 861 de F 70 nominal assorties chacune d'un bon de souscription à une action nouvelle.
Prix d'émission : F 1700.
Date de jouissance : 1er janvier 1987.
Souscription :
– **En France** :
• Priorité de souscription des actionnaires : du 1er au 10 juin 1987
à raison d'une action à bons de souscription d'actions pour 16 ou moins de 16 actions anciennes possédées.
Il ne s'agit pas d'un droit négociable.
• Souscription du public : à partir du 11 juin 1987.
– **A l'étranger** :
Souscription du public : à partir du 1er juin 1987.

BONS :
Période d'exercice :
du 1er juillet 1987 au 31 décembre 1990.
Chaque bon permettra de souscrire à une action PEUGEOT S.A. au prix de F 1700.

Projet d'attribution gratuite
Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 juin 1987 d'autoriser le directoire à procéder à l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour 5 actions composant le capital après réalisation de la présente émission.
Les actions nouvelles provenant de l'émission en cours auront donc droit à cette distribution d'actions gratuites dans la même proportion.

Balo du 1er juin 1987, visa COB n° 87-195 du 28 mai 1987.

PEUGEOT S.A.

INFORMATIONS DES SOCIÉTÉS



Nixdorf Computer Aktiengesellschaft Paderborn

Comptes consolidés du Groupe (Résumé)

Bilan

ACTIF	31.12.85 TDM	31.12.86 TDM
Immobilisations corporelles	1.141.625	1.372.870
Matériels donnés en location	465.743	322.986
Immobilisations financières	38.626	49.771
Actif immobilisé	1.645.994	1.745.627
Stocks et en-cours	1.081.775	1.170.501
Créances	972.775	1.023.302
Autres éléments d'actif	485.005	464.699
Actif circulant	2.539.555	2.658.502
Actif total	4.185.549	4.404.129

PASSIF	31.12.85 TDM	31.12.86 TDM
Capital social de Nixdorf Computer AG	480.000	560.000
Réserves et postes spéciaux assimilés	1.703.585	2.380.603
Résultat du Groupe	84.000	101.012
Capital et réserves	2.267.585	3.041.615
Provisions	416.244	486.711
Dettes à long terme	238.770	115.814
Autres dettes	1.262.950	759.989
Provisions et dettes	1.917.964	1.362.514
Passif total	4.185.549	4.404.129

Compte de résultat

	1985 TDM	1986 TDM
Chiffre d'affaires	3.926.097	4.502.649
Augmentation des stocks et production immobilisée	665.961	556.928
Produit d'exploitation du Groupe	4.592.058	5.059.577
Dépenses de matières	1.480.886	1.545.343
Dépenses de personnel	1.451.172	1.590.655
Amortissements et provisions pour dépréciation	415.420	511.887
Charges d'intérêts nettes	78.971	74.729
Impôts et taxes	128.633	139.115
Autres charges nettes	864.689	975.430
Bénéfice net du Groupe	172.287	222.418
Affectations aux réserves	83.917	116.484
Intérêts minoritaires	4.370	4.922
Résultat du Groupe	84.000	101.012

Les comptes annuels complets de Nixdorf Computer AG, ainsi que les comptes consolidés complets du Groupe de l'exercice 1986 ont été publiés le 5 juin 1987 au «Bundesanzeiger». Ces comptes, comme ceux arrêtés au 31/12/1985, ont été vérifiés et déclarés conformes, sans réserve, aux dispositions légales allemandes par la société KAROLI-WIRTSCHAFTSPRÜFUNG, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, Wirtschaftsprüfungsgesellschaft, Steuerberatungsgesellschaft, Essen.

Le Conseil de Surveillance
Dr. Gerhard Schmidt, Président;
Jürgen Rößler, Vice-Président;
Paul Heggemann; Wolfgang Henseler;
Walter Kreiß; Professeur Dr. Gerhard Krüger;
Wolfgang Raum; Helmut Rausch; Dr. Günther Saßmannshausen; Dr. Ludwig Schneider;
Professeur Dr. Klaus Schwab; Jürgen Sengera;
Ulrich Starke; Christa Stracke;
Marianne Thomann-Stahl; Dr. Herbert Zapp

Le Directoire
Heinz Nixdorf, Président
(décédé le 17 mars 1986);
Klaus Luft, Président (à dater du 23 mars 1986);
Arno Bohn, Vice-Président
(à dater du 23 mars 1986);
Dr. Hartmut Fetzer; Albert Holler; Dr. Horst Nasko;
Karlheinz Voll; Sven Kado, membre adjoint
(à dater du 1er avril 1987)

Avis de mise en paiement du dividende

L'Assemblée Générale a décidé le 4 juin 1987 la distribution aux actionnaires d'un montant de 100 000 000 DM prélevé sur le résultat disponible de 101 012 132 DM et à répartir comme suit: 96 000 000 DM servant au versement d'un dividende de dix DM par action ordinaire et action à dividende prioritaire d'une valeur nominale de 50 DM, composant la fraction du capital social de 480 000 000 DM qui a droit à l'intégralité du dividende; 4 000 000 DM servant au versement de 2,50 DM par action ordinaire et action à dividende prioritaire d'une valeur nominale de 50 DM, qui composent la fraction de 80 000 000 DM provenant de l'augmentation de capital de 1986 et formée de nouvelles actions ayant droit à un quart de dividende au titre de l'exercice 1986. Le montant restant de 1 012 132 DM sera reporté à nouveau.

Le dividende sera payé à partir du 5 juin 1987 contre remise du coupon No. 5 après déduction de 25% de l'impôt allemand sur les revenus de capitaux mobiliers (Kapitalertragsteuer).

En vertu de la convention passée entre la R.F.A. et la France sur la double imposition, en date du 11 août 1971, l'impôt allemand sur les revenus de capitaux mobiliers est ramené de 25% à 15% pour les actionnaires ayant leur domicile en France.

Les demandes de remboursement devront être présentées, avant le 31 décembre 1990 au Bundesamt für Finanzen, Koblenzer Strasse 63-65, D-5300 Bonn-Bad Godesberg.

Les versements seront assurés par les banques suivantes:

Crédit Lyonnais, Paris

Crédit Commercial, Paris

Les paiements en France seront effectués en francs au cours de change du DM au jour de la réception des coupons.

Paderborn, le 5 juin 1987 — **Le Directoire**



Marchés financiers

PARIS, 3 juin ↓

La chute

Pour la seconde fois en moins de trois semaines, la Bourse de Paris a, mercredi, joliment chuté. La session matinale n'avait déjà pas été brillante (euphémisme), avec une baisse de 2,11 %.

La grande séance confirmait ce mauvais résultat, en accentuait même le caractère. A la clôture, l'indicateur instantané se retrouvait à 2,33 % en dessous de son niveau précédent.

Autour de la corbeille, les professionnels ne cachaient pas leur pessimisme. Tout concourt actuellement à faire reculer le marché : le dollar, dont la baisse est liée au changement « surprise » de patron à la tête de la Réserve fédérale *(voir d'autre part)*, la perspective d'un sommet de Venise sans intérêt, et surtout les dissensions gouvernementales avec le divorce (pas encore consommé) entre M. Chirac et M. Léotard. Cette querelle « politicarde » a littéralement pris de court les milieux financiers, qui n'y comprenaient rien et n'en retenaient qu'une chose : ses effets négatifs sur le marché. « Le gouvernement aurait voulu faire baisser la Bourse qu'il ne s'y serait pas pris autrement », entendait-on. Crise politique ? Le marché n'était pas éloigné de le croire. On murmurait autour de la corbeille que, sur ordre venu d'en haut, les « gendarmes » (Caisse de dépôts et autres) seraient intervenus pour limiter la casse. Quoi qu'il en soit, la CGE, qui faisait sa réapparition sur le marché officiel pour la première fois depuis cinq ans, avait bien mal choisi son moment. Reste que l'action a été, paraît-il, recherchée par les étrangers. En prévision de la fusion de Moët-Hennessy et de Louis-Vuitton *(voir d'autre part)*, les actions des deux sociétés n'ont pas été cotées.

Sur le marché obligataire et le MATIF, très lourds l'un et l'autre, le sentiment était noir comme de l'encre.

NEW-YORK, 3 juin ↑

Vive reprise

Une très vive reprise des cours s'est produite mercredi à Wall Street. Amorcé presque dès l'ouverture, le mouvement s'est poursuivi durant toute la séance, et, à la clôture, l'indice des industrielles enregistrait une avance de 42,48 points à 2 320,69. Le bilan général de la journée a été d'une qualité comparable à ce résultat. Sur 1 964 valeurs traitées, 1 101 ont monté, 470 ont baissé et 393 n'ont pas varié.

Après un temps de réflexion, le marché a finalement jugé le choix du remplacement de M. Paul Volcker à la tête du Fed comme étant le meilleur possible. Surtout, les investisseurs ont été rassurés par les réactions favorables de l'étranger, du Japon en particulier, où la Bourse de Tokyo s'est élevée sur de nouveaux sommets. Pendant des mois, les commentateurs ne s'étaient pas privés, en effet, de tirer la sonnette d'alarme en prédisant qu'un départ de M. Volcker serait très mal perçu dans le monde.

Bref, les obligations ont repris de très vives couleurs et les actions se sont raffermies dans leur sillage. L'activité s'est un peu accélérée et les échanges ont porté sur 164,17 millions de titres, contre 153,36 millions précédemment.

VALEURS	Cours du 2 juin	Cours du 3 juin
Alcoa	47 5/8	48 1/8
Allegis (ex-UAL)	84 5/8	86 1/2
A.T.T.	25 1/2	26 1/8
Boeing	45 3/8	45 7/8
Chase Manhattan Bank	38 1/2	39
Du Pont de Nemours	111 1/4	113 3/4
Eastman Kodak	77	78
Exxon	87 1/8	88 1/4
Ford	91 3/8	94 1/2
General Electric	52 7/8	53 3/4
General Motors	84 3/8	86 1/4
Goodyear	64 3/4	65 1/4
I.B.M.	157 1/4	160 1/4
I.T.T.	55 3/4	57 1/8
Mobil Oil	47 7/8	48 1/4
Pfizer	65 5/8	66 1/4
Schlumberger	43 3/8	43 7/8
Texaco	37 1/2	37 3/4
Union Carbide	28	29
U.S.X.	30 3/4	30 7/8
Westinghouse	59 1/2	60 7/8
Xerox Corp.	75 7/8	77 1/2

CHANGES

Dollar : 6,07 F ↑

Après son accès de faiblesse provoqué par l'annonce du départ de M. Volcker, président de la Réserve fédérale, le dollar s'est *vivement redressé, regagnant* les deux tiers du terrain perdu, notamment à Tokyo. A Paris, le cours du deutschemark est resté assez élevé à 3,3430 F.

FRANCFORT	3 juin	4 juin
Dollar (en DM) ..	1,80	1,8150

TOKYO	3 juin	4 juin
Dollar (en yens) ..	142,80	144

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (4 juin)	7 15/16-8 %
New-York (3 juin)	6 3/4 %

INDICES BOURSIERS

PARIS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	2 juin	3 juin
Valeurs françaises ..	104,4	
Valeurs étrangères .	114,7	

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	2 juin	3 juin
Indice général ...	426,8	416,3

NEW-YORK
(Indice Dow Jones)

	2 juin	3 juin
Industrielles	2278,23	2320,69

LONDRES
(Indice « Financial Times »)

	2 juin	3 juin
Industrielles	1 724,3	1 739,6
Mines d'or	388,2	389,7
Fonds d'Etat	92,47	92,36

TOKYO

	3 juin	4 juin
Nikkei (Dow Jones) ..	25049,40	25366,11
Indice général ...	2158,92	2198,35

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 3 juin
Nombre de contrats : 47 698

COURS	ÉCHÉANCES Juin 87	Sept. 87	Déc. 87	Mars 88
Dernier	103,70	104,05	103,85	103,70
Précédent	104,30	104,60	104,50	104,30

AUTOUR DE LA CORBEILLE

AUGMENTATION ET OUVERTURE DU CAPITAL DE LA COMPAGNIE FINANCIÈRE MICHELIN. – *Michelin s'apprête* à augmenter le capital de la Compagnie financière Michelin (CFM)-Bâle, par l'émission de 700 000 actions au porteur de 200 F suisses nominal. Le capital de la CFM, qui détient les participations étrangères du groupe, est actuellement à 99 % entre les mains du groupe Michelin. La Compagnie s'est engagée à limiter sa souscription à 300 000 actions au porteur. Un consortium de banques, sous la direction du crédit suisse, offrira en placement libre 150 000 actions au porteur, à 1 000 FS par action. Une autre tranche de *150 000* actions au porteur sera placée sur les marchés internationaux. Le solde de 100 000 actions sera placé ultérieurement par la compagnie.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BIEN NOTÉE. – La Société générale vient de voir confirmer sa bonne notation par l'agence de rating américaine Standard and Poor's. En mars, Standard and Poor's avait placé la Société générale « sous surveillance ».

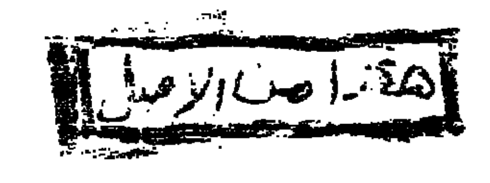
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	+ haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,0780	6,0810	+ 45	+ 60	+ 95	+ 120	+ 210	+ 300
$ can.	4,5341	4,5398	– 24	– 6	– 31	– 2	– 123	– 40
Yen (100)	4,2194	4,2244	+ 146	+ 165	311	+ 325	+ 903	+ 980
DM	3,3396	3,3430	+ 115	+ 131	+ 243	+ 266	+ 744	+ 814
Florin	2,9663	2,9692	+ 67	+ 77	+ 145	+ 162	+ 440	+ 493
F.B. (100)	16,1135	16,1300	+ 130	+ 213	+ 466	+ 598	+ 718	+ 1130
F.S.	4,0434	4,0481	+ 122	+ 140	+ 285	+ 313	+ 871	+ 950
L. (1 000)	4,6185	4,6235	– 106	– 68	– 199	– 137	– 517	– 382
£	9,8737	10,0063	– 85	– 41	– 126	– 58	– 299	– 87

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 1/2	6 3/4	7	7 1/8	7 1/16	7 3/16	7 3/8	7 1/2
DM	3 1/2	3 3/4	3 9/16	3 11/16	3 9/16	3 11/16	3 11/16	3 13/16
Florin	5 1/8	5 3/8	5 1/8	5 1/4	5 1/3	5 1/4	5 1/8	5 1/4
F.B. (100)	6 1/2	7	6 3/4	7 1/8	6 7/8	7 1/4	7 1/8	7 1/2
F.S.	1 1/4	2 1/4	4	4 1/8	3 3/4	3 7/8	3 3/4	3 7/8
L. (1 000)	8 7/8	9 7/8	10 1/4	10 3/4	10 1/8	10 5/8	10 1/4	10 5/8
£	8 3/4	9	8 15/16	9 1/16	8 13/16	8 15/16	8 13/16	8 15/16
F. franç.	7 3/4	8 1/8	8 1/16	8 3/16	8 3/16	8 5/16	8 7/16	8 9/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 3 JUIN

Cours relevés à 17 h 31

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1923	4,5 % 1973	1895	1900	1885	− 0 53
4330	C.N.E. 3 %	4255	4260	4275	+ 0 47
....	B.N.P. C.I.	550	530	531	− 3 46
1253	B.N.P. T.P.	1254	1254	1254	....
1170	C.C.F. T.P.	1170	1153	1153	− 1 44
1240	Créd. Lyon. T.P.	1244	1244	1244	....
....	Électricité T.P.	....	3180	3180	....
2173	Renault T.P.	2052	2046	2046	− 0 28
2380	Rhône-Poul. T.P.	2366	2360	2360	− 0 24
1375	St-Gobain T.P.	1395	1371	1371	− 1 71
1410	Thomson T.P.	1430	1410	1410	− 1 39
475	Accor	471	455	455	− 3 40
....	Agence Havas	....	....	....	....
2283	Ag. Havas C. I.	2280	....	....	....
700	Air Liquide	695	679	680	− 2 16
2680	Alcatel	2520	2481	2466	− 2 14
1980	Als. Superm.	2280	2006	2006	− 12 02
495	A.L.S.P.I.	490	480	470	− 4 08
440	Alsthom ★	408	403 50	410	+ 0 49
2770	Arjom. Prioux	2620	2570	2570	− 1 91
565	Ass.-Ray	586	556	560	− 4 44
1500	Aux. Entrepr. ★	1390	1380	1351	− 2 80
1220	Avions Dassault	1180	1179	1179	− 0 08
875	BAFP	851	850	851	....
410	Bail-Equipem. ★	424	420	415	− 2 12
940	Bail-Investis.	971	974	971	....
710	Cie Bancaire	688	678	678	− 1 45
570	Bazar H.-V.	538	534	537	− 0 18
530	Béghin-Say ★	510	500	499	− 2 15
815	Berger (Me)	845	821	825	− 2 37
720	Bic ★	893	898	880	− 1 87
1300	B.I.S.	1420	1399	1392	− 1 97
....	Biscuit (Géné.)	....	....	....	....
2700	Bongrain S.A.	2760	2701	2701	− 2 14
1190	Bouygues	1139	1130	1130	− 0 79
133	B.P. France	117	114 20	114 20	− 2 39
4990	B.S.N.	5060	4980	4989	− 1 40
1340	Carnaud	1381	1330	1348	− 2 39
3300	Carrefour	3385	3241	3247	− 4 08
2010	Casino	1985	1913	1947 c	+ 1 72
1420	Casino A.D.P.	1545	1500	1496 c	− 0 32
1110	C.C.M.C.	1200	1155	1160	− 3 33
840	Cetelem	852	849	860	+ 0 93
830	Cerus	843	834	838	− 0 59
1860	C.F.A.O.	1901	1850	1850	− 2 68
1490	C.G.I.P.	1445	1415	1420	− 1 73
1500	Chargeurs S.A.	1374	1345	1341	− 2 40
85	Chiers-Châtill.	85 05	84 30	84 30	− 0 88
1070	Ciments franç. ★	1038	1000	1028	− 0 96
620	Club Médit.	645	630	625	− 3 10
210	Codetel	211	210	210	− 0 47
370	Cofimeg	367	368	362 10	− 1 33
2190	Colas	2170	2130	2115	− 2 53
285	Compt. Entrepr.	272	280	282	− 3 68
765	Compt. Mod.	755	740	745	− 1 32
1190	Créd. Foncier	1241	1210	1208	− 2 82
600	Crédit F. Imm.	605	580	585	− 3 31
....	C.C.F.	128	125	125	− 2 34

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
800	Créd. Lyon. (CI)	821	785	795	− 3 17
1210	Crédit Nat. ★	1250	1230	1190	− 4 80
320	Crouzet ★	310 10	310	300	− 3 25
2880	Damart S.A.	3030	3000	3000	− 0 99
440	Darty ★	429	420	419 50	− 2 21
400	Darty (DP)	381 10	381 50	380	− 0 28
2400	De Dietrich	2380	2360	2325	− 2 31
395	Dév. P.d.C. (Li)	371	375	375	+ 1 08
615	D.M.C.	587	552	579	− 1 36
2530	Docks France ★	2530	2500	2495	− 1 38
2210	Dumez ★	2235	2200	2179	− 2 50
1330	Eaux (Gén.)	1275	1256	1240	− 2 74
2460	Ecco ★	2229	2199	2215	− 0 62
....	Electric. (Cie G.)	....	323	323	....
1260	Electro-Finan.	1210	1165	1165	− 3 72
385	Elf-Aquitaine	374	367	367	− 1 87
345	— (certific.)	330	328	328	− 0 61
2850	Epeda-B-Faure	2860	2805	2815	− 1 57
3400	Essilor	3590	3500	3500	− 2 51
2580	Essilor Int. (DP)	2590	2500	2506	− 3 28
530	Esso S.A.F. ★	521	512	502	− 3 64
2650	Eurafrance	2480	2450	2389	− 3 66
1570	Eurocom ★	1570	1550	1593	+ 1 46
3730	Euromarché	3720	3630	3630	− 2 42
755	Europe n° 1 ★	720	700	678	− 5 83
1080	Exor	1121	1105	1105	− 1 43
1790	Facom	1680	1679	1650	− 1 78
1200	Fichet-Bauche	1099	1090	1090	− 0 82
240	Finextel	243	243	245	+ 0 82
185	Fives-Lille	200	193	193	− 3 50
1240	Fromageries Bel	1258	1212	1216	− 3 34
1300	Gal. Lafayette	1309	1311	1305	− 0 31
415	Gascogne	440	415	415	− 5 68
2500	Gaz et Eaux	2650	2530	2560	− 3 40
650	Géophysique ★	585	580	582	− 0 51
2870	Gerland	2680	2620	2620	− 2 24
700	GTM-Entrepose	660	655	650	− 1 51
700	Guyenne-Gas. ★	700	685	670	− 4 28
3030	Hachette ★	3015	3000	2970	− 1 49
805	Hénin (La)	801	779	778	− 2 87
1340	Hutchinson	1300	1275	1280	− 1 54
120	Iméral	120	119 20	119 20	− 0 67
450	Imm. Plaine-M.	454	437	437	− 3 74
5070	Inst. Mérieux	5140	5080	5070	− 1 36
585	Intarbail	591	581	581	− 1 69
1510	Intertechnique	1350	1300	1300	− 3 70
2580	J. Lefebvre	2660	2600	2650	− 0 37
2100	Lab. Bellon	2020	1945	1955	− 3 22
1540	Lafarge-Coppée	1525	1486	1483	− 2 75
1710	Lebon ★	1760	1720	1705	− 2 57
6360	Legrand	5710	5610	5510	− 3 50
5150	Legrand (DP)	5030	4950	4940	− 1 79
800	Leroy-Somer ★	780	770	770	− 1 28
1840	Lesieur	1811	1820	1809	− 0 11

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
825	Locabail Immob.	861	855	855	− 0 70
705	Locafrance ★	673	658	653	− 2 97
905	Locindus	879	870	870	− 1 02
1110	L. Vuitton S.A ★	1110	....	....	....
....	Luchaire	570	575	570	....
1560	Lyonn. Eaux ★	1515	1510	1460	− 3 63
125	Mais. Phénix	124 50	125	121 10	− 2 73
800	Majorette (Ly)	820	780	780	− 4 88
480	Mar. Wendel	490	481	481	− 1 84
1950	Martell	2000	1988	1995	− 0 25
2490	Matra	2451	2394	2394	− 2 33
2540	Merlin-Gerin ★	2450	2451	2400	− 2 04
3290	Michelin	3260	3160	3165	− 2 91
1500	Midi (Cie)	1505	1458	1455	− 3 32
410	Midland Bk S.A.	416	416	416	....
1000	Min. Salaig. (Ma)	905	949	949	+ 4 86
53	M.M. Penarroya	52	51 10	51	− 1 92
2300	Moët-Hennessy	2476	....	....	....
109	Moulinex	113	110	109	− 3 53
1030	Navig. Mixtes	1059	1025	1016	− 4 06
177	Nord-Est	183	180	179 20	− 2 08
460	Nordon (Ny)	460	456	456	− 0 87
700	Nouvelles Gal.	666	643	643	− 3 31
1100	Occident. (Gén.)	1165	1130	1130	− 3
1770	Omn.F.Paris	1690	1695	1685	+ 0 30
190	Olida-Caby	205 80	200	200	− 2 82
500	Opfi-Paribas	481	475	475	− 1 24
4110	Oréal (L')	4319	4220	4160	− 3 68
475	Paribas	489	478	480	− 1 84
750	Paris-Réesc. ★	685	648	665	− 2 91
1850	Pechelbronn ★	1630	1600	1580	− 3 06
1600	Penhoet	1430	1443	1460	+ 2 10
1020	Pernod-Ricard	1065	1045	1050	− 1 41
1630	Peugeot S.A.	1550	1521	1525	− 1 61
15 50	Poclain	16 55	15 60	15 60	− 5 74
2180	Poliet	2305	2250	2240	− 2 82
770	P.M. Labinal	728	700	702	− 3 57
3620	Presses Cité	3620	3580	3544	− 2 10
1360	Prétabail Sic.	1313	1313	1320	+ 0 53
760	Primagaz	812	806	798	− 1 72
795	Printemps ★	752	750	749	− 0 39
2140	Promodès	2239	2200	2185	− 2 41
270	Prouvost S.A ★	260	256	253 50	− 2 50
1470	Radiotechn.	1565	1542	1542	− 1 47
142	Raff. Dist. Total	125 80	122 60	124 80	− 0 79
3320	Redoute (La) ★	3160	3105	3180	+ 0 63
480	Robur financière	486	482	482	− 0 82
1640	Roussel-Uclaf	1520	1518	1515	− 0 33
....	Roussel-C.N.I.	....	....	....	....
6300	R. Impériale (Ly)	6120	6100	6100	− 0 33
280	Sade	281	280 10	280 10	− 0 32
3880	Sagem	3760	3700	3700	− 1 60
415	Saint-Gobain	428	416 20	416 20	− 2 76

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1080	St-Louis B.	1125	1109	1114	− 0 98
1910	Salomon	1960	1902	1902	− 2 96
1800	Salvepar	1840	1785	1785	− 2 99
805	Sanofi	785	746	750	− 4 46
780	S.A.T.	810	775	775	− 4 32
1290	Saupiquet (Na)	1235	1235	1235	....
600	Schneider ★	564	525	521	− 7 62
120	S.C.O.A.	123	119	120	− 2 44
760	S.C.R.E.G.	793	760	767	− 3 28
815	Seb ★	851	840	834	− 1 99
475	Sefimeg	485	490	490	+ 1 03
1660	S.F.I.M.	1655	1663	1662	+ 0 42
80	S.G.E.	78 50	78	77 90	− 0 76
535	Sign. Ent. El. ★	542	530	510	− 5 90
1170	Silic	1170	1080	1080	− 7 69
635	Simco-U.P.H. ★	630	630	628	− 0 31
440	Skimor (Li)	450	450	450	....
1250	Skis Rossignol	1230	1227	1210	− 1 62
710	Simnco	754	757	757	+ 0 40
230	Sodecco	270	255	255	− 5 56
285	Sodero (Na)	269	265	265	− 1 49
2840	Sodexho	2780	2780	2780	....
....	Sogenal (Ny)	160	160	160	....
480	Sogerap	440	447	445	+ 1 13
2250	Sommer-Allib. ★	2190	2198	2135	− 2 51
760	Source Perrier	775	752	755	− 2 58
1080	Sovac ★	1065	1060	1050	− 1 40
620	Spie-Batignol.	625	601	601	− 3 84
665	Strafor	670	640	641	− 4 33
370	Synthélabo ★	355	355	350	− 1 40
680	Talcs Luzenac	693	680	679	− 2 02
2960	Tél. Elect.	2910	2910	2915	+ 0 17
1480	Thomson-C.S.F.	1431	1410	1411	− 1 40
540	Total (CFP) ★	512	510	518	+ 1 17
111	— (certific.)	110 50	109	110	− 0 45
2460	T.R.T.	2560	2500	2500	− 2 34
705	U.F.B.	700	699	699	− 0 14
1300	U.I.C.	1334	1299	1299	− 2 62
680	U.I.F.	689	677	677	− 1 74
820	U.I.S.	945	949	949	+ 0 42
315	U.C.B. ★	320	322	312	− 2 50
800	Unibail	780	768	766	− 1 79
560	Valéo	577	551	552	− 4 33
102	Vallourec	82 80	78	78	− 5 80
520	Via Banque	544	538	525	− 3 49
840	Elf-Gabon	820	805	805	− 1 83
129	Amax Inc.	128	129 80	131	+ 2 34
380	Amer. Express	391	410	410	+ 4 86
145	Amer. Teleph.	151 20	156 20	153	+ 1 19
152	Anglo Amer. C.	134	136 50	136 50	+ 1 87
715	Amgold	634	630	631	− 0 47
900	BASF (Akt)	925	933	933	+ 0 86
995	Bayer	1030	1030	1040	+ 0 97

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
144	Buffelsfont.	136	138 40	137 50	+ 1 10
205	Chase Manh.	232	230	230	− 0 86
78	De Beers	69 20	71 40	71	+ 2 60
1950	Deutsche Bank	1993	1992	1992	− 0 05
99	Dome Mines	85 80	87 80	87 50	+ 1 98
1050	Dresdner Bank	1035	1025	1025	− 0 97
183	Driefontein Cfd	145	145 20	145 50	+ 0 34
655	Du Pont-Nem.	682	684	684	+ 0 29
455	Eastman Kodak	480	474	475	− 1 04
76	East Rand	73 50	72 90	71 60	− 2 59
295	Electrolux	272	272	272 c	....
250	Ericsson	247	241	241	− 2 43
615	Exxon Corp.	539	527	527	− 2 23
620	Ford Motors	552	556	555	+ 0 54
116	Freegold	100 40	97 30	98	− 2 39
115	Gencor	105	102 60	103	− 1 90
690	Gén. Electr.	625	639	639	+ 2 24
585	Gén. Belgique	564	558	558	− 1 06
505	Gen. Motors	521	511	511	− 1 92
114	Goldfields	106	103	103 30	− 2 55
61	Gd Metropolitain	55 50	55	55	− 0 90
89	Harmony	88 50	91 80	90 90	+ 2 71
39	Hitachi	43 55	43 50	43 50	− 0 11
895	Hoechst Akt.	932	890	890 c	− 4 51
143	Imp. Chemical	148 90	149 90	149 90	+ 0 67
925	IBM	975	954	954	− 2 15
305	ITT	340	342	343 50	+ 1 03
153	Ito-Yokado	156	158 50	158 50	+ 1 60
71	Matsushita	77	77 60	77 50	+ 0 65
870	Merck	945	943	928	− 1 80
730	Minnesota M.	760	775	775	+ 1 97
280	Mobil Corp.	285	288	288	+ 1 05
235	Morgan J.P.	265	260	260 20	− 1 81
38100	Nestlé	35850	35500	35500	− 0 98
184	Norsk Hydro	179 30	181	181	+ 0 95
285	Olsil	252	260 20	250 20	− 0 71
1750	Petrofina	1748	1750	1740	− 0 46
470	Philip Morris	518	515	514	− 0 77
139	Philips	141 10	140 60	140 60	− 0 35
600	Quilmès	599	571	578	− 3 51
935	Randfontein	830	830	835	+ 0 60
765	Royal Dutch	770	766	766	− 0 52
112	Rio Tinto Zinc	106	104 80	104 90	− 1 04
128	St Helena Co	110	109 30	110 10	+ 0 09
250	Schlumberger	260	263 10	263	+ 1 15
134	Shell transp.	132 30	131 60	131 60	− 0 53
2260	Siemens A.G.	2300	2320	2320	+ 0 87
121	Sony	128 50	127	127 50	− 0 78
131	T.D.K.	138 10	144 50	140	+ 1 38
30	Toshiba Corp.	30 30	30 25	30 30	....
1840	Unilever	1851	1862	1810	− 2 22
275	Unit. Techn.	280	281 80	281 80	+ 0 64
845	Vaal Reefs	740	725	725	− 2 03
285	Volvo	292	293	292 80	+ 0 27
420	West Deep	375	371 50	371 50	− 0 93
430	Xerox Corp.	460	463	466	+ 1 30
1 28	Zambia Corp.	1 28	1 28	1 29	+ 0 78

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	8880	..
Emp. 8,80 % 77	127	0 289
9,80 % 78/93	101	8 780
10,80 % 79/94	103 96	8 078
13,25 % 80/90	107 50	0 036
13,80 % 80/87	101 80	8 734
13,80 % 81/89	107 95	5 293
16,75 % 81/87	101 96	12 253
16,20 % 82/90	118 65	6 302
16 % juin 82	118 40	15 781
14,60 % fév. 83	117	4 120
13,40 % déc. 83	119 80	6 058
12,20 % oct. 84	111 85	7 988
11 % fév. 85	111 15	3 104
10,25 % mars 86	105 85	2 355
ORT 12,75 % 83	1745	..
OAT 10 % 2000	105 20	0 219
OAT 9,90 % 1997	105 60	4 692
OAT 9,80 % 1996	103 50	3 356
Ch. France 3 %	183	..
CNB Bques janv. 82	101 67	3 466
CNB Paribas	102	3 466
CNB Suez	102	3 466
CNI janv. 82	101 67	3 466
PTT 11,20 % 85	106 58	5 275
CFF 10,30 % 86	....	..
CNE 11,50 % 85	108 78	0 028
CNT 9 % 86	97 50	1 284
CRH 10,90 % déc. 85	105	4 193

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	1302	1265
Agache (Sté Fin.)	2030	1880
A.G.F. (St Cent.)	835	828
Applic. Hydraul.	789	793
Arbel	255	260
Astorg	375	353
Avenir Publicité	2650	2700
Bain C. Monaco	380	353 80 o
Banque Hypoth. Eur.	460	460
Béghin-Say (C.I.)	403	380
B.G.L.	640	605
Blanzy-Ouest	597	597
B.N.P. Intercontin.	400	378
Bénédictine	6000	6000
Bon-Marché	800	770
B.T.P.	146 50	145
Calif	898	878
Cambodge	875	870
C.A.M.E.	535	550
Campenon Bern.	550	550
Carbone-Lorraine	930	880
C.E.G.Frig.	795	760
Centen. Blanzy	3000	2840
Centrest (Ny)	285	280
Cerabati	104 50	102 80 o
C.F.D.E.	....	....
Chambourcy (M.)	985	1024 d
Champex (Ny)	178	165 90
C.I.C. (Financ. de)	365	380
C.I. Maritime	780	750
Cimen-Sintar	1000	....
Citram (B)	670	670
Clause	1574	1500
Cofradel (Ly)	2270	....
Cogifi	460	460
Comiphos	700	690
Cie Industrielle	3925	3905
Comp. Lyon-Alem.	770	788
Concorde (La)	1090	1100
C.M.P.	60	59 90
Créd. Gén. Ind.	909	863
Cr. Universel (Cie)	850	....
Créditel	185	185
Darblay S.A.	900	864 o
Delalande S.A.	1580	1527 o
Delmas-Vielj. (Fin.)	1360	1361
Didot-Bottin	1020	1020
Eaux Bass. Vichy	1530	1530
Eaux Vittel	3120	....
Economats Centre	670	670
Electro-Banque	472	474 50
Elf-Antargaz	850	....
E.L.M. Leblanc	1000	980
Emaill.-Bretagne	331	330
Entrepôts Paris	625	612
Epargne (B)	3332	3065 o
Europ. Accumul.	86 50	81 10
Eternit	3160	3100
Finalens	284	264 40
FIPP	444	....
Fnac	1150	1100
Foncière (Cie)	633	621
Fonc. Lyonnaise	5860	5920
Foncina	575	588
Forinter	1110	1110
Fougerolle	430	412 80 o
France I.A.R.D.	385	358 o
France (La)	8500	8240
From. Paul Renard	500	480
GAN	1225	1220
Gaumont	519	499 o
Gévelot	927	899 o
Gr. Fin. Constr.	500	487
Gds Moul. Paris	385	385
Groupe Victoire	3850	3850
G. Transp. Ind.	555	578
H.E.F.	154	156
Immindo S.A.	565	530
Imprinvest	315	315
Immobail	465	458
Immobanque	758	767
Immob. Marseille	10000	....
Immofice	575	575
Invest. (Sté Cent.)	3380	....
Jaeger	222	221
Lafitte-Bail	574	566
Lambert Frères	250	235
Lille-Bonnières	1531	....
Loca-Expansion	396	311
Locafinancière	455	428
Locatel	690	665
Louvre (Sté)	1704	1705
Machines Bull	48 60	48 60
Magasins Uniprix	238 50	258 60 d
Magnant S.A.	139	122 o
Maritime Part.	472	480
Métal Déployé	490	483
Mors	192	181 20
Navel Worms	109 50	108
Navig. (Nat. de)	196	....
OPB Paribas	400	405
Optorg	320	310
Oréal (L') C.I.	3040	3025
Origny-Desvroise	1320	1270
Palais Nouveauté	955	945
Paribas-CIP	440	440
Paris France	256 70	258 10
Paris-Orléans	410	381 30
Partenheim	851	820
Patrim. Hisp. Div.	1490	....
Pathé-Cinéma	755	785 d
Pechiney (cert. inv.)	292	280
Piles Wonder	1096	968 o
Piper-Heidsieck	1099	1089
P.L.M.	210	203
Porcher	750	730
Providence S.A.	1802	....
Publicis	2720	2720
Raff. Souf. R.	161	157
Rhône-Poul. (c. inv.)	404	403
Ricqlès-Zan	289 50	311 50
Rochefortaise S.A.	410	383 80 o
Rochette-Cenpa	110	105
Rosario (Fin.)	774	880 d
Roudière	328	325
Rougier et Fils	112 80	110
Sacer	501	471
SAFAA	1800	....
Safic-Alcan	900	922
SAFT	2300	2150
Saga	390	385
St-Gobain C.I.	423	....
Salins du Midi	570	570
Santa-Fé	170	174
Satam	230	220 80 o
Saulnes	70	68 50
Savoisienne (M)	260 50	....
SCAC	807	797
Senelle Maubeuge	711	683 o
S.E.P. (M)	213	213
Serv. Equip. Véh.	98 50	98
Sidi	314	296
Sicotel	380	385
Sinvim	294	289
Siph (Plant. Hévéas)	414	414
Sté Générale-CIP	1900	....
Sofal financière	1880	1875
Sofio	535	530 c
Soficomi	840	835
S.O.F.I.P. (M)	176	....
Sofragi	1170	1217 d
Souchon Autog.	536	508
Sovabail	710	710
Speichim	29 75	32 55 d
S.P.I.	765	769
Suez (Fin. de)-CIP	1546	1508
Stemi	986	....
Taittinger	2050	2000
Testut-Aequitas	576	570
Tour Eiffel	650	611
Ufiner S.M.D.	759	759
U.A.P.	2380	2370
U.T.A.	2350	2250
Veuve Clicquot	4000	3840
Vicat	1760	1720
Viniprix	1880	1870
Virax	195	190
Waterman S.A.	642	625
Brass. du Maroc	135	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	1079	....
Akzo	376	....
Alcan Alum	259	240
Algemene Bank	1430	1390
American Brands	282	256
Am. Petrofina	320	....
Arbed	240	....
Asturienne Mines	160 50	165
Bco Pop Espanol	385	390
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	1260	1390 d
B. Régl. Internat.	58000	58600
Br. Lambert	662	665
Canadian-Pacific	102 90	100 80
CIR	33	....
Commerzbank	801	875
Dart. and Kraft	359 90	358 10
De Beers (port.)	79 40	....
Dow Chemical	510	503
Gén. Belgique	564	558
Gevaert	922	....
Glaxo	167 90	164 50
Goodyear	400	385
Grace and Co	395	....
Gulf Canada Corp.	128 60	....
Honeywell Inc.	493	489
I.C. Industries	199 50	196 30
Johannesburg	978	....
Kubota	24	24
Latonia	287	287
Mannesmann	....	....
Midland Bank Plc	63	61
Mineral-Ressourc.	88	88
Nixdorf	2700	2710
Noranda	128 30	125
Olivetti	34 50	36
Pakhoed Holding	208	204
Pfizer Inc.	410	408
Procter Gamble	559	551
Ricoh Cy Ltd	34	34
Rolinco	278	279 50
Robeco	304	304
Rodamco	430 20	432 60
Saipem	22 10	20
Shell fr. (port.)	127	127
S.K.F. Aktiebolag	329	320
Steel Cy of Can.	110	....
Tenneco	249	....
Thorn EMI	70	70
Toray indust. Inc	30 10	31 90
Vieille Montagne	890	860
Wagons-Lits	840	820
West Rand	25	27 50

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amrep	6 40	6 60
Calciphos	440	410
C.E.M.	....	....
Cochery	165	....
C. Occid. Forestière	180	180
Coparex	450	442
Dubois Inv. (Casto.)	1040	1070
Gachot	300	276 o
Hydro-Energie	325	....
Hoogovens	250	....
Matra Hacl. (échan.)	....	....
Nicolas	1050	....
Patoraille-R.D.	3400	....
Révillon	380	....
Romento N.V.	154 40	154 10
Sopalem	65 70	0 10 o
S.P.R.	476	457
Ufinex	380	....
Union Brasseries	191	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1186	1185
Alain Manoukian	898	882
Asystel	708	665
B.I.C.M.	1010	980
B.I.P.	780	745
Bolloré Technologies	1328	1248
Buitoni	825	801
Câbles de Lyon	1340	1330
Calberson	1133	1065
Cardif	2560	2540
Cap Gemini Sogeti	2790	2718
C.D.M.E.	1141	1120
C. Equip. Elect.	325	329
C.E.G.I.D.	3005	2885
C.E.G.E.P.	254	250
C.E.P.-Communication	1700	1655
C.G.I. Informatique	1035	993 o
Dafsa	336	327
Dauphin O.T.A.	3460	3400
Devanlay	2900	2880
Deville	997	980
Drouot-Assurances	545	545
Drouot-Obl. convert.	3770	3700
Editions Belfond	368	360
Elect. S. Dassault	970	940
Elysées Investiss.	46 80	44 90 d
Expand	919	895
Filipacchi	709	700
Guintoli	1072	1012
Guy Degrenne	1100	1065
I.C.C.	280	263 20
IDIA	228	228
I.G.F.	212	212
IN Informatique	335	316
La Commande Electro.	880	880
Le gd livre du mois	480	475 50
Loca-Investissement	345	331
Locamic	490	470
Manutan	520	500 o
Marin Immobilier	412	391
Métallurg. Minière	187 50	182 20
Métrologie Internat.	685	679 c
M.M.B.	714	710
Molex	275	280
Navale-Delmas	752	750
Olivetti-Logabax	560	539
Om. Gest. Fin.	517	517
Petit Bateau	259 50	243
Petroliger	725	724
Pier Import	375	380
Razel	1639	1611
St-Gobain Emballage	1570	1619
St-Honoré Matignon	239	233
S.C.G.P.M.	289	275
Sema-Metra	1710	1642 o
S.E.P.	1500	1524
S.E.P.R.	1950	1950
S.M.T. Goupil	399	389
Sodinforg	1600	1540
Sofibus	445	445
Supra	1119	1110
Valeurs de France	377	378

SICAV (sélection) — 3/6

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	839 19	818 72
Actions France	480 92	473 18
Action invest.	374 40	357 42
Actions sélectives	615 69	593 44
Aedificandi	648 72	625 27
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1264 24	1233 40
A.G.F. 5000	629 71	614 36
A.G.F. ECU	1108 56	1097 57
A.G.F. Interfonds	463 76	442 68
A.G.F. Invest	103 28	100 76
A.G.F. OBLIG.	1104 96	1089 46
A.G.F. Sécurité	10056 08	10056 08
Agfimo	700 25	683 17
Altefi	218	208 19
A.L.T.O.	187 19	180 42
Ameri-Gan	6546 50	6294 98 ◆
America-Valor	737 38	703 94
Amérique Gestion	372 85	355 94
Amplitude	580 04	583 15
Arbitrages court terme	6368 32	6357 68
Argonautes	440 77	430 78
Associc	1160 19	1150 19
Aurecic	1359 44	1319 84
Axa Europe	114 69	109 49
Axa Investissements	126 41	120 68
Bourse-Investiss.	482 57	460 69
Bred Associations	2842 06	2834 16
Bred International	98 88	94 98
Capital Plus	1631 48	1631 48
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Convertimmo	410 38	394 60
Cortal court terme	12382 30	12382 30
Cortexa	950 04	906 96
Credinter	506 05	491 31
Croiss. Finance	284 66	272 40
Croiss. Mercure	2601 88	2526 90
Croiss. Immobil.	887 96	856 76
Croiss. Prestige	382 98	365 62
Drouot-France	722 50	689 74
Drouot-Investiss.	1178 66	1125 21
Drouot-Sécurité	255 83	244 23
Drouot-Sélection	147 81	141 11
Ecuric	1182 22	1164 76
Elicoop Sicav	11471 21	11471 21
Elf-Valeurs	9496 58	9264 96
Energie	288 39	273 40 ◆
Epacic	2785 81	2780 24
Epacourt Sicav	4033 27	4023 21
Epargne Associations	23910 79	23874 98
Epargne-Capital	7859 61	7781 79
Epargne-Croiss.	1584 29	1522 42
Epargne-Indosuez	811 60	774 80
Epargne-Inter	689 09	670 65
Epargne J	52029 11	52029 11
Epargne-Long-Terme	1758 54	1709 63
Epargne-Oblig.	180 42	185 32
Epargne-Unie	1303 22	1244 12
Epargne-Valeur	436 46	424 76
Eparoblig	1260 84	1258 32
Epsilon	1018 36	1006 30
Eurocic	9772 04	9627 53
Euro-Croissance	562 05	545 68
Eurodyn	1116 08	1079 36
Euro-Gan	6290 02	6050 14 ◆
Extrême Orient Sicav	594 68	577 26
Financière Plus	28603 87	28340 27
Finord Placement	59301 84	59124 47
Finord Trimestriel	1114 86	1098 38
Finord Valorisation	13194 07	12936 36
Fonsicav (div. par 10)	10572 97	10567 69
Foncier Investiss.	1139 55	1111 76
Foncival	282 42	269 61
France Ecu Plus	10813 14	10509 06
France-Gan	6572 16	6274 13 ◆
France-Garantie	291 08	290 50 ◆
France-Investiss.	545 80	521 06
France-Net	119 80	118 42
France-Obligations	452 82	448 44
Francic	433 62	420 99
Francic Régions	1197 01	1162 15
Fructi-Associations	1341 27	1341 27
Fructicapi	300 30	295 86
Fructidor	252 33	248 60
Fructifrance	858 43	837 49
Fructivar	80520 65	80419 80
Fructi ECU	571 47	563 02
Fructi-Première	12218 01	12037 45
Futuroblig	1112 60	1111 39
Gestilion	81557 23	81403 72
Gestion Associations	154 54	151 14
Gestion Mobilière	744	710 26
Gest. Rendement	478 26	454 65
Gest. Sél. France	773 43	738 36
Haussmann Associat.	1205 39	1205 39
Haussmann court terme	1175	1175
Haussmann Epargne	1361 45	1361 45
Haussmann Europe	2107 92	2031 73
Haussmann France	1091 78	1052 32
Haussmann Oblicroiss.	1285 78	1285 78
Haussmann Obligation	1505 44	1451 03
Horizon	1229 28	1193 48
I.M.S.I.	631 45	602 82
Indo-Suez Valeurs	779 98	744 61
Ind. française	13428 78	13165 48 ◆
Interoblig.	12137 17	11870 36
Intersélect France	494 70	482 72
Intervaleurs Indust.	696 82	665 22
Invest. net	14591 82	14562 69
Invest. Obligataire	17734 98	17699 56
Japacic	186 53	181 10
Jeune épargne	246 79	243 14 ◆
Laffitte-Amérique	266 66	253 61
Laffitte-crt-terme	58243 39	58243 39
Laffitte-Expansion	868 34	828 96
Laffitte-France	352 27	336 30
Laffitte-Immobilière	264 63	252 63
Laffitte-Japon	355 03	338 93
Laffitte-Oblig.	146 68	140 03
Laffitte-Placements	65023 03	65023 03
Laffitte-Rend.	214 93	205 18
Laffitte-Tokyo	1329 90	1269 59
Lion-Associations	11259 43	11259 43
Lion-Institutionnels	23053 51	22896 02
Livreplus	71573 57	70854 92
Livret portefeuille	652 88	633 88
Méditerranée	177 46	169 41
Mondiale Investissem.	450 13	429 72
Monecic	5909 51	5909 51
Moné J.	53733 02	53733 02
Monédiffice	261828 76	261828 76
Multi-Obligations	430 35	410 84
Mutuelle Unie Sél.	162 27	154 91
Natio-Assoc.	6551 93	6539 85
Natio-Epargne	13362 56	13230 26
Natio-Immobilier	1059 73	1031 37
Natio-Inter.	1152 39	1121 55
Natio-Obligations	547	532 36
Natio-Patrimoine	1465 16	1425 95
Natio-Placements	63068 61	63068 61
Natio-Revenus	1057 76	1047 29
Natio-Sécurité	55229 33	55229 33
Natio-Valeurs	787 41	746 87
Nippon-Gan	5833 52	5568 99 ◆
Nord-Sud Développ.	1173 50	1171 18 ◆
Oblicic Régions	1046 81	1031 34
Oblicoop Sicav	1402 07	1374 58
Obligations Convert.	463 34	442 33
Oblifion	1113 53	1083 73
Optimavalor	654 11	624 45
Options et Rendement	53689 55	52896 11
Orient-Gestion	187 30	178 81
Parisamérique	538 71	514 28
Paruropa	851 86	813 23
Paribas Epargne	15253 35	15222 90
Paribas France	107 23	104 11
Paribas Gestion	631 66	605 91
Paribas Opportunités	105 36	102 29
Paribas Patrimoine	547 97	525 69
Pamasse-Valor	1065 49	1064 43
Patrimoine-Retraite	1627 57	1595 66
Phénix Placements	252 77	251 51
Pierre Investiss.	758 89	724 48
Placement A	1105 37	1105 37
Placement crt-terme	69188 32	69188 32
Placement J	54117 41	54117 41
Placement Premier	51061 50	51061 50
Placements Rendement	11524 94	11524 94
Placements Sécurité	110736 49	110736 49
Première Obligations	10295 04	10274 49
Priv'Association	22942 61	22942 61
Province Investiss.	609	581 38
Quartz	115 37	112 53
Rentacic	167 43	164 95
Revenus Trimestriels	5778 97	5721 75
Revenu Vert	1169 65	1157 68
Rivoli Plus	1055 67	1007 80
St-Honoré Assoc.	13991 84	13922 23
St-Honoré Bio-aliment.	862 80	823 68
St-Honoré Pacifique	584 38	557 88
St-Honoré P.M.E.	498 68	476 07
St-Honoré Réel	11627 06	11580 74
St-Honoré Rendement	11434 37	11377 48
St-Honoré Services	516 70	496 93
St-Honoré Technol.	782 65	756 71
St-Honoré Valor	12155 86	12059 38
Sécuricic	11344 98	11333 65
Sécur. Mobilière	405 35	386 97
Sécuri Taux	10295 94	10295 94
Sél. court terme	11683 08	11696 11
Sélection Croissance	542 71	526 90
Sicadem (Cesdem BP)	747 21	736 17
Sicav-Associations	1377 63	1375 57
S.F.I. fr. et étr.	833 60	815 15
Sicavimmo	825 92	788 47
Sicav 5000	367 60	357 76
Slivafrance	592 97	577 10
Slivam	433 62	421 92
Slivarente	224 88	222 75
Slivinter	430 58	419 08
S.I.-Est	1287 04	1228 68
S.I.G.	887 19	846 57
S.N.I.	1293 83	1256 15
Sogepargne	390 90	376 77
Sogerac	51986 68	50375 42
Sogevar	1101 66	1051 70
Sogintar	1318 99	1257 27
Soleil Investiss.	486 71	464 64 ◆
Technocic	1228 05	1192 28
Techno-Gan	5999 22	5727 18 ◆
U.A.P. Investiss.	424 56	409 21
Uni-Associations	109 34	109 34
Unifrance	498 54	475 93
Unifoncier	1357 23	1276 59
Uni-Garantie	1329 18	1303 09
Unigestion	925 72	883 74
Uni-Japon	1550 54	1480 23
Uni-Régions	3341 78	3190 24
Unirente	2179 37	2107 71
Univer	176 71	176 71
Univers-Obligations	1635 12	1581 35
Valorem	539	525 85 ◆
Valoblig	60505 23	59906 17
Valorg	1484 87	1483 38
Valnal	79428 58	78387 39

c : coupon détaché
o : offert
• : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu.

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Air Liquide	....	....
Casino	....	....
Créd. Foncier France	....	....
Pernod Ricard	....	....
Total	6 40	....

MINITEL
La gestion en direct de votre portefeuille personnel
36.15 Tapez LEMONDE puis BOURSE

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 3/6	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 060	6 035	5 780	6 280
ECU	6 933	6 931	....	....
Allemagne (100 DM)	333 890	334 220	324	342
Belgique (100 F)	16 113	16 122	15 750	16 600
Pays-Bas (100 fl.)	296 310	296 650	287 500	305 500
Danemark (100 krd)	88 880	88 830	85	93
Norvège (100 k)	90 050	90 050	87 500	94
Grande-Bretagne (£ 1)	9 931	9 909	9 650	10 350
Grèce (100 drachmes)	4 485	4 475	4 200	5 200
Italie (1 000 lires)	4 620	4 614	4 350	4 850
Suisse (100 fr.)	403 850	404 690	392	412
Suède (100 krs)	95 930	95 770	92 500	99
Autriche (100 sch)	47 820	47 550	46 350	48 700
Espagne (100 pes.)	4 798	4 798	4 600	5 100
Portugal (100 esc.)	4 285	4 270	3 700	4 700
Canada ($ can 1)	4 519	4 487	4 320	4 720
Japon (100 yens)	4 200	4 226	4 070	4 250

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 3/6
Or fin (kilo en barre)	87750	87750
Or fin (en lingot)	87950	87950
Pièce française (20 fr)	525	522
Pièce française (10 fr)	340	.....
Pièce suisse (20 fr)	592	600
Pièce latine (20 fr)	500	608
Souverain	629	625
Pièce de 20 dollars	3080	3070
Pièce de 10 dollars	1465	1480
Pièce de 5 dollars	850	.....
Pièce de 50 pesos	3275	3275
Pièce de 10 florins	528	524
Or Londres	449 30	453 35
Or Zurich	450	453 60
Or Hongkong	449 85	456 75
Argent Londres	7 57	7 67

Le Monde

LIBAN

Plus de 100 000 personnes ont assisté aux obsèques de Rachid Karamé

Rachid Karamé a été enterré, mercredi 3 juin, dans sa ville natale de Tripoli. A ces obsèques nationales ont assisté quelque 100 000 personnes. Parmi elles, tout ce que la République libanaise éclatée compte de personnalités pouvant encore se rendre par une voie quelconque dans la capitale du Liban nord, quelques ambassadeurs ainsi que des délégations officielles syrienne, avec à sa tête le vice-président Khaddam — et jordanienne, menée par le vice-premier ministre M. Majali. Le deuil officiel prend fin dans trois jours, et on en est pratiquement revenu là où l'on avait laissé la crise avant l'assassinat du chef du gouvernement, avec, en prime, une controverse sur le commanditaire de l'attentat.

Premier retour à la case départ : M. Selim Hoss a bien précisé qu'il prenait la succession de Rachid Karamé tout en maintenant *le boycottage du chef de l'Etat par l'aile musulmane du gouvernement (le Monde du 3 juin) et il a souligné* qu'il ne ferait qu'expédier les affaires courantes.

Simultanément, les polémiques entre les camps chrétien et musulman reprennent avec, pour toile de fond, *l'attentat qui a coûté la vie à* Rachid Karamé. Côté musulman, c'est le chef d'Amal (milice chiite), M. Berri, qui mène l'offensive, alors que les sunnites sont plus circonspects. Les différentes accusations contre les Forces libanaises (milices chrétiennes) et la fraction chrétienne de l'armée ont entraîné une rigoureuse riposte, notamment des militaires qui ont désigné une commission d'enquête en vue d'éclaircir les circonstances de l'attentat, parallèlement aux travaux d'une commis*sion judiciaire de la cour de justice* saisie de l'affaire, et d'une commission parlementaire qui doit être formée. Cela étant, la Syrie accuse du crime le Mossad et la CIA, tandis que l'Egypte accuse la Syrie.

A Beyrouth-Ouest, les attentats antisyriens ont repris, et le secteur chrétien de la capitale a été l'objet d'un bombardement nocturne aux *fusées GRAD, limité il est vrai, qui* n'a pas fait de victimes pour le secteur du port de Beyrouth, le long du littoral de Metn et sur les contreforts du Kesrouan. Les médias du camp chrétien situent la source des tirs dans les zones sous contrôle syrien. Les habitants du secteur chrétien — cible de possibles représailles — redoutent cependant plus que *le déchaînement de l'artillerie,* une éventuelle reprise des attentats à la voiture piégée.

LUCIEN GEORGE.

Les difficultés du joaillier Chaumet

Boucheron n'est plus candidat à la reprise

Les grandes manœuvres continuent au chevet de la joaillerie Chaumet, placée sous administration provisoire depuis le 19 mai, avec un « trou » évalué à plus de 1,5 milliard de francs et un endettement bancaire de 678 millions. Le seul repreneur français déclaré, l'autre joaillier de la place Vendôme, Boucheron, associé avec Hermès, vient de déclarer forfait.

M. Alain Boucheron se refuse à toute précision sur ses motivations, renvoyant simplement à son communiqué où il est dit qu'« *une étude en professionnel, sur le terrain aussi bien qu'à travers les dossiers et les chiffres* », a mis en évidence une situation qui « *ne correspond pas aux objectifs* » qu'il s'était fixés.

Chez les spécialistes de la palce, on laisse entendre que ce retrait s'expliquerait par la découverte d'une situation plus grave et plus difficile que prévu. Cette défection est en tout cas une surprise puisque, *jusqu'à ces derniers jours, certains* plaidaient pour une association, dans la reprise de Chaumet, entre Boucheron-Hermès et l'un des deux groupes saoudiens sur les rangs (le groupe de bâtiment et travaux publics Hariri et un groupe d'investisseurs dirigé par Cheikh Yamani, ancien ministre du pétrole).

Chaumet serait ainsi resté, du moins en façade, une maison française, contribuant toujours à la notoriété du savoir-faire des joailliers parisiens. Aujourd'hui, les trois repreneurs encore en lice sont étrangers : les deux groupes saoudiens, et le joaillier américain Tiffany's, qui appartient au groupe Invest Corp.

En fait, il apparaîtrait de plus en plus nettement que M. Jacques Chaumet a induit en erreur ses divers partenaires, y compris, dit-on, son propre frère Pierre, sur la situation réelle — et catastrophique — de la maison familiale. Ainsi une ultime rallonge de 40 millions de francs fut-elle accordée par diverses banques, en février dernier, sur la foi de bilans certifiés par les experts comptables et sur la garantie personnelle des frères Chaumet, qui ont alors mis en dépôt dans les coffres de la BFCE des titres et des pierres. Or cette rallonge de crédits bancaies, dont les versements furent étalés jusqu'à ces dernières semaines, fut faite sur la base d'une appréciation trompeuse du passif, présenté comme inférieur à l'actif.

Les milieux des diamantaires de la capitale laissent de plus en plus entendre que des pratiques illicites sont à l'origine de ce krach et des mensonges qui l'ont masqué. Ce qui explique les plaintes avec constitution de partie civile déposées par quatre fournisseurs de Chaumet. Pourtant, le mercredi 3 juin, le parquet de Paris n'avait toujours pas *ouvert d'information.*

Cependant, M. Edouard Balladur, répondant à une question de M. Michel Margnes (PS, Hauts-de-Seine) à l'Assemblée nationale, a affirmé le même jour que « *les difficultés* [de Chaumet] *ont été traitées normalement à mesure qu'elles se présentaient* ». Précisant que « *le recouvrement des créances dépendra des conditions de reprise de l'activité de Chaumet* », le ministre d'Etat a ajouté : « *L'administration fiscale est naturellement attentive. Si la procédure de redressement consistait à constater des irrégularités, la juridiction et les actions compétentes seraient naturellement saisies.* »

BOURSE DE PARIS

Matinée du 4 juin

Forte reprise

Une forte reprise s'est produite, jeudi matin, à la Bourse de Paris. Au cours de la session préliminaire, le marché a effacé une bonne partie *des lourdes pertes essuyées la veille.* En progrès de 1,52 % à l'ouverture, l'indicateur instantané enregistrait, en clôture, une avance de 1,63 %.

Moët a tenu la vedette avec une baisse de 4,6 % tandis que Louis *Vuitton baissait de 1 %.*

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	465	462	460 50
Agence Havas	....	....	....
Air Liquide (L')	690	694	694
Bancaire (Cie)	678	688	695
Bongrain	2701	2731	2745
Bouygues	1130	1153	1150
B.S.N.	4989	5080	5080
Carrefour	3247	3300	3290
Chargeurs S.A.	1341	1399	1390
Club Méditerranée	625	632	636
Eaux (Gén.)	1240	1251	1272
Elf-Aquitaine	367	372	373
Essilor	3600	3600	3610
Lafarge-Coppée	1493	1515	1518
Lyonn. des Eaux	1480	1479	1478
Michelin	3165	3215	3220
Midi (Cie)	1455	1470	1485
Moët-Hennessy	2476	2545	2590
Navig. Mixtes	1016	1040	1040
Oréal (L')	4150	4161	4155
Pernod-Ricard	1050	1075	1070
Peugeot S.A.	1525	1540	1540
Saint-Gobain	416 20	423	425
Sanofi	750	757	760
Source Perrier	755	765	766
Télémécanique	2815	2960	2960
Thomson-C.S.F.	1411	1460	1450
Total-C.F.P.	518	521	517
T.R.T.	2600	2650	2649
Valéo	552	552	551

Le numéro du « Monde » daté 4 juin 1987 a été tiré à 479 818 exemplaires

(Publicité)

SCIENCES PO

La seule prépa qui depuis 20 ans vous offre ces garanties : Directeur et professeurs, anciens de SC. PO ou de l'ENA. Taux de réussite exceptionnels. Sélection sur dossier. Entrée 1re et 2e année ; fin d'AP ; concours ENA.



Préparations à temps complet sur place et par correspondance. Doc. contre 3 timbres.

ICEPES 57, rue Charles-Laffite, 92200 Neuilly 47.45.09.19 ou 47.22.94.94.

(Publicité)

Moquettes & Tissus : Paris-Pas-Cher décerne Le Pied à Artirec

LE PIED désigne le meilleur Établissement dans sa catégorie et sa spécialité. Un excellent rapport qualité-prix-accueil-service.

IL N'Y A PAS PLUS indépendant que Paris-Pas-Cher qui se permet *parfois de critiquer ouvertement certains magasins promettant plus qu'ils ne tiennent.*

En moquettes, il n'hésite pas à décerner le "Pied" (le Top) à Artirec, en exclusivité, alors que d'autres très connus "s'efforcent" en vain d'y parvenir.

On y lit : *La (Capitale) de la moquette dégriffée à prix plancher... 1300 m² bourrés d'énormes présentoirs... 6000 références pour sols et murs... Pour tous les goûts et toutes les bourses... Beaucoup de produits techniquement classés... Beaucoup de lots à moitié prix au moins... Moquettes depuis 29,50 F le M² en velours synthétique... Somptueuse moquette de laine de grande signature de 245 à 345 F le m² au lieu de 780 L... Haute mèche laine 1500 gr./m² de 179 à 195 F.*

...Gazon synthétique, Gerflex, Coco, dalles caoutchouc... Miroirs adhésifs bronzés 170 F/m². Très grand choix de tissus muraux et d'ameublement dégriffés, à moitié prix : voilage tergal depuis 13 f le m en 3 m de large, daim mural de 10 f à 20 f le m, chintz uni depuis 19 f 50 le m en 140, etc.

...Tous les Stores Français à enrouleurs, à bandes verticales ou vénitiens et à moitié prix, les tringles à rideaux, les pailles japonaises, la pose maison, etc., etc. Ouvert de 9 h à 19 h. Fermé dimanche.

Autre preuve d'excellence : Artirec est agréé par la Fnac ! Recommandé aussi par Gault-Millau et le Petit Malin. Qui fait mieux ?

Artirec ? Chic ! Choix ! Pas Cher !

ARTIREC-SOLS, 4, Bd de la Bastille (M° Quai de la Rapée, près Pt. Austerlitz), Paris 12e, Parking facile (43.40.72.72).

ARTIREC-TISSUS, à 5 minutes pour coordonner moq. et revêtements muraux, 8-10, Impasse St-Sébastien, 11e (43.55.66.50). (En voiture, par le 87, Bd. Richard-Lenoir, prendre la rue St-Sébastien, puis tourner 2 fois première à gauche. Parking gratuit cour). Remise 5% : présenter ceci.

Guides Artirec Murs et Sols, 10 F. Gratuits si achat.

"Artirec vaut cent fois le déplacement". Pour habiller la maison 1987 à prix de collection dégriffée.

Même maison : Plaisir (78) : (30.55.55.15) ; St-Maur (94) (48.83.19.97)

RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE

Augmentation des crédits consacrés à l'armée à la police et à l'éducation

Les crédits budgétaires alloués aux forces armées et à la police sud-africaines enregistrent une hausse très importante — respectivement 30 % et 42,8 % — dans le projet de bud*get pour l'année 1987-1988,* présenté, mercredi 3 juin au Cap, devant le Parlement.

Le mois dernier, le président Pieter Botha, lors de l'ouverture de la session parlementaire, avait souligné que le maintien de la sécurité revêtait pour le gouvernement « *la plus haute priorité* ». Globalement, les forces de sécurité se voient accorder un budget total dépassant 8,2 milliards de rands (4,1 milliards de dollars), soit 17,5 % de l'ensemble des crédits budgétaires.

Ce projet de loi de finances traduit, d'autre part, une hausse de près de 20 % des crédits consacrés à l'éducation, qui, avec 9,1 milliards de rands, reste le principal chapitre des dépenses de l'Etat, notamment en raison d'une augmentation de 40 % du budget pour l'enseignement réservé aux Noirs. Dans son discours devant le Parlement, le ministre des finances, M. Barend Du Plessis, a *expliqué que* l'objectif de ce budget est de relancer l'économie du pays, lequel sort à peine d'une grave récession, qui s'est traduite en 1985 par une baisse de 1,5 % du produit intérieur brut (PIB).

(AFP, Reuter, AP.)

● **M. Hissène Habré sur les Champs-Elysées le 14 juillet.** — *M. Mitterrand a annoncé au cours du* conseil des ministres de ce mercredi 3 juin que le président du Tchad se rendrait en visite officielle en France du 12 au 14 juillet. M. Hissène Habré assistera au défilé du 14 juillet sur les Champs-Elysées.

● **ARGENTINE : le divorce est légalisé.** — Le Congrès argentin a légalisé le divorce, mercredi 3 juin, en dépit d'une vive résistance de l'Eglise catholique et à peine deux mois après la visite en Argentine du pape Jean-Paul II *qui s'était catégoriquement élevé contre ce projet.*

● **Le président égyptien en Jordanie.** — M. *Hosni Moubarak a* effectué, mercredi 3 juin, une visite de quelques heures en Jordanie, au cours de laquelle il a eu avec le roi Hussein des entretiens portant sur le Proche-Orient et les relations bilatérales. — *(AFP.)*

LE TELEX FACILE

UN MINITEL OU UN MICRO-ORDINATEUR + LE SERVICE MISSITEX = VOTRE TELEX PERSONNEL

A votre bureau
En week-end
En voyage - A l'étranger
24 heures sur 24

SIMPLE, FACILE, IMMEDIAT AVEC Missitex

Renseignements et documentation :
27 rue Paul Lelong
75002 Paris

(1) 42 21 74 47

Sur le vif

Foutues vacances !

Je viens de lire un article tordant dans *le Reader's Digest.* C'est de l'humour involontaire, mais c'est désopilant. Ça s'adresse aux yuppies, vous *savez, ces jeunes cadres américains,* ces boulimiques du boulot, et c'est intitulé : « Sachez prendre des vacances ». Parce que eux, ils savent pas. Ils aiment pas. Ils sont allergiques, quoi.

Bon, alors premier conseil. Au bout de quatre jours à la campagne, l'angoisse vous étreint, une subtile inquiétude vous ronge. Le calme vous donne des boutons. Que faire ? Se désensibiliser en prolongeant petit à petit le séjour.

Deux : chaque fois, c'est pareil, vous ne partez que pour faire plaisir à votre maman, votre nana ou vos enfants. Résultat : vous ne décolérez pas. Que faire ? Employer la méthode Coué pour essayer de vous persuader que l'épanouissement de la famille doit passer avant le vôtre.

Trois : vos heures de repos sont calquées sur vos heures de boulot. *Tout est minuté,* programmé, meublé par d'innombrables activités. Ça vous met les nerfs en boule. Que faire ? Des exercices de relaxation entrecoupés de séances de yoga.

Autres recommandations : préparez vos bagages très à l'avance. Ça vous évitera d'être tenté de profiter de l'affolement du départ pour prendre la fuite et *courir vous réfugier dans les toilettes* de votre boîte. Réduisez votre consommation de dossiers. Ne les prenez jamais aux repas. Vous avez le droit d'en étudier trois ou quatre, pas plus, uniquement après dîner, à la lueur d'une bougie, dans votre hutte du club Med. Ne prenez pas prétexte d'un coup de soleil ou d'une piqûre de moustique pour sauter dans le premier avion.

Ah ! J'allais oublier, très important : se délasser, c'est stressant. Comment se reposer sans trop se fatiguer ? En fantas*mant, en songeant avec impatience* et délectation aux merveilleuses corvées, aux emmerdes somptueuses qui vous attendent quand sonnera enfin l'heure de la délivrance. L'heure du départ de vacances. Pas en vacances... De vacances !

CLAUDE SARRAUTE.

« Libération » procède à une augmentation du capital de 15 millions de francs

Le conseil de surveillance du quotidien *Libération* doit se réunir jeudi 4 juin afin d'étudier une augmentation du capital du journal de 15 millions de francs. Celle-ci devrait permettre au quotidien de faire face à son développement (déménagement, informatisation, etc.).

Le capital de *Libération* est actuellement détenu à 83,33 % par la rédaction, l'administration et la fabrication réunies au sein de la Société civile des personnels de *Libération* (SCPL) et à 16,67 % par Communication et participation SA, qui regroupe des personnes physiques, partenaires financiers du titre, comme Mme Françoise Giroud, MM. Gilbert Trigano, Antoine Riboud, *Christophe Riboud, Marin* Karmitz, etc.

L'augmentation de capital devrait être souscrite par certains des anciens actionnaires de *Libération* (ainsi que Antoine et Christophe Riboud apporteraient entre 1 et 3 millions de francs chacun). Mais de nouveaux actionnaires sont aussi pressentis, comme M. Jérôme Seydoux, PDG des Chargeurs SA et ancien propriétaire de la Cinq aux côtés de M. Silvio Berlusconi.

Cette augmentation du capital de *Libération* devrait modifier sa répartition. Toutefois, M. Michel Sam*son, journaliste au service politique,* élu, mardi 2 juin, gérant de la Société des rédacteurs de *Libération* avec 82 % des voix exprimées, a indiqué que la rédaction était décidée à maintenir sa prééminence au sein du capital du journal. Cette *position est d'ailleurs partagée par* les autres catégories de personnel.

● **Hachette et le groupe Murdoch lancent *Première* aux Etats-Unis.** — Encouragé par le succès de l'édition américaine de *Elle,* le groupe Hachette a décidé de créer aux Etats-Unis, toujours à égalité de financement avec le groupe de M. Rupert Murdoch, *un magazine de cinéma* s'inspirant du mensuel *Première,* créé en France il y a douze ans. Les risques existent cependant : depuis vingt-cinq ans, les revues consacrées au cinéma sont devenues rares outre-Atlantique. *Movies,* la dernière tentative de lancement en 1983, a stoppé sa parution après six numéros. *Les responsables du Première* américain ont pourtant décidé de lancer le premier numéro le 2 juin, avec *un tirage de 300 000 exemplaires.* La décision de le poursuivre ou de l'arrêter sera prise à la fin de cette année, selon les réactions des lecteurs et des annonceurs.

SCIENCE & VIE MICRO — SVM — JUIN 87

Banc d'essai vérité : 20 IMPRIMANTES POUR IBM PC

BRADERIE EXCEPTIONNELLE

AVANT INVENTAIRE
Du 6 au 30 juin

Pianos, orgues meubles, orgues portables, synthétiseurs, guitares, batteries, instruments à vent, banquettes...

hamm
La Maison de la Musique

135-139, rue de Rennes, 75006 Paris - Tél. : 45.44.38.66 - Parking à proximité.

هكذا من الأصل